MEMOIRES
DU
CHEVALIER D'ARVIEUX,

ENVOYE' EXTRAORDINAIRE DU ROY à la Porte, Consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli, & autres Echelles du Levant.

CONTENANT

Ses Voyages à Constantinople, dans l'Asie, la Syrie, la Palestine, l'Egypte, & la Barbarie, la description de ces Païs, les Religions, les mœurs, les Coûtumes, le Négoce de ces Peuples, & leurs Gouvernemens, l'Histoire naturelle & les événemens les plus considerables, recüeillis de ses Memoires originaux, & mis en ordre avec des réfléxions.

Par le R. P. JEAN-BAPTISTE LABAT, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs.*

TOME TROISIE'ME.

A PARIS,

Chez CHARLES-JEAN-BAPTISTE DELESPINE le Fils, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à la Victoire.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS dans ce troisiéme Volume.

MEMOI

MEMOIRES
DU
CHEVALIER D'ARVIEUX.

TROISIE'ME PARTIE.

Contenant entre autres choses la Relation de ses Voyages chez les Arabes du Mont-Carmel, avec des observations curieuses sur les mœurs, les Coûtumes & la Religion de ces Peuples.

AVERTISSEMENT.

Onsieur de la Roque s'est donné la peine de faire imprimer en 1717. à Paris chez Caïlleau, le Voyage que M. le Chevalier d'Arvieux a fait en 1664. chez l'Emir Turabey, Chef des Arabes du Mont-Carmel. Cette Relation

1664.

a été reçûë avec applaudiſſement de tous les Connoiſſeurs, le ſtyle en eſt pur, les remarques ſont judicieuſes, on ne s'eſt point laſſé de la lire, tant elle eſt belle, inſtructive & agréablement variée. Cela m'avertiſſoit de renvoyer à la Relation de M. de la Roque, ce que j'en devois dire en ſuivant l'ordre des Mémoires originaux que j'ai entre les mains, ne devant pas eſperer que le Public reçût celle que je lui donnerois auſſi bien que celle de ce célébre Ecrivain. J'aurois pris ce parti, ſi des perſonnes à qui je dois du reſpect ne m'avoient fait comprendre que je ne devois pas laiſſer le Public dans l'erreur où la Relation de M. de la Roque l'a jetté, & que j'étois dans l'obligation de le détromper.

1664.

On a vû dans la premiere Partie de ces Mémoires, que ce fut en 1660. que l'affaire des Carmes fut accommodée; que ce fut M. Souribe qui en fut chargé, M. Bettandier étant déja en France; que M. d'Arvieux l'accompagna par pure curioſité; que cet accommodement fut ſi aiſé à faire, que mon Auteur n'eut pas le tems de connoître les Arabes, ni d'obſerver leurs mœurs & leurs coûtumes, & que ce ne fut

qu'en 1664. que M. d'Arvieux fit le Voyage dont nous allons parler, & pour les raisons que nous allons dire. Si le Public perd quelque chose du côté du style, il y gagnera infailliblement d'un autre côté, qui n'est pas moins important.

CHAPITRE I.

Voyage du Chevalier d'Arvieux chez les Arabes du Mont-Carmel, & raisons de ce Voyage.

LA prise de Gigery par l'Armée Navale du Roi excita des murmures infinis dans l'Empire Ottoman, & sur-tout dans la Syrie & dans l'Egypte. Cette Ville quoique petite ne laisse pas d'être de conséquence par son Port, par sa situation entre Bugie & la Calle dans le Royaume d'Alger. Son Port auroit été une retraite assurée pour nos Vaisseaux Marchands & pour nos Corsaires, qui auroient désolez ces Pirates de profession, & les auroient attaquez quand ils seroient sortis de leurs Ports, ou quand ils y seroient revenus avec des prises. Leur commerce avec l'Egypte, la Syrie & les côtes de la Natolie, auroit été bien-tôt

absolument ruiné, on les auroit réduit à entretenir continuellement des Vaisseaux de guerre pour la sûreté de leurs côtes & de leurs Bâtimens.

1664.

Dès que la nouvelle de cette prise se fût répanduë, les Turcs & les Maures crierent à la vengeance, ils disoient hautement qu'il falloit exterminer tous les Francs qui étoient dans l'Empire. Les Egyptiens paroissoient les plus échauffez, & quand leurs Saïques venoient moüiller à Seïde & aux autres Ports de Syrie, ils nous chargeoient d'injures, & menaçoient hautement de se vanger sur nos personnes, & sur nos biens des pertes que la prise de Gigery leur causoit.

Les Anglois, Hollandois, & autres Francs qui sont dans ces Echelles, se séparerent de nous, & affectoient de dire qu'ils n'étoient pas François, & qu'ils n'avoient aucune part à la prise de Gigery. On nous avertissoit de toutes parts que nous étions dans un danger extrême, & qu'il y avoit apparence que les Turcs nous feroient éprouver la fureur des Vêpres Siciliennes.

Ces avis auroient pû venir d'un principe d'amitié; mais en peut-on attendre de veritable de gens qui sont de tout tems nos ennemis, souvent dé-

clarez & toûjours cachez ? En effet, peut-il y avoir de l'amitié ſincere entre des Marchands, que l'amour du gain poſſede au ſouverain degré, que la jalouſie obſede & irrite continuellement, & qui ne voyent qu'avec dépit les progrès du commerce des autres?

1664

J'avouë que le danger où nous étions expoſez ne pouvoit être plus grand. Quand les Officiers du Grand Seigneur ne ſe ſeroient pas mêlez ouvertement du ſaccagement dont nous étions menacez, ils étoient bien ſûrs d'avoir la meilleure part du pillage, ils ne s'y ſeroient oppoſez que quand l'action auroit été conſommée, & ils auroient bien trouvé le moyen d'excuſer leur négligence à la Porte, en partageant avec les Grands la part qu'ils auroient euë de nos biens. L'amitié dans ce cas ne l'auroit pas emporté ſur l'avarice, qui eſt leur paſſion dominante, les morts & les malheureux ont toûjours tort, & on nous auroit accuſé d'avoir été les agreſſeurs, quoique nos maiſons euſſent été forcées, & nous égorgez dans nos lits. Tout étoit à craindre, & il n'y avoit point de juſtice à eſperer, puiſqu'ils auroient été en même-tems nos juges & nos parties.

4.

On nous conseilloit d'embarquer secretement nos effets, & de nous retirer en France. Ce parti paroissoit le plus sûr & le plus aisé ; mais il nous exposoit à perdre peut-être pour toûjours notre commerce dans le Païs. Les autres Francs s'en seroient emparez, ils auroient traité avec les Pachas & les Gouverneurs, & quand le tems auroit été passé, il nous auroit été impossible de nous rétablir, ou bien il en auroit coûté de grosses sommes d'argent à la Nation.

Après avoir bien pesé toutes choses, & consideré mûrement tous les inconveniens qu'il y avoit dans les partis que l'on pouvoit prendre, il me sembla qu'il y avoit moins de danger à demeurer sur les lieux, que d'abandonner la partie, pourvû que je pusse trouver le moyen de conserver nos personnes & nos biens, & sans communiquer mon dessein à personne, je résolus de rechercher la protection & l'amitié de l'Emir Turabey, le Chef & le plus puissant de tous les Emirs du Mont-Carmel, étant bien assuré que c'étoit le seul qui pût me mettre à couvert de l'orage dont nous étions menacez. Car de penser à la protection du Pacha de Seïde, quoique mon ami,

aussi bien que tous ses Officiers, c'étoit me tromper à plaisir. D'esperer de découvrir leur dessein, supposé qu'ils eussent résolu notre perte, c'étoit tenter l'impossible, on sçait que les Turcs sont extrêmement secrets, quand ils ont résolu de faire un coup d'importance, ils sont dissimulez au dernier point : ce que j'en ai dit en plusieurs endroits de ces Mémoires le prouve évidemment. Je m'en tins donc à la résolution que j'avois formée de chercher ma sûreté auprès de l'Emir Turabey.

166.

Dans ce dessein, je laissai croître ma barbe, je l'entretins avec soin : car plus elle est belle & longue, plus elle est vénérable, la barbe chez ces Peuples est toute autre chose encore que chez les Capucins. Je me fis faire trois paires d'habits à l'Arabesque, & je préparai les présens que je devois faire à l'Emir. Je mis en sûreté l'argent de ma caisse, mes livres, mes papiers, les meubles, & les marchandises les plus précieuses qui étoient dans ma maison; j'envoyai mon frere puîné à Rama, avec des instructions cachetées, qu'il ne devoit ouvrir, que quand il apprendroit qu'on se seroit porté à quelque excès contre nous dans les au-

tres Villes, étant bien certain qu'on ne commenceroit pas par Rama. Je laiſſai le cadet à Seïde avec ordre de garder ma maiſon, de la tenir bien fermée, d'en ſortir rarement, & de ſe retirer chez le Conſul au premier bruit qu'il entendroit.

1664.

t de : 16. 564.

Ces diſpoſitions faites, je partis de Seïde le 16. Août 1664. J'étois bien monté, & j'étois accompagné de trois domeſtiques à cheval habillez à la Turque, ayant chacun un mouſqueton & une paire de piſtolets. J'avois encore deux mulets chargez de mon bagage, qui étoit conduit par un Arabe qui me ſervoit de Palfrenier.

J'étois vêtu d'une longue robe de toile de cotton couleur de verd de mer, avec des manches ouvertes, d'où ſortoient celles de ma chemiſe, qui étoient ſi larges qu'elles pendoient juſqu'à terre. Ma ceinture étoit de cuir garnie de plaques d'orfévrie, vuidées à jour, avec des boucles & des agrafes d'argent, & une chaîne de même métal, pour ſoûtenir un coûteau pendant, dont la guaîne étoit de maroquin avec des agrémens d'argent doré. J'avois un caleçon ou pantalon de toile, des botines de maroquin jaune. Mon turban étoit composé d'une petite calotte

Habillement du Chevalier d'Arvieux.

de drap rouge, entourée d'un voile de ſoye noire, rayée d'or de deux aunes en quarré, dont la frange torſe longue de demi pied pendoit ſur le front, & à côté des jouës, & faiſoit à peu près le même effet que les cheveux font au viſage. Une des pointes de ce voile qu'on appelle *Buſmani*, pendoit ſur le devant de mon épaule gauche, & l'autre qui étoit paſſée dans les plis ſortoit du haut du turban, & faiſoit une eſpece de panache qui tomboit ſur le dos, & voltigeoit au gré du vent.

1664.

J'étois encore couvert d'une eſpece de manteau appellé *Aba*, d'une étoffe approchante de notre baracan, bariollé de blanc & de noir, avec de petites fleurs tiſſuës d'or. Je n'avois d'autres armes qu'un ſabre commun, paſſé entre la cuiſſe & la ſelle de mon cheval, & une lance d'environ dix-huit pieds de longueur, avec un bouquet de plumes d'autruche, placé dans le creux du fer de ma lance.

Mes autres habits, mon linge, & le préſent que j'avois deſtiné pour l'Emir, étoient ſur mes mulets de bagage dans des coffres de cuir.

Préſ[ent] pour l'E[mir].

Ce préſent conſiſtoit en vingt-cinq livres de confitures ſéches, dans des

boëtes ordinaires liées avec des rubans. Cinq aunes d'écarlatte de Venise pour faire des pantalons, dix livres de tabac du Bresil, douze pains du plus beau sucre de Marseille, deux caisses de liqueurs de plusieurs façons, & un grand & gros chapelet de corail rouge que l'on estime beaucoup.

Nous couchâmes le même jour à Sour, le lendemain à Acre, & le jour suivant nous arrivâmes de bonne heure au camp de l'Emir.

Je rencontrai pendant ces trois jours de marche beaucoup de Maures & d'Arabes, qui n'eurent garde de me reconnoître, & me saluerent comme un Musulman. Je leur rendis le salut par un signe de tête, avec le plus de gravité qu'il me fut possible.

ivée au ıp de ıir le ıoût.

Je trouvai en arrivant au camp de l'Emir un Officier du Pacha de Seïde de ma connoissance, qui fut surpris de me voir dans ce déguisement. Il me fit descendre sous sa tente, & m'entretint quelque tems de ce qui se passoit chez l'Emir, en attendant que ce Prince fût sorti de la tente de sa femme. Il fit mettre mon bagage chez-lui, & mes chevaux furent accommodez.

Nous fûmes avertis que l'Emir étoit dans sa tente d'audience. Elle étoit de

toile cirée verte, à la difference des autres, qui ne sont que de poil de chévre noir. Sa Cour fut bien-tôt fort nombreuse, on y voyoit venir de tous côtez ceux qui avoient affaire à lui; de sorte qu'il fallut attendre que la foule fût un peu passée, pour faire mon entrée avec plus de liberté.

1664

Ceux qui m'avoient vû arriver au camp suivi de domestiques habillez & armez à la Turque, s'étoient informez qui j'étois, & mes gens leur avoient répondu que j'étois un François qui venoit rendre visite à l'Emir.

Cette nouvelle fut bien-tôt répanduë dans le camp, & passa aux domestiques de l'Emir, qui lui en donnerent avis comme d'une chose fort extraordinaire.

Dès que je fus averti que l'Emir demandoit à me voir, je me mis en marche pour l'aller saluer. Mes gens ausquels l'Officier Turc avoit joint trois des siens marchoient devant, & portoient chacun quelque partie du présent que je devois lui faire. Nous nous arrêtâmes à trois pas de l'ouverture de la tente, & nous y fîmes une profonde révérence. Nous entrâmes & en fîmes une seconde. Je remarquai alors que le Prince étoit assis les jambes croi-

sées comme nos Tailleurs, sur un tapis étendu sur une natte de jonc, qui couvroit tout le plancher de la tente. Il étoit appuyé sur un careau de velours cramoisi, tenoit à la bouche une longue pipe, dont le fourneau touchoit au tapis, & pendant qu'il fumoit en rêvant, il accommodoit un bâton blanc avec son coûteau, c'étoit son occupation ordinaire.

1664.
Habillement & posture de l'Emir.

Ce Prince étoit habillé de toile blanche. Il avoit une chemise dont les manches étoient si larges & si longues, que les pointes touchoient à terre. Son caleçon étoit de la même toile, orné d'une broderie de soye blanche sur toutes les coûtures. Ses pieds étoient nuds & fort propres. Ses babouches étoient sur le bord du tapis : car la coûtume du Païs est de les quitter pour ne pas gâter les tapis. Son turban, qui étoit de mousseline, étoit fort negligé, les deux bouts brochez d'un tissu d'or pendoient sur ses épaules. Il avoit un manteau à la Turque de drap d'Hollande couleur de feu, doublé d'un tafferas verd, qui selon les apparences étoit un présent qu'il avoit reçû de quelque Pacha.

Il me fut aisé de le reconnoître par les gens qui étoient debout devant lu

avec reſpect, & par les Valets qui chaſ-
ſoient les mouches avec des éventails, 1664.
quoiqu'ils fuſſent bien mieux vêtus que
lui, & qu'ils euſſent un air bien plus
grand.

Nos domeſtiques s'étant préſentez
devant l'Emir, le ſaluerent par une
profonde inclination du corps & de la
tête, & mirent mon préſent à ſes pieds
ſur le bord du tapis, & après avoir
baiſé avec reſpect le bord de ſa robe,
ils ſe retirerent à côté, & demeure-
rent debout tenant leurs mains croiſées
ſur le ventre, qui eſt la marque du plus
profond reſpect.

Je m'avançai alors accompagné de
cet Officier Turc, appellé Omar Aga,
& ayant ſalué l'Emir, nous nous appro-
châmes pour lui baiſer la main; mais
il la retira, ſe contentant de la démar-
che que nous avions faite, quoique
pour l'ordinaire il la préſentât à ceux
qui venoient lui rendre viſite, ſoit qu'il
eût deſſein de leur marquer de la bien-
veillance, ou qu'il exigeât d'eux cette
marque de reſpect.

Après que ce Prince eût jetté quel-
que tems la vûë ſur mon préſent qui
parut lui plaire, il regarda de côté &
d'autre, cherchant ce Franc dont on lui
avoit parlé, & n'en voyant point, par-

1664.

ce qu'il s'étoit imaginé que je paroîtrois devant lui habillé à la Françoise ; il demanda à le voir. Omar Aga qui étoit à côté de moi, lui dit, Seigneur voici ce Franc, en me montrant à lui. Il parut surpris, & s'adressant à ses principaux Officiers, il leur dit, ce n'est pas là un Franc, & me regardant avec un grand air de bonté ; est-il possible, me dit-il, que vous soyez Franc. Je lui répondis que j'étois François, & je lui fis le compliment que j'avois préparé, il l'écoûta avec attention, en marquant par des gestes & par des signes de tête qu'il en étoit satisfait.

Audiance de l'Emir donne à l'Auteur.

Après que j'eûs achevé de parler, il me dit qu'il n'y avoit personne qui ne me prît pour un veritable Bedoüin. Vous êtes habillé comme eux, & vous parlez notre Langue en perfection ; les Francs ne la parlent pas, ils ont toûjours besoin d'un Interprete. Je lui répondis qu'il y avoit long-tems que je voyageois dans les Etats du Grand Seigneur, & que l'étude particuliere que j'avois faite de la Langue, & les conversations que j'avois souvent avec ses sujets, m'en avoient donné quelque connoissance.

Alors il me remercia dans des termes très-polis du présent que je lui fai-

ſois, ajoûtant que j'aurois dû me contenter de la peine que je m'étois donnée de le venir trouver, ſans me mettre dans une ſi groſſe dépenſe pour lui faire un préſent ſi conſiderable & d'un ſi bon goût. Je lui repliquai que j'avois appris qu'on ne doit pas ſe préſenter les mains vuides devant un auſſi grand Prince que lui, que c'étoit une marque du profond reſpect qui eſt dû à ſa perſonne & à ſon rang, & que j'eſperois qu'il auroit la bonté de m'excuſer de la liberté que je prenois de lui préſenter des choſes ſi communes, lui qui en avoit d'infiniment plus précieuſes & plus rares.

1664.

Suite de la converſation avec l'Emir.

L'Emir ſe tournant vers ſes Officiers, leur dit, je ne vois pas que les Francs ſoient ſi Barbares qu'on nous les dépeint, nous nous ſervons de leur nom pour faire peur aux petits enfans, & vous voyez qu'ils ſont fort honnêtes, qu'ils ont comme nous du bon ſens, du raiſonnement, de la politeſſe.

Je répondis à cela qu'un des plus grands avantages qu'un Voyageur pouvoit remporter de ſes Voyages, étoit de ſe détromper des préventions qu'il a ſuccées dans ſon Païs contre les Etrangers, dont ceux qui n'en ſont point ſortis ne peuvent jamais ſe défaire.

1664. Par la même raiſon, ajoûtai-je, on s'imagine en France que les Arabes n'ont que la figure d'hommes; mais on reviendroit agréablement de cette fauſſe opinion, ſi on avoit comme moi l'avantage d'être en votre préſence, & d'admirer vos vertus éclatantes, & la maniere ſi ſage avec laquelle vous gouvernez vos ſujets.

Ce Prince me demanda enſuite ce qu'il pouvoit faire pour ma ſatisfaction, & quel étoit le ſujet de mon voyage. Je ſçavois qu'il n'eſt pas d'uſage dans le Païs, de parler d'affaires le jour qu'on arrive, qui n'eſt deſtiné qu'aux complimens & aux cerémonies. Cela fit que je lui répondis, que la haute réputation de ſa ſageſſe étoit ce qui m'avoit fait entreprendre ce voyage, & que je le ſupplios de me permettre de demeurer quelques jours à ſa Cour. Il me répondit auſſi-tôt, que j'en étois le maître, que je lui ferois un très-grand plaiſir d'y demeurer long-tems, & tant que je voudrois, au cas que je puſſe m'accommoder de leur façon de vivre, & qu'il feroit ſon poſſible pour m'y regaler autant que le lieu & la maniere des Arabes le pouvoient permettre.

Il me fit aſſeoir auprès de lui, &

me queſtionna quelque tems ſur la Religion, ſur le Gouvernement & les coûtumes de mon Païs. Je ſatisfis pleinement à tout ce qu'il vouloit ſçavoir ; mais quand nous tombâmes ſur l'article des femmes, le plaiſir que l'Emir & toute ſa Cour avoit eu de m'écoûter s'évanoüit tout d'un coup. Je les vis tous déconcertez, & ils me dirent que notre maniere de ſaluer les Dames leur paroiſſoit inſupportable, & d'une conſequence trop dangereuſe. Un honnête homme, diſoient-ils, peut-il ſouffrir qu'on baiſe ſa femme ou ſa fille, ſans flétrir l'honneur de toute ſa famille. Je vis bien par leurs geſtes que cette liberté ne leur plaiſoit pas. Je changeai au plus vîte de diſcours, & je les entretins de notre maniere de faire la guerre, des armées de terre & de mer de notre invincible Monarque, de ſes conquêtes, de ſa Cour, de ſon Gouvernement, de ſes richeſſes, de ſes bâtimens. Ce diſcours plaiſoit infiniment à tout le monde, on m'écoûtoit avec plaiſir, & avec une ſi grande attention que perſonne ne m'interrompoit, & que je remarquois par leurs geſtes la ſatisfaction qu'ils en recevoient.

1664.

On apporta cependant un grand

1664. Colation de l'Emir.

bassin de bois peint rempli de tous les fruits de la saison. L'Emir en prit, il m'en donna ensuite, en servit à tous ceux qui étoient à portée, & en jetta à pleines mains à ceux qui étoient éloignez.

Des pasteques ou melons d'eau rouges & blancs tinrent lieu de boisson dans cette colation, & après qu'elle fut desservie, il fit apporter du tabac à fumer. Ses domestiques presenterent aussi-tôt des pipes allumées à ceux qui en voulurent. L'Emir voulut que j'en prisse une. Un jeune Négre m'en presenta une qu'il me fallut prendre de la bouche à la bouche sans l'essuyer, c'eût été une incivilité d'en user autrement, parce qu'on doit supposer que ceux qui ont l'honneur d'approcher de la personne du Prince soint sains & nets, & lui-même en use ainsi avec ses domestiques.

Pendant qu'on fumoit on servit du caffé & du sorbec : l'Emir ne boit point de ce dernier.

Le sorbec étoit dans un grand vase de fayence fort propre qui tenoit environ quatre pintes. Il passa de main en main, on se le donnoit l'un à l'autre après qu'on avoit bû. Ce qui resta fut

pour les domeſtiques.

1664. Confection de Bergé.

On apporta à l'Emir un petit pot de grez plein d'une confection faite d'une herbe que les Arabes appellent *Bergé*. C'eſt un diminutif de l'opiom, qui ne laiſſe pas de produire à peu près les mêmes effets. Je n'ai pû voir cette plante quelque ſoin que j'aye pû prendre. Le Arabes ne la connoiſſent point. La confection toute préparée leur vient d'Egypte. Ce pourroit être ce que les Medecins appellent *Meconium*, qui n'eſt autre choſe qu'un ſuc tiré par expreſſion des têtes ou des feüilles du pavot; mais tous les pavots n'ont pas la même vertu, ni la même force. Ce ſuc étant extrait, on le réduit par évaporation en conſiſtence de pâte ſolide, que l'on amollit en y mêlant du miel & quelques drogues, qui lui ôtent une partie de ſa mauvaiſe odeur, de ſon âcreté & de ſon amertume.

Le veritable opiom eſt une larme gomeuſe que la chaleur fait ſortir de la tête des pavots d'Egypte, & de quelques autres lieux de la Grece. Ceux d'Egypte ſont les meilleurs; mais il eſt preſque impoſſible d'en avoir de veritables qui n'ayent point été falſifiés. On prétend que les Turcs ſe les reſervent tous. Cette raiſon ne me

paroît pas bonne, car les Marcha
1664. qui sont toûjours très-interessez p
seroient sur les plus sévéres déf
ses qu'il y auroit d'en vendre aux
trangers, & étant sûrs de les ven
très-chers, ils s'exposeroient à tou
les peines, plûtôt que de manque
faire un gain aussi considerable
celui qu'ils seroient sûrs de faire
cette marchandise. J'en ai vû chez
Pachas, j'en ai goûté, & elle
paru de la même espece que celle
l'Emir.

Ce Prince en prit une dose d
grosseur d'une noix confite, bût
tasse de caffé, & fuma une pipe
tabac. Il me pressa d'en prendre
comme une féve d'aricot, qu'il m
frit à la pointe de son couteau. J
pus la refuser sans incivilité. C'
une faveur qu'il ne faisoit pas aux
tres. Elle ne me parut pas desagré
au goût; mais elle m'assoupit, &
fit rêver le reste de la journée. C'
aussi pour rêver qu'il en prenoit
ce fut pour cela que je m'excusai
prendre la seconde fois qu'il m
l'honneur de m'en presenter. Je
même la liberté de lui demander
bien elle lui faisoit. Il me répondi
quand cette drogue commençoit à

Bergé diminutif de l'opiom. Ses mauvais effets.

rer, il voyoit les Indes, & qu'une douce rêverie lui faiſoit voir tout ce qu'il y avoit de plus agréable au monde, que les vapeurs qu'elle lui portoit au cerveau égayoient ſes eſprits, lui fortifioient la memoire, & lui fourniſſoient dequoi ſou enir une longue converſation. Si l'operation du Bergé ſe fût bornée là, il n'y auroit eu aucun inconvenient à s'en ſervir, mais je remarquai que l'uſage de cette drogue lui avoit tellement affoibli les nerfs, qu'il trembloit continuellement de tous ſes membres, que ſes mains ne pouvoient rien tenir avec fermeté, que ſa tête & tout ſon corps ne faiſoient que chanceler à la moindre action qu'il vouloit faire.

1664.

Les gens qui ont fait un long uſage du *Bergé* & de l'*Opiom*, ſont ordinairement ſi aſſoupis, que ſi on tiroit un coup de fuſil auprès d'eux, ou qu'on leur parlât un peu trop haut, ils trembleroient de frayeur & ſeroient auſſi épouvantez que s'ils revenoient d'un autre monde.

La ſuite funeſte de cette malheureuſe habitude, eſt qu'ils ne peuvent plus s'en paſſer, qu'ils perdent entierement le goût des viandes. Ils ne peuvent plus vivre que de fruits, ils

ne sçauroient souffrir le vin, ni
1664. qui peut exciter de la joye. Quand
sont dans cet état on les appelle *Afio*
ni. Ils passent la journée à fumer
tabac, & ils se mettent de mauvai
humeur comme les enfans que l'
éveille malgré eux.

Il y a de ces preneurs de *Bergé*
d'*Opiom* que l'on appelle *Teriakis*, pa
ce que ces drogues font en eux un
fet tout contraire à celui dont no
venons de parler; elle les fait ri
tous seuls, sans qu'ils en ayent s
jet; elle les fait chanter; elle leur f
faire les contes les plus plaisans
monde, jusqu'à ce que la drogue aya
pris le dessus, les endorme d'un for
meil si profond qu'on pourroit
prendre pour une léthargie formée

Leurs habits de couleurs vives
éclatantes, & les fleurs dont ils
nent leurs turbans, ne réparent poi
la mauvaise mine que l'usage de
drogues leur donne. Ils sont toûjou
maigres, pâles, jaunes, sombre
chagrins. Dès que les vapeurs so
dissipées, tout leur plaisir est de r
ver, & de s'entretenir dans leurs pen
sées. Malheur à ceux qui les veule
troubler dans ces momens; ils so
assurez d'essuyer bien des injures.

L'eau de vie fait à peu près les nêmes effets sur ceux qui en usent 1664. mmodérément ; on les appelle *Blaèz* dans les Païs-Bas. Ils perdent ab'olument le goût de toute nourriture; :ombent à la fin dans la prisie & dans ine hidropisie qui les conduit au tom›eau, après avoir mené une vie triste, ıvoir perdu la memoire, & n'ayant lu goût que pour cette mauvaise liqueur, que l'on devroit plûtôt nommer eau de mort qu'eau de vie, puisqu'elle n'est bonne que pour ceux qui la vendent, & qu'elle est si pernicieuse à ceux qui la boivent.

Après une prise de *Bergé*, je soutins quelque tems une conversation qui me donna bien de l'exercice : car après que l'Emir se fût assoupi, & qu'il eût cessé de me questionner, les Princes de sa famille qui étoient accourus au Camp, sur la nouvelle qu'il y étoit arrivé un Franc, commencerent à me faire une infinité de questions ausquelles il me falloit répondre malgré l'operation du *Bergé*, qui m'assoupissoit extraordinairement. Ces Princes me regardoient comme un homme qui venoit de l'autre monde, & me proposoient des choses qui m'auroient fait rire dans tout autre lieu que ce-

1664.

lui où j'étois. Heureusement il survint une affaire de consequence qui obligea l'Emir à se retirer chez la Princesse son épouse. Toute la compagnie prit congé, & je me retirai avec Omar Aga, suivi de ses domestiques, à sa tente, où j'étois descendu, en attendant, selon la coûtume, que l'Emir eût donné ses ordres pour mon logement & ma subsistance. A peine fus-je arrivé à la tente d'Omar Aga, qu'il me prit une si prodigieuse envie de dormir, que je me jettai sur mes hardes, & je m'endormis profondement. Il fallut m'éveiller sur les cinq heures, quand le Negre qui m'avoit presenté le tabac me vint rendre visite, & me conta tout ce que l'Emir avoit dit de moi à la Princesse & aux femmes qui la servoient : il m'assura qu'on avoit fort estimé mes presens, que l'on avoit goûté les confitures & les liqueurs, & qu'on les avoit trouvées excellentes ; que le chapelet de corail avoit charmé la Princesse à qui l'Emir en avoit fait present, & qu'elle souhaitoit que j'allasse me promener le soir devant sa tente, afin qu'elle me pût voir par les fentes & au travers des broussailles que l'on a soin de mettre devant l'ouverture ; mais

mais qu'il ne falloit pas regarder la tente, ni m'arrêter dans ma promenade. Je sçavois déja ce cérémonial, & je lui promis de m'y conformer. Je le récompensai de ses avis, & le renvoyai fort content.

1664.

Un Officier de l'Emir vint un moment après. Il me dit que mon logement étoit prêt, & m'y conduisit sur le champ. C'étoit la tente du nommé Hassan le Franc, dont je rapporterai l'histoire ci-après. Elle n'étoit pas des plus grandes, mais fort commode. Elle étoit de poil de chevre noir à l'ordinaire.

Meubles que l'Emir envoye à l'Auteur.

On y avoit apporté de chez l'Emir de grosses nattes de jonc, un petit matelas, un grand carreau de velours cramoisi, brodé de fleurs d'or & d'argent, une couverture de satin incarnat, brodée comme le carreau, & picquée de cotton; un drap de toile de cotton assez fin qui étoit cousu à la couverture, un autre grand drap de toile de lin rayé de blanc & de bleu, qu'ils appellent *Fatta*, qui devoit servir de drap de dessous, quand on feroit mon lit; car on ne fait le lit que quand on veut se coucher. On le plie quand on se leve, & on le roule dans le matelas, que l'on range dans un coin de la tente.

1664.

On ne couche jamais ſur un drap tout blanc, parce que cette couleur étant comme une marque de leur Religion, ce ſeroit la profaner que de la fouler aux pieds. Ces toiles rayées viennent d'Egypte, on en fait un fort grand commerce dans toute la Turquie.

Mes gens ayant apporté mon bagage, le placerent dans ma tente, qui ſe trouva ainſi partagée en deux, dont la premiere partie étoit pour moi, & l'autre pour eux. Les harnois de mes chevaux furent attachez à des chevilles plantées dans le mât de la tente, tout le monde en uſe ainſi, & mes chevaux furent placez autour de ma tente, attachez par les pieds à des piquets avec des entraves de cordes & ſans licol.

Quand on ſçût que j'étois établi dans ma tente, Omar Aga & les principaux du Camp vinrent me rendre viſite, je leur fis préſenter du caffé & des pipes, & après les complimens ordinaires & une aſſez longue converſation, chacun ſe retira chez ſoi. Je laiſſai mes gens dans ma tente, & j'allai me promener ſeul devant celle de la Princeſſe. Je lui donnai le tems neceſſaire pour me conſiderer à ſon

aiſe ; mais je ne m'arrêtai point, & je me retirai. Je ne vis perſonne, j'entendis ſeulement pluſieurs voix de femmes qui caquetoient de leur mieux, ſans pouvoir rien diſtinguer, & je me retirai à ma tente qui en étoit éloignée de trente pas.

1664.

L'Emir n'avoit encore donné ſes ordres que pour la nourriture de mes domeſtiques & de mes chevaux. L'Officier qui avoit la charge de diſtribuer l'orge, ne manqua pas de venir querir les ſacs, & de leur en apporter ce qu'il leur en falloit avec une ponctualité admirable. Mes gens mangerent ce ſoir-là avec les domeſtiques de l'Emir, & il me donnoit ſa table, qui étoit ſervie avec abondance & aſſez de propreté. Mais les heures de leurs repas & de leur retraite ne m'accommodoient pas : car l'Emir ne ſe couchoit qu'à deux heures après minuit, ſe levoit à dix heures du matin, déjeûnoit à midi, dînoit à trois heures, & ſoupoit à dix heures du ſoir.

Il connut bien par l'envie que j'avois de dormir, qu'il falloit me laiſſer libre, & me regla un ordinaire particulier pour moi & pour mes gens, & me dit ces paroles :

„Notre façon de vivre eſt ſi diffé-

1664.

„ rente de celle des autres Nations que
„ vous avez vûës, que vous aurez de
„ la peine à vous y accoûtumer. Nous
„ sommes des Bedoüins sans façon, ac-
„ coûtumez à une vie champêtre ; c'est-
„ pourquoi ne vous contraignez point,
„ vivez comme vous avez accoûtumé,
„ demandez ce que vous desirerez, car
„ si vous manquez de quelque chose,
„ ce ne sera au moins que par votre
„ faute.

Il me dit cela d'une maniere si obligeante, que j'acceptai le parti qu'il me proposoit, & après lui avoir souhaité le bon soir, je me retirai sous ma tente, pour commencer dès le lendemain à vivre en mon particulier.

L'Emir s'étant retiré, ordonna à un de ses Esclaves de venir tous les matins à six heures, qui étoit celle de mon lever, sçavoir le tems auquel je voudrois manger, & me faire apporter de sa cuisine tout ce que je demanderois.

La premiere femme de chambre de la Princesse, mariée à cet Hassan dont j'occupois la tente, s'y opposa, & pria l'Emir de lui permettre d'y venir elle-même. Elle lui representa que son mari étant un Franc & moi aussi, il falloit necessairement que nous fus-

fions parents ; que ce feroit une impoliteffe d'avoir chez le Prince un parent de fon mari, & de ne le pas fervir ; que c'étoit par conféquent à elle à prendre foin de moi, & qu'Haffan trouveroit mauvais qu'elle en agît autrement. L'Emir le lui permit.

1664.

Elle ne manqua pas de venir le lendemain matin à ma tente, & s'étant accroupie fur fes talons, & parlant à travers le voile qui lui couvroit le vifage, elle me dit : „ Bon jour, mon „ coufin, vous foyez le bien venu, la „ benediction de Dieu eft tombée fur „ nous à votre arrivée, comment vous „ portez-vous ?

Je répondis à ce compliment à la maniere accoûtumée, c'eft-à-dire, que nous répétâmes plus de dix fois les mêmes paroles. Après ces premieres cérémonies, elle me demanda fi je voulois déjeûner, & ce que je voulois qu'elle m'apportât. Je fus furpris de cette nouvelle parentée à laquelle je ne m'attendois pas ; je reçûs cependant fans m'y oppofer la qualité de coufin qu'elle me donnoit, que je pris pour une careffe particuliere qu'elle me faifoit. Je crus être obligé de la traiter de même, & je la priai de me faire voir la coufine à qui je parlois,

l'assûrant qu'elle ne se feroit point de tort, & qu'il n'y avoit point d'inconvenient de se dévoiler devant ses parens. Elle ne se le fit pas dire deux fois, elle jetta son voile derriere ses épaules.

1664.

Portrait d'une Femme Negre qui se disoit cousine de l'Auteur.

Je fus bien surpris que ma nouvelle cousine étoit une Negre la plus laide que j'eusse jamais vûë. On en jugera par le portrait que j'en vais faire. Son visage étoit rond & plat, ses yeux étoient ronds, petits & jaunâtres, son nez étoit plus large que long, & comme perdu entre ses deux joües élevées & bouffies. Un anneau d'argent de trois bons pouces de diametre étoit passé dans une de ses larges narines, ses levres étoient épaisses & relevées, & piquées de bleu, comme on marque les Pelerins de Jerusalem; l'inferieure pendoit sur son menton, & le couvroit presqu'entierement; mais ses dents étoient blanches, nettes, égales, bien rangées. C'étoit à mon avis tout ce qu'elle avoit de beau, à moins de dire que la laideur tient lieu de beauté chez les gens de sa couleur, & en ce cas elle étoit effroyablement belle; mais elle étoit jeune & fort spirituelle, & ne servoit pas peu à sa Maîtresse pour la faire paroître encore

plus belle : elle l'étoit pourtant beaucoup, comme ma cousine me l'a assuré d'une maniere à me faire connoître qu'elle n'avoit pas besoin de ce secours pour plaire au Prince son époux.

1664.

Les cheveux de ma cousine étoient châtins & bien crêpez, ses oreilles percées de plusieurs trous étoient chargées d'anneaux d'or & d'argent, & son front couvert à moitié d'un crêpe verd étoit tout semé de petites pieces d'or & d'argent, qui font un ornement de conséquence chez ces Peuples. Elle n'avoit pour tout vêtement qu'une longue & ample chemise de toile bleuë.

La figure de cette cousine m'étonna bien fort, comme on le peut croire; mais je lui trouvai tant d'esprit, de politesse & même d'enjoüement, que toutes ces bonnes qualitez jointes à une grande jeunesse & à l'assiduité qu'elle avoit à me rendre service, firent que je m'accoûtumai à la voir, & que j'étois ravi de l'entendre discourir.

Je la priai de me faire venir de quoi déjeûner, lui laissant la liberté de m'envoyer ce qu'elle jugeroit à propos. Elle partit dans l'instant; & comme elle avoit tout préparé avant

Déjeû qu'on dc ne à l'A teur.

de me venir faire ſon compliment ;
1664. elle revint dans un moment avec un grand baſſin de cuivre étamé, garni de pain, de miel, de beure frais, & de petits pains de crême ſi délicats, que je n'en ai jamais mangé qui en approchaſſent. Elle s'en retourna pour m'apporter du caffé, & revint m'entretenir pendant que je déjeunois. Le caffé qu'elle m'apporta étoit excellent. Ils ne le brûlent pas tant que nous, & ils ont raiſon, parce que nous faiſons trop évaporer ſon huile. Ils le broyent ſur le champ, le font bien boüillir, afin d'en tirer toute la ſubſtance, le prennent le plus chaud qu'il eſt poſſible, & pour l'ordinaire ſans ſucre. Je lui en fis prendre avec du ſucre candi, elle le trouva bon, & m'entretint pendant que je mangeai d'une maniere ſi ſpirituelle & ſi amuſante, que j'y pris beaucoup de plaiſir. Elle ſe retira quand mes domeſtiques eurent déjeûné, car elle avoit eu ſoin d'eux, & remporta la vaiſſelle. Je lui donnai quelques boëtes de ſucre candi & de confitures, dont je me doutai bien qu'elle feroit preſent à la Princeſſe, chez qui elle avoit un très-grand credit, comme je l'ai vû dans la ſuite. Elle y étoit comme

la Sur-Intendante, & tous les domestiques lui obéïssoient. Quand je me trouvois seul, je la faisois avertir, & elle venoit aussi-tôt, & c'est d'elle que j'ai appris une infinité de particularitez, qui m'auroient toûjours été inconnuës sans ce secours.

1664.

Le zele de sa Religion lui faisoit souhaiter que je l'embrassasse, & que je me mariasse à la Cour de l'Emir. Elle avoit déja jetté les yeux sur une des suivantes de la Princesse, qui étoit jeune, blanche & belle. Il est vrai qu'elle ne m'en parla jamais; mais elle le dit à son mari, de qui je le sçûs aussi tôt, & nous nous en divertîmes beaucoup.

Elle s'appelloit *Hiché*, c'est-à dire vivante, qui est le nom qu'ils donnent à la premiere de toutes les femmes. Elle ne manqua pas de dépêcher un Exprès à son mari qui étoit à son Village, & de lui mander de venir promptement au Camp embrasser un de ses cousins qui étoit arrivé depuis deux jours, & que l'Emir avoit logé dans sa tente.

Hassan s'imagina d'abord que c'étoit quelqu'un de ses parens qui étoit venu exprès d'Espagne pour le chercher. Il monta à cheval sur le champ,

1664. & tout transporté de joye il vint tout droit descendre à sa tente.

Après m'avoir embrassé, & nous être baisé réciproquement nos barbes, il me demanda en assez mauvais Espagnol si j'étois de Maillorque (c'étoit sa Patrie) Je lui répondis en même Langue que j'étois François, & que quelques affaires particulieres m'avoient amené chez l'Emir. Il penetra d'abord la pensée de sa femme, & le raisonnement qu'elle avoit fait sur mon arrivée. Il me dit qu'elle n'avoit pû le surprendre plus agréablement, qu'il étoit ravi de l'entretenir dans cette erreur, bien loin de l'en désabuser; que cette méprise ne lui seroit pas inutile, & me pria de vivre avec lui comme si nous eussions été les meilleurs cousins du monde.

Hiehé qui nous écoutoit sans nous entendre, parce que nous parlions une Langue qu'elle ne sçavoit pas, faisoit voir par ses gestes des transports de joye extraordinaires, & marmottoit entre ses dents des benedictions à l'Arabesque. A la fin elle voulut parler à son tour, & s'adressant à son mari, elle lui dit d'un ton qui auroit pû passer pour un cri: J'envie votre joye & votre bonheur, Hassan;

que vous êtes heureux que Dieu vous ait envoyé un parent comme celui-là pour votre consolation, & qu'il soit venu exprès de l'autre monde pour vous chercher. Il faut le garder chez nous, l'Emir lui donnera quelque emploi pour le retenir à son service, nous aurons soin de lui, vous lui donnerez votre maison, & moi tout ce que j'ai chez la Princesse. S'il ne veut pas demeurer au Camp, il choisira tel Village qu'il voudra pour sa retraite : bon Dieu que les Papas du Mont-Carmel seront aises quand ils le sçauront ici. Hassan l'interrompit en lui disant : bon, mes yeux, vous avez raison, ce que vous pensez est bien juste, mais il ne fait que d'arriver, nous parlerons de cela à loisir, il faut lui donner le tems de se reposer, & pendant que nous parlerons de nos affaires, allez nous faire préparer à dîner. Elle s'y en alla sur le champ : car les femmes de ce Païs-là ne ressemblent point du tout aux nôtres, elles sont obéïssantes, jamais elles ne répliquent, leur devoir est toûjours devant leurs yeux. Elles regardent leurs maris comme leurs Seigneurs, elles les respectent, elles les servent, elles les aiment avec une

1664.

tendresse respectueuse. Nos Princes
1664. feroient une chose d'éternelle mémoire s'ils faisoient venir quelques centaines de ces femmes Asiatiques dans leurs Etats, pour instruire les leurs par leurs exemples, & leur apprendre les vertus qui doivent être inséparables de leur état. Qui sçait si malgré les mauvaises habitudes qu'elles ont contractées, & qu'elles laissent comme un héritage à leurs filles, elles ne se corrigeroient pas un peu de leur fierté, de leurs inégalitez, & des autres vices que l'on voit en elles, qui font gemir les maris, qui par leur trop grande tolerance sont devenus comme incurables?

Nous nous entretînmes pendant son absence de sa plaisante imagination, mais elle ne nous donna pas le tems d'avoir une longue conversation. Elle revint bien-tôt chargée d'un grand bassin de potage au ris; des esclaves du Prince en apporterent d'autres pleins de volailles boüillies & rôties, de ragoûts, de pâtisserie, & enfin d'un grand plat de fruits que l'Emir eut la bonté de nous envoyer, pour renouveller notre ancienne connoissance.

Hiché qui avoit publié par tout

l'arrivée du cousin de Hassan, fut cause que les principaux Arabes du Camp vinrent se mettre de la partie, & nous témoigner la part qu'ils prenoient à notre joye. Le repas & les complimens durerent jusqu'au soir, que Hassan prit congé de la compagnie pour s'en retourner à son Village, après m'avoir promis qu'il reviendroit le Samedi suivant, & m'avoit fait promettre que j'irois m'y promener avec lui. Il voulut me recommander à Hiché, qui l'écouta modestement, & lui répondit : vous me faites tort, Hassan, de me recommander votre cousin & le mien, je m'oublierois plûtôt moi-même. Soyez en repos, portez-vous bien, & revenez de bonne heure. Nous nous embrassâmes si tendrement, que ces témoignages d'une si parfaite amitié auroient levé tous les doutes de la parenté, s'il y en avoit eu quelqu'un. Hiché en pleuroit de joye, & auroit baisé ma barbe si elle avoit osé.

1664.

Je faisois exactement ma cour soir & matin à l'Emir. J'étois toûjours de sa colation : il prenoit plaisir à m'entendre discourir, & disoit quelquefois à la compagnie : croyez-moi, ce n'est pas là un Franc, c'est un veritable

me rendroit ce témoignage ; mais qu'il
1664. ne devoit rien attendre de bon de moi,
si j'étois traître à la foi que j'avois reçûë au Baptême. Je m'appercevois bien
que mes raisons ne lui déplaisoient
pas. Il me disoit quelquefois, tu es
honnête homme, c'est dommage que
ton entêtement te prive de la gloire
que Dieu a promise à ses fidéles serviteurs, qui sont les Musulmans.

Il se mit un jour en colere : qu'elle fut feinte ou veritable, c'est ce que
je ne pus démêler. Il me fit d'abord
des offres les plus avantageuses, &
voyant que cela ne m'ébranloit point,
il me menaça de la mort la plus cruelle, & même de me faire brûler tout
vif avec de la fiente de vache. Je demeurai ferme à mon ordinaire. Il commanda qu'on me liât les pieds & les
mains. Je crus alors que c'étoit fait de
moi, j'offris ma vie à Dieu, & le priai
de ne me point abandonner. En cet
état, il me fit circoncire en sa présence, & me donna le nom de Hassan ;
mais on ne put jamais tirer de ma bouche leur confession de foi. Je leur disois dans la douleur de l'operation : je
suis circoncis malgré moi ; mais je
suis toûjours Chrétien, coupez moi la
gorge, j'aime mieux mourir que de cesser de l'être. On

1664.

On me panſa avec ſoin, je fus guéri en peu de jours, l'Emir recommença à me bien traiter, il me donna des terres que je faiſois valoir aux conditions ordinaires des Chrétiens Grecs. Il me donna des habits, des chevaux, des armes, une tente & tout l'équipage d'un Cavalier, & il ceſſa de me parler de Religion, eſperant venir à ſes fins par la patience, & par les bienfaits dont il me combloit. Je regardai ces bons traitemens comme une nouvelle grace que Dieu me faiſoit, & je me crus obligé de ſervir mon Maître avec encore plus d'aſſiduité qu'auparavant.

L'Emir crut que l'amour d'une femme, & la tendreſſe que j'aurois pour mes enfans acheveroient de me gagner. Dans cette vûë, il me propoſa de me marier avec Hiché, qui étoit la premiere femme de Chambre de la Princeſſe, & qui avoit toute ſa faveur. La crainte d'irriter le Prince fit que je conſentis à ce mariage. Je connoiſſois Hiché, je l'avois vûë plus d'une fois, je ſçavois qu'elle étoit très-laide; mais je ſçavois auſſi qu'elle avoit de l'eſprit infiniment, un bon cœur & beaucoup de raiſon.

Mariage de Haſſan avec Hiché.

Le Prince & la Princeſſe nous firent des préſens conſiderables, nous en re

Bedoüin, je l'aime ſans l'avoir connu
1664. que depuis quatre ou cinq jours, il y a là-dedans quelque choſe de ſurnaturel. Je remarquois en effet qu'il avoit pour moi des attentions toutes particulieres, & que ſa confiance augmentoit tous les jours. Tous les autres Emirs ſes parens me combloient d'honnêtetez, & quand le Prince n'étoit point viſible, c'étoit chez moi qu'ils s'aſſembloient, en attendant l'heure de l'audience.

Hiché ne manqua pas de dire à l'Emir que ſon mari viendroit me chercher, pour aller paſſer deux ou trois jours avec lui à Muzeinat. L'Emir après avoir un peu rêvé y conſentit, & me le dit, ajoûtant que je me divertirois à la chaſſe du ſanglier. Je lui répondis que c'étoit moins le plaiſir de la chaſſe qui m'y engageoit, que celui de voir ſes Sujets, & d'entendre de leur bouche les loüanges qu'ils donnoient à ſa ſageſſe & à la prudence avec laquelle il les gouvernoit. Au moins, me répliqua-t'il, ſi vous êtes mieux traité à Muzeinat que dans mon Camp, ne vous en prenez qu'à vous-même : vous ſcavez ce que je vous ai dit, je vous le repete, vivez à votre maniere, ne

vous gênez ſur rien, & vous me ferez plaiſir. Je ne répondis à cette honnêteté que par une profonde révérence.

1664.

Haſſan ne manqua pas de venir dîner avec moi le Samedi ſuivant. J'allai à l'ordinaire à la colation de l'Emir, je pris congé de lui, & nous montâmes à cheval pour nous rendre à Muzeinat. Je ne menai avec moi qu'un valet. Il y a trois petites lieuës du Camp à ce Village, qui eſt ſitué dans le fond d'un vallon fort agréable, bien fertile & bien cultivé.

Dès qu'on nous apperçut de loin, une troupe de Chrétiens Grecs, qui habitoient ce Village, vint au-devant de nous. Nous mîmes pied à terre pour les recevoir, & après les complimens, les baiſers de barbes, & les autres civilitez accoûtumées nous montâmes à cheval, & ſuivis de ces bonnes gens nous arrivâmes à Muzeinat, & fûmes deſcendre à la maiſon de Haſſan. Elle étoit aſſez commode & aſſez propre pour le Païs.

Nous y trouvâmes le ſouper tout prêt. Ces bons Païſans avoient fait les derniers efforts pour nous bien régaler. Une table ronde de paille couſuë fut d'abord couverte de poiſ-

1664.

ſon frit, d'œufs, de ris, de laitage, de ſalades, & de tout le fruit de la ſaiſon. On ouvrit trois cruches de très-bon vin, mais un peu trouble, parce que ces Peuples n'ont pas l'uſage des tonneaux : ils le mettent dans des outres ou dans des cruches dès que les raiſins ſont foulez, & les bouchent quand le vin a boüilli ſuffiſamment, après les avoir remplies, ce qui ne ſuffit pas pour le rendre bien clair. A cela près il étoit excellent. Les principaux Chrétiens du Village vinrent ſouper avec nous. Le repas fut long : la converſation dura encore long tems après que nous fûmes ſortis de table, on y parloit Arabe & Grec vulgaire, je n'avois pas beſoin d'Interprete pour ces Langues, & cela faiſoit un plaiſir infini à ces bonnes gens.

Le lendemain matin nous entendîmes la Meſſe des Grecs, nous prîmes le caffé, & je fus me promener avec Haſſan aux environs du Village.

Je remarquai que ce Village étoit grand, il paroiſſoit même plus conſidérable qu'il ne l'étoit en effet, parce que les maiſons ſont ſéparées les unes des autres par des jardins, où ils cultivent des légumes, des

fleurs & des fruits, & sur tout des pasteques ou melons d'eau des deux especes qui sont excellens. Les maisons sont toutes environnées de treilles qui donnent de très-bon raisin. J'en vis de cette espece, qu'on appelle en France Raisins de Corinthe, parce que c'est apparemment des environs de cette Ville qu'on a apporté les premiers seps : ils sont extrêmement petits, & extrêmement doux & agréables au goût. On fait un trafic prodigieux de ces raisins quand ils sont secs. La quantité qu'on en consomme dans le Levant, dans l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, les Païs-Bas, les Royaumes du Nord & l'Allemagne, est tout-à fait incroyable. On les fait entrer dans les ragoûts, dans la pâtisserie. Les Anglois ne trouveroient pas leur Pouding bon s'il n'étoit farci de ces raisins. Ils sont en effet fort délicats. Les François en usoient autrefois bien moins que les autres Nations : ils en ont apporté l'usage du Levant, & ils s'y sont accoûtumez ; car on peut dire qu'ils sont les singes des autres dans le manger & dans les boissons. Ils y ont rafiné à merveille ; & comme ils sont généreux, ils prodiguent leurs modes pour

1664.

ne change point de nature quand on lui a coupé la queuë. Tu n'es pas prédestiné au ſalut des Fidéles ; mais je ne dois pas ſouffrir que tu abuſes de l'extérieur de notre ſainte Religion. Je t'aime pourtant, tu es fidéle, exact, tu es honnête homme ; mais tu n'es pas Mahometan. Je te permets de vivre comme tu voudras. Va-t'en à Muzeinat manger du porc avec les Chrétiens. Je te donne le Village à gouverner, & je t'en fais le Maître abſolu. Tu pourras y demeurer & y faire les exercices de ta Religion avec liberté, & perſonne ne me blâmera du mépris que tu fais de ton ſalut, auſſi bien tu n'es d'aucun ſecours à ta femme.

1664.

Je ne répondis rien, j'acceptai le parti, je baiſai ſa main, & après l'avoir remercié, je m'en allai à mon Village, d'où comme je vous ai dit, je ne reviens qu'une ou deux fois la ſemaine recevoir les ordres de l'Emir & faire ma cour.

Après que Haſſan m'eût fait ſon Hiſtoire, il me déclara qu'il avoit réſolu de s'enfuir, qu'il en avoit cherché l'occaſion pluſieurs fois ; mais qu'outre la difficulté qu'il y avoit de paſſer des terres des Arabes ſur celles des Turcs qui ſont leurs ennemis, il

oit trouvé personne à qui il pût se
ier pour une affaire de cette impor- 1664.
e. Il me demanda ensuite mon con-
& mon assistance.
e lui conseillai de conserver les pre-
s habits des Turcs & des Maures,
seroient dépoüillez dans les che-
s, d'en faire un paquet, & de s'en
avec cela à la riviere la plus pro-
de Seïde, de jetter ses habits Ara-
dans quelque trou & de s'habiller
Turque, & qu'ainsi déguisé, il
eroit par tout sans rien craindre,
l viendroit chez-moi, où j'aurois
n de disposer toutes choses pour le
e embarquer dans le premier Vais-
u qui iroit à Marseille, que s'il ne
trouvoit pas à Seïde, il iroit tout
t chez les Capucins, & leur diroit
il étoit, & que ces Peres que j'au-
instruit, & à qui je l'aurois recom-
ndé, ne manqueroient pas de faire
t ce qui seroit à faire pour sa satis-
ion.
l goûta mon conseil, & me promit
e mettre en usage, dès qu'il sçauroit
je serois arrivé à Seïde.
Notre conversation quoique longue
oit encore duré quelque tems, si
Païsans qui nous cherchoient ne
is avoient trouvez, & ne nous eus-

1664.

ſent avertis que le dîné étoit prêt, & qu'on nous attendoit il y avoit déja long-tems. Nous y allâmes. Ces bonnes gens nous regalerent de leur mieux, & nous retournâmes enſuite au Camp de l'Emir, qui me demanda ſi Haſſan m'avoit fait faire bonne chere, & s'il ne m'avoit pas mené à la chaſſe du Sanglier. Je lui répondis qu'il m'avoit fort bien regalé; mais que l'empreſſement de revenir à ſa cour m'avoit fait remettre la chaſſe à une autre fois, que j'étois fort content de mon voyage, parce que j'avois vû des Païs charmans, & ſur-tout parce que j'avois été témoin des loüanges que ſes ſujets donnoient à ſa juſtice & à ſa bonté. Il nous gouverne comme un bon pere, m'ont-ils dit, & nous prions Dieu tous les jours pour ſa ſanté & pour ſa proſperité. Nous ſommes heureux d'avoir un ſi bon Maître, nos freres qui ſont ſujets des Turcs ne ſont pas ſi heureux. Je remarquai que ce diſcours fit plaiſir à l'Emir, qui me dit, Dieu ne met les Princes au-deſſus des Peuples que pour les gouverner, comme il les gouverne lui-même. La juſtice & la miſericorde ſont deux de ſes grands attributs; mais il faut que la miſericorde l'emporte ſur la juſtice, parce que les

hommes sont foibles & imparfaits.

1664.

La bonne Hiché nous regala parfaitement bien, & nous tint compagnie autant que son service le lui put permettre. Nous allâmes encore faire notre cour à l'Emir, qui avoit la politesse de m'adresser presque toûjours la parole. Nous nous retirâmes quand on servit son soupé, & Hassan coucha avec moi dans sa tente; & le lendemain après avoir déjeûné de bonne heure, il s'en retourna à Muzeinat.

CHAPITRE III.

Histoire d'un jeune Venitien.

Cinq ou six jours après, le mauvais tems obligea un Corsaire de Malte à venir moüiller à la rade de Caïfa. Un Venitien d'environ dix-huit ans s'étant mis en tête qu'il n'avoit qu'à embrasser la loy de Mahomet pour faire une fortune considerable, se jetta à la mer, & vint à la nâge se rendre au Gouverneur de cette Ville, à qui il déclara le dessein qu'il avoit de se faire Mahometan.

L'Aga crut que c'étoit un esclave que la Providence lui envoyoit sans qu'il lui en coûtât rien, & dont il

pourroit tirer de l'argent. Dans cette pensée il le retint dans sa maison ; mais les Religieux du Mont-Carmel & les autres Catholiques de la Ville firent une quête pour le racheter, & ils convinrent avec l'Aga du prix de sa rançon ; mais quand il fut question de le livrer à ces Religieux, le jeune homme déclara qu'il ne s'étoit retiré d'avec les Chrétiens que pour se faire Turc, & demanda d'être conduit à l'Emir.

1664.

Cette affaire devint sérieuse pour l'Aga. Il s'agissoit de la Religion, & les zelez Musulmans dirent à l'Aga que s'il le livroit aux Chrétiens, ils s'en plaindroient comme ayant vendu un Mahometan aux Infideles. Ainsi le marché demeura sans execution, & le Venitien fut remis à quelques Arabes, qui le conduisirent au camp de l'Emir, que l'on avertit de la bonne volonté de ce jeune homme.

Il ne fut pas plûtôt arrivé que j'en fus averti ; je fus chez l'Emir, & je le lui demandai pour me servir de Valet. L'Emir me l'accorda aussi-tôt, & de fort bonne grace. Il vint avec moi ne sçachant pas qui j'étois. Je le menai à ma tente, & j'arrêtai Hassan à souper & à coucher, afin que nous

eussions le tems de faire changer de résolution à ce malheureux. Dès que la compagnie qui avoit soupé avec nous se fût retirée, nous entreprîmes ce jeune homme de la belle maniere : nous lui dîmes tout ce qu'on pouvoit lui dire pour le détourner de ce malheureux dessein, nous lui prédîmes tout ce qui lui arriveroit, & il ne falloit pas être devin pour le voir ; car nous reconnûmes que c'étoit un homme sans esprit & sans éducation, que l'avarice possedoit entierement, & qui ne manqueroit pas de se repentir bientôt de ce qu'il alloit faire, quand il verroit qu'il avoit compté mal à propos sur une grande fortune en se faisant Mahometan. Tout fut inutile, il persista dans son dessein, & dès qu'il fut jour il demanda d'être conduit à l'Emir. Le Prince fit appeller Hassan pour lui servir d'Interprete. Il demanda au Venitien quel motif il avoit pour vouloir changer de Religion. Le jeune homme n'osa dire la veritable raison, & demeura muet comme un poisson. L'Emir qui vit son peu d'esprit le méprisa, & lui dit qu'il ne le forçoit point, qu'il étoit libre de demeurer Chrétien, ou de se faire Mahometan, qu'il devoit y penser sérieu-

1664.

ſement. Haſſan qui ſervoit d'Interprete, lui dit pluſieurs fois, fais le ſigne de la Croix & demeure Chrétien, ſinon tu t'en repentiras, crois-moi, n'eſpere rien, & fais ton ſalut.

1660.

Le jeune homme au lieu de ſuivre un conſeil ſi ſage, leva le doigt & ſe mit à crier, *lala Mehemed.* C'étoit tout ce qu'il avoit pû retenir de la profeſſion de foy Mahometane qu'on s'étoit efforcé de lui enſeigner pendant qu'il avoit été à Caïfa, au lieu de dire; *La illah ila allah Mehemed Raſſoul allah*, qui ſignifie, il n'y a point de Dieu que Dieu, & Mahomet eſt l'Envoyé de Dieu.

Alors l'Emir ſe tournant vers la compagnie; peut-on aimer, leur dit-il, une Religion qu'on ne connoît pas?

Les Marchands de Damas qui ſuivent toûjours le Camp de l'Emir, gens zelez pour leur loy, & ſuperſtitieux à l'excez, lui dirent; Seigneur, ce jeune homme eſt aſſûrément predeſtiné: voyez par quelle ſuite de miracles, étant né de parens Infidéles, il a mis ſa vie en danger pour vous venir trouver, afin d'embraſſer notre ſainte Religion, c'eſt une ame Turque dans le corps d'un Chrétien. Voyez avec quelle fermeté il a prononcé les ſaintes

paroles ; c'eſt Dieu qui les lui a miſes dans le cœur avant qu'elles ſortiſſent de ſa bouche. Ce ſeroit détruire l'ouvrage de Dieu de ne le pas recevoir, & de le remettre entre les mains des Infidéles. Ordonnez, Seigneur, qu'il ſoit circoncis, & vous ferez une action digne de votre pieté, dont Dieu vous tiendra compte, en faiſant réüſſir tous vos deſſeins, & augmentant vos jours.

1664.

L'Emir qui mépriſoit ce jeune homme, ne fut que très-foiblement touché du diſcours empreſſé de ces Marchands. Il fit ſigne de la main au Venitien pour lui faire entendre ce que c'étoit que la circonciſion, eſperant que la peur de l'opération le feroit changer de deſſein ; mais le Venitien lui répondit par un ſigne de tête qu'il s'y ſoumettoit. Alors l'Emir ne pouvant plus reculer, l'abandonna à ces Marchands pour en faire ce qu'ils voudroient. Ils le menerent chez eux, & le dépouillerent de ſes habits de Matelot qu'il avoit encore, lui en donnerent d'autres à la mode du païs, & l'ayant paré de ce qu'ils avoient de plus beau, ils le firent monter à cheval, le promenerent par tout le camp, & le conduiſirent au premier Village, où un

1664. Barbier fit l'operation. Il y demeura jusqu'à ce que la playe fût guerie, & revint à pied au camp, où on le laisſa vivre comme il put, & comme il voulut.

Il ne fut pas quinze jours ſans s'ennuyer de la vie des Arabes. Comme il étoit ſtupide, groſſier & ſans eſprit, il ne pouvoit rien apprendre de la langue Arabe, pas même pour demander ſes neceſſitez. Cela fit que tout le monde le mépriſa. Il s'apperçût bien qu'il s'étoit trompé dans ſon calcul, & que l'Emir n'étoit pas d'humeur à le charger de richeſſes; tout le monde le mépriſoit, & on le laiſſoit dans un coin à fumer ſon tabac. Il mangeoit avec les valets, & couchoit dans les tentes, ou dehors, comme il pouvoit.

A la fin il fut contraint de revenir me chercher. Il m'avoit toûjours évité. Il vint donc à ma tente & me témoigna le regret qu'il avoit de la faute qu'il avoit faite, & me pria les larmes aux yeux de le tirer du malheureux état où il s'étoit precipité.

Haſſan étant entré dans ce moment le chaſſa à coups de pieds de ſa tente, en lui diſant; Eſt-il tems, miſerable, de revenir à nous, tu as abandonné ton Dieu & ta foy: va-t'en demeurer

avec les chiens ; si je dis un mot à l'Emir, il te fera brûler avec de la fiente de vache. C'est une menace terrible chez les Arabes, parce que cette fiente faisant un feu fort lent, celui qu'on y expose en souffre infiniment davantage.

1664.

Je priai Hassan de le laisser en repos, & de ne lui pas faire le mal dont il l'avoit menacé, & même de trouver bon qu'il me vînt voir quelquefois. Je connus effectivement que cet apostat étoit veritablement touché, j'en eus pitié, & je priai Hassan de le prendre pour son valet, pendant qu'il demeureroit à son Village, & de le mener avec lui quand il auroit occasion de quitter les Arabes pour repasser en Europe. Hassan m'accorda de bonne grace ce que je lui demandois, & emmena dès le même jour son nouveau valet Soliman à Muzeïnat.

Je dirai dans la suite de ces Memoires de quelle maniere Hassan & son valet se sauverent.

1664.

CHAPITRE IV.

Negotiation de l'Auteur chez l'Emir Turabey, & les honnêtetez qu'il reçût des autres Emirs.

JE trouvai moyen d'avoir une audience ſecrete de l'Emir. Je lui dis ſans façon que dans l'état où j'avois laiſſé les affaires en partant de Seïde, les François avoient tout à craindre du reſſentiment que les Turcs avoient de la priſe de Gigery , & que je lui demandois ſa protection pour moi & pour mes freres & mes effets. Je vous l'accorde de tout mon cœur , me dit-il, & non ſeulement pour vous , vos freres & vos effets ; mais encore pour tous les François qui viendront ſous vos auſpices ; & non ſeulement pour l'occaſion qui ſe preſente, mais pour toûjours. Prenez ſeulement bien vos meſures pour venir ſurmes terres ; pourvû que je ſois averti , vous trouverez une bonne eſcorte , & vous demeurerez ou dans mon Camp , ce qui me feroit plaiſir , ou dans tel autre lieu que vous voudrez choiſir. Je vous ferai expedier des lettres , que

tous les Arabes respecteront. Je le remerciai comme je devois d'une grace qu'il m'accordoit avec tant de politesse, & ayant trouvé une occasion pour écrire à Seïde à mon frere, je lui mandai ce que j'avois fait, & où j'étois; car j'étois parti sans dire mon dessein à personne. Je le chargeai encore de m'envoyer par le retour de la même occasion plusieurs choses dont je voulois faire des presen, & de me donner avis de tout ce qui se passoit par certaines adresses secretes que je lui indiquai.

1664.

Cette confidence que j'avois fait à l'Emir de l'état de mes affaires, me mit dans son esprit encore mieux que je n'y étois. Dès que je n'étois pas avec lui il m'envoyoit chercher, & se plaignoit dans des termes polis que je l'abandonnois. Vous ne dînez pas à mon heure; mais du moins venez prendre du caffé & fumer avec moi; on en prend à toute heure, & je ne vous donnerai point de Bergé, puisqu'il vous fait du mal. Toutes ces faveurs m'attiroient des politesses de tout le monde. J'étois assuré d'être visité de tous les Emirs & autres Seigneurs Arabes qui venoient à la Cour. Il est vrai que j'étois quelquefois fatigué de

répondre aux questions qu'ils me fai-
1664. soient sur une infinité de choses qui
piquoient leur curiosité; mais j'en re-
tirois cet avantage, que je m'accoûtu-
mois de plus en plus à m'expliquer
facilement dans leur Langue, où je
trouvois tous les jours de nouvelles
beautez. Je leur faisois presenter du
caffé & du tabac, & quand ils s'y
trouvoient à l'heure de mon repas,
j'en faisois avertir la cousine Hiché,
qui avoit soin que rien ne nous man-
quât pour leur faire bonne chere. On
ne m'appelloit dans tous les Camps
que le Franc de l'Emir : on me re-
gardoit comme son Favori, & on me
prioit de lui demander ce qu'on n'o-
soit pas lui demander à lui-même. Il
ne m'a jamais rien refusé. Je ne l'ac-
corderois pas à tout autre qu'à vous,
me disoit-il quelquefois ; mais puis-
je refuser quelque chose à une per-
sonne que j'aime & que j'estime ?

Ces Messieurs étoient tellement
attentifs quand je leur parlois de la
puissance du Roi, de la Justice de
son Gouvernement, de ses armées,
de la discipline de ses troupes, de
nos manieres de faire la guerre, d'as-
sieger les Places & de les emporter,
que je fus obligé pour les contenter,

de faire un petit fort avec du carton, pour leur faire comprendre ce qu'ils ne pouvoient comprendre quand il n'étoit tracé que sur du papier. L'effet du canon leur paroissoit quelque chose de divin. Comment est-il possible, disoient-ils, qu'un peu de poudre donne tant de force à une masse de fer pour lui faire renverser des murailles si épaisses & briser de si grosses pierres ? Personne ne m'interrompoit pendant que je parlois; ils étoient immobiles, on les auroit pris pour des statuës, si l'on n'avoit vû le mouvement de leurs doigts, avec lesquels ils peignoient leurs barbes, qui est leur contenance ordinaire quand quelque discours leur plaît.

1664.

Ils se racontoient les uns aux autres ce que je leur avois dit, & ceux qui ne l'avoient pas entendu de ma bouche, venoient exprès pour me le faire recommencer, de sorte que j'en étois fatigué; mais il falloit avoir cette complaisance pour des Princes qui avoient pour moi une infinité de politesses.

Ils me prioient souvent d'aller manger chez eux, & me régaloient de leur mieux, & j'étois tellement accoûtumé à leurs mets & à leurs ragoûts, que je ne trouvois plus de difference

1664. entre leurs manieres & les nôtres Nous avions entre autres choses une abondance prodigieuse de toutes sortes de fruits, & sur tout de pasteques, je m'en accommodois à merveille, & j'ai été un mois entier sans boire une goutte d'eau. Ces fruits me tenoient lieu de boisson. Rien n'est plus humectant & plus rafraîchissant. J'en ai mangé en Italie & à Malte, que je croyois les meilleurs qui fussent au monde. Celles de Syrie, & sur tout de Damas & du Mont-Liban étoient toute autre chose.

C'étoit une chose si extraordinaire de voir un Franc chez les Arabes, habillé comme eux, parlant leur Langue, vivant à leur maniere, que l'on me vouloit voir dans tous les Camps des Emirs qui sont éloignez de celui du grand Emir d'une lieuë ou environ, & où ces Princes ont la même authorité que le grand Emir dans le sien.

L'Auteur va au Camp de l'Emir Dervick.

Le plus jeune de ces Emirs s'appelloit Dervick, ce n'est pas qu'il eût embrassé la profession de cette espece de Religieux, il en étoit bien éloigné, le pur hazard le lui avoit fait donner. J'avois vû plusieurs fois ce jeune Prince chez l'Emir, il étoit venu prendre du caffé & fumer dans ma tente. Il me convia d'aller dans son Camp pour

satisfaire la curiosité de sa mere & de sa sœur, qui avoient envie de voir un Franc. Il m'y conduisit; mais quand nous y arrivâmes, ces Princesses ne purent jamais me distinguer d'une centaine d'Arabes qui étoient à la suite du Prince.

1664.

Après qu'il m'eût donné la colation, il me mena promener autour de la tente des Princesses, pour leur donner le loisir de me considerer à leur aise, & vers le soir, un peu avant qu'on servît le souper, on vint avertir que les Princesses alloient sortir pour prendre le frais. Aussi-tôt tous les hommes se retirerent par respect dans leurs tentes. Les Officiers que l'Emir avoit chargé d'avoir soin de moi, me firent entrer dans celle qui m'étoit destinée, & me firent voir les Princesses par un trou qu'ils avoient pratiqué, afin que je les pusse voir. Elles se promenerent quelque tems; elles semblerent même affecter de venir fort près de ma tente, d'où je crois qu'elles sçavoient que je les considerois.

Portrait de la mere de l'Emir Dervick.

La mere de l'Emir Dervick, veuve de l'Emir *Khachan*, qui avoit été le plus beau & le mieux fait de tous ses freres, étoit belle, grande & fort blanche, elle étoit âgée de trente-cinq ans.

entre leurs manieres & les nôtres Nous avions entre autres choses une abondance prodigieuse de toutes sortes de fruits, & sur tout de pasteques, je m'en accommodois à merveille, & j'ai été un mois entier sans boire une goutte d'eau. Ces fruits me tenoient lieu de boisson. Rien n'est plus humectant & plus rafraîchissant. J'en ai mangé en Italie & à Malte, que je croyois les meilleurs qui fussent au monde. Celles de Syrie, & sur tout de Damas & du Mont-Liban étoient toute autre chose.

1664.

C'étoit une chose si extraordinaire de voir un Franc chez les Arabes, habillé comme eux, parlant leur Langue, vivant à leur maniere, que l'on me vouloit voir dans tous les Camps des Emirs qui sont éloignez de celui du grand Emir d'une lieuë ou environ, & où ces Princes ont la même authorité que le grand Emir dans le sien.

L'Auteur va au Camp de l'Emir Dervick.

Le plus jeune de ces Emirs s'appelloit Dervick, ce n'est pas qu'il eût embrassé la profession de cette espece de Religieux, il en étoit bien éloigné, le pur hazard le lui avoit fait donner. J'avois vû plusieurs fois ce jeune Prince chez l'Emir, il étoit venu prendre du caffé & fumer dans ma tente. Il me convia d'aller dans son Camp pour

ſatisfaire la curioſité de ſa mere & de ſa ſœur, qui avoient envie de voir un Franc. Il m'y conduiſit ; mais quand nous y arrivâmes, ces Princeſſes ne purent jamais me diſtinguer d'une centaine d'Arabes qui étoient à la ſuite du Prince.

Après qu'il m'eût donné la colation, il me mena promener autour de la tente des Princeſſes, pour leur donner le loiſir de me conſiderer à leur aiſe, & vers le ſoir, un peu avant qu'on ſervît le ſouper, on vint avertir que les Princeſſes alloient ſortir pour prendre le frais. Auſſi-tôt tous les hommes ſe retirerent par reſpect dans leurs tentes. Les Officiers que l'Emir avoit chargé d'avoir ſoin de moi, me firent entrer dans celle qui m'étoit deſtinée, & me firent voir les Princeſſes par un trou qu'ils avoient pratiqué, afin que je les puſſe voir. Elles ſe promenerent quelque tems ; elles ſemblerent même affecter de venir fort près de ma tente, d'où je crois qu'elles ſçavoient que je les conſiderois.

Portrait de la mere de l'Emir Dervick.

La mere de l'Emir Dervick, veuve de l'Emir *Khachan*, qui avoit été le plus beau & le mieux fait de tous ſes freres, étoit belle, grande & fort blanche, elle étoit âgée de trente-cinq ans.

1664.

Portrait a sœur de l'Emir.

La Princeſſe ſa fille étoit petite, d'une taille aiſée & bien priſe, ſon viſage un peu long étoit fort blanc; elle avoit un très-beau teint. Ses yeux étoient grands & bien fendus, & bordez légérement d'une couleur noire, composée avec de la tutie : c'eſt la mode du Païs, mode très-ancienne, & qui a paſſée des femmes Grecques aux Romaines dans les ſiecles paſſez. Elle pouvoit avoir environ quinze ans.

Portrait de l'Emir Dervick.

L'Emir Dervick n'avoit que dix-huit ans; il reſſembloit beaucoup à ſa ſœur, mais beaucoup plus grand. Il étoit civil, honnête, poli, & d'une douceur qu'on ne s'imagineroit pas devoir trouver dans une Nation qu'on croit ne s'en point picquer. Il vivoit avec moi & avec ſes gens comme avec ſes égaux & ſes camarades. Il étoit extrêmement liberal, il faiſoit du bien à tout le monde, & cette vertu le faiſoit aimer & reſpecter de tous ſes Sujets. Il en étoit le maître abſolu, plus par cet endroit que par le droit que ſa naiſſance lui donnoit ſur eux.

Nous nous mîmes à table après que les Princeſſes furent rentrées dans leur tente, & contre la coûtume des Arabes, nous y fûmes long-tems, parce

que nous avions du vin que l'on ſervoit à la ronde, & à petits coups.

Nous fûmes regalez enſuite d'un concert de voix, de violons, de tambours & de flûtes, qui n'étoit pas moins lugubre que celui dont Haſſan avoit été régalé le ſoir de ſes nôces.

Leur chant eſt uni, avec des pauſes fort longues. On pouroit le comparer à la palmodie des Grecs. La meſure eſt ſi juſte & ſi bien executée dans cette muſique Arabe, qu'elle ne laiſſe pas d'être agréable, & que l'oreille s'y fait aiſément.

On ſervoit pendant ce concert du vin à la ronde. Ceux qui n'étoient pas accoûtumez d'en boire s'en trouvoient aſſoupis, & tenoient long-tems la taſſe à la main en rêvant, les chanſons en faiſoient pleurer quelques-uns. Ces chanſons en effet étoient fort tendres. Tout le monde étoit ſérieux, excepté moi qui rioit quelquefois, parce que l'Emir nous faiſoit des petits contes fort divertiſſans, & qu'on pouvoit regarder comme des galanteries fort ſpirituelles.

A l'exemple du Prince chacun en voulut faire à ſon tour. J'en fis un qui leur fit perdre leur ſérieux, & malgré leur gravité, je leur fis jetter de

grands éclats de rire.

1664.

Il y avoit de ces chanſons qui étoient heroïques, dans leſquelles on racontoit les grandes actions des Heros de la famille de l'Emir. Je ne ſçai ſi les Eſpagnols ont pris leurs chanſons des Arabes, ou ſi les Arabes ont reçû les leurs des Eſpagnols; mais c'eſt à peu près la même choſe.

Les Princeſſes ayant ſoupé, on entendit une vingtaine de voix de femmes qui chantoient devant leur tente pour les divertir. Notre concert finit auſſi-tôt, il ſe fit dans la tente de l'Emir un grand ſilence, & tout le monde s'appliqua à entendre cette nouvelle muſique: on ne laiſſoit pas de boire, le vin finit avec la muſique, & auſſi-tôt on ſe leva de table, on donna le bon ſoir à l'Emir, & on ſe retira.

J'avois fait apporter des boëtes de confitures ſéches, je priai l'Emir d'en vouloir accepter deux douzaines, il vit bien ce que cela ſignifioit, & les envoya ſur le champ de ma part aux Princeſſes. C'étoit une faveur dont il n'y avoit pas d'exemple, auſſi l'en remerciai-je de mon mieux.

L'Emir m'envoya un de ſes meilleurs lits, il conſiſtoit à l'ordinaire en un petit

tit matelas de cotton, un carreau de velours cramoisi, une couverture de satin, avec un drap de toile de lin blanc & une *fatta*. Il avoit aussi donné ses ordres pour mes Valets & mes chevaux.

1664.

Le jour suivant la Princesse mere se leva dès huit heures, & m'envoya un present de pâtisserie, de pain, de miel, de crême, de beurre frais, & un bassin de confitures de Damas. Deux jeunes Eunuques noirs en furent les porteurs, & furent bien contents du présent que je leur fis.

L'Emir vint sans façon déjeûner avec moi dans ma tente, on ne peut mieux faire les honneurs de sa maison qu'il les faisoit, nous prîmes du caffé, parce que le vin nous manquoit, & puis nous montâmes à cheval pour aller rendre visite à un de ses oncles qui vouloit me voir.

Cet Emir nous reçût très-poliment, & nous traita autant bien qu'on le pouvoit souhaiter, & avec toute la civilité imaginable. Il me demanda si je m'accoûtumois à leurs manieres, & lui ayant répondu qu'elles me plaisoient infiniment: Demeurez donc avec nous, me dit-il, vous y serez aimé & estimé, & tous tant que nous sommes, nous nous

étudierons à vous procurer toutes sortes de plaisirs. Je le remerciai de sa bonne volonté, & le suppliai de me la conserver pour une autre occasion. La conversation qui dura jusqu'à trois heures après midi roula sur les coûtumes de France, dont ce Prince étoit fort curieux de sçavoir des nouvelles. Nous montâmes ensuite à cheval, & nous allâmes au fond d'un large vallon où il y avoit une petite plaine. Là les deux Emirs avec leurs gens se partagerent en deux Escadrons d'environ deux cens hommes chacun, & firent une espece de combat avec de longs roseaux qu'ils se lançoient avec beaucoup d'adresse. J'ai déja parlé de ce jeu dans un autre endroit, ainsi je n'en dirai rien davantage. Ce divertissement dura deux heures, après quoi les deux troupes se rangerent sous leurs Chefs, & les Emirs ayant mis pied à terre, tout le monde les imita, on s'assit à l'ombre sous des arbres, on nous servit du caffé qu'on avoit fait sur le lieu, qui étoit aussi bon & aussi proprement que s'il nous l'avoit fait servir sous la tente. Après nous être reposez, nous prîmes congé les uns des autres, les deux Emirs s'embrasserent tendrement, mais sans baiser leurs barbes, parce que l'Emir

1664.

Dervick étoit encore trop jeune pour en avoir.

Je pris congé des deux Emirs, & je me retirai au Camp de l'Emir Turabey avec mes gens, après avoir remercié l'Emir Dervick de l'escorte qu'il me vouloit donner. Il est vrai aussi que je n'en avois pas besoin : car j'étois connu par tout. J'allois seul sans rien craindre, & toûjours avec mon équipage Arabe, & quand je rencontrois des troupes d'Arabes, ils venoient me conduire par honneur.

Je trouvai la cousine Hiché dans l'impatience de nous revoir. Je trouvai aussi Hassan. Elle nous apporta le souper qu'elle nous avoit préparé avec son attention ordinaire, & pour l'en récompenser, je lui contai tout ce que j'avois vû & appris dans mon petit voyage, dont elle ne manqua pas d'aller regaler l'Emir & sa Maîtresse.

Dès que nous eûmes soupé, nous allâmes à la tente d'audiance. Je trouvai l'Emir fort chagrin contre son ordinaire, il me parut en colere contre quelques-uns de ses Officiers, qui l'écoûtoient sans rien répondre, de peur de le fâcher davantage. Cette mauvaise humeur fut cause que je me contentai de lui faire la révérence, qu'il

me rendit fort gracieusement, après
1664. quoi je me retirai tout doucement à ma
tente, en attendant que la cousine Hi-
ché put me venir instruire de la cause
du chagrin du Prince.

Hiché qui me vit revenir presque
sur mes pas, vint aussi-tôt m'entretenir
le reste de la soirée, & sçavoir la
cause de mon prompt retour. Je la lui
dis, & la parenté & l'amitié l'enga-
gerent à ne me pas faire un mystére de
tout ce qui s'étoit passé pendant mon
absence. Elle me dit donc que le Se-
cretaire de l'Emir étoit tombé malade
d'une fiévre continuë à quatre lieuës
du Camp, dans un Village où l'Emir
l'avoit envoyé en Commission, & qu'il
n'avoit personne auprès de lui pour
faire ses dépêches, qu'à la verité il
pouvoit envoyer chercher un Secretai-
re chez les autres Emirs; mais que
comme il y avoit toûjours quelque ja-
lousie secrete entre eux, il ne vouloit
pas confier ses secrets à leurs domes-
tiques, qu'il y avoit dans le Camp une
douzaine d'Agas envoyez par des Pa-
chas & autres Seigneurs, avec sept ou
huit personnes chacun, & leurs che-
vaux & mulets de bagages, qui ne le
chagrinoient pas tant par la dépense
qu'il étoit obligé de faire pour leur

nourriture, que par l'empressement qu'ils témoignoient pour s'en retourner, & que depuis trois ou quatre jours, il sembloit qu'ils s'étoient donné le mot pour le désesperer à force de demander leurs réponses.

1664.

Il est vrai, ajoûta-t'elle, qu'il y a chez l'Emir un vieux Secretaire, qui a été un des plus habiles Ecrivains du Païs; mais outre son âge déja fort avancé, l'usage du *Bergé* lui a tellement affoibli les nerfs, que sa tête, son corps, & ses mains tremblent de telle maniere, qu'il ne peut pas tenir la plume. Tout le service que l'Emir peut tirer de lui, est de lui servir d'Interprete, quand les Turcs qu'on lui envoye ne sçavent pas la Langue Arabe; de sorte qu'il n'a personne pour écrire ses ordres, & pour répondre aux Lettres qu'il reçoit.

Toutes les affaires de ses sujets demeurent suspenduës, rien ne s'avance ni au Camp, ni dans les Villages. Voilà le sujet de sa mauvaise humeur.

J'avois vû ce Secretaire malade, & il ne m'avoit pas paru un grand Clerc, ni en matiere d'écriture, ni en raisonnement. Il n'avoit pour tout talent qu'un peu de routine, peu ou point d'ortographe, & si ignorant pour tout

le reſte, qu'il employoit pour les plus grands Seigneurs de l'Empire, les mêmes termes dont il ſe ſervoit pour un Païſan. Ce qu'il ſçavoit parfaitement bien, c'étoient ſes interêts, il les faiſoit valoir à merveilles ; ſans argent ou ſans préſens les Païſans n'auroient pas arraché deux lignes de ſa mauvaiſe écriture. Auſſi n'y en avoit-il pas un dans tout l'Etat de l'Emir, qui ne l'eût voulu voir pendu à un arbre, & qui ne le chargeât tous les jours de mille malédictions.

1664.

L'Emir connoiſſoit ſes mauvaiſes qualitez, ſon ignorance & ſon avarice ; mais faute d'autre, il ne pouvoit s'en paſſer, il apprit qu'il étoit fort mal & hors d'état d'être tranſporté. L'Emir déſeſperé de ne pouvoir congedier tous ces Agas, paſſoit les jours entiers chez la Princeſſe, & tout le monde ſe reſſentoit de ſa mauvaiſe humeur. Pour moi, je faiſois toûjours bonne chere, & je me conſolois de l'abſence de l'Emir avec la bonne couſine Hiché.

Il me vint cependant dans l'eſprit, que ce que je ſçavois de Turc & d'Arabe pourroit être utile au Prince, j'en conferai avec la couſine Hiché, qui m'exhorta avec beaucoup d'empreſſement à lui rendre ce ſervice, puiſque

j'étois en état de le faire. J'avois heureusement avec moi un Livre Turc intitulé *Hincha*, qui est comme un Formulaire de toutes les Lettres qu'on peut écrire sur differens sujets à toutes sortes de personnes selon leurs qualitez. J'avois appris à écrire étant à Seïde, du nommé *Mehemed Cheleby Cherkez Agli*, qui étoit un des plus habiles Ecrivains qui fût dans tout l'Empire, & j'avois fait d'assez heureux progrès sous ce Maître. Je me persuadai donc que je pourrois suppléer au défaut du Secretaire, en attendant qu'il fût guéri, ou que l'Emir en eût trouvé un autre. Je dis à Hiché de demander un moment d'audiance particuliere pour moi à l'Emir. Il y a apparence qu'elle lui dit de quoi il s'agissoit : car elle vint sur le champ me chercher. Il me fit asseoir auprès de lui dès que je l'eus salué, & me demanda ce qu'il pouvoit faire pour moi. J'ai remarqué, Seigneur, lui dis-je, que vous paroissez être chagrin de la maladie de votre Secretaire, j'ai quelque connoissance des Langues Arabe & Turque, & si vous vous contentez de la maniere dont je les peins, & que vous me jugiez digne de votre confiance, je tâcherai de vous servir le mieux qu'il me sera pos-

1664.

1664.

sible. Pour ma confiance, répondit-il, vous devez vous être apperçû que vous l'avez toute entiere. Mais est-il possible qu'un Franc puisse écrire des Langues si differentes de la sienne.

Sans repliquer, je pris une plume dans son écritoire, & j'écrivis deux ou trois lignes en Arabe & en Turc, que je lui montrai. Il les lût & les trouva fort à son gré. Il me dit, vous me pouvez rendre un très-grand service & je vous en conjure, & sur le champ il tira de son sein une Lettre du Pacha de Damas, & me dit de la lire, je le fis, & je lui demandai quelle réponse il y vouloit faire. J'écrivis d'abord la réponse en François, & comme elle étoit écrite en Turc, je fis la réponse en Turc, & je la lui portai une demie heure aprés. Il fut surpris de ma diligence, il la lût, il admira le style & les expressions nobles dont je m'étois servi, le vieux Secretaire en fut charmé. J'avois composé un chiffre des Lettres de son nom & de ses qualitez. Elles y étoient entrelassées avec art. Je le mettois à la tête ou à la fin des Lettres, selon la qualité des personnes à qui on écrivoit, avec des queuës & des traits de plume tirez de part & d'autre, qui donnoient un air de pro-

L'Auteur sert de Secretaire à l'Emir.

preté & de grandeur à la Lettre. Tout cela fut parfaitement bien reçû, & fit voir la difference de mon écriture à celle de son Secretaire malade. Il écrivoit en Arabe à toutes sortes de personnes indifferemment. Il lui falloit tout un jour pour faire le broüillon d'une Lettre. L'Emir en employoit autant à la corriger, après quoi il falloit encore une journée pour la mettre au net, ce qui traînoit toutes les affaires dans une longueur prodigieuse.

Ce Prince voyant que je l'avois servi si promptement & si à son gré, ne sçavoit quelle chere me faire, il me remercia dans des termes dont il n'avoit pas accoûtumé de se servir, son chagrin disparut, & dès le jour suivant il parut dans son humeur ordinaire.

Je priai l'Emir de me remettre ses autres Lettres, & de me marquer les réponses qu'il y vouloit faire. J'en faisois un Mémoire sur le champ, & je lui promis d'achever toutes ces dépêches pour le lendemain au soir. Je lui tins parole, & même plûtôt qu'il n'attendoit : car m'étant mis à travailler à la pointe du jour, tout fut prêt à midi. J'allai lui porter ses expeditions à sa tente d'audiance, elles étoient écri-

1664. tes ſur du grand papier, d'un caractére qu'il n'étoit pas accoûtumé de voir, & avec des magnificences qui lui étoient inconnuës jusqu'alors. A meſure qu'il ſe les faiſoit lire, je les mettois dans de petits ſacs de taffetas de differentes couleurs, que j'avois fait préparer pour cet effet par la couſine Hiché, & l'Emir y mettoit ſon cachet. Cette maniere n'avoit jamais été pratiquée chez l'Emir ; mais elle lui fit plaiſir, & je crois qu'elle eſt paſſée depuis ce tems-là en coûtume, auſſi bien que de faire des réponſes dans la Langue dont on s'étoit ſervi dans les Lettres qu'il avoit reçûës. Dès que ces dépêches furent achevées, il fit venir les Envoyez les uns après les autres, leur donna leurs réponſes, & leur laiſſa la liberté de partir quand ils voudroient. Ils furent ſi contents, que les uns partirent dès le jour même, & les autres le lendemain matin avant que l'Emir fût levé.

On ſçût enſuite que le Secretaire étoit mort. L'Emir s'en mit peu en peine voyant que j'en pouvois faire les fonctions juſqu'à ce qu'il en eût un autre, & que je ne cherchois que les occaſions de l'obliger. Il prônoit par tout les ſervices que je lui rendois,

& disoit que j'étois le plus habile Ecrivain qu'il y eût au monde. Je reconnoissois pourtant bien que je ne meritois pas les loüanges qu'il me donnoit, & que je ne pouvois passer pour habile que parmi des Bedoüins, bonnes gens, ignorans par nature, & sans façon.

1664.

Le bruit se répandit aussi-tôt que j'étois le Secretaire de l'Emir, & dès le lendemain matin pendant que je déjeûnois, une troupe d'Arabes & d'autres sujets de l'Emir, me vinrent assieger dans ma tente. Ils crioient tous à la fois : *Ya Sayadi agiaal Nadarck alema.* Ces mots signifioient : Seigneur, jettez vos regards sur nous autres pauvres gens, par votre vie, par votre barbe benîte que Dieu veüille conserver, assistez-nous dans nos besoins. Ils entroient en foule, chacun vouloit être le premier à me conter son affaire. L'un vouloit me baiser la main, l'autre la robe, la plûpart ne sçavoient pas que j'étois Chrétien. Ils faisoient un bruit enragé, ils s'interrompoient l'un l'autre, & je ne pouvois comprendre ce qu'ils demandoient. Je leur fis signe de la main pour leur imposer silence, & je leur dis de parler l'un après l'autre.

1664. Un vieillard qui se trouva le plus près de moi, me dit : Seigneur, il y a tantôt quinze jours que nous venons tous les jours au Camp de l'Emir pour avoir des Ordonnances. Nous perdons tout notre tems à aller & venir, nos affaires ne se font point, parce que ce Secretaire (à qui Dieu ne fasse jamais misericorde) étoit malade, & il est mort presentement. Nous vous demandons la grace de nous écrire deux lignes à chacun, afin que nous ne soyons pas plus long-tems dans cette misere.

Je leur accordai ce qu'ils me demandoient, à condition qu'ils n'entreroient que l'un après l'autre. Ils sortirent aussitôt, & s'assirent en rond autour de ma tente, & à mesure que l'un sortoit, il en entroit un autre avec un petit morceau de papier grand comme une carte à joüer dans une main, & un présent dans l'autre. J'écrivois l'Ordonnance de l'Emir comme si elle avoit été accordée, parce qu'en ce cas le Prince y mettoit son cachet, on la rendoit déchirée à celui qui la lui avoit présentée, quand il ne vouloit pas accorder la grace qu'il demandoit. En voici les termes.

Nous ordonnons à toi Abou Mehmed Cheik d'un tel Village, de donner

à Mustafa porteur de la présente, quatre charges de bled ou d'orge, &c. que nous avons accordé, tu n'y feras donc faute, sinon tu sçais... Ces billets sont sans datte. Il y a seulement au-dessus le paraphe de l'Emir, qui ne signifie autre chose que le pauvre, l'abject Mehmed fils de Turabey.

1664.

J'employai toute la matinée à me débarasser de ces gens-là, qui me fatiguerent plus par leurs remercîmens & leurs cérémonies, que je ne l'avois été par plus de cinquante ordonnances que je leur avois faites. Il n'y avoit rien de si aisé pour moi que de leur donner ce consentement, & ils furent si heureux, que pas un ne fut refusé ce jour-là; de sorte qu'ils s'en retournerent contents, en criant & me donnant des bénédictions.

Je passai près de deux mois dans cet exercice, expediant tous les matins une quantité de ces gens, qui ne manquoient jamais de m'apporter un présent pour deux lignes d'écriture que je leur donnois sur le champ. L'un m'apportoit du tabac, l'autre du caffé, un mouchoir, un agneau, du fromage, du miel, des fruits, chacun selon son pouvoir, & selon le prix de la chose qu'il demandoit au Prince. Je refusois tout ce

1664. qu'on m'apportoit, mes gens seulement prenoient quelquefois du tabac & des fruits, & je leur disois que la coûtume des François n'étoit pas de servir leurs amis par interêt, que je n'avois pas besoin de cela ni chez l'Emir ni ailleurs, & que je leur faisois présent de mes droits en consideration de l'Emir leur Maître, & que je les servirois toûjours de bon cœur. Mon désinteressement m'attiroit des loüanges infinies, le Camp retentissoit des bénédictions qu'ils me donnoient à pleines têtes. Ils s'attroupoient & se disoient les uns aux autres, nous étions bien malheureux avec ce chien de Secretaire, nous n'avions pas assez de bien pour assouvir son avarice, s'il avoit pû nous avaler il l'auroit fait, il marchandoit les jours entiers avec nous pour nous délivrer nos ordonnances. Dieu nous a fait une grace singuliere de nous avoir délivrez de sa tyrannie, & de nous avoir envoyé ce Franc à sa place. On nous disoit que les gens de cette Nation étoient de mauvaise foi, des voleurs & des Corsaires, nous voyons bien le contraire dans celui-ci, & plût à Dieu que nous eussions l'ame aussi pure & aussi blanche, & la conscience aussi nette que lui.

On ne parloit dans tout l'Etat de l'Emir, que de mon désintereſſement & du refus que je faiſois des préſens qu'on m'offroit ; de ſorte que j'étois connu & eſtimé de tous ſes ſujets, & que quand j'allois me promener ſeul, j'étois aſſuré de revenir accompagné de tous ceux que je rencontrois.

1664.

J'étois ſouvent l'arbitre des differends qui ſurvenoient entre les ſujets de l'Emir. J'étois accoûtumé à écoûter avec patience tout ce qu'ils avoient à dire, & quand j'avois prononcé, ils s'en tenoient ſans ſe plaindre de ma déciſion. J'étois l'Avocat de tout le monde auprès de l'Emir, qui m'accordoit de bonne grace tout ce je lui demandois, & je me trouvai bien plus en état de faire plaiſir à ceux qui avoient beſoin de moi, que je n'aurois été dans mon Païs.

Quelque tems après, les Officiers de l'Emir me propoſerent une partie de plaiſir à Tartoura. Je le dis à l'Emir, parce que je ne voulois pas m'éloigner dans le beſoin qu'il pouvoit avoir de moi. Ces déferences lui plaiſoient infiniment. Il m'en remercia dans les termes les plus tendres, & me dit de me bien divertir, & que s'il

venoit quelque Lettre, il feroit atten-
1664. dre les Envoyez.

CHAPITRE V.

Voyage de l'Auteur à Tartoura.

TAr'oura est un petit Port de la dépendance de l'Emir Turabey. A peine y fûmes-nous arrivez, que le gros tems fit échoüer un gros Bateau de Grecs sur les bancs de sable. Il étoit chargé de vin de Chypre & de fromages que l'on portoit en Egypte. Dès qu'il eût touché, les lames le mirent en pieces en peu de momens, tout l'Equipage se sauva à terre. Les fromages demeurerent à la mer, & les tonneaux de vin rouloient au gré des flots.

Naufrage d'un Bateau de Chypre.

L'Emir Dervick qui avoit vû le naufrage du haut des montagnes, y accourut avec une partie de sa Cavalerie & quelques Officiers du Grand Emir, qui commencerent par dépoüiller les Matelots & les Passagers, & firent travailler les Arabes à retirer les débris du Bateau & tout ce que la mer apportoit à terre. Le Patron & tous ses gens se voyant nuds alle-

rent se cacher dans les broussailles, 1664.
en attendant la nuit pour se retirer
au prochain Village, & trouver à se
revêtir. J'allai les consoler de la perte
qu'ils avoient faite. Je leur dis que
j'étois Chrétien & que j'avois quelque
crédit parmi les Arabes, & que je
tâcherois de leur rendre service. Ils
furent bien aises de m'avoir rencontré,
& de m'entendre parler leur
Langue qui est le Grec vulgaire. Je
leur proposai de venir travailler à
retirer de la mer ce qui s'en pourroit
sauver, & que je leur ferois rendre
quelque chose. Je le fis trouver bon
à l'Emir qui me promit de les contenter.

Alors ces pauvres Matelots s'étant
jettez à la mer malgré la violence
des vagues qui portoient les marchandises
à terre, & puis les reportoient
au large, sauverent beaucoup de
choses. On ne put empêcher que les
tonneaux ne fussent brisez. Ils ne purent
en sauver que deux, & avec
beaucoup de peines ils les mirent à
terre. Les Arabes avoient ramassés
quelques fromages : je leur dis en riant
qu'ils étoient fait de lait de truyes,
ils les jetterent aussi-tôt, se laverent
les mains, & les Grecs en profiterent.

1664.

Il commençoit à être tard, & la mer étoit si agitée que les Matelots ne pouvoient plus travailler. Je priai l'Emir de leur faire rendre leurs habits. Il commanda qu'on les leur rendît, & les Arabes leur en rendirent la plus grande partie; mais comme l'Emir voulut coucher à Tartoura sous des tentes qu'il avoit fait dresser, je leur fis esperer d'obtenir encore quelque chose pour eux: je leur conseillai d'attendre qu'il eût soupé, afin de le trouver de meilleure humeur.

L'Emir ordonna qu'on lui préparât à soûper: rien ne fut plus aisé à ses Officiers, car tout ce qu'il y avoit de gens dans le Village lui avoient apporté des presens de viandes, de volailles, de gibier, de fruits & de caffé, mais aucun n'avoit apporté du vin; j'en trouvai deux cruches chez un Grec du Village nommé *Abou-Moussa*, que je fis présenter à l'Emir par ces pauvres Matelots. Le Prince les reçût avec plaisir. Nous nous mettions à table: je fis signe aux Grecs de se tenir hors de la tente, & d'attendre que je les fisse entrer, & cependant on leur donna à manger.

Le repas fut grand & long. Il y avoit beaucoup d'Arabes qui ne bû-

voient pas de vin, ce qui fit que l'Emir & moi, & quatre ou cinq de ses Officiers en eûmes suffisamment. On portoit les tasses à la ronde, on chantoit bien ou mal, il y avoit du plaisir dans ce divertissement champêtre.

1664.

Je crus qu'il étoit à propos de faire entrer les Grecs, je les fis appeller, ils entrerent en foule, baiserent la veste de l'Emir, & se retirerent à côté. Le Prince me demanda si on ne leur avoit pas rendu leurs habits, & s'ils desiroient quelque autre chose. Je lui répondis que ses ordres avoient été exécutez fort exactement, mais que ces pauvres gens ayant été ruinez par la perte de leur Bateau & de leurs marchandises ils le supplioient de leur accorder les débris du naufrage qu'ils pourroient retirer, qui n'étoient pas considérables, qui pouroient leur servir à se retirer chez eux & à secourir leurs miserables familles.

Ceux de la compagnie qui avoient envie d'en faire leur profit, s'y opposerent ; mais l'Emir après quelques réfléxions les leur accorda, & ordonna sur le champ qu'on leur laissât tout enlever jusqu'à un clou. Il n'en fallut pas davantage. Les Grecs lui baiserent le bas de la veste pour tout

1664. remercîment, & s'en allerent sur le champ travailler à ramasser ce que la mer jettoit à la côte, avec espérance de faire le reste le jour suivant, parce que le vent étant tombé, la mer devoit être plus belle, & que l'Emir devoit décamper avec tous ceux qui auroient pû les embarasser.

Je me levai à la pointe du jour, je fis faire deux traîneaux pour transporter les deux pieces de vin sur la montagne: j'y fis atteler trois paires de bœufs à chaque traîneau, & j'y fis bien attacher les pieces, & je dis à l'Emir que je présiderois au transport, afin qu'il n'arrivât point d'accident. Je pris tous les Païsans que je jugeai nous être necessaires, & nous nous mîmes en marche. Les bœufs alloient si lentement, & nos Païsans étoient si peu accoûtumez à cette sorte d'ouvrage, qu'il étoit six heures du soir quand nous arrivâmes au Camp de l'Emir Dervick.

L'Emir fut si content de voir ses deux tonneaux arrivez chez lui sains & entiers, qu'il récompensa généreusement les Païsans de leurs peines; & il envoya sur le champ des Exprès à tous les Emirs qu'il connoissoit peu scrupuleux sur la défense de boire du

vin, pour leur apprendre qu'il en avoit chez lui deux gros tonneaux, & les inviter d'en venir boire leur part. Ils lui manderent qu'ils le sçavoient déja, & qu'ils s'étoient préparés à le venir voir, & à passer la nuit dans son Camp, qu'il n'avoit qu'à se préparer à les bien recevoir, & à leur faire bonne chere.

1664.

L'Emir Dervick qui étoit le plus jeune de tous ces Princes reçût cette nouvelle avec une joye extrême. Il étoit ravi d'avoir cette occasion de leur donner des marques de son amitié. Il donna ses ordres pour le festin, & aussi-tôt on vit dans tout le Camp une boucherie & une rôtisserie complette de bœufs, de moutons, de chevreaux, de volailles, de gibier. Plusieurs tentes étoient remplies de femmes qui travailloient aux potages, aux ragoûts, à la pâtisserie, aux fruits & aux confitures.

Je pris la direction du vin, il n'étoit pas bien clair ; mais cela embarasse peu ces Peuples. C'étoit du vin de Chypre excellent. Je fis placer les deux tonneaux dans la grande tente du festin dans un endroit où ils ne pouvoient nuire à personne. Je plaçai un de mes gens à chaque tonneau,

1664.

& ayant trouvé dans mon écritoire quelques plumes neuves, j'en fis de petites canulles pour tirer le vin & remplir les taſſes que les domeſtiques ſervoient à la ronde aux conviez. Je voulus faire voir à l'Emir de quelle maniere on faiſoit rôtir les viandes chez les François. Faute de broche un de mes gens prit une vieille lance, y fit une poignée, & y embrocha un gros aloyau, un quartier de mouton & des volailles, les fit rôtir à notre mode, & les fit ſervir à table. Je les coupai & les ſervis, & ces Princes avoüerent que notre maniere de rôtir les viandes valoit mieux que la leur, parce que nos viandes conſervoient leur ſuc, au lieu que les leurs étoient ſeches & preſque brûlées, & ſans ſaveur.

Nous n'avions point de bouteilles, elles ne ſont point d'uſage chez les Arabes, mais on rempliſſoit les taſſes à meſure qu'on les vuidoit.

Tous les Emirs invitez arriverent enſemble, & après les complimens, les embraſſades, & les baiſers de barbes & de la main ſelon l'uſage & la dignité des perſonnes, on s'aſſit ſur des nattes. Les Emirs avoient des carreaux de velours, les autres n'en

avoient point, & s'assirent les jambes croisées comme nos Tailleurs.

1664.

Après une assez courte conversation les Conviez mirent leurs grands mouchoirs qui leur tinrent lieu de serviettes devant eux pour conserver leurs habits, & on servit de grands bassins de cuivre étamé remplis de viandes rôties, boüillies & de ragoûts. Les potages étoient copieux & de plusieurs sortes. La pâtisserie qu'on servit ensuite étoit fort bien faite, Le rôti qu'on réserva pour le dernier service servit d'entremets, & on le trouva bon. Le fruit vint ensuite. Tous les Conviez mangerent de grand appétit. On servoit de nouveaux plats à mesure qu'il y en avoit de vuides, ou que les Emirs en envoyoient à leurs gens qui étoient par pelotons, & qui mangeoient avec autant d'appétit que leurs Maîtres. Les tasses rouloient à la ronde, & le vin répandoit la joye chez tous les Conviez. Les haut bois, les violons, les trompettes & les tambours faisoient une simphonie que l'on entendoit de fort loin. Ils joüoient quelquefois séparément, & quelquefois tous ensemble. Leurs airs languissans faisoient extasier nos bûveurs; ils rêvoient en re-

1664.

nant leurs taſſes, pleuroient de tendreſſe, s'embraſſoient, ſe baiſoient la barbe, & ſe faiſoient des proteſtations les plus tendres du monde. Le repas fut ſi long, qu'il étoit plus de trois heures après minuit avant qu'on quittât la table. Alors ceux qui avoient beſoin de dormir ſe mirent ſur des matelâts & ſur des carreaux dont on couvrit la natte qui étoit ſur le plancher. Les premiers qui ſe réveillerent vers les dix heures du matin, appellerent les autres. Je leur conſeillai de prendre du caffé au lait, & je leur en fis faire par mes gens, & en cela je leur rendis un ſervice dont ils avoient grand beſoin : car la plûpart avoient bien mal à la tête. Après le caffé & un peu de promenade on ſe remit à table, & on recommença à boire & à manger ſur nouveaux frais, & on répéta cet exercice pendant deux jours & demi, c'eſt-à-dire tant que le vin dura, & en attendant qu'il en vînt d'autre on ſe ſépara les meilleurs amis du monde.

Je remarquai deux choſes dans ce long feſtin qui me firent plaiſir. La premiere, que ces gens qui ſont extrêmement ſobres dans leur ordinaire, fuſſent d'une auſſi grande fatigue que celle

celle qu'ils avoient essuyée dans ce long repas, sans qu'il y parût par les marques qui suivent ordinairement la débauche.

1664.

La seconde, que parmi tant de gens qui bûrent du vin copieusement pendant ce long repas, il n'arriva pas le moindre désordre : on n'entendit pas la moindre parole choquante par le moindre reproche. Au contraire ils conserverent leur sérieux, & le vin ne fit que les rendre plus enjoüez, plus gais, un peu plus libres à la verité, mais sans sortir des bornes de la politesse & de toute la bienséance & des égards qu'ils se devoient les uns aux autres : de sorte qu'ils se séparérent avec mille témoignages de l'amitié la plus tendre, & toutes les honnêtetez qu'on pouvoit attendre de personnes de leur condition.

CHAPITRE VI.

Expédition des Arabes contre des Révoltez.

Les Emirs avant de se séparer avoient fait une partie de chasse pour le jour suivant. Ils devoient cou-

rir le liévre & la gazelle, j'en devois être, & j'étois bien aiſe de prendre part à ce divertiſſement. Elle fut rompuë dans le moment que j'allois partir avec l'Emir Dervick, pour aller joindre les autres Emirs au lieu où ils étoient convenus de ſe trouver.

1664.

Ce fut un ordre verbal que le Grand Emir leur envoya de ſe rendre au plûtôt auprès de lui pour déliberer ce qu'ils devoient faire ſur un commandement du Grand Seigneur qu'il venoit de recevoir. Ils monterent à cheval à l'inſtant, fort curieux de ſçavoir ce que c'étoit. J'allai deſcendre à ma tente, où la couſine Hiché ne manqua pas de me venir voir auſſi-tôt, & me faire compliment ſur mon retour & ſur les divertiſſemens que l'Emir Dervick m'avoit donné. Elle me raconta tout ce qui s'étoit paſſé au Camp pendant mon abſence, & me dit que dès le lendemain j'aurois bien des expéditions à faire. J'allai me préſenter à l'Emir : il me reçût avec un viſage riant, & me dit qu'il étoit bien aiſe que j'euſſe paſſé agréablement mon tems, & que le lendemain nous travaillerions enſemble.

Hiché ne manqua pas de m'appor-

ter un assez grand souper pour que j'en pusse faire part à quelques Officiers des Emirs, qui étoient demeurés au Camp pour attendre les ordres du Grand Emir. Ils ne firent point de difficulté de me dire la raison pour laquelle les Emirs avoient été assemblez, qui n'étoit que pour faire payer les contributions aux Païsans de Napoli de Syrie que les Arabes appellent *Napolous*. J'ai déja dit que c'est l'ancienne Sichem dont il est parlé dans l'Ecriture.

1664.

Les Maures qui habitent la campagne & les Villages des environs avoient été ruinez par les sauterelles qui étoient venuës fondre sur leurs terres après avoir dévoré toutes les semailles de la Judée & de la Samarie. Elles avoient ruiné les bleds, les cottons & toutes les autres denrées; de sorte que ces Provinces étoient affamées à un point que n'ayant rien récüeilli l'année précédente, la disette extrême qui les pressoit les mettoit hors d'état de payer les contributions ordinaires au Beig.

On sçait que les Vicerois, Pachas, Gouverneurs des Places, & autres Officiers de l'Empire Ottoman, sont des Fermiers qui, sous peine d'envoyer

leurs têtes au Trésor Royal, sont
1664. obligez d'y faire remettre les sommes
dont ils sont convenus avec le Grand
Visir. On ne reçoit point d'excuse
sur cela. Il faut trouver de l'argent,
n'en fût-il point; & comme leur vie
& leur fortune dépendent de leur
exactitude à payer, ils mettent tout
en usage pour en venir à bout.

Les violences que le Beig de Césarée de Napoli de Syrie exerça sur ces Paysans désolez, & l'impossibilité où ils se trouvoient de payer leurs contributions, firent prendre les armes à ces Maures. Ils se rendirent maîtres de la campagne, & obligerent le Beig de se renfermer dans Napoli, & de s'y fortifier, pour éviter les suites de ce soulevement. Ce fut pour le réprimer qu'il demanda du secours au Pacha de Damas de qui il dépend, & que celui-ci donna ses ordres aux Emirs & aux Gouverneurs voisins, qui dans ces occasions sont obligez de secourir celui ou ceux qui sont attaquez par des Révoltez qu'ils ne peuvent réduire avec les troupes qu'ils entretiennent ordinairement.

Ahmed Pacha de Damas fils de Mehmed Cuproli alors Grand Visir, jugeant que les Arabes du Mont.

Liban seuls suffiroient pour châtier ces Rebelles, envoya ordre à l'Emir Turabey de marcher à eux avec ses troupes ordinaires ; ce qui fut bientôt executé : car dès que le Courier du Pacha de Damas fût arrivé au Camp du Grand Emir, & qu'il lui eût remis les dépêches de son Maître, l'Emir fit partir un nombre de Cavaliers qui avertirent les autres Emirs de se rendre auprès de lui. C'étoit cet ordre qui avoit rompu notre partie de chasse.

1664

Les Cavaliers n'ont pas la peine d'aller aux Camps des Emirs. Ils mettent un grand mouchoir blanc au bout de leurs lances, & se postant sur toutes les éminences dont ils peuvent être apperçûs des autres Camps, ils font avec leurs lances & leurs mouchoirs une espece d'exercice du drapeau jusqu'à ce qu'on leur réponde du Camp qu'ils veulent avertir par le même signal : car, comme j'ai dit ci-vant, tous ces Camps ne sont éloignez que d'une lieuë de celui du Grand Emir.

Ces Princes étoient venus, comme je l'ai dit, & après le Conseil s'en étoient retournez chez-eux en attendant l'ordre pour le départ.

Cet ordre leur ayant été donné, on vit venir de tous côtez des troupes d'Arabes par pelotons & ſans ordre; de ſorte qu'en moins de ſix heures elles ſe trouverent en état de ſe mettre en marche au nombre de quatre mille Cavaliers armez de lances, de haches & de maſſes d'armes.

1664.

Revûë des troupes de l'Emir.

La revûë en fut faite en peu de momens. Chaque Emir à la tête de ſa troupe paſſa devant le Grand Emir qui étoit à cheval à la tête de ſa maiſon, après quoi chaque Emir vint occuper le poſte qui lui étoit marqué autour des tentes du Prince.

Le reſte de la journée fut employé à regler l'Equipage du Grand Emir qui devoit commander, & à regler la marche & les diſpoſitions de l'attaque, & dans le Conſeil qui fut tenu le ſoir on réſolut de partir le lendemain à la pointe du jour, afin de ſurprendre ces Maures révoltez, ſelon la coûtume des Arabes.

M'étant trouvé le ſoir chez l'Emir. Il me dit, vous demeurerez au Camp, pourquoi expoſer votre vie dans une affaire qui ne vous regarde point. Je lui dis que je ne le quitterois point, que je combattrois à ſes côtez, & que je le ſuppliois de trouver bon que je

partageasse le danger avec lui. Il me le permit, & j'y allai avec trois valets bien armez, un desquels portoit mon fusil outre le sien, & nous avions tous quatre des pistolets à l'arçon de la selle. Je remarquai que cela fit plaisir à l'Emir & à tous ses autres Princes.

1664.

Les tentes & les bagages furent chargez & se mirent en marche trois heures devant le jour avec un corps d'Arabes pour les escorter.

Dès que le point du jour parut les trompettes sonnerent, l'étendart de l'Emir fut déployé & le départ du Prince fut annoncé par ses haubois & ses tambours. Les troupes prirent differentes routes pour passer plus aisément les défilez des montagnes, & arriverent sur les cinq heures du matin dans la plaine qui est au pied des montagnes du Mont-Liban. Là elles se mirent en ordre de bataille & marcherent vers Napolous.

Les Maures qui étoient campez par bandes, & qui ne s'attendoient pas à être si-tôt attaquez, ne purent se joindre & faire un corps; car dès qu'ils apperçûrent les Arabes, ils les virent fondre sur eux tête baissée. Ils furent si surpris & si pressez, qu'après avoir fait précipitamment une décharge de

leurs mouſquets, ils abandonnerent leurs armes, & ayant paſſé des foſſez & des ruiſſeaux qui étoient derriere eux, ils ſe diſperſerent & ſe ſauverent dans les montagnes, où nous ne pûmes pas les ſuivre ce jour-là.

1664.

Les Arabes n'eurent que deux hommes tuez, & un Emir eut le bras gauche caſſé d'un coup de mouſquet.

Défaite des Maures révoltez

Les Maures qui étoient environ cinq mille bien armez, laiſſerent cent quarante morts ſur la place, tous percez de coups de lances, & environ deux cens bleſſez, qui furent envoyez dans la Ville comme priſonniers. Les morts & les bleſſez furent dépoüillez, & les Arabes gagnerent plus de deux mille mouſquets & autres armes. Je m'avançai avec mes trois valets juſques ſur le bord du foſſé, d'où nous fimes quelques décharges ſur les fuyards avec ſuccès. Toutes les armes furent apportées au Camp de l'Emir, & furent diſtribuées aux plus braves. Mes valets furent diſtinguez & eurent chacun un fuſil & des ſabres. Ceux qui avoient des armes les vendirent aux Marchands de Damas, qui ſuivent ordinairement le camp de l'Emir.

On étoit convenu que le Beig de Napolous ſortiroit de l'autre côté, &

couperoit le chemin des montagnes aux Révoltez ; mais les Emirs qui connoissent la lenteur de Turcs quand il faut se mettre en marche, & qui vouloient avoir tout l'honneur de cette execution, ne jugerent pas à propos de les attendre, de sorte que le Beig fut étonné d'entendre les coups de fusil des Maures, & d'apprendre en même tems leur défaite & leur fuite. Il sortit de sa Ville, se mit à la poursuite des fuyards, il en prit quelques-uns qu'il fit empaler sur le champ, & en fit d'autres prisonniers, qui écrivirent aux rebéles de s'accommoder. Ils y furent contraints, pour ne pas achever de se perdre tout-à-fait. Les riches prêterent aux pauvres ce qui leur manquoit. On paya au Beig ce qu'il demandoit, la paix fut concluë, & les prisonniers mis en liberté.

1664.

Pendant le traité, & jusqu'à son entiere execution, les Arabes demeurerent campez dans la plaine où l'action s'étoit passée. Le Beig eut soin de leur envoyer des vivres, & toutes sortes de rafraîchissemens. Il vint rendre visite au Grand Emir, & comme il me connoissoit, il fut surpris de me trouver dans la tente de l'Emir. Il m'en demanda la raison. Je lui dis que mes

1664.

affaires m'ayant conduit chez l'Emir, j'avois voulu le ſuivre à cette expedition, puiſqu'il s'agiſſoit du ſervice du Grand Seigneur; il me dit qu'il m'en étoit obligé, & qu'il le feroit ſçavoir au Pacha de Damas, afin que ce Seigneur & ſon Pere y euſſent égard, quand l'occaſion s'en preſenteroit.

La paix étant faite nous décampâmes & reprîmes le chemin de notre Camp ordinaire. J'avois écrit par l'ordre de l'Emir, une aſſez grande lettre au Pacha de Damas, dans laquelle on lui rendoit compte de notre expedition. Elle fut portée par un Officier avec une eſcorte de trente Cavaliers.

Dès que l'Emir fut deſcendu à ſa tente, il reçût les complimens des autres Emirs, & des principaux Officiers, & de ceux qui étoient demeurez à la garde du Camp; car il ne faut pas s'imaginer que les femmes, les enfans, les vieillards & les malades euſſent été abandonnez.

On leur avoit laiſſé des gens ſur la probité & la bravoure deſquels on pouvoit ſe repoſer entierement, & qui étoient en aſſez grand nombre pour repouſſer une inſulte, ſi quelques en-

nemis des autres bannieres eussent entrepris d'en faire. 1664.

Après les complimens & une grande colation que l'Emir donna à tous ces Seigneurs, ils se retirerent chez eux & je m'en revins à ma tente avec Hassan.

La cousine Hiché y vint aussi-tôt, & nous conta tout ce qui s'étoit passé pendant les dix jours que nous avions été absens.

Je trouvai aussi ce que j'avois demandé à mon frere, & entre autres choses il y avoit joint de lui-même deux douzaines de paires de gans pour femmes, parfumez. J'en fis mettre une paire à Hiché ; elle ne s'en étoit jamais servie ; car ce n'est pas la mode chez les Arabes. Ils faisoient un effet merveilleux sur sa peau noire. Je lui donnai le reste du paquet dont elle ne manqua pas de regaler la Princesse, qui m'en fit faire des remercîmens. Je presentai le lendemain à l'Emir deux caisses de liqueurs & deux douzaines de boëtes de confitures au sucre candi, & deux lunettes d'approche, une de deux pieds de longueur, & une de huit pouces à tuyaux d'argent dans un étui de chagrin. Il voulut les éprouver le même

affaires m'ayant conduit chez l'Emir, 1664. j'avois voulu le suivre à cette expedition, puisqu'il s'agissoit du service du Grand Seigneur ; il me dit qu'il m'en étoit obligé , & qu'il le feroit sçavoir au Pacha de Damas , afin que ce Seigneur & son Pere y eussent égard , quand l'occasion s'en presenteroit.

La paix étant faite nous décampâmes & reprîmes le chemin de notre Camp ordinaire. J'avois écrit par l'ordre de l'Emir, une assez grande lettre au Pacha de Damas, dans laquelle on lui rendoit compte de notre expedition. Elle fut portée par un Officier avec une escorte de trente Cavaliers.

Dès que l'Emir fut descendu à sa tente , il reçût les complimens des autres Emirs, & des principaux Officiers, & de ceux qui étoient demeurez à la garde du Camp ; car il ne faut pas s'imaginer que les femmes, les enfans , les vieillards & les mala[illegible] eussent été abandonnez.

[illegible] leur avoit laissé des gens sur [illegible]robité & la bravoure desquels on [illegible] se reposer entierement , & qui [illegible] en assez grand nombre pour [illegible] une insulte, si quelques en-

nemis des autres bannieres eussent entrepris d'en faire.

1664.

Après les complimens & une grande colation que l'Emir donna à tous ces Seigneurs, ils se retirerent chez eux & je m'en revins à ma tente avec Hassan.

La cousine Hiché y vint aussi-tôt, & nous conta tout ce qui s'étoit passé pendant les dix jours que nous avions été absens.

Je trouvai aussi ce que j'avois demandé à mon frere, & entre autres choses il y avoit joint de lui-même deux douzaines de paires de gans pour femmes, parfumez. J'en fis mettre une paire à Hiché ; elle ne s'en étoit jamais servie ; car ce n'est pas la mode chez les Arabes. Ils faisoient un effet merveilleux sur sa peau noire. Je lui donnai le reste du paquet dont elle ne manqua pas de regaler la Princesse, qui m'en fit faire des remercîmens. Je presentai le lendemain à l'Emir deux caisses de liqueurs & deux douzaines de boëtes de confitures au sucre candi, & deux lunettes d'approche, une de deux pieds de longueur, & une de huit pouces à tuyaux d'argent dans un étui de chagrin. Il voulut les éprouver le même

1664. jour, & en fut fort content. J'en envoyai auſſi à l'Emir Dervick avec une douzaine de paires de gans, qu'il eut la bonté de donner en mon nom aux Princeſſes ſa mere & ſa ſœur. Il me manda de lui aller apprendre à ſe ſervir des lunettes au premier loiſir que j'aurois, & que nous ferions notre partie de chaſſe.

Tout le Camp marqua une joye extrême de l'heureux retour de l'Emir. Il y eut des feux, des feſtins, des chanſons, & une muſique qui penſa m'étourdir.

On avoit envoyé chercher un Chirurgien à Acre pour panſer l'Emir qui avoit eu le bras caſſé. Il arriva trop tard, la gangrene s'étoit miſe au bras, il fallut le couper, & quand l'opération fut faite, on s'apperçût que la gangrene avoit gagné juſqu'à l'épaule, quoiqu'elle ne parût pas au dehors; de ſorte que ce Prince mourut au bout de quelques heures après l'operation, ſans ſe plaindre, & remerciant Dieu de ce qu'il ſouffroit par ſon ordre irrevocable. Tout le monde admira ſa conſtance, ſa fermeté & ſa réſignation. Il fut pleuré de tout le monde, parce qu'il étoit fort aimé. Les femmes qui en ce Païs-là, comme par tout,

pleurent & rient quand elles veulent, firent merveilles, & si on ne les avoit pas connuës, on eût crû qu'elles alloient toutes mourir de douleur, mais comme on est accoûtumé à leurs allûres, on les laissa faire, & elles se consolerent bien vîte elles-mêmes, sans que personne songeât à prendre ce soin.

1664.

Il survint tant d'affaires, & j'eus tant de dépêches extraordinaires à faire outre le courant, que je fus huit jours entiers sans pouvoir m'éloigner du Camp. Vers le soir seulement je montois à cheval, ou seul, ou avec quelques Officiers de l'Emir, & j'allois prendre l'air aux environs du Camp.

Les affaires étant achevées, je dis à l'Emir que j'avois envie d'accomplir la partie de chasse que l'Emir Dervick m'avoit proposé; il y consentit de bonne grâce, & me demanda en riant si j'avois besoin d'une escorte. Je lui répondis que l'honneur d'être sous sa protection m'en tenoit lieu, mais que je le suppliois de m'envoyer avertir, s'il y avoit quelque chose pour son service, & que je quitterois tout pour me rendre à ses ordres. Il me le promit & me souhaitta bien du plaisir.

1664. Sans avertir l'Emir Dervick, j'allai mettre pied à terre à quelques pas de sa tente. J'entendis qu'un de ses Officiers lui dit ; voilà le Franc de l'Emir Turabey. Quoique ce Prince fût alors en compagnie, il se leva, vint au devant de moi, m'embrassa & me dit : Soyez bien venu, vous êtes donc libre, & me parlant à l'oreille, il me dit, j'ai du vin que j'ai reservé pour vous régaler. Tous ceux qui étoient avec lui s'étoient levez & vinrent m'embrasser. Nous nous assîmes & quelque tems après on servit le dîner; mais comme il y avoit dans la compagnie des zélateurs de la Loi, on ne parla pas de vin. Après qu'on eût desservi il fit venir les chevaux, & nous allâmes nous promener & nous exercer au jeu des Cannes. Vous n'êtes pas fait à cet exercice, me dit-il, du moins cela ne m'a pas paru jusqu'à present, il seroit honteux à un Bedoüin comme vous êtes de nous regarder faire sans y prendre du plaisir. J'y consentis, il me fit donner un de ses chevaux jeune & très-vigoureux & nous partîmes. Nous étions environ cent cinquante Cavaliers, nous nous partagâmes en deux troupes, & nous commençâmes à courir les uns contre les autres, à

caracoller pour gagner la croupe de son adversaire ; car comme je l'ai déja remarqué, on ne peut frapper en dardant la canne que l'on tient à la main que par derriere, & jamais par devant. Je donnai des coups & j'en reçûs, mais je remarquai que les Arabes m'épargnoient. Cet exercice dura deux heures, après quoi nous nous assîmes sur l'herbe pour nous reposer & laisser reposer nos chevaux, & on nous servit du caffé. Pendant que nous fumions, l'Emir me demanda si j'étois content du cheval que j'avois monté, je lui dis qu'il étoit excellent. Il est à vous, me dit-il, & si vous le refusez nous romperions ensemble pour toûjours. J'avois de la peine à recevoir un present de cette consequence ; mais il m'en pria avec tant d'instance que que je ne pus le refuser. C'étoit un cheval de quatre à cinq ans, alézan très-bien fait, de bonne race, doux presque comme une cavalle, & d'une ressource infinie.

1664.

Nous trouvâmes le souper tout prêt en arrivant, nous n'eûmes qu'à nous mettre à table ; nous fîmes grande chere, & nous bûmes plantureusement. Il étoit plus de trois heures après minuit quand les conviez s'en-

1664.

dormant les uns après les autres, ceux qui tenoient encore bon trouverent à propos de s'aller coucher, après que l'Emir eût donné les ordres necessaires pour ceux qui étoient endormis.

Nous ne nous reveillâmes que fort tard, & nous ne fûmes pas long-tems sans nous remettre à table, où la bonne chere, la joye & le bon vin nous retinrent jusqu'au soir. Nous fîmes un tour de promenade, après laquelle chacun ayant besoin de repos nous donnâmes le bon soir à l'Emir, & nous allâmes nous reposer, pour nous preparer à la partie de chasse que nous devions faire le lendemain.

L'Emir avoit une douzaine de fort bons chiens, quatre Emirs que nous trouvâmes au rendez-vous qu'ils s'étoient donnez en avoient aussi; de sorte que nous avions une mutte complete. Mes valets & moi avions des fusils, je fis trouver bon de les essayer quand les chiens seroient las. Ils forcerent quatre ou cinq gazelles & dix lievres, après quoi étant presque rendus, je tuai une gazelle qu'ils avoient fait lever & trois liévres, & un de mes gens tua une gazelle qui donna bien de l'exercice à ceux qui allerent pour l'avoir. Elle étoit tombée dans

une falaiſe eſcarpée, & avoit été arrêtée par un arbre. Il étoit impoſſible d'aller où elle étoit. Je remarquai qu'elle remüoit encore ; je lui tirai un ſecond coup, elle fit un effort pour ſe relever, & elle tomba juſqu'au fond de la vallée, où il fut facile de la ravoir, mais tellement briſée de ſa chûte, qu'elle étoit déchirée en beaucoup d'endroits, par les pointes des rochers ſur leſquels elle avoit roulé.

La gazelle eſt une eſpece de biche, elle eſt belle, s'apprivoiſe facilement quand on la prend jeune, autrement elle eſt très-ſauvage, extrêmement legere à la courſe, elle fait des ſauts prodigieux, ſe tient ſur des pointes de rocher, pourvû que ſes quatre pieds qu'elle joint tous enſemble y puiſſent trouver place. Sa chair eſt délicate. Je n'ai point entendu dire en Syrie qu'elles donnent du muſc, comme quelques Auteurs l'ont prétendu. Il faut que celles du Royaume de Boutan, d'où on nous en apporte en Europe ſoient d'une autre eſpece. Ces animaux ne ſont jamais gras, ils font trop d'exercice pour engraiſſer. Cela n'empêche pas que leur chair ne ſoit tendre & de très-facile digeſtion.

Les liévres ſont très-bons & ont du

fumet, pourvû qu'on les fasse rôtir comme il faut.

1664.

Nous avions mangé un morceau en passant dans un Village, & nous arrivâmes le soir au Camp de l'Emir Dervich affamez réellement comme des Chasseurs. Nous nous mîmes à table aussi-tôt que nous fûmes arrivez, nous fîmes grande chere & nous achevâmes notre vin.

Je passai tout le jour suivant au Camp de l'Emir, & le sixiéme jour je pris congé de lui, & je me trouvai au lever du grand Emir, c'est-à-dire, quand il vint déjeûner dans sa chambre d'audiance. Il me demanda si je m'étois bien diverti, je le lui dis, & lui fis voir le cheval dont on m'avoit fait present, il le trouva beau, & me dit obligeamment que je meritois encore toute autre chose. Je crois que ce present fut la cause de celui qu'il me fit la veille de mon départ. Il me donna ensuite plusieurs Lettres que j'apostillai suivant ses ordres. Je fis les réponses que je lui portai le lendemain matin, après que j'eus expedié les Païsans.

C'étoient tous les jours de nouvelles politesses de la part de l'Emir, & de tous les Seigneurs de la Nation. Ce Prince auroit bien voulu me re-

tenir auprès de lui, & m'offrit plusieurs fois des avantages aussi considerables qu'il m'en pouvoit faire; mais j'avois d'autres affaires. Je lui dis cependant de ne se point presser pour trouver un Secretaire, parce que je sçavois que la chose n'étoit pas aisée, l'assurant que je demeurerois auprès de lui jusqu'à ce qu'il en eût trouvé un qui fût à son gré. Il se passa du tems avant qu'il en eût trouvé un. Il en arriva à la fin un le 9. de Novembre. Je songeai à me retirer; mais l'Emir à qui je le dis, me pria avec instance de former son nouveau Secretaire, il l'envoyoit travailler avec moi dans ma tente, il écrivoit assez bien; mais ses expressions étoient pesantes & trop uniformes pour tout le monde. Quand il avoit fait le broüillon d'une lettre, je la corrigeois & lui faisois remarquer les fautes qu'il avoit faites, je lui en disois les raisons. C'étoit un jeune homme qui ne manquoit pas d'esprit, & qui aimoit à être instruit. Quand les dépêches étoient faites, nous les portions ensemble à l'Emir, qui ne manquoit jamais de demander si je les avois vûës, & dès que je l'assurois que je les avois examinées, il y mettoit son sceau.

1664.

1664. Je lui fis prendre la coûtume d'apostiller les Lettres qu'on lui écrivoit, parce que comme on les gardoit, on sçavoit en les revoyant la réponse qu'on y avoit faite, ce qui soulage la memoire & empêche qu'on ne se trompe dans la suite d'une affaire. J'employai quinze jours à instruire ce nouvel Officier, & pendant ce tems-là je reçûs des Lettres de mes freres, qui m'avertissoient que les bruits que la prise de Gigery avoient excitez, étoient entierement dissipez, & que ma présence étoit absolument necessaire à Seïde. Je le dis à l'Emir, qui fut fâché de ce que je voulois le quitter; car il m'aimoit réellement. Il crut d'abord que j'avois quelque mécontentement de lui ou de ses domestiques, & me conjura de m'expliquer & de ne lui rien cacher. Je l'assurai que je ne pouvois que me loüer de ses bonnes manieres & de tous ses Officiers; mais que n'ayant que mes deux freres à la tête de mes affaires, ils étoient trop jeunes pour les conduire comme il falloit. Je vis qu'il ne se contentoit pas de ces raisons, je lui fis voir le paquet que j'avois reçû, & je lui expliquai le contenu des Lettres qu'il renfermoit. Il se rendit alors, mais ce fut après m'a-

voir fait promettre que je viendrois le joindre, dès que j'aurois mis l'ordre que je voudrois à mes affaires, ce qu'il finiroit à un mois d'absence. Je lui promis tout ce qu'il voulut ; & j'obtins mon congé.

1664.

Dès que mon prochain départ fut sçû, je reçûs des visites sans nombre. Il fallut les rendre à tous les Emirs, & à tous les Seigneurs avec qui j'avois lié amitié. Ils voulurent me regaler tour à tour, ils me firent faire des parties de chasse, tout cela consomma bien du tems. La plûpart me firent des présens en échange de ceux que je leur avois fait, & me donnerent en les quittant les marques les plus éclatantes de leur estime & d'une très-étroite amitié.

La cousine Hiché ne fut pas la derniere à me fatiguer par ses pleurs & par ses cris, toutes mes raisons ne la persuadoient point. Vous pouvez mettre ordre à vos affaires sans quitter l'Emir qui vous aime, votre cousin & moi nous vous adorons, me disoit-elle. Elle s'en alla trouver la Princesse & lui exagerant mon merite : il faut, Madame, lui disoit-elle, le retenir à quelque prix que ce soit. Vous sçavez avec quel zele il a servi l'Emir, il faut que vous obteniez de lui qu'il lui

donne quelque grande Charge, des Villages & des grands biens, en sorte qu'il oublie son Païs; Dieu le convertira, & s'il se fait Mahometan, ce sera un Saint. La Princesse entra dans les raisons de sa confidente, & en parla tant de fois à l'Emir qu'elle pensa l'impatienter. Il eut la bonté de me le dire, ajoûtant que s'il y avoit pensé, il auroit remis mon affaire à la décision de sa Maison. C'est ainsi qu'il s'expliquoit pour ne pas dire sa femme; assurément vous l'auriez perduë; mais j'ai votre parole, & je compte sur votre probité.

1664.

Je la lui ai tenuë, & quand mes affaires me le permettoient, j'allois passer un mois auprès de lui, & j'ai toûjours trouvé en lui les mêmes bontez & les mêmes attentions.

Enfin, après bien des remises, il me permit de partir quand je voudrois, & s'étant souvenu que je lui avois demandé sa protection, il m'en fit faire un acte autentique par son nouveau Secretaire, & me le donna lui-même, ajoûtant que si les termes ne me paroissoient pas assez forts, je n'avois qu'à en faire un tel que je voudrois, quoique je n'eusse pas besoin de cette piece étant connu de tous les Emirs &

de tous leurs Officiers. Je la reçûs par honneur & comme une marque de son amitié. Je le remerciai & voulus lui baiser la main ; mais il la retira & m'embrassa. Faveur qu'il ne fait jamais qu'aux Emirs ses plus proches parens.

1664.

A peine fu -je retourné à ma tente, que son Ecuyer, c'est-à-dire, l'Officier qui a l'Intendance de ses chevaux & de ses bagages, me vint présenter de sa part une très-belle cavalle de cinq à six ans avec tout son équipage, c'est-à-dire, la selle, la bride, la couverture, un damas des plus beaux, une hache, une masse d'armes & une lance. L'Officier me remit aussi les pieces justificatives de la généalogie de la cavalle, & de l'étalon qui l'avoit couverte. C'étoit un présent de plus de quinze cens piastres, chose fort rare parmi les Arabes qui ne sont pas riches. Il donna aussi à mes quatre domestiques des habits neufs fort propres & quelques piastres. Je reçûs ce présent avec bien du respect, je caressai la cavallequi étoit douce comme un agneau, & si familiere qu'elle me suivit dans ma route, comme si elle y avoit été élevée, & je récompensai comme je devois l'Officier & le Palfrenier. Je priai

la bonne cousine Hiché de se charger
1664. de mes liberalitez, & de les distribuer
à ceux qui m'avoient rendu service.

Elle m'avoit apporté une douzaine de mouchoirs les plus beaux qu'on pouvoit voir, avec une toilette de soye bleuë, rayée d'or & d'argent avec des fleurs d'or à l'aiguille. Je me doutai bien que c'étoit un présent que la Princesse me faisoit; mais que la bienséance ne permettoit pas de me faire à son nom. Je priai Hiché de bien remercier la personne qui me le faisoit. J'avois une assez belle bague d'une émeraude, avec six petits diamans. Je la tirai de mon doigt, & je dis à Hassan de la mettre à celui de sa femme. Pourquoi, lui dit-elle, Dervich Nasser (c'est le nom que l'Emir m'avoit donné) est mon cousin, je veux recevoir son présent de sa main. Je la lui mis au doigt, & elle me prenant la main la baisa tendrement, & l'arrosa de ses larmes.

J'eus une grosse compagnie à souper, que la cousine fit servir magnifiquement, & après que nous fûmes hors de table, j'allai prendre congé de l'Emir & recevoir ses ordres. Il me dit, souvenez-vous de la parole que vous m'avez donnée, j'y compte, & vous de-

vez

vez compter ſur mon amitié , après quoi il m'embraſſa , & me donna beaucoup de bénédictions à la maniere du Païs.

1664.

Voici la traduction de la Patente qu'il m'avoit donnée. Elle commence par ce mot Hou écrit en gros caracteres. Il ſignifie, Dieu, ou, Celui qui eſt.

„ A nos Freres les Emirs, & à tous „ les Soubachis, Cherifs, & autres nos „ Officiers, à tous les Arabes nos en- „ fans & les Maures nos ſujets, que „ Dieu veüille garder. Nous vous ap- „ prenons que Dervich Naſſer le Franc, „ porteur de la Préſente, eſt un hom- „ me qui nous appartient. Nous vous „ ordonnons que toutes les fois qu'il „ paſſera par les chemins, plaines, „ Montagnes, Villages, Ports & Péa- „ ges de notre dépendance, vous lui „ fourniſſiez des voitures, des eſcor- „ tes, & la ſubſiſtance pour lui, pour „ ſa ſuite & pour ſon équipage, & „ toutes les choſes dont il aura beſoin „ pendant ſa route, de le proteger, „ défendre & aſſiſter contre les gens „ de mauvaiſe vie, qui pourroient at- „ tenter à ſa perſonne & à ſon équi- „ page, tout de même que vous ſeriez „ obligez de le faire pour un de nos „ enfans ; laiſſant tout le reſte à vos

la bonne cousine Hiché de se charger
1664. de mes liberalitez, & de les distribuer à ceux qui m'avoient rendu service.

Elle m'avoit apporté une douzaine de mouchoirs les plus beaux qu'on pouvoit voir, avec une toilette de soye bleuë, rayée d'or & d'argent avec des fleurs d'or à l'aiguille. Je me doutai bien que c'étoit un présent que la Princesse me faisoit; mais que la bienséance ne permettoit pas de me faire à son nom. Je priai Hiché de bien remercier la personne qui me le faisoit. J'avois une assez belle bague d'une émeraude, avec six petits diamans. Je la tirai de mon doigt, & je dis à Hassan de la mettre à celui de sa femme. Pourquoi, lui dit-elle, Dervich Nasser (c'est le nom que l'Emir m'avoit donné) est mon cousin, je veux recevoir son présent de sa main. Je la lui mis au doigt, & elle me prenant la main la baisa tendrement, & l'arrosa de ses larmes.

J'eus une grosse compagnie à souper, que la cousine fit servir magnifiquement, & après que nous fûmes hors de table, j'allai prendre congé de l'Emir & recevoir ses ordres. Il me dit, souvenez-vous de la parole que vous m'avez donnée, j'y compte, & vous devez

vez compter sur mon amitié, après quoi il m'embrassa, & me donna beaucoup de bénédictions à la maniere du Païs.

1664.

Voici la traduction de la Patente qu'il m'avoit donnée. Elle commence par ce mot HOU écrit en gros caracteres. Il signifie, Dieu, ou, Celui qui est.

„ A nos Freres les Emirs, & à tous
„ les Soubachis, Cherifs, & autres nos
„ Officiers, à tous les Arabes nos en-
„ fans & les Maures nos sujets, que
„ Dieu veüille garder. Nous vous ap-
„ prenons que Dervich Nasser le Franc,
„ porteur de la Présente, est un hom-
„ me qui nous appartient. Nous vous
„ ordonnons que toutes les fois qu'il
„ passera par les chemins, plaines,
„ Montagnes, Villages, Ports & Péa-
„ ges de notre dépendance, vous lui
„ fournissiez des voitures, des escor-
„ tes, & la subsistance pour lui, pour
„ sa suite & pour son équipage, &
„ toutes les choses dont il aura besoin
„ pendant sa route, de le proteger,
„ défendre & assister contre les gens
„ de mauvaise vie, qui pourroient at-
„ tenter à sa personne & à son équi-
„ page, tout de même que vous seriez
„ obligez de le faire pour un de nos
„ enfans ; laissant tout le reste à vos

1664.

„ ſoins, à votre affection & à l'obéïſ-
„ ſance que vous nous devez. N'y fai-
„ tes donc faute, ſinon vous ſçavez.

Son ſceau & ſon nom étoient au bas, & contenoit ces mots :

Le pauvre, l'abjet MEHEMET, fils de Turabeye.

Le lendemain dix-huit Decembre de cette année 1664. nous fîmes un grand déjeûner dès les ſept heures du matin. Je crois que la couſine Hiché avoit veillé toute la nuit pour le préparer. Mais quand nous fûmes prêts à monter à cheval, Hiché ſe mit à crier, à ſe jetter par terre, & à faire un tintamare épouventable. Je lui promis d'être de retour dans un mois. Elle dit qu'elle ne le croyoit point, & qu'elle n'oſoit l'eſperer. Il fallut que Haſſan qu'elle reſpectoit infiniment fût ma caution, & cela eſſuya ſes larmes en partie.

Je montai ma belle cavalle, & je fis mener en main mes deux autres chevaux. Haſſan me vint conduire, & j'eus toutes les peines du monde à empêcher une trentaine des Officiers de l'Emir, & d'autres Arabes de venir avec nous juſqu'à la riviere de Caïfa.

Malgré tout ce que je pus faire, il en vint une douzaine qui me dirent pour derniere excuse que tel étoit l'ordre de l'Emir.

1664.

La bonne cousine Hiché nous suivit jusques sur une éminence, & quand nous fûmes descendus dans la plaine, nous l'apperçûmes encore de fort loin qui battoit des mains, & qui faisoit voltiger son mouchoir en l'air, pour nous marquer son affection, & les souhaits qu'elle faisoit pour notre heureux voyage. Nous nous retournions de tems en tems pour les lui rendre, je mis un grand mouchoir au bout de ma lance, & nous ne cessâmes de la saluer, que quand l'éloignement la déroba entierement à nos yeux.

Hassan & sa compagnie m'accompagnerent jusqu'à la riviere de Caïffa. Là nous mîmes tous pied à terre, nous nous embrassâmes, nous baisâmes nos barbes, & après mille protestations d'une amitié éternelle, nous nous séparâmes, après que j'eus bien chargé Hassan d'assurer l'Emir de mes plus profonds respects, & de la reconnoissance que j'aurois toute ma vie de ses bontez, & chacun suivit son chemin.

J'eus soin d'écrire à l'Emir dès que je fus arrivé à Seïde. Je lui envoyai

quelques rames de papier à Lettres, & je lui marquai que j'allois travailler à mettre mes affaires en état de retourner passer quelque tems auprès de lui. Il me remercia de mon petit present, & me marqua qu'il comptoit les momens de mon absence, qui lui paroissoient bien longs, & que je me souvinsse de ma parole.

1665.

Je fus pourtant trois mois sans la pouvoir executer, parce qu'il m'arriva deux Vaisseaux qu'il fallut expedier.

A la fin du mois de Mars 1665. je me trouvai libre, & je résolus de retourner voir l'Emir. Je repris le chemin le plus court, n'ayant rien à craindre sur la route; au contraire dès que je fus rentré sur les terres de sa dépendance, je trouvai des gens qui me reçûrent à bras ouverts; l'Emir avoit si bien donné ses ordres, qu'il ne fut pas necessaire de montrer la Patente qu'il m'avoit donnée. Je fus défrayé, carressé, bien traité. On s'empressoit de me servir, de m'accompagner. Je menai mon frere cadet avec moi, il commençoit à parler Arabe assez correctement, & s'il avoit sçû bien former les caracteres de cette écriture, je l'aurois peut-être laissé quelque tems auprès de l'Emir,

1665.
Second voyage de l'Auteur au Camp de l'Emir Turabeye.

Nous arrivâmes au Camp. Je descendis à la tente de Hassan, & j'allai aussi-tôt à celle de l'Emir. Dès qu'on m'eût annoncé, il se leva, vint au-devant de moi, je voulus lui baiser la main, il m'embrassa en me disant, il y a long-tems que je vous attends, il faut que vos affaires vous ayent empêché de venir plûtôt. Je lui dis que j'en avois quitté d'assez pressantes pour venir lui faire ma cour, & passer chez-lui quelques jours. Quelques jours, me repliqua-t'il ; vous m'affligez de trop bonne heure. Cependant mes domestiques mirent à ses pieds le present que je lui avois apporté : car il s'étoit assis, & m'avoit fait asseoir auprès de lui. Comment, me dit-il, encore des presens; avez-vous envie de vous ruiner pour m'enrichir ? Seigneur, lui répondis-je, si vous avez de la peine à le recevoir de ma main, recevez-le au moins de ce jeune homme qui a l'honneur de vous l'offrir : c'est mon frere le plus jeune. Je lui fis signe de s'approcher, il voulut lui baiser le bord de sa veste, l'Emir lui presenta sa main. Mon frere lui fit un petit compliment en Arabe, que l'Emir entendit avec plaisir. Il lui répondit gracieusement, & lui fit signe de s'asseoir. Je lui avois

1665.

fait prendre un habit Arabe qui lui ſioit fort bien. Il étoit grand, fort bien fait, aſſez beau garçon, & ne manquoit pas d'eſprit. Il plût à l'Emir. Nous dînâmes avec le Prince, qui donna pluſieurs fois des fruits à mon frere.

Dans la converſation qui ſuivit le repas, le Prince me dit, il me ſemble que vous m'aviez promis de vous faire voir en habit de François, en avez-vous apporté un ? Je lui dis que je n'y avois pas manqué. Et quand nous le ferez-vous voir ? Tout à l'heure, ſi vous me l'ordonnez, lui repliquai-je. Allez donc vous habiller, & revenez ici, votre frere demeurera à votre place. J'allai au plus vîte à la tente de Haſſan. J'y trouvai la couſine Hiché qui me combla de careſſes, me montra la bague que je lui avois donnée, & me dit qu'elle avoit envoyé avertir Haſſan. Je la priai de trouver bon que je changeaſſe d'habit. Elle ſortit de la tente que j'avois trouvée tout en ordre : mes Valets s'y étoient établis. Je pris mes habits à la Françoiſe. J'avois une veſte de ſatin rouge, un juſte-au-corps de drap de la même couleur, avec des boutons d'orfévrie, des bas de ſoye, une perruque, un chapeau bordé d'or, avec un plumet blanc, des

gands brodez,mon épée & ma canne,& dans cet équipage j'entrai chez l'Emir. Je fis trois révérences à la Françoise, & lui fis un compliment en François qu'il n'entendoit point, & dont je fus obligé d'être moi-même l'Interprete. Il regarda long-tems mon habit, & dit à la compagnie, cet habillement est propre à des gens de guerre, il les embarasse moins que les nôtres, je le trouve de bon goût & fort commode. Il faut que vous demeuriez avec cet habit jusqu'à ce que vous vous couchiez: car il y a ici bien des gens qui voudront vous voir. J'entendis bien ce que cela signifioit. Toute la tente fut remplie dans un instant de curieux, on venoit toucher mon habit, on l'examinoit, on le loüoit, on l'approuvoit.

1665.

L'Emir étant allé chez la Princesse, ses Officiers me prierent de me promener avec eux dans le Camp. Il fallut avoir cette complaisance. Je crois que toutes les femmes seroient sorties pour me voir de plus près, si la bienséance le leur avoit permis: car je m'appercevois bien qu'elles me regardoient par les fentes de leurs tentes: je les entendois rire & babiller selon la coûtume du sexe.

1665.

Je retournai à ma tente, où Hiché m'avoit fait apporter deux lits. Elle me dit que la Princeſſe me vouloit voir dans mon habit François, & qu'elle viendroit m'avertir quand il ſeroit tems de me promener. Cette bonne couſine étoit dans des tranſports de joye, qu'il faudroit avoir vû pour les exprimer. Elle donna à mon frere quelques milliers de bénédictions, & comme parens elle ôtoit ſon voile dès que nous étions ſeuls avec elle. Je ne l'appellois que ma couſine, & mon frere en faiſoit autant, ce qui lui plaiſoit beaucoup.

Hiché me vint avertir qu'il étoit tems de me promener, je menai mon frere avec moi, après l'avoir averti de quelle maniere il devoit ſe comporter. Quelques Officiers de l'Emir nous accompagnerent. Ils ſçavoient de quoi il s'agiſſoit, & me laiſſoient marcher de tems en tems ſeul, afin qu'on me pût mieux voir. On peut croire que je fus bien regardé. Il n'y avoit que ma barbe qui défiguroit un peu mon habillement. Par diſcretion nous ne nous promenâmes qu'un quart-d'heure, & nous rentrâmes dans ma tente.

J'allai ſur les huit heures faire ma cour à l'Emir, à qui il fallut compter

tout ce qui s'étoit passé pendant mon absence, & toutes les nouvelles de l'Europe.

1665.

Hassan étant arrivé, & s'étant presenté à l'Emir, ce Prince lui dit: Votre cousin est un homme de parole, il faut le divertir si bien qu'il demeure long-tems avec nous. Après qu'Hassan lui eût rendu compte de ses affaires, le Prince me dit: Vous me faites trop de plaisir pour vouloir que vous vous fassiez la moindre peine. Vous vivrez comme vous avez fait ci-devant: Hiché aura soin de vous: Demandez, commandez, vous êtes le maître.

Nous nous retirâmes quelque tems après, & nous allâmes nous mettre à table. Deux Agas & quelques-uns des Officiers de l'Emir vinrent souper avec nous, je m'informai s'ils bûvoient des liqueurs, & ayant sçû que cela leur feroit plaisir, j'en fis servir, & nous passâmes la soirée fort agréablement.

Je me levai d'assez bon matin, je montai à cheval, & nous fûmes seuls nous promener aux environs du Camp. Hassan me réïtera ce qu'il m'avoit promis, & en attendoit l'occasion avec impatience.

Nous vînmes déjeûner, & quand je fus averti que l'Emir étoit visible, je

1665.

fus lui faire ma cour. Je le remerciai des ordres qu'il avoit eu la bonté de donner à ses sujets, dont je loüai fort l'exactitude & les bons traitemens qu'ils m'avoient faits. Je lui présentai deux montres d'or que je lui avois apportées. Il les reçût agréablement, en me disant qu'elles ne pouvoient venir plus à propos, parce que la sienne étoit gâtée, & qu'il ne sçavoit comment la faire accommoder. Je me chargeai de le faire, & je lui montrai à se servir du réveil, qui étoit dans l'une de celles que je lui présentois. Il en fut charmé : car il n'avoit pas encore vû de semblables instrumens. Vous aurez, me dit-il, bien des visites à recevoir & à rendre. Ayez soin qu'on regale comme il faut ceux qui viendront manger avec vous. Je lui demandai s'il étoit content de son Secretaire, il me répondit qu'il avoit encore bien besoin de mes instructions, & qu'il me prioit de lui en donner. En effet, dès le jour même ce Secretaire me vint trouver, & m'apporta plusieurs Lettres ausquelles l'Emir vouloit que je misse la main. Je fis sortir mes gens, à un desquels j'ordonnai de demeurer à la porte, & de ne laisser entrer personne. Nous travaillâmes trois heures, & je lui fis

faire toutes ses dépêches. Il les porta à l'Emir, qui lui dit, je vois bien que Dervich Nasser y a mis la main comme je l'en ai prié, profitez bien du tems qu'il voudra demeurer auprè de moi.

1665.

Tous les sujets de l'Emir me connoissoient. Dès qu'ils apprirent mon retour, ils vinrent en foule me rendre visite & m'apporter des presens, & voyant que je ne voulois pas les recevoir, ils les laissoient auprès de ma tente, & s'en alloient en publiant le bien que je leur avois fait. Le Prince le sçût, & me dit qu'il étoit bien aise que ses sujets eussent de la reconnoissance, & que je les attristois en refusant quelques bagatelles qu'ils m'offroient, comme une marque de leur affection; de sorte que je fus obligé de les contenter, & de recevoir leurs presens; mais en échange, je leur en faisois d'autres que je les priois de garder pour se souvenir de moi.

L'Emir Dervick fut averti de mon arrivée dès le même jour, & je crois que tous les autres Emirs le sçûrent en même-tems.

On dit qu'une des grandes dépenses des Princes & des Seigneurs Italiens, est d'entretenir des Espions qui

les avertiſſent promptement de tout ce qui ſe paſſe. Les Princes Arabes ſont dans le même goût. Je ne ſçai pas bien s'il leur en coûte beaucoup; mais je ſçai par experience qu'ils ne negligent rien pour être informez de tout ce qui ſe paſſe chez leurs voiſins. Quoiqu'ils paroiſſent fort unis & qu'ils le ſoient en effet dans beaucoup de choſes, il ne laiſſe pas d'y avoir des jalouſies ſecretes entre eux, & pour en éviter les ſuites, ils tâchent tous de découvrir les ſecrets de leurs voiſins. C'étoit pour cela que l'Emir Turabeye ne voulut point ſe ſervir des Secretaires des autres Emirs, quand celui dont j'ai parlé ci-devant lui manqua.

1665.

L'Emir Dervick vint au Camp du grand Emir le ſurlendemain de mon arrivée. Il vint mettre pied à terre à ma tente, m'embraſſa, & me dit qu'il venoit me voir & renouveller notre amitié. Je lui preſentai mon frere, il lui fit beaucoup de careſſes. Nous l'accompagnâmes chez l'Emir. Après les civilitez ordinaires, l'Emir lui dit: Mon frere, ne venez-vous point m'enlever Dervich Naſſer. J'en ai grande envie, lui répondit le jeune Emir; mais il ne fera rien contre votre volonté. Permettez donc, lui répondit l'Emir,

qu'il se repose quelques jours, & puis nous le partagerons. La conversation roula ensuite sur les nouvelles de l'Europe, dont ces Princes ne pouvoient se lasser de m'entendre discourir. Je laissai les deux Emirs ensemble, & je m'en allai dîner. Je me trouvai à leur dîné où je pris du caffé. On apporta ensuite du *Bergé*. L'Emir nous dit, je ne vous en presente point, car vous m'avez dit qu'il vous faisoit mal, mais vôtre frere n'en prendroit-il pas ? Je lui dis qu'il étoit encore trop jeune pour s'accoûtumer à cette drogue. Il fera bien, dit l'Emir, je suis bien fâché de m'y être accoûtumé, & je voudrois bien en pouvoir quitter l'usage. Rien n'est si aisé, Seigneur, lui repliquai-je; vous n'avez qu'à diminuer chaque jour la dose que vous avez accoûtumé d'en prendre, & vous verrez que vous en quitterez l'habitude, & que vous vous en porterez mieux. Il faut commencer dès ce moment, répondit-il. En effet, il en prit un tiers moins. Il ne laissa pas de s'assoupir quelques momens après. Nous prîmes ce tems pour me retirer à ma tente, où l'Emir Dervick fit colation, & bût des liqueurs qui lui plurent beaucoup. Il s'en retourna sur le soir à son Camp, après m'avoir fait

1665.

promettre que j'irois, & que je l'en avertirois la veille.

1665.

Je passai encore cinq jours au Camp de l'Emir sans en sortir que sur le soir pour aller me promener. Ce n'est pas la coutume en ce Païs d'aller à pied. Il faut qu'un Arabe soit bien pauvre quand il n'a pas un cheval. Il est riche quand il a une cavalle de bonne race, parce qu'elle lui fait des poulins, qu'il est assuré de bien vendre.

L'Emir en avoit beaucoup & de fort belles, & les autres Emirs en avoient aussi. Ils ne se défont pas aisément de leurs cavalles, elles sont bien plus estimées que leurs chevaux, quoiqu'ils soient très-bons, & excellens coureurs; mais les cavalles les surpassent, & sont d'une ressource infinie, on peut dire qu'elles ne courrent pas, mais qu'elles volent, rien ne les arrête, elles franchissent des fossez qui arrêteroient les meilleurs sauteurs d'Europe.

Hassan eut soin d'avertir l'Emir Dervick du jour & de l'heure que je me rendrois auprès de lui. Je partis après déjeûné; je trouvai à quelques cent pas du Camp une troupe d'Arabes que l'Emir Dervick envoyoit au devant de moi, & je le trouvai lui-

même à une demie lieuë de son Camp. Nous descendîmes de cheval, nous nous fîmes les civilitez ordinaires, & nous arrivâmes à sa tente. Mon frere lui fit un petit compliment, pendant que nos valets mirent sur son tapis le présent qu'il le pria d'accepter. Il le reçût de bonne grace, & me dit : Je reçois ces presens, parce qu'ils viennent de votre frere, car je me fâcherois si vous usiez avec moi de ces cérémonies. Je ne laissai pas de lui présenter une montre à boëte d'or, qu'il ne reçût qu'après s'en être défendu fort long-tems. Il n'en avoit point, & je connus qu'elle lui faisoit plaisir. Je lui appris à s'en servir, & il alla sur le champ la faire voir à sa mere & à sa sœur.

1665.

Il revint, on servit, & nous nous mîmes à table. Nous nous y trouvâmes treize personnes. Les Arabes n'ont point de superstition sur ce nombre, & en cela ils sont bien plus raisonnables que beaucoup d'Européens à qui ce nombre fait peur. Il nous fit grande chere, nous bûmes du vin. Heureusement dix des conviez n'en bûvoient point, & nous en eûmes pour le soir. On servit à la fin quelques liqueurs que je lui avois don-

1665.

nées. Les dix conviez dirent que le Prophéte ne les avoit pas défenduës, en bûrent, & les trouverent bonnes. On dit Graces, elles ne ſont pas ſi longues que celles de nos Moines, elles conſiſtent en trois paroles, Graces à Dieu, & cela ſuffit.

Après une aſſez longue converſation nous montâmes à cheval, & nous allâmes nous exercer au jeu des cannes. Je montai une cavalle de l'Emir qui étoit excellente, c'étoit ſa monture ordinaire.

Au retour il me pria de prendre mon habit François, & que nous nous promenerions autour des tentes. Je vis bien ce que cela ſignifioit. Je lui donnai cette ſatisfaction, & aux Princeſſes qui n'avoient pas aſſez d'yeux pour me regarder. Nous eumes une plus groſſe compagnie à ſouper, qui nous aida à achever le vin de l'Emir. Pendant que nous étions à table, un Emir de ſes oncles l'envoya prier de me mener chez lui avec mon habit François. Il lui manda que nous irions le lendemain dîner avec lui : nous y fûmes en effet. J'étois vêtu à la Françoiſe : tous les Arabes ſortirent de leurs tentes, & ſe mirent en haye pour nous voir paſſer. Le vieil Emir

vint recevoir ſon neveu, l'embraſſa tendrement, & nous fit entrer dans ſa tente d'audiance. Je le ſaluai à la Françoiſe, & je lui fis mon compliment en Arabe : je lui préſentai mon frere qui lui fit auſſi ſon compliment. Il nous répondit fort poliment, nous fit aſſeoir, & me demanda des nouvelles de Seïde & d'Europe. On ſervit peu après, nous fûmes bien régalez, mais nous n'eûmes point de vin : le vieillard étoit trop zelé obſervateur de ſa Loi pour en ſouffrir chez lui : à cela près c'étoit un homme plein d'eſprit & de cordialité.

1665.

Nous paſſâmes l'après-dîné en converſation. Un Eſclave noir vint dire quelque choſe à l'oreille de l'Emir Dervick, qui me dit quelques momens après : Sortons & prenons l'air, car il fait bien chaud ici. Je le ſuivis, nous nous promenâmes à quelque diſtance des tentes des Princeſſes, & quelquefois le jeune Emir s'arrêtoit : je compris que c'étoit afin que les Princeſſes me viſſent tout à leur aiſe. Nous rentrâmes dans la tente de l'Emir : il nous fit ſervir des fruits, du caffé & du ſorbec pour notre colation, & puis nous prîmes congé de lui, & nous allâmes chez un autre

Emir qui étoit ſon couſin. C'étoit un jeune homme à peu près de l'âge de l'Emir DERVICK. Il fut charmé de voir mon habillement qui lui plut beaucoup. Il nous régala bien, nous donna de bon vin, nous tint long-tems à table, & convint d'une partie de chaſſe pour le lendemain. Nous nous en retournâmes un peu après minuit, marchant au pas ſelon la coûtume du Païs, qui veut que l'on ne preſſe jamais les chevaux que dans un beſoin, comme quand il faut pourſuivre ou ſe retirer. Les Seigneurs Romains penſent à peu près de même: leurs caroſſes, ou plûtôt les chevaux qui les tirent ne vont qu'à petit pas dans la ville, & quand on leur dit qu'ils devroient les pouſſer un peu davantage, ils répondent ſagement qu'il n'y a qu'à partir de chez ſoi un peu plûtôt, & qu'on eſt arrivé à tems: cela rend leur marche grave, & bienſéante à des gens qui ſont ou Eccléſiaſtiques, ou qui prétendent deſcendre de ces anciens Sénateurs qui alloient toûjours d'un pas lent, qui les rendoit reſpectables. Il eſt pourtant vrai que ces mêmes Romains ſi graves dans la Ville ſemblent laiſſer leur gravité à la porte de la Ville, & courrent com-

1665.

me des Arabes qui ſuivent leur proye quand ils ſont à la campagne, & ne la reprennent qu'en y rentrant.

1665.

Nous trouvâmes cinq jeunes Emirs au rendez-vous avec leurs chiens : notre chaſſe fut heureuſe & ſi longue, que nous ne retournâmes au Camp de l'Emir Dervicx qu'après le coucher du ſoleil. Nous nous mîmes à table tout en arrivant, & nous mangeâmes de grand appétit. On avoit apporté ſix cruches de vin à l'Emir. Ceux qui étoient du feſtin étoient des eſprits forts, ſur qui la ſuperſtition d'une vaine obſervance ne faiſoit point d'impreſſion. Nous vuidâmes nos ſix cruches & quelques bouteilles de liqueurs, après quoi nous allâmes nous repoſer. J'allai me promener le lendemain matin avant que l'Emir fût levé, je pris un valet avec moi, & chacun notre fuſil, & nous chaſsâmes ſans chiens & à l'avanture : nous ne laiſsâmes pas de tuer trois liévres, huit perdrix & quelques pigeons, qui ne ſont pas des ramiers quoiqu'ils ſoient ſauvages.

Je trouvai l'Emir en peine de moi, nous prîmes du caffé en attendant le dîné, & nous fumâmes. Il lui prit envie de s'habiller à la Françoiſe, il fut aiſé de le ſatisfaire, mais il ne lui

fut pas si aisé de se servir de mes habits ; la culotte sur tout l'embarassoit extrêmement, il s'y seroit pourtant fait, tout le reste l'accommodoit assez. Il alla dans ce nouvel équipage se faire voir à sa mere & à sa sœur, qui rirent à gorge déployée quand il entra dans leur tente, où il s'étoit fait annoncer sous mon nom : il y demeura longtems, & puis vint chez moi se déshabiller & reprendre ses habits. Nous dînâmes en compagnie, après quoi je pris congé de lui : il voulut m'accompagner une partie du chemin, & quand nous nous quittâmes après les protestations les plus marquées d'une sincere amitié, il me laissa une trentaine de ses Cavaliers pour m'escorter jusqu'au Camp du Grand Emir.

1665.

J'allai aussi-tôt faire ma cour à l'Emir. Il étoit à travailler avec son Secretaire, mais il y avoit ordre de me faire entrer dès que je paroissois. Vous vous êtes bien diverti, me dit-il, & nous avons beaucoup travaillé, venez nous aider. Je fis signe à mon frere de se retirer, & nous demeurâmes tous trois enfermez pendant plus de deux heures, & nous achevâmes toutes les dépêches : j'en écrivis la plus grande partie. L'Emir congédia son

Sécrétaire, & ordonna qu'on ne laiſ-ſât entrer perſonne. Hé bien, me dit-il, comptez-moi votre voyage. Je lui en fis le recit; mais quand je lui rapportai la maſcarade de ſon neveu, il en rit de tout ſon cœur, en diſant: les jeunes gens ſont toûjours jeunes, quand il viendra ici je le veux voir en habit François. Cela le mit de ſi bonne humeur, que tous ceux qui entrerent enſuite pour lui faire leur cour ne ſçavoient ſur quelle herbe il avoit marché, tant il leur parut changé de ce qu'il étoit quelques heures auparavant.

1665.

L'Emir Dervick envoya le lendemain un jeune cheval fort beau à mon frere. L'Emir le vit, & me dit qu'il vouloit lui donner une jeune cavalle pour le mettre en ménage : je le remerciai par avance de la grace qu'il lui vouloit faire.

Départ du camp de l'Emir.

Je demeurai au Camp de l'Emir jusqu'au huitiéme de Mai que je pris congé de lui, malgré toutes les inſtances qu'il me fit pour me retenir. Je lui promis de le venir voir ſouvent, & autant que je pourrois connoître ne lui être pas à charge. J'allai faire mes adieux à tous les Emirs que j'avois été voir, ou qui m'avoient fait l'honneur

de me rendre viſite, & à tous les principaux du Païs. Cela m'occupa encore ſix jours, de ſorte que je ne pus partir que le 15. du même mois.

1665.

L'Emir envoya la veille de mon départ la cavalle qu'il avoit promiſe à mon frere, & voulut qu'il la montât devant lui : il le fit de bonne grace, la fit marcher au pas, au trot, au galop. L'Emir fut content, & lui donna beaucoup de loüanges : je lui avois fait prendre l'habit & les armes qui avoient accompagné la cavalle, & cet habit lui convenoit fort bien. Il deſcendit, & vint baiſer la main de l'Emir pour le remercier. Ce Prince l'exhorta à s'adonner à l'étude des Langues Orientales, & à en bien former les caracteres, & l'aſſura que s'il vouloit s'attacher à lui, il le traiteroit ſi bien, qu'il lui feroit oublier ſon Païs.

La couſine Hiché qui nous attendoit dans ma tente, & qui avoit appris ce que l'Emir avoit dit à mon frere, joignit ſes avis à ceux de ſon Maître. Je lui avois fait quelques preſens, qu'elle connut bien que je voulois qu'elle préſentât à ſa Maîtreſſe. Elle l'avoit fait ; & je reçûs d'elle d'autres préſens, que je reconnus bien venir de la Princeſſe.

Le 15. May la bonne Hiché nous servit un grand déjeûné de bon matin: elle eut soin de faire prendre à mes valets des viandes cuites, du pain & des fruits pour faire notre halte.

1665.

Nous arrivâmes heureusement à Seïde, où tout le monde nous congratula d'avoir de si bons amis parmi des Peuples qui passent pour les ennemis de tout le monde. Il est vrai que leur métier ordinaire est de décharger les Voyageurs de ce qui peut les embarasser dans leur voyage, comme leurs habits & leurs marchandises; mais il est rare qu'ils maltraitent & qu'ils tuent personne, à moins qu'on ne se soit mis en défense, on qu'on ait tué ou blessé quelques-uns d'eux. En ce cas leur vengeance est à craindre, & il n'y a point de quartier à en attendre. Du reste ce sont les meilleures gens du monde, civils à leur maniere, hospitaliers, serviables, exacts dans leurs promesses, & bien plus honnêtes gens que les Européens ne se l'imaginent. C'est pour les détromper, qu'ayant une connoissance très-exacte & très-étenduë des mœurs & des coûtumes de ces Peuples, je me trouve obligé de les représenter tels qu'ils sont à ceux qui en jugent si mal, & c'est ce que

je vais faire voir dans les Chapitres
1665. ſuivans.

CHAPITRE VII.

Des Arabes en général.

IL ſemble qu'on ne devroit appeller Arabes que ceux qui habitent les trois Arabies, ou qui y ont pris naiſſance. Cela a été & devroit encore être; mais depuis les conquêtes que les Turcs ont faites dans ces vaſtes Païs, ils en ont tellement changé le Gouvernement, les Coûtumes & les Peuples, les diviſions de leurs Provinces, & les ont tellement moleſtez qu'ils les ont obligez de ſe répandre de tous côtez, & juſqu'en Afrique où il y en a en bien des endroits & juſques ſur le Niger.

Tous les Arabes tirent leur origine d'Abraham par ſa ſervante Agar, dont il eut un fils nommé Iſmaël. Dieu qui lui commanda de chaſſer cet enfant & ſa mere de ſa maiſon, lui promit que cet enfant ſeroit le pere d'un Peuple très-nombreux. Cela eſt arrivé comme Dieu l'avoit promis. Les Peuples qui vinrent d'Iſmaël ont été ſans

contredit

contredit plus nombreux que tous les autres, & se sont étendus bien davantage que les Israëlites même, qui étoient le Peuple choisi de Dieu. On les a connus dans les siecles bien reculez, sous le nom d'Agaréniens, comme descendans d'Agar, ils prirent ensuite le nom d'Ismaëlites qui leur convenoit mieux, puisqu'Ismaël étoit leur pere incontestablement. Joseph fut vendu par ses freres à des Ismaëlites qui trafiquoient en Egypte. On les appella Sarasins du nom de Sara femme d'Abraham qui n'a jamais été leur mere. Ce nom leur faisoit plus d'honneur que celui d'Agar. Quelques Auteurs ont prétendu que ce nom venoit du mot Arabe *Saraz*, qui signifie voler, ainsi Arabe & Voleur seroient des noms synonimes. Cette étymologie, toute honteuse qu'elle est, ne leur convient pas mal : car c'est le métier favori d'une grande partie d'entre eux, & surtout de ceux qui habitent l'Arabie déserte ou Petrée.

1665.

Il me semble que puisqu'ils cherchoient un nom qui pût illustrer leur origine, ils devoient prendre Abraham pour leur pere, & se nommer Abrahamiens ou Abrahamites; on n'auroit guéres pû le leur contester : car ils

1665.
en descendent réellement, on ne peut pas même dire qu'ils soient bâtards : car leur mere Agar, quoique servante, ne peut pas être regardée absolument comme une concubine. Sara étant sterile avoit consenti qu'Abraham eût des enfans de sa servante. Cela étoit d'usage en ce tems, & l'a été encore depuis, comme on l'a vû dans les servantes de Lia & de Rachel, dont les enfans ne furent point regardez comme bâtards ; mais comme les enfans de Jacob, qui leur donna une part égale à celle des enfans de Lia & de Rachel dans son heritage.

Les Arabes que l'on voit aujourd'hui dans la Palestine, la Syrie, les Arabies & l'Afrique sont les descendans d'Ismaël. C'est parmi eux qu'est né le séducteur Mahomet. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'ils ont embrassé sa Loi & sa Doctrine, qui n'est qu'un amas confus, informe & ridicule du Judaïsme, du Christianisme, & de la plûpart des héréfies qui infectoient alors l'Eglise, & en corrompoient la veritable doctrine & la pureté.

Les Arabes sont divisez en plusieurs familles, que des interêts particuliers ou des vieilles querelles ont rendus irréconciliables ennemis. Il y a des Ara-

bes à qui on a donné le nom de Maures ; ce n'est pas qu'ils soient originaires de la Mauritanie Royaume d'Afrique ; mais c'est parce que les veritables Arabes les méprisent, les regardent comme des gens sans honneur, qui ont dégéneré des vertus de leurs ancêtres, en s'établissant dans les Villes, travaillant à la terre, exerçant des arts & des métiers, choses tout à fait indignes de la noblesse des veritables Arabes, tels que sont ceux du Mont-Liban & de bien d'autres endroits, qui à l'exemple de leurs peres fuyent les Villes, demeurent toute leur vie sous des tentes, & n'ont d'autre exercice que celui des armes. Ils sont à la verité sujets du Grand Seigneur ; mais ils le sont malgré eux, toûjours prêts à se révolter, & ils donneroient bien de l'exercice aux Turcs, & secouëroient aisément leur joug s'ils pouvoient se réconcilier, oublier leurs inimitiez particulieres & se réünir sous un seul Chef. Mais les Turcs ont un soin particulier d'entretenir des jalousies parmi eux, afin qu'étant divisez, ils viennent plus aisément à bout des uns & des autres.

1665.

Malgré tout cela, les Officiers du Grand Seigneur les craignent, & les

traitent d'une maniere bien differente de celle dont ils traitent ses autres sujets, soit Grecs, Egyptiens & autres, & ils ont raison : car les Arabes sont braves & fort nombreux ; il y a peu de gens qui puissent supporter la fatigue comme eux, qui soient plus prompts, plus actifs, plus vigilants, & s'ils avoient l'usage des armes à feu comme les Turcs & les Drusses, il est certain qu'ils secoüeroient aisément le joug des Turcs.

1665.

Je leur ai demandé quelquefois pourquoi ils ne se servoient pas de nos armes ; ils m'ont répondu qu'ils n'en blâmoient pas l'usage dans les armées ; mais qu'elles ne convenoient qu'à des lâches, qui tuënt leurs ennemis avant d'être en état de leur parler. La lance, me disoient-ils, est l'arme la plus ancienne & la plus noble, l'arc & les fléches ne doivent être employées que contre les animaux, que l'on ne peut pas approcher d'assez près pour les combattre corps à corps ; encore leurs Chasseurs ne s'en servent-ils jamais. J'ai déja remarqué qu'ils forcent les gazelles & les liévres avec des chiens, & que les oiseaux sont en sûreté chez eux.

Quoique des raisons de politique

les obligent à obéïr aux ordres du Grand Seigneur, on peut dire qu'ils ne le font qu'à regret. Toute leur obéïssance est reservée pour leurs Emirs, & pour leurs Cheiks qui commandent sous eux.

1665.

Ils se donnent par honneur le nom de Bedoüins, qui signifie des hommes champêtres ou des Habitans des Déserts. Ce nom convient parfaitement bien à leur état, à leur profession & à leur origine. En effet, l'Ecriture Sainte nous apprend que leur pere Ismaël demeuroit dans le Désert, & que son exercice ordinaire étoit la chasse. Il y a apparence que de la chasse des bêtes, il passa à celle des hommes, non pas pour les manger comme font quelques Peuples de l'Afrique, mais pour les voler; de sorte qu'il se fit des ennemis sans nombre, & devint aussi l'ennemi de tous ses voisins. *Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum.* Cet oracle de l'Ecriture se verifia dans Ismaël, & se verifie encore à present dans ses descendans. C'est leur occupation favorite, c'est le seul art qu'ils cultivent. Ils y sont de grands maîtres, & en pourroient donner des leçons aux plus habiles.

Ils sont extrêmement jaloux de la

noblesse de leur origine, & se regardent comme les premiers Peuples du monde, ils ne se mésallient presque jamais en épousant des femmes Turques ou Maures. Ils regardent les premiers comme des usurpateurs de leur patrimoine, & les seconds comme des bâtards qui ont dégéneré de la noblesse de leurs ancêtres.

1665.

Toute leur occupation est de monter à cheval, d'avoir soin de leurs troupeaux, & de faire des courses sur leurs ennemis, c'est-à-dire, sur tout le monde, à moins qu'on ne soit de leurs amis & sous leur protection : car alors on trouve chez-eux l'hospitalité la plus parfaite, une fidelité à toute épreuve, la civilité & toute la cordialité qu'on peut souhaiter. Il est vrai qu'il faut s'accoûtumer à leurs manieres simples & champêtres, & vivre comme eux à la Bedoüine. Les Emirs vivent d'une maniere plus noble & plus aisée, ce que j'en ai dit ci-devant le marque assez.

Les Ecrivains qui leur ont donné des Royaumes & le titre de Roi à quelques-uns de leurs Princes, se sont trompez lourdement. Celui même qui est à la tête de tous les Arabes, qui sont entre le Mont Sinaï & la Mecque,

ne s'en eſt jamais paré. Il eſt puiſſant à la verité, & pourroit le prendre à plus juſte titre que tous ces Rois de la Paleſtine, dont les Etats étoient renfermez dans leur Ville ou Village & dans leur territoire fort borné; au lieu que celui-ci a des Païs immenſes où il promene comme il lui plaît ſes Villes ou Villages ambulans, & à qui les Turcs ſont obligez de payer des contributions annuelles, afin qu'il ne bouche pas les puits, & qu'il n'inſulte pas les Caravannes qui vont à la Mecque. Il eſt encore vrai qu'il a un bien plus grand nombre de ſujets que les Princes qui demeurent dans la Syrie, la Paleſtine, & les autres Etats d'Aſie & d'Afrique. Cependant il ſe contente de la qualité modeſte d'Emir, c'eſt-à-dire, Seigneur. Quand on dit Emir ſimplement, on entend l'Emir principal ou le Chef de la famille, dont les branches ont auſſi des Emirs que l'on diſtingue par leur nom, que l'on joint toûjours à leur qualité, comme l'Emir Dervick, l'Emir Corquas & autres. Ces Princes reconnoiſſent l'Emir tout court comme leur Chef, le reſpectent, lui obéïſſent dans certaines choſes; mais ils ſont auſſi abſolus & auſſi Souverains que lui dans leurs Camps, & dans leurs

1665.

territoires qu'il l'eſt dans le ſien.

1665. Les Cheiks obéïſſent aux Emirs dans le diſtrict deſquels ils ſont. Ce mot ſignifie ancien ou vieillard. Si on ſuivoit exactement ce que le mot ſignifie, ce ſeroient toûjours les plus âgez qui ſeroient Cheiks; cependant on en voit d'aſſez jeunes qui ont cette qualité comme par ſucceſſion & par heritage. Ils ſont, à proprement parler, les Gouverneurs d'un ou de pluſieurs Peuples Chrétiens ou de Maures, c'eſt à eux à lever les contributions que les Païſans doivent à leurs Emirs, & à lui en rendre compte ſuivant les ordres qu'ils en reçoivent. C'eſt auſſi à eux à terminer les differends qui naiſſent entre leurs Peuples, ſauf l'appel à l'Emir s'ils ne ſont pas contents du jugement du Cheik.

On donne auſſi par honneur la qualité de Cheik aux gens de Lettres. Il ne faut pas pour cela avoir pris les degrez dans quelque Univerſité, ni être Docteur dans les formes, & après beaucoup de dépenſes, qui tiennent ſouvent lieu de ſcience & de probité. Il ſuffit de ſçavoir lire & écrire en Arabe. Un homme qui ſçauroit avec cela le Turc, le Perſan, le Grec vulgaire ſeroit un Cheik par excellence, il ſeroit plus

estimé que s'il étoit Docteur en Theologie, en Droit, en Medecine. Si j'avois voulu m'établir chez les Arabes, j'aurois été sans contredit le premier Cheik du Païs.

1665.

Quand ceux qui sont Cheiks sont d'un âge peu avancé, on doit supposer que l'art de gouverner, la prudence & la probité ont précedé les années.

Quoique la plûpart ne s'amusent pas à étudier, ils ne laissent pas d'avoir l'esprit bon, solide, juste, pénétrant: ils feroient des progrès infinis dans les sciences comme ils en ont fait autrefois; mais ne deviendroient-ils pas orgüeilleux, entêtez, contredisans, querelleurs, pleins d'eux-mêmes, & de leurs chimeres, comme sont nos Sçaçans? Leur ignorance conserve l'union & la paix parmi eux, ils vivent dans une heureuse simplicité, & quoiqu'ils ne manquent pas de politique, on n'en voit point qui se dessechent la cervelle à force de rafiner sur la conduite des autres.

Le Grand Seigneur les laisse vivre dans ses Etats comme il leur plaît, il n'en exige ni contributions, ni taxes. Tout ce qu'il attend d'eux, c'est d'aider ses Officiers à châtier les rebelles, & à les ranger à leur devoir. Lorsqu'il

a besoin d'eux, ce ne sont pas des ordres superbes qu'il leur envoye comme à ses Pachas, ce sont des prieres qu'il leur fait, qui pour l'ordinaire sont accompagnées de présens. Il est vrai que les Pachas les leur envoyent à leur nom, & non à celui du Sultan; c'est une délicatesse qui ne change rien au fond.

L'Emir envoye aussi quelquefois des présens au Grand Seigneur, ou à son avenement au Trône Imperial, ou à son Mariage, ou à ceux de ses enfans quand il en est informé. Ce sont pour l'ordinaire de beaux chevaux ou des chameaux d'une taille extraordinaire. Ils ne les font jamais conduire par leurs Officiers à Constantinople. Ils ne se fient pas assez aux Turcs pour livrer leurs gens entre leurs mains dans des lieux si éloignez. Ils les envoyent à quelque Pacha leur voisin, qui a soin de les faire conduire à la Porte. Le Grand Seigneur ne manque guéres de les en remercier par quelque présent.

Outre les Arabes que l'on voit dans la Syrie, la Mesopotamie, l'Egypte & l'Afrique, il y a une autre espece d'Arabes dans la Syrie & dans la Palestine, qui vivent d'une maniere bien differente de ceux dont il est question ici.

On les appelle Turkmans ou Turcomans. Ils demeurent à la campagne, sont sujets du Grand Seigneur, & lui obéïssent, leurs tentes sont de toile blanche. Ils font un grand trafic de toutes sortes de bétail, ce qui les enrichit. Ils sont propres dans leur Camp, couchent sur de bons lits, & sont bien plus sobres & plus ménagers que les autres Arabes. Ils ne volent point sur les grands chemins; au contraire ils aiment les Etrangers, les reçoivent agréablement, les logent & les nourrissent sans qu'il leur en coûte rien, ils sont par conséquent d'un grand secours aux Voyageurs qui passent dans leur Païs, où il n'y a ni Khans ni Hôtelleries. C'est un proverbe en Orient, qu'il faut manger chez les Arabes, & coucher chez les Turcomans, pour marquer la bonne chere des uns & les bons lits des autres.

1665.

Arabe Turcomans.

Il est difficile de sçavoir bien au juste ce que sont les Turcomans. Eux-mêmes ignorent leur origine, & ne se mettent pas en peine de la rechercher. Les veritables Arabes en sçavent plus qu'eux, & cependant ils n'en sçavent pas exactement toutes les suites. Je parle des gens ordinaires; car les Emirs & les Cheiks en

1665.

sont bien informez, parce que cette connoissance leur est necessaire pour prouver que leur rang & leur autorité est hereditaire dans leurs familles. Je ne m'étendrai pas davantage sur ces recherches. Outre qu'elles sont d'assez peu de conséquence, il est trop difficile d'en pénétrer la verité.

J'ai parlé des familles Arabes de la banniere blanche, de la rouge & des Drusses. Il faut à present parler de la famille de l'Emir Turabeye, qui est sans contredit la plus noble de toutes celles, qui demeurent dans la Syrie.

CHAPITRE VIII.

De l'Emir Turabeye Prince des Arabes du Mont-Carmel, de sa Famille, & de son Gouvernement.

TUrabeye est le nom du Chef de cette famille, il est Arabe, & signifie poudre ou poussiere. Les Princes de cette Maison occupent depuis long-tems une partie du Mont-Carmel ils ne l'ont occupé entierement que depuis la mort violente de l'Emir Fekerdin Prince des Drusses, qui n'ont jamais passé pour Arabes, comme je

l'ai fait voir en parlant de ces Peuples, dans le premier volume de ces memoires. Ce n'a été qu'après la mort de ce Prince que les Arabes de la Maison Turabeye ont occupé le Carmel entier, par le consentement du Grand Seigneur, qui ne pouvoit pas faire autrement, puisque ces Princes en possedant déja une partie, se seroient emparez du reste, & auroient engagé le Grand Seigneur dans une guerre dangereuse, & dont les suites auroient pû être funestes à ses Etats voisins; au lieu qu'en le cedant de bonne grace à ces Princes, s'il n'en a pas fait des tributaires, il en a fait des amis, qui sont toûjours prêts à soûtenir ses interêts, & à faire respecter ses ordres par des Peuples qui sont naturellement jaloux de leur liberté, qui ne souffrent qu'avec peine le joug très-dur de ses Officiers, & qui le secoüeroient de tout leur cœur, s'ils en trouvoient l'occasion.

1665.

Il est impossible de sçavoir au juste dans quel tems les Princes de cette Maison ont commencé de s'établir au Mont-Carmel, ni où ils étoient auparavant.

Les Emirs qui étoient en 1664. à la tête des differentes branches de cette

famille étoient au nombre de dix-huit.

1665. Ils étoient tous parens, freres, oncles ou cousins germains, ou issus de germains. Leurs dignités sont hereditaires dans chaque branche ; mais la branche aînée est toûjours celle dont l'aîné est reconnu par toutes les autres comme le chef de toute la Nation.

L'Emir Mehmed qui est celui dont j'ai parlé dans ce volume, avoit succedé à son frere l'Emir Zoben qui étoit mort sans enfans à la fin de l'année 1660. C'étoit un Prince plein d'esprit, & d'un rare merite, capable des plus hautes entreprises, s'il n'avoit pas été sujet à des emportemens qui rendoient son gouvernement dur ; il étoit quelquefois intraitable, & par consequent peu aimé de ses sujets & de ses voisins.

Portrait de l'Emir Mehmed Chef des Arabes du Mont-Carmel.

L'Emir Mehmed étoit d'une petite taille, bien prise à la verité ; mais si maigre & si décharné, qu'il n'avoit, pour ainsi dire, que la peau collée sur les os. L'usage immoderé du *Bergé* l'avoit rendu si tremblant de tous ses membres, qu'il ne pouvoit rien tenir avec assûrance. Les vapeurs de cette drogue l'assoupissoient à un tel point, qu'il raisonnoit souvent fort mal à propos. Il ne vivoit que de fruits cruds

& de caffé, & paſſoit tout le jour à fumer & rêver au milieu de ſes Courtiſans, & à racler un bâton de bois blanc avec ſon couteau.

1665.

Il ne laiſſoit pas de donner audience aux étrangers ; & comme ſes Officiers avoient ſoin de n'introduire perſonne que quand l'operation du Bergé le mettoit en état de les écoûter & de leur répondre, il le faiſoit avec beaucoup de ſageſſe & d'eſprit. Il avoit environ quarante ans en 1664.

Il avoit l'ame belle & généreuſe, & ſes inclinations étoient portées au bien. Il étoit doux, liberal, ſans façon, ſans hauteur, ſans vanité. Il faiſoit du bien à ſes domeſtiques, & à tous ceux qui avoient recours à lui. Il vivoit moralement bien. Il étoit juſte, équitable, déſintereſſé. Il abhorroit le ſang & toute ſorte de violence. Il regnoit dans les cœurs de ſes ſujets par ſa douceur. Il ne laiſſoit pas d'être craint, quoiqu'il ne fît mourir perſonne, & que ſes plus rudes châtimens ne fuſſent que de faire mettre aux coupables les entraves d'un cheval, diſant qu'un homme qui a du cœur étoit plus puni de ſe voir réduit à la condition des bêtes, que ſi on lui ôtoit la vie ou ſon bien. Il ne laiſſoit pas d'être obéï avec

plus de ponctualité que ceux qui au-
1665. roient employé le fer & les supplices
les plus rigoureux.

Il étoit dans une aussi étroite liai-
son qu'elle le pouvoit être avec les
Pachas ses voisins. Il en recevoit des
presens, & ne manquoit pas de leur
en faire. Il traitoit magnifiquement
leurs Envoyez, & outre les caresses
& les politesses dont il les combloit, il
ne manquoit jamais de leur faire des
presens de chevaux & d'habits.

Il étoit d'un accès facile ; & tenoit
sa parole avec une exactitude qui al-
loit jusqu'au scrupule. Quand il avoit
promis sa protection, on y pouvoit
compter. Il servoit ses amis de bonne
grace & avec chaleur. Il gardoit in-
violablement le secret, ne parloit ja-
mais mal de personne ; il étoit l'enne-
mi déclaré des médisans & des men-
teurs. Ceux qui ne le connoissoient pas
à fond avoient peine à se persuader
qu'il y eût une si belle ame dans un
corps d'une si petite apparence. Il
étoit brave, ne craignoit point le pé-
ril, sçavoit la guerre à la façon de sa
Nation, & n'étoit point du tout cruel.
Quand il avoit remporté quelque avan-
tage, quand même il lui avoit coûté
du sang, chose très-rare dans ces

Peuples, & quand ses Officiers prenoient la liberté de lui en dire quelque chose, il leur répondoit que la défense étoit de droit naturel, & qu'ils avoient plus de raison de se défendre qu'on n'en avoit de les attaquer.

1665.

Il avoit épousé une très-belle femme, fille d'un des premiers Emirs de sa Maison. Il n'en avoit point d'enfans; c'étoit une raison pour la répudier, & d'en prendre une autre; mais il l'aimoit passionnément, & elle le meritoit; car elle l'aimoit de même, & avoit pour lui des complaisances infinies. Elle souffroit ses infirmitez, qui le mettoient quelquefois de mauvaise humeur; elle avoit de la vertu, de la sagesse. Il étoit rare qu'elle lui demandât quelque chose, & il étoit encore plus rare qu'il ne la prévînt pas en toutes choses. D'ailleurs comme on sçavoit qu'elle avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit, c'étoit à elle qu'on s'adressoit par le moyen de Hiché, qui étoit sa confidente, qui étoit en même tems la dépositaire des presens qu'on lui faisoit en or, argent, pierreries & autres choses de prix, dont elle faisoit part aux femmes qui la servoient, & aux domestiques de l'Emir son époux.

1665.

L'Emir demeure toûjours campé dans le Mont Carmel. Ses tentes sont au centre du grand cercle que font celles de ses sujets autour des siennes, sans être environnées d'aucune enceinte, de fossez, de murailles & de palissades, n'aimant pas à être enfermé : il leur suffit d'un rempart Macedonien, c'est-à-dire, de leurs propres corps, pour se défendre de leurs ennemis. Il est vrai qu'ils pourroient être surpris ; car ils ne font ni garde ni patroüille ; mais ils ont toûjours des gens en campagne, qui ne manqueroient pas de les avertir, s'ils appercevoient quelque corps de troupes en marche de leur côté, & dans un instant ils feroient à cheval & armez. Je crois qu'i's ne feroient pas une longue résistance à pied. Ils ne sont braves qu'à cheval, encore craignent-ils les armes à feu. En ce cas ils prendroient la fuite, mais leur Camp seroit pillé, & on enleveroit leurs femmes, leurs enfans & leurs meubles.

Les autres Emirs de sa famille ont leurs camps autour du sien, à une ou deux lieuës de distance, & les Villages habitez par les Chrétiens & les Maures qui sont leurs Païsans, sont dans les entre-deux de ces Camps, &

au delà. Ils cherchent toûjours à se camper auprès des rivieres ou des grosses fontaines, tant pour leur commodité particuliere, qu'à cause de leurs bestiaux, en quoi consistent leurs richesses les plus solides.

1665.

L'Emir tire les revenus des Villages qui sont de sa dépendance, & les droits d'entrée & de sortie des Ports qui y sont enclavez. Le Grand Seigneur ne lui en demande rien : il exige seulement qu'il tienne les chemins libres, & qu'il fasse escorter les caravannes des Marchands, & les couriers qui vont à la Porte, ou qui en reviennent. Avant cet accord les Arabes arrêtoient les Couriers, les dépoüilloient & déchiroient leurs dépêches. Ils ne le font plus depuis qu'il a revêtu l'Emir Turabeye de la qualité de *Sanjak-Beghi*, c'est-à-dire, Seigneur à banniere. Ce qui lui donne le pouvoir de faire combattre ses troupes sous l'étendart du Grand Seigneur, d'arborer un Toug ou queuë de cheval, & d'avoir un certain nombre de hautbois, de tambours, de trompettes & timballes comme les Pachas, mais en moindre quantité.

Tous les autres Emirs sont Souverains chez eux, c'est-à dire, dans leurs Camps, qui sont composez d'une quan-

tité d'Arabes attachez à leurs perſonnes & à leurs Maiſons particulieres, dont ils ſe diſent ſerviteurs. Ce ſont les troupes, à la tête deſquelles ils combattent, & qu'ils conduiſent quand l'Emir qui a le titre de *Sanjak-Beghi* les mande, Ils ſe rendent auſſi-tôt auprès de ſa perſonne avec leurs maiſons, & le ſuivent aux expeditions pour leſquelles ils ſont mandez.

1665.

Quand ils ſont tous réünis ils peuvent faire un corps d'environ cinq mille Cavaliers, ce qui eſt conſiderable pour un Païs qui n'a gueres que quarante lieuës de circonference.

Outre les Arabes qui compoſent la Milice de l'Emir, il y a dans les Villages des Chrétiens & des Maures qui habitent les Villages du Carmel, ce ſont eux qu'ils appellent Rabays ou Sujets. Ils vivent doucement ſous ſa domination, en payant la dixme de tout ce qu'ils recüeillent. C'eſt le Cheik qui en eſt le Receveur & le Gardien. Ses droits ſont reglez & aſſez modiques pour ne pas fouler ſes Sujets. Toutes ces dixmes ſe payent en eſpeces, & par conſéquent les revenus de l'Emir diminuënt ou augmentent à proportion que les récoltes ſont bonnes ou modiques.

Avec tout cela les revenus de ce Prince ne montent qu'à cent mille écus ou environ par an : c'est peu, comme l'on voit, mais c'est assez, parce qu'il fait peu de dépense. Il ne donne aucune solde à ses troupes, le bled & la viande ne lui coutent rien. Il nourrit presque toutes les familles de son Camp de ce qui sort de sa cuisine. Les Officiers qu'il envoye pour des Commissions ont leurs droits réglez, qui sont fort modiques.

Il y a très peu d'Arabes qui n'ait des troupeaux, & qui ne fasse assez de trafic de son bétail pour avoir abondanment toutes ses commodités, à leur maniere, qui nous paroît miserable en la comparant à la nôtre, qui l'est en effet plus que la leur ; mais ils joüissent en paix de ce qu'ils ont, s'en contentent, & vivent heureux & tranquilles.

La principale richesse des Emirs ne consiste qu'en chevaux, chameaux, bœufs, moutons, chevres & grains. Ils en vendent ou en troquent selon leurs besoins aux Marchands qui suivent le Camp, ou les envoyent aux Ports de mer & achetent du caffé, du ris, des legumes, des toiles, des draps, des étoffes de soye, & autres

choses qui ne viennent point chez eux, & leurs besoins remplis ils gardent l'argent qui leur reste, & ont soin de le changer en sequins, qu'ils cachent dans leurs tentes, pour l'emporter plus facilement avec eux quand quelques affaires imprévûës les obligent de déloger promptement. Cette œconomie leur fait amasser des sommes très-considerables. Il s'est trouvé de vieux Emirs qui avoient plus d'un million de sequins.

1665.

L'Emir Turabeye professe la Religion Mahometane, parce qu'il y est né, il est Mahometan de bonne foi, & dit qu'il faut qu'un honnête homme ait une Religion, mais il ne s'est jamais avisé de l'approfondir. Il n'a dans son Camp ni Mosquée, ni Ministre de la Loy. Il fait sa priere dans sa tente, sans trop s'embarrasser de l'heure ni de la quantité d'Oraisons que la Loy prescrit à ses Sectateurs. Les autres Emirs suivent assez regulierement son exemple. On peut dire à leur loüange, qu'ils ne sont ni outrez ni superstitieux dans leurs observances. Ils aiment leur liberté en tout tems, en tous lieux, & dans la Religion comme dans toutes les autres choses. Ordinairement pourtant ils sont

la priere en public les Vendredis, & pendant le mois du Ramadan, qui eſt leur tems de penitence & leur Carême. Ils jeûnent quand ils le peuvent faire ſans s'incommoder, ce ſont des Mahometans commodes, & des eſprits forts.

L'Emir juge ſouverainement tous les differends qui naiſſent entre les Emirs de ſa famille & entre ſes Sujets. Il eſt rare qu'il puniſſe de peine capitale; mais la plus ordinaire eſt la peine pécuniaire ou l'amende. C'eſt un châtiment politique qui groſſit ſes parties caſuelles.

J'ai déja remarqué que l'Emir loge toûjours ſous ſes tentes. Il a pourtant environ à trois lieuës de ſon camp un très beau Palais, qui a été bâti par l'Emir Fekerdin, dans le tems qu'il étoit Maître du Païs. Ce Prince aimoit à bâtir, & avoit bien du goût pour l'Architecture. Je fus voir cette belle maiſon dans mon ſecond voyage, elle eſt très-bien bâtie, elle a une vûë charmante; les appartemens ſont grands, magnifiques, diſpoſez d'une maniere galante, & fort commode: un Prince y ſeroit parfaitement bien logé, ſi on y vouloit faire quelque dépenſe pour la remettre en bon état. J'en dis

1665. ma pensée à l'Emir à mon retour. Vous sçavez, me dit-il, que notre coûtume n'est pas de nous enfermer dans des Villes ni dans des maisons. Vous aimez les murailles, vous autres Francs: Hé bien, je vous la donnerai, avec autant de terres & de Villages que vous voudrez, si vous voulez vous établir auprès de moi. Je le remerciai très-humblement d'une offre si obligeante, & je lui dis que si je pouvois joüir de l'honneur d'être à son service tout le reste de mes jours, je ne voudrois pas quitter son Camp, ni m'éloigner de sa personne plus que je l'étois dans la tente où j'étois logé. Mon compliment lui fit plaisir, & assurément j'étois dans ces sentimens, & si j'avois eu des affaires qui m'eussent obligé de me bannir de ma patrie, je n'aurois point choisi d'autre retraite. Il me dit avec la maniere la plus obligeante: Je suis bien fâché de n'avoir rien qui puisse vous tenter, car vous sçavez combien je vous aime, & à quel point je vous estime.

Les Arabes ne veulent point être enfermez. Quelque bien qu'ils soient avec les Turcs & avec leurs voisins, ils craignent toûjours d'être surpris par les uns ou par les autres. Les Turcs ne

ne les voyent qu'à regret dans le Païs dont il prétendent être les Maîtres absolus, & s'ils pouvoient exterminer toute la Nation, ils n'hésiteroient pas un moment, & n'attendroient pas des ordres particuliers de la Porte, sçachant bien qu'ils seroient approuvez s'ils en venoient à bout; car les Arabes sont une épine à leur pied dont ils voudroient bien se débarasser. Ce beau palais se détruit peu à peu, faute d'être habité, & manque de quelque leger entretien, & il tombera en ruine comme beaucoup d'autres édifices de l'Emir Fekerdin.

1665.

Les Emirs ne sont servis que par des Arabes leurs sujets. Leurs femmes & leurs filles se font un honneur d'être au service des Princesses. Elles n'ont point de gages; mais seulement des présens qui ne laissent pas dans la suite de les enrichir. Les Princesses ont aussi de jeunes Eunuques noirs, les plus laids & les plus difformes sont les plus estimez. Ce sont des Marchands de Damas qui se mêlent de ce commerce, & qui prennent en échange des chevaux & d'autres bestiaux: car pour de l'argent il n'y faut pas penser. Dès qu'il est une fois entré dans les coffres des Emirs, il n'en sort plus que pour

être changé pour de l'or. Ils ont aussi de jeunes garçons Arabes & des Negres. Ces derniers sont Esclaves. Ni les uns ni les autres n'entrent point dans les tentes des Princesses. Ils servent les Emirs, & présentent le caffé & les pipes à ceux qui rendent visite à ces Princes. Ils n'ont d'Esclaves Francs que les Corsaires qui échoüent sur leurs côtes. Ils n'en font pas grand état, & se les vendent les uns aux autres, & aux Marchands qui sont chargez de les retirer, & à fort bon marché.

1665.

CHAPITRE VI.

De la Religion des Arabes.

LA Religion des Arabes est la Mahometane. On la connoît assez sans que je m'arrête à en faire un détail plus circonstancié. Ils ont parmi eux des dévots, des superstitieux, des esprits forts, des libertins, comme dans toutes les autres Religions.

Ignorance des Arabes.

Les Arabes ne s'amusent guéres à approfondir les Mystéres de l'Alcoran. Et comment le feroient-ils? Ils sont trop ignorans pour cela. Il n'y a pour l'ordinaire que les Emirs, leurs Secre-

taires & les Cheiks qui ſçachent lire & écrire. Le Peuple ſe contente d'écoûter ce qu'on leur dit de la Loi par occaſion, & réduiſent tous les preceptes à la circonciſion, au jeûne, à la priere & à l'abſtinence de la chair de cochon. Ils ſuivent au ſurplus la loi de nature, & excepté le vol ſur les grands chemins, ils vivent paſſablement bien moralement. Ils ſont d'ailleurs perſuadez de l'unité & de l'immenſité de Dieu, de l'immortalité de l'ame, de la récompenſe & du bonheur dont Dieu fera joüir les bons dans l'autre vie, & des peines dont il châtiera les méchans, ſelon la doctrine de leur faux Prophete, qui n'a pas jugé à propos de rendre ces peines éternelles.

1665.

Maniere de circonc re les e n fans.

Ils font circoncire leurs enfans mâles, quand ils ont atteint un âge où ils puiſſent s'en ſouvenir. Pour lors on aſſemble tous les enfans qui ſont en état d'être circoncis. La cérémonie s'en fait d'une maniere auſſi ſimple qu'eſt la vie de ces Peuples. Les peres tiennent leurs enfans ſur leurs genoux & les découvrent, un Barbier tire le prépuce au-delà du gland, & l'arrête avec une pincette deſtinée à cet uſage, & coupe ce qui excede avec un raſoir,

& y met auſſi-tôt des poudres aſtringentes & deſſicatives pour arrêter le ſang de la playe & la cicatriſer. Les parens & les amis mettent cependant dans la bouche de l'enfant du miel ou des confitures, pour l'empêcher de crier & rendre la douleur plus ſupportab'e. On fait joüer les hautbois, on bat le tambour, pour empêcher les autres enfans d'entendre les cris de ceux qui ont ſouffert l'operation, de crainte que cela ne les dégoûte & ne leur faſſe prendre la fuite : car la douleur eſt très-vive, particulierement le troiſiéme jour après l'operation. Il s'en trouve qui ont demeuré juſqu'à un âge aſſez avancé, avant de ſe réſoudre à ſouffrir cette operation. On dit qu'elle eſt plus douloureuſe à cet âge ; mais tôt ou tard il faut s'y ſoumettre & ſe venir mettre au nombre des enfans que l'on circoncit, les Emirs & les Cheiks y contraignent les negligens.

1665.

La Circoncision des Negres du Sénégal.

Les Negres du Sénégal que l'on circoncit à douze ou treize ans ſont plus courageux. Il vont eux-mêmes ſe mettre ſur la poutre où ſe fait l'operation. Ils tiennent leur ſaguaye à la main, & quand elle eſt achevée, ils s'en vont les jambes écartées, & n'y apportent d'autre remede que de la laver ſouvent avec de l'eau fraîche.

La douleur de cette operation eſt très-vive. Haſſan qui avoit été circoncis malgré lui, m'en a dit des nouvelles. Les enfans doivent ſouffrir moins que les gens plus âgez. On la diminuë en les parant de beaux habits, & en leur faiſant de petits préſens. On ne leur donne point de nom dans cette cérémonie. Leurs peres les nomment comme il leur plaît dès qu'ils viennent au monde.

1665.

Les enfans des Emirs, des Cheixs & des autres perſonnes de conſideration ſont circoncis de la même maniere, excepté que les habits ſont plus magnifiques, & qu'ils donnent à manger ſplendidement à tous ceux qui ont aſſiſté à la cérémonie. Ils reçoivent en ces occaſions les viſites de leurs amis & des préſens, & ſur-tout de leurs vaſſaux, qui, ſelon la coûtume de l'Orient, ne ſe préſentent jamais les mains vuides devant leurs Seigneurs.

La Circonciſion & le Mariage ſont les deux occaſions, qui donnent lieu aux plus grandes réjoüiſſances qu'il y ait chez ces Peuples. Les familles s'aſſemblent alors, les voiſins s'y trouvent quelquefois ſans être invitez, tout le monde eſt bien reçû, bien regalé, on n'épargne rien pour cela. Souvent on

s'y ruine malgré les présens qu'on reçoit.

1665.

Jeûne du Ramadan.

Les Arabes jeûnent les trente jours de la Lune du Ramadan : car leurs mois sont lunaires. Ils ne boivent ni ne mangent depuis le point du jour jusqu'au Soleil couché. Les scrupuleux n'osent pas même fumer ni manger jusqu'à ce qu'on voye quelque étoile.

Alors ils rompent leur jeûne en bûvant de l'eau, ou prennent quelque autre rafraîchissement, & après qu'ils ont fait la priere, ils se mettent à table, & mangent ce qu'on leur a préparé, ils y passent une bonne partie de la nuit. Ils font encore un petit repas avant que le jour paroisse, & puis se couchent & dorment la plus grande partie du jour. C'est l'entendre & tirer partie d'une Loi fort rigoureuse dans des Païs chauds comme le leur.

Les jeunes gens & les vieillards peuvent se dispenser du jeûne, quand la loi ou leur dévotion se trouvent audessus de leurs forces. En cela ils sont bien plus raisonnables que les Turcs, qui punissent corporellement & fort sévérement ceux qui rompent ce jeûne, quelques raisons qu'ils puissent avoir de ne le pas observer. Les Arabes disent que le Prophete étoit trop raison-

nable pour les obliger à l'impossible, ou à ruiner leur santé. Ils ont cependant l'attention de ne manger qu'en particulier, & d'une maniere qui ne puisse pas scandaliser les petits esprits.

1665.

Les femmes sont exemptes du jeûne. Outre la délicatesse de leur complexion qui les en dispense, pourquoi s'assujetteroient-elles à une loi pénible, dont elles n'esperent aucune récompense en l'autre monde. Mahomet les a excluës du Paradis. Elles font bien de ne pas travailler en vain, puisqu'elles n'y peuvent rien prétendre. C'est pour cela qu'elles ne sont point obligées à aucune chose qui approche de la circoncision.

Quant à la priere, chacun la fait en son particulier, sous sa tente ou à la campagne, sans les affectations que l'on remarque chez les Turcs qu'ils qualifient du nom de régularité. Ils n'ont pas plus de scrupule pour l'heure dans laquelle on la doit faire. Les uns la font plus tard, d'autres plûtôt, selon que leurs affaires & leur commodité le peuvent permettre. Il est pourtant vrai que les Vendredis & pendant le Ramadan, les Emirs & les Cheiks font étendre des nattes & des tapis au milieu

du Camp, & font leurs prieres en com-
1665. mun. Pour lors leurs Secretaires ou autres gens de Lettres, s'il s'en trouve parmi eux, font les fonctions des Imans, & disent la priere à haute voix, les assistans les suivent & y répondent, & quand ces gens sont assez habiles pour faire une exhortation, on les écoûte avec attention & respect, & on en fait ce qu'on juge à propos, parce qu'on est persuadé que ces Prédicateurs en disent beaucoup plus qu'ils n'en font eux-mêmes.

Les Turcs & les Maures font leurs ablutions régulierement avant de commencer leurs prieres. Les Arabes n'y regardent pas de si près, sur-tout quand ils se trouvent dans des lieux où il n'y a ni ruisseau ni fontaine. Ils n'y manquent pas pourtant quand ils en trouvent l'occasion. Il y en a d'assez scrupuleux pour s'aller purifier à la mer, quand ils jugent avoir besoin d'une plus forte purification. En effet, l'eau de la mer est plus détersive à cause de son sel, mais le nombre de ces dévots est fort petit.

Sacrifices des Arabes.

Les Arabes aussi-bien que les autres Mahometans font quelquefois des Sacrifices. C'est pour l'ordinaire à la naissance ou à la circoncision de leurs en-

fans, ou quand ils veulent entreprendre quelque chose de conséquence, dont le succès leur importe & qui leur paroît douteux, ou quand ils se sont échappez de quelque danger. Il les font indifferemment dans leurs tentes ou à la campagne. Tout leur Sacrifice consiste à égorger quelque bœuf ou quelque mouton, en invoquant le nom de Dieu, & quand ils l'ont écorché, ils en distribuent la chair aux pauvres, afin qu'ils joignent leurs prieres aux leurs.

1665.

Les Chrétiens qui demeurent dans les Villages qui dépendent des Arabes, en sont traitez avec beaucoup de douceur; ils vivent dans une entiere liberté, on ne les inquiéte jamais sur leur Religion ni sur leurs exercices.

Les Turcs n'en usent pas de même. Les Chrétiens sont souvent exposez à des avanies, sous le specieux prétexte qu'ils ont parlé mal de Mahomet & de sa Loi.

Les Arabes parlent de Dieu en bons termes, & fort peu de la Religion. La raison est facile à trouver, c'est qu'ils n'en sçavent presque rien. Ils vivent cependant dans une grande retenuë, & dans un grand éloignement des vices qui corrompent nos mœurs, excepté que ce n'est pas chez-eux un plus grand

1665.

crime de voler & de dépoüiller les passans, que c'en est chez-nous d'aller à la chasse.

Une des meilleures raisons qu'ont les Arabes de ne pas se piquer de régularité dans l'exercice de leur Religion, c'est qu'ils comptent extrêmement sur les mérites de leur Prophete, & sur la prédilection qu'il doit avoir pour ses compatriotes. Les Turcs ne conviennent pas de cela, & disent que Mahomet voyant tant de relâchement dans les Arabes, déclara qu'il étoit veritablement issu de leur race; mais qu'elle avoit dégeneré, & ne meritoit plus son attention & ses faveurs; mais après avoir mis son chat & bien d'autres animaux en Paradis, pourquoi n'y mettroit-il pas aussi les Arabes, qui quoique voleurs de profession, ne laissent pas d'être de bonnes gens?

1665.

CHAPITRE X.

De l'hoſpitalité des Arabes dans leurs Camps, & de celle de leurs vaſſaux dans les Villages.

CEux qui n'ont vû les Arabes que ſur les grands chemins, ou qui ne les connoiſſent que par le rapport qu'on leur fait de leurs courſes & de leurs pillages, ont peine à ſe perſuader qu'il y ait chez-eux de la bonne foi, de la fidelité, & de l'hoſpitalité. Rien pourtant n'eſt plus vrai. Les Arabes s'excuſent de leurs brigandages, en diſant que c'eſt la ſeule choſe qui leur reſte après avoir été chaſſez de leur Païs, & dépoüillez de leurs biens. Auſſi ſe contentent-ils des marchandiſes & des hardes de ceux qui tombent entre leurs mains, ils ne leur font aucun mauvais traitement, à moins qu'on ne ſe défende opiniâtrement & qu'on ne les bleſſe: car ils ne pardonnent jamais le ſang, & tuent tous ceux qu'ils peuvent attraper.

Mais quand on va chez-eux de bonne foi, & qu'étant rencontrez on leur dit qu'on va en un tel lieu, parler à

l'Emir ou au Cheik, & qu'on est réellement sur le chemin qui y conduit, ils ne font point d'insulte, au contraire ils vous conduisent honnêtement.

1665.

Dès qu'on est arrivé à un Camp ou à un Village, on est assuré d'être bien reçû. Il est vrai que les gens ordinaires ne vous présentent qu'une natte pour vous asseoir & pour vous coucher, ils n'ont pas davantage. Pour lors on se sert de ses hardes. Le hiram qui est une piece de serge de six aunes de long sur une de large, que l'on met sur la selle du cheval, sert de matelas & ses hardes de couverture.

Mais les Emirs & les Cheiks qui sont toûjours bien mieux meublez, vous envoyent des matelas, des couvertures & des coussins. Ils vous défrayent entierement, vous, vos domestiques, vos équipages, & quand vous êtes prêts à partir, vous en êtes quittes pour dire : Dieu vous le rende, & voilà toute votre dépense payée.

Mais comme on ne trouve pas toûjours des Emirs dans sa route, & qu'on est obligé d'aller chez des Cheiks, ou même dans des Villages où il n'y en a point, il faut dire ici comment on est reçû.

Le premier Arabe qui apperçoit l'E-

tranger qui vient au Village ou au Camp, ne manque pas d'aller au-devant de lui. La civilité oblige de mettre pied à terre, on s'embrasse comme si on se connoissoit depuis long-tems, on se baise reciproquement la barbe, & on écoûte les complimens que l'on fait. Quel bonheur pour nous, dit l'Arabe, que vous veniez chez-nous, vous y apportez la bénédiction de Dieu, soyez le bien venu ; comment vous portez-vous ? On répond avec politesse à ce compliment, on donne des bénédictions en échange de celles qu'on reçoit, & on a la patience d'en écoûter encore d'autres, ou d'entendre repeter dix fois les mêmes paroles, & y répondre autant de fois. Ces premiers complimens achevez, on vous demande ce que vous souhaitez, si vous voulez passer la nuit dans le Village, y séjourner, ou si on ne veut que s'y rafraîchir & continuer sa route. On dit librement ce dont on a besoin. S'il y a un Cheik dans le Village, on le fait avertir, il vient aussi-tôt, il vous complimente & vous conduit au Mouzil. C'est ainsi qu'on appelle la maison ou la tente destinée aux Etrangers. Quelquefois elle fait partie de la maison du Cheix, quelquefois elle en est sépa-

1665.

rée. Elle eſt d'ordinaire toute nuë ; mais dans un moment le Cheik y fait apporter des nattes, des matelas s'il en a , des couvertures & des couſſins. Il vous fait préſenter du caffé & du tabac. Ses gens aident aux vôtres à décharger le bagage , à le placer dans la tente ou dans la maiſon. On frotte les chevaux en votre préſence , on les couvre s'ils ont chaud, on les fait boire, & s'il eſt tems on leur donne de l'orge.

1665.

L'heure du repas étant venuë , que l'on avance quelquefois quand l'Etranger témoigne le ſouhaiter , on lui donne la place d'honneur , le Cheik & les principaux lui viennent tenir compagnie par honneur & mangent avec lui. On lui ſert du potage, du ris, de la viande boüillie & rôtie , du lait , des fromages, des ſalades, des fruits, du miel. On ſert tout ce qu'on a à lui préſenter tout à la fois, afin que lui & les conviez mangent ce qu'ils trouveront plus à leur goût. L'uſage des fourchettes n'eſt pas encore dans le Païs , quelquefois même ils n'ont pas de cuillieres. Les Voyageurs prudens en portent avec eux. Elles ſont ordinairement de bois. Quand on en manque abſolument, on prend le ris , le potage

& autres mets dans le creux de la main qui sert alors de cuilliere. Comme on n'a ni nappes ni serviettes, on étend son mouchoir sur ses genoux, & après le repas on lave ses mains. La coûtume n'est pas de parler pendant le repas. Après qu'on a mangé, on en porte aux domestiques de l'Etranger, & après qu'on a ôté la table, on sert le caffé, & on présente des pipes allumées. C'est alors que la conversation commence. Elle dure jusqu'à ce que l'Etranger témoigne qu'il veut se retirer. Alors on lui souhaite le bon soir, on se retire & on le laisse en liberté.

1665.

Si l'Etranger ne part pas le lendemain matin, on a soin de le faire déjeûner dès qu'il est levé. Le Cheik lui vient demander des nouvelles de sa santé, & s'il a bien passé la nuit, il déjeûne avec lui, on prend le caffé, on fume, il reçoit des visites, on le mene à la chasse, aux exercices de la lance, du geric, à la promenade, aux Villages des environs, aux Camps des Emirs voisins. Si ses chevaux sont fatiguez on lui en trouve de frais. Il est assuré d'être bien reçû par tout, il trouve des gens qui le caressent, & qui lui donnent tous les divertissemens que le lieu & la saison peuvent

permettre : jamais on ne le presse de partir, quand il demeureroit plusieurs jours dans un Village, parce que quelqu'un de ses chevaux est blessé, ou pour quelque autre raison que ce puisse être : on lui témoigne toûjours le même empressement de le bien traiter & du regret de son départ : on lui demande s'il n'est pas content, on le prie de s'expliquer, afin qu'on répare ce qui lui a donné du chagrin. Enfin quand l'heure du départ est arrivée, & qu'il a bien déjeûné ou dîné, on lui fait bien des excuses de ce qu'on ne l'a pas mieux traité, & on l'assure qu'on prendra mieux ses mesures une autre fois pour le mieux recevoir. On le prie de revenir souvent, on le charge de bénédictions & de complimens. Si la traite qu'il doit faire est longue, sans trouver de Villages ou de Camps, on a soin de donner des vivres à ses gens, & de l'orge pour ses chevaux : les embrassades, les baisers de barbes suivent les complimens. Si les chemins sont difficiles à trouver, ou dangereux, on l'accompagne, on l'escorte. En quel endroit du monde peut-on trouver de semblable hospitalité ? On se fâcheroit si on prétendoit payer sa dépense. Tout ce qu'on peut souffrir,

1665.

encore faut-il le faire ſans que le Cheik ou celui qui vous a reçû s'en apperçoive, eſt de donner quelque choſe à ſes domeſtiques. Quelle différence de ces bonnes gens avec nos hôtelleries d'Europe, qui écorchent les Voyageurs, qui ne ſont jamais contents, & dont les domeſtiques, après vous avoir mal ſervis, ont encore l'impudence de vous demander des récompenſes, & de murmurer hautement ſi on ne ſatisfait pas entierement leur avarice.

1665.

J'oubliois à dire que l'on ne ſert à table que de l'eau : on en donne quand on en demande, & jamais de vin, à moins qu'on ne ſe trouve chez des Chrétiens, & qu'on ne ſoit connu pour l'être : en ce cas le Maître de la maiſon en fait apporter dans des cruches autant qu'il en faut pour mettre ſes hôtes & les conviez de bonne humeur : alors on rit, on chante, on fait des contes, ce qui n'arrive pas quand on n'a que de l'eau qui n'excite pas à la joye.

La plûpart des Cheiks ſont exempts de toutes ſortes de tailles & d'impoſitions, quand ils ont des biens en propre, pour les dédommager des dépenſes qu'ils ſont obligez de faire pour

1665. recevoir & nourrir les paſſans. La Communauté du Village ne murmure point de ces privileges, parce qu'ils la déchargent du ſoin & de la nourriture des Etrangers.

Tous les Orientaux, Chrétiens, Turcs, Maures, Arabes, Perſans & autres reçoivent avec plaiſir tous ceux qui vont manger à leur table, ils s'en font un honneur, & croyent que c'eſt pour eux une bénédiction particuliere que Dieu leur envoye. Un Etranger qui a faim, ſoit qu'il ſe trouve à la campagne ou dans les Villes, & qui voit des gens à table, peut s'y placer ſans façon, & manger comme les autres. Il n'eſt jamais arrivé qu'on en ait rebuté, ou qu'on lui ait fait mauvaiſe mine : il en eſt quitte quand il a mangé, en diſant : Dieu vous le rende, & cela ſuffit ; mais ce que les Voyageurs doivent avoir pour voyager heureuſement & avec plaiſir, c'eſt l'uſage de la Langue du Païs. Il eſt vrai qu'on peut avoir des Drogmans ou Interpretes, mais outre que c'eſt ſouvent une difficulté aſſez grande d'en trouver, & une dépenſe conſidérable, il eſt certain qu'on ne s'explique jamais mieux que par ſoi-même. La Langue Arabe eſt la Mere Langue de l'Orient,

tout le monde la sçait, la parle & l'entend, & tous les Mahometans y sont obligez, parce qu'ils doivent entendre l'Alcoran qui est écrit en cette Langue, & qu'il est défendu de traduire dans une autre. Elle est belle, grave, énergique, & n'est pas si difficile qu'on se l'imagine, dès qu'on s'est une fois accoûtumé à sa prononciation qui n'est pas plus gutturale que la Portugaise, l'Espagnolle, & même l'Italienne quand on la veut prononcer comme les Florentins qui ne laissent pas de passer pour les Maîtres de cette Langue. Au reste l'usage de la Langue Arabe sert beaucoup plus que tous les préceptes, n'en déplaise à nos prétendus Sçavans d'Europe qui s'imaginent que l'Arabe qu'on parle en Orient est différent de celui qu'on voit dans leurs écrits : c'est la même chose, la même prononciation par tout. S'ils ne l'entendent pas, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, à leur ignorance, & à leur peu d'usage.

1665.

1665.

CHAPITRE XI.

Des Mœurs des Arabes.

J'Ai déja remarqué qu'on se trompe grossierement quand on prend les Arabes pour des gens impolis, grossiers, brutaux, injustes, violens, sans fidélité, sans sentimens. Ce que je viens d'en dire dans la verité la plus exacte, & sans flatterie, doit réformer les préjugés désavantageux qu'on se forme de ces Peuples.

L'orgüeil des Romains les faisoit regarder tous les autres Peuples du monde comme des Barbares. Il falloit être Romain, ou du moins avoir le droit de Bourgeoisie Romaine, pour ne pas être confondu dans la masse des Barbares. Avoient-ils raison? Point du tout. Il y avoit des Peuples aussi polis qu'eux, & peut-être plus. Nous nous mocquons de leur vanité, & nous tombons dans la même faute quand nous jugeons des Arabes comme nous en jugeons.

Mais, dira-t'on, le nom d'Arabe blesse les oreilles : c'est le terme ou l'idée qu'on y a attaché. Il est certain

que ce n'eſt peut-être que l'idée, car le mot en lui-même n'a pas plus de déſagrément que ceux de Normands, de Picards, de Gaſcons. Il n'y a que les idées qu'on attache bien ou mal à ces noms qui puiſſent nous donner de l'éloignement pour ces Peuples. Quand nous nous figurons que les Normands ſont traîtres & ſans bonne foi; que les Picards ſont opiniâtres, précipités, prompts, ſouvent ſans raiſon, & toûjours bruſques & impolis; que les Gaſcons ſont vains, fantaſques & trop ardens : voilà de quelle maniere nos idées mal fondées nous font faire des jugemens précipités, incertains & plus ſouvent faux que vraiſemblables. Il en eſt de même des Arabes. On s'en eſt formé des idées déſavantageuſes: on n'a pas pris la peine de vérifier ſi ces préjugés ſont bien ou mal fondés : on ne veut pas prendre celle de s'en éclaircir par ſoi-même, & on paſſe toute ſa vie ſans faire uſage de ſa raiſon, & ſans rendre la juſtice qu'on devroit à un grand Peuple très-ancien & très-nombreux, à qui nous ſommes redevables de ce que nous avons de meilleur dans l'Aſtronomie, la Medecine, & bien d'autres Sciences. Il eſt vrai que les Sciences ne fleuriſſent

1665.

1665. pas chez eux à présent, est-ce leur faute ? C'est à la tyrannie des Turcs qu'il s'en faut prendre. Ces Vainqueurs insolens les ont réduit dans un état qui ne leur permet plus de s'y appliquer, malgré tous les avantages que la nature leur a donnés pour y faire des progrès infinis : car généralement parlant ils ont l'esprit vif & pénétrant, ils ont de la solidité dans le raisonnement, de la justesse dans leurs idées, une santé vigoureuse, & une complexion très-forte.

Ils sont naturellement graves, sérieux & moderés dans toutes leurs actions. Ils aiment un air sage & composé : ils rient peu & rarement : les contes les plus plaisans peuvent à peine produire chez eux un leger souris, dès qu'ils sont arrivez à l'âge d'être mariez, ou qu'ils ont la barbe assez longue pour ne plus paroître de jeunes garçons. Ils disent que ceux qui rient aisément, & pour peu de choses, ont l'esprit foible, & que les airs gracieux, enjoüez, plaisans & rians ne sont agréables que sur les visages des jeunes filles, ou tout au plus des jeunes femmes.

Ils parlent peu, & jamais sans necessité. S'ils sont en compagnie, ils s'é-

coûtent, ſans que la démangeaiſon de répondre leur faſſe interrompre celui qui parle. Ils attendent paiſiblement qu'il ait fini, & répondent juſte ſans empreſſement : s'ils ne ſont pas de ſon ſentiment, ils gardent des meſures pleines de bienſéances, quand ils ſont obligez de penſer d'une maniere opposée : les grands parleurs, ces grands diſeurs de rien, ces rieurs de profeſſion ne feroient pas fortune chez eux. Ils auroient beau leur dire : Je vais vous faire rire ; ils les écouteroient, & leur diroient gravement : Vous avez oublié de nous avertir quand il falloit rire.

1665.

Il eſt vrai qu'ils ſont un peu bien longs dans les complimens qu'ils vous font, lorſqu'on va chez eux, ou lorſqu'on en ſort ; mais c'eſt l'uſage ; c'eſt l'effuſion de leurs cœurs : il faut leur paſſer ces endroits, & leur répondre ſur le même ton.

Les Arabes ne peuvent ſouffrir dans les converſations les mouvemens de bras, de tête & de corps, que nous regardons comme le bon air dans les diſcours. On ne parle que de la langue, diſent-ils ; ces mouvemens ſont inutiles : quand on ne peut s'expliquer ſans cela, il vaut mieux ſe taire : on les

1665.

ſouffre dans les muets, parce qu'ils ne peuvent faire autrement ; mais quand on a une organe deſtinée par la nature à cet uſage, il y a de la folie à vouloir employer les autres parties du corps à une choſe dont elles ne ſont pas capables. Que diroient-ils s'ils voyoient les geſticulations de nos Prédicateurs, & ſur tout des Italiens, à qui il faut des chaires longues comme des galeries, pour promener leurs geſtes & leurs diſcours.

Dès que leur barbe les avertit qu'ils ne ſont plus de jeunes gens à qui on pardonne beaucoup de choſes à cauſe de leur jeuneſſe & de leur peu d'expérience, ils ſont dans les converſations auſſi immobiles que des ſtatuës. Ils écoûtent beaucoup, répondent laconiquement, après qu'ils ont aſſez réfléchi ſur ce qu'ils croyent devoir dire, pour ne rien avancer précipitamment & hors de ſaiſon.

Ils écoûtent patiemment le babil importun de leurs femmes & de leurs enfans. Ils les écoûteroient depuis le matin juſques au ſoir ſans ſe fâcher & ſans leur répondre : ils ſe contentent de dire : Ce ſont des créatures imparfaites, à demi formées, il faut leur pardonner.

Mais

1665.

Mais ils écoûtent avec plaisir les gens qui parlent de bon sens, juste, d'un ton doux, égal, sans précipitation, qui s'énoncent aisément, qui disent beaucoup en peu de mots, qui ne choquent personne par des paroles piquantes, qui bannissent les railleries même les plus fines de leurs discours, aussi-bien que les dérisions & les médisances.

Leurs conversations sont toûjours dans les regles de la bienséance la plus austere. Il est vrai, que quand ils sont obligez de parler de quelque partie du corps, ils la nomment par son nom. C'est un usage reçû parmi eux, il y en a pourtant beaucoup de fort retenus malgré cet usage, & qui au lieu de la nommer par son nom, la désignent par le nom de quelque fruit à qui elle a du rapport.

On ne les entend jamais déchirer la réputation de personne. Ils disent du bien de tous ceux qu'ils connoissent, & quand ils sont obligez d'avoüer les crimes d'un scelerat, parce qu'ils sont si publics que personne ne les ignore, ils ajoûtent toûjours, Dieu lui fasse la grace de se reconnoître & de devenir homme de bien.

Ils ont encore la politesse de ne ja-

1665.
mais démentir ceux qui parleroient contre la verité en leur présence, ou qui exagereroient les choses d'une maniere si forte, qu'elle les fait paroître impossibles ou incroyables, ils se contentent d'applaudir poliment à ce qui nous feroit rire outre mesure. C'est tout ce qu'on peut attendre de leur gravité. Ils ne contestent jamais sur ce qu'on leur rapporte, quand même ils le croiroient faux, ou du moins trop exageré. La raison qu'ils donnent de cette complaisance, est qu'il ne faut jamais désobliger personne, que celui qui parle sçait bien si ce qu'il dit est vrai ou faux, & que s'il se fait un plaisir de le dire, il faut lui faire le plaisir de ne le pas démentir.

Les Arabes & leurs sujets vivent sans façon, & l'on est chez-eux dans une liberté toute entiere. On doit compter sur leur amitié. Ils ne se jettent pas à la tête des gens, ils veulent connoître ; mais quand ils ont une fois donné leur parole, elle est inviolable.

Ils ont un respect infini pour le pain & pour le sel. Quand on mange avec eux, & qu'ils veulent faire une instante priere à quelqu'un, ils lui disent : Par le pain & par le sel, qui sont entre nous, faites cela. Ils s'en servent encore pour

affirmer ou pour nier quelque chose.

1665.

Ce qu'on appelle bien acquis ou licite, leur est autant considerable, que le mal acquis ou illicite leur paroît détestable. Ils ne mêlent pas le bien acquis à la sueur de leur front, avec celui qui vient de vol ou d'usure. Par cette raison, & de crainte qu'il ne leur porte malheur, ils l'employent le plûtôt qu'ils peuvent, & lui font changer de nature.

Les Drusses ont les mêmes sentimens. Quoique leur Religion n'approche guéres de celle des Mahometans, ils pensent comme les Arabes. Ils ne mêlent point l'argent qu'ils ont reçû d'un Turc avec celui d'un Franc. Ils observent même si l'argent des Francs n'a point été dans un sac de Turc. En ce cas ils croyent qu'il a contracté quelque impureté dans le sac, & s'en défont le plûtôt qu'ils peuvent. La raison qu'ils donnent de cela, est que le Roi de France est un Prince juste & craignant Dieu, qui ne souffre pas que ses sujets gagnent du bien d'une maniere injuste, & que l'usure est défenduë par notre Loi; au lieu que l'argent des Turcs ne vient que des concussions, des tyrannies, d'usure & du sang des pauvres. Ils ne laissent pour-

tant pas de le prendre : car ils en ſont
1665. fort avides ; mais ils ont ſoin de le
purifier en l'employant en marchandiſes, ou le changeant pour d'autre.

Les Arabes auſſi bien que les Turcs ne ſe ſervent point de chaiſes. Ils ſont aſſis modeſtement à terre, ou ſur des nattes ou ſur des tapis, & ſe tiennent dans une poſture reſpectueuſe devant les Emirs & devant les Etrangers, & de crainte que leurs mains ne ſe portent, ſans y penſer, à quelque endroit indécent, ils peignent continuellement leurs barbes avec la main droite, & mettent la gauche ſous le bras droit pour le ſoûtenir. S'il ſurvient pendant qu'ils ſont en converſation quelque Emir, quelque Cheik, ou un Etranger, ils ſe levent tous, lui cedent la place d'honneur, & ne ſe remettent point à leurs places qu'il n'ait pris la ſienne.

Lorſqu'il ſurvient quelque differend entre eux, & qu'ils s'apperçoivent que leur colere s'allume, & les pourroit porter à en venir à quelque extrêmité, ceux qui ſont préſens les accommodent ſur le champ, & ſe ſervent pour cela de comparaiſons, de ſentences, de proverbes. Les plus groſſes injures qu'ils ſe diſent, eſt de s'appeller chien, ex-

communié, homme ſans honneur. Il eſt rare qu'ils ſe frappent, quoiqu'ils mettent ſouvent la main au poignard, mais on les accommode aiſément.

1665.

Il n'y a parmi eux d'irréconciliable, que quand il y a eu du ſang répandu, ou par la mort de quelqu'un, ou par une bleſſure. Il n'en faut pas davantage pour rompre éternellement l'union la plus étroite qui étoit entre deux familles. Elles n'ont plus de commerce entre elles, plus de familiarité, jamais d'alliances. Si on leur en propoſe, ils répondent honnêtement : Vous ſçavez qu'il y a du ſang entre nous, nous ne pouvons pas donner les mains à ce que vous propoſez, nous avons notre honneur à conſerver. Il faut qu'ils ſe vengent. Ils n'y vont pas brutalement, ils n'envoyent point de cartel, ſans ſe preſſer ils attendent le tems & l'occaſion, & ne la manquent pas. C'eſt en partie ce qui les oblige à bien vivre enſemble, & à s'éloigner de tout ce qui les peut porter à quelque excès.

Les Arabes regardent comme une ruſticité & un mépris de ſe moucher, ou de cracher devant les perſonnes à qui on doit du reſpect ou de la conſideration. Quelque beſoin qu'ils en

1665. ayent en fumant, ils s'en abſtiennent ou avalent leur ſalive, & ne ſe mouchent point. Les grands mouchoirs qu'ils portent ne leur ſervent qu'à eſſuyer leur viſage & leurs mains, & à étendre ſur leurs genoux pour amaſſer les poils de leur barbe quand ils en tombent, ou pour leur ſervir de ſerviette quand on mange.

Les Arabes, tout Arabes qu'on ſe les repreſente, ne ſont pas cruels naturellement, ils abhorrent le ſang. Quelque crime qu'un Arabe ait commis, il eſt très-rare que l'Emir de qui il dépend le condamne à la mort. Mais ils regardent les Turcs comme des uſurpateurs de leurs terres & de leurs biens, & ne leur font aucun quartier quand ils ſont en guerre avec eux & qu'ils peuvent les joindre ; de ſorte qu'il faudroit changer le proverbe, & au lieu de dire qu'ils ſe traitent de Turc à Maure, il faudroit dire, de Turc à Arabe.

Une autre choſe que les Arabes ne peuvent ſouffrir, ſont les vents qu'on rend par en bas avec bruit. Rien ne peut excuſer une telle faute. Un homme à qui cela arrive eſt déshonoré pour toûjours, & ſon infamie rejaillit juſques ſur ſa famille. Si cela arrivoit

dans une compagnie, le malheureux peteur deviendroit tout d'un coup pâle & interdit, & prendroit la fuite, la compagnie resteroit interdite, comme si le tonnere étoit tombé au milieu d'elle. Ils ne prononcent qu'avec horreur le nom de pet. J'en ai vû étant à Acre dans le Khan des François, qui s'enfuirent & coururent se laver à la mer, comme s'ils avoient été soüillez d'une impureté extraordinaire, pour avoir entendu un Matelot qui en lâcha un, en faisant un effort pour lever un sac de cendre. Un Arabe à qui ce malheur arrive est perdu de réputation pour toûjours. Un Arabe m'ayant un jour demandé dans une compagnie, si on avoit en France la vertu de retenir les pets. Je lui dis qu'il n'y avoit rien de si préjudiciable à la santé que de retenir ses vents; mais qu'il étoit extrêmement malhonnête de les lâcher, de maniere qu'on les entendît, mais qu'on n'étoit pas déshonoré pour cela. Je n'eus pas plûtôt achevé ces paroles, que toute la compagnie s'enfuit; & celui qui m'avoit fait la question demeura si interdit, qu'après être demeuré quelques momens sans rien dire, il se leva tout d'un coup, & s'enfuit, sans que je l'aye vû depuis.

1665.

1665. Un Marchand de Damas qui étoit à quelques pas delà, ayant vû ces gens s'enfuir avec tant de précipitation, s'approcha de moi pour en sçavoir la cause. Je la lui dis dans les mêmes termes dont je m'étois servi en parlant aux Arabes. Je ne m'étonne plus, me dit-il, qu'ils se sont sauvez si vîte ; mais venez sous ma tente, & je vous conterai des choses qui sont arrivées de mon tems, & qui vous surprendront.

Nous allâmes chez-lui, & après nous être assis : Il y avoit, me dit-il, deux Arabes, qui ayant vendu à Acre deux charges de charbon, s'en retournoient au Camp avec l'argent qu'ils avoient reçû. Il y en eut un qui eut la colique pour avoir trop mangé de concombres cruds. Il se retint trop long-tems ; mais à la fin il fut contraint de lâcher un vent si vigoureux, que son camarade qui marchoit derriere l'entendit. Il en fut si effrayé, qu'il tomba de dessus son chameau, & pensa se rompre le col. Il se releva pourtant, & voulut tuer le pauvre malade, disant qu'il l'avoit déshonoré. Le peteur se jetta à ses pieds, avoüa sa faute, & le pria de ne le pas perdre : Je n'ose plus t'appeller mon frere, lui disoit-il, en pleurant, après le malheur qui m'est arrivé, tuë-moi si

tu veux, ou ſi tu me donnes la vie, prens le chameau & tout l'argent du charbon, & gardes-moi le ſecret; tu ſçais bien en ta conſcience que je ne l'ai pas fait volontairement. L'autre après s'être fait beaucoup prier ſe rendit à la fin, prit l'argent, & promit le ſecret.

1665.

Mais quelques jours après ce ſecret lui déchirant la poitrine, il ne pût le retenir davantage, ſa conſcience ne le laiſſoit pas en repos ſur cela, il l'eut pourtant aſſez tendre pour commencer par rendre tout ce qu'il avoit reçû, & puis il déclara publiquement ce qui s'étoit paſſé. Sur le champ il s'éleva un ſi grand bruit dans le Camp, que le pauvre peteur l'ayant entendu, & ſe voyant perdu s'enfuit à toutes jambes, & ſe retira dans le déſert chez d'autres Arabes, auſquels il n'eut garde de dire la cauſe de ſa retraite.

Au bout de trente ans il eut envie de revoir ſon Païs & ſes parens, ſe perſuadant que depuis tant d'années on avoit oublié ce malheureux pet. Il prit congé de ſes Arabes, & ayant marché quelques journées, il arriva enfin dans un vallon où il y avoit un ruiſſeau voiſin du Camp où il alloit. Il voulut ſe repoſer & ſe rafraîchir. Pen-

dant qu'il y étoit, quatre femmes du
1665. Camp vinrent chercher de l'eau, & auparavant d'emplir leurs cruches, elles se mirent à causer suivant la coûtume de leur sexe. L'une demanda à l'autre, quel âge avez-vous? Elle répondit, je suis née l'année que l'Emir Fekherdin fut conduit à Constantinople. Et vous, dit l'autre? Je suis venuë au monde, lui répondit-elle, l'année que l'Emir Moussa mourut. Elle fit la même question à la troisiéme, qui répondit qu'elle étoit née quand il tomba tant de neige. Enfin la quatriéme étant interrogée, répondit qu'elle avoit oüi dire à sa mere, qu'elle étoit venuë au monde l'année qu'un tel peta, le nommant par son nom & son surnom. Il n'en fallut pas davantage. Ce pauvre homme qui n'avoit pas encore bû, se leva sur le champ, & s'enfuit en criant, il faut que je sois bien malheureux d'apprendre que mon pet sert d'époque dans nos chroniques, & s'en retourna chez les Arabes qu'il venoit de quitter, & y passa le reste de ses jours.

Ce Marchand me dit encore avoir vû un Arabe derriere sa tente, se donner le foüet avec des épines, à cause que son derriere avoit eu l'insolence

de lâcher un pet en faiſant ſes neceſſitez, ayant regardé de tous côtez pour voir ſi perſonne ne l'avoit entendu.

1665.

J'ai vû pluſieurs fois, me dit encore ce Marchand, des Arabes s'écarter fort loin pour ſatisfaire à cette neceſſité, & prendre bien garde que perſonne ne les pût entendre, de crainte que leur honneur ne reçût par ce vent une playe mortelle.

Un autre qui étoit extrêmement preſſé de cette neceſſité, s'écarta du Camp, fit un trou dans la terre avec ſon poignard, & après s'être ajuſté ſur le trou, & avoir amaſſé la terre autour de ſes feſſes, comme s'il avoit voulu les lutter, & s'empêcher lui-même d'entendre le bruit qu'il alloit faire, il acheva ſon operation, & promptement il remit la terre dans le trou, de crainte que le vent qu'il y avoit mis ne ſortît, & ne frappât les oreilles de quelque paſſant & les ſiennes mêmes, & qu'il ne fût déshonoré.

Ceci ne paroîtra pas une fable à ceux qui ont voyagé en Aſie & en Afrique, & qui ont vû l'averſion que les Arabes ont pour ces ſortes de choſes. Elle eſt ſi grande, qu'il eſt impoſſible de trouver des termes pour l'expliquer. Elle eſt paſſée des Arabes

1665. aux Negres. Ils ſont ſi délicats ſur ce point, qu'ils tuëroient un homme qui auroit peté, ou même éternué en leur préſence, parce qu'ils regardent ces deux actions naturelles comme également honteuſes, & diſent qu'on pete par le nez comme par le derriere.

Les Arabes ont un proverbe là-deſſus, & diſent qu'un homme qui n'eſt pas maître de ſon derriere, ne merite pas de commander à ſa barbe. En voilà aſſez ſur cette matiere déſagréable.

CHAPITRE XII.

Du reſpect que les Arabes ont pour la barbe.

LEs Arabes ont tant de reſpect pour la barbe, qu'ils la conſiderent comme un ornement ſacré, que Dieu leur a donné pour les diſtinguer des femmes; ils ne la raſent jamais. Ils la laiſſent croître dès leur enfance, quand ils ſont élevez en gens d'honneur. La marque de l'infamie la plus grande qu'on ſe puiſſe figurer, eſt de la raſer. C'eſt un point eſſentiel de leur Religion. Ils imitent ſcrupuleuſement en cela leur Legiſlateur Mahomet, qui n'a

jamais raſé la ſienne. Les Perſans paſſent pour hérétiques, parce qu'ils la raſent ſous les mâchoires par principe de propreté ; mais en cela ils donnent atteinte à la Loi. C'eſt encore chez eux, comme chez les Turcs, une marque d'autorité & de liberté. Le raſoir ne paſſe jamais ſur le viſage du Grand Seigneur ; au lieu que tous ceux qui le ſervent dans le Serail l'ont raſé, comme une marque de leur ſervitude. Ils ne peuvent la laiſſer croître, que quand ils ſortent du Serail, qui eſt pour eux une eſpece de récompenſe, qui ne manque pas d'être accompagnée d'un Emploi plus ou moins conſiderable, ſelon les talens qu'on a remarquez en eux, ou la protection qu'ils ont auprès du premier Miniſtre.

1665.

De tous ceux qui approchent le Grand Seigneur, il n'y a que le Boſtangi Bachi, qui ait le privilege de porter la barbe longue, parce qu'il eſt le Chef de tous les Jardiniers, leur commande abſolument, & ſe tient toûjours auprès du Grand Seigneur, comme les Capitaines des Gardes ſe tiennent auprès de la perſonne du Roi.

Les jeunes Turcs quoique libres qui ne ſont point dans le Serail, dont le ſang eſt encore fol, pour me ſervir de

1665.

leur maniere de parler, rasent leurs barbes, & ne gardent qu'une moustache quand ils ont assez de poil pour la former. On dit pour les excuser que le feu de la jeunesse les porte aux folies du monde, plûtôt qu'à l'observance de la Religion. Mais quand ils sont mariez, & dès qu'ils ont eu un enfant, ils ne la coupent plus, ce qui fait voir qu'ils sont devenus sages, qu'ils ont renoncé aux vices, & qu'ils ne pensent plus qu'à leur salut.

Pour peu qu'on ait frequenté les Mahometans, on doit avoir observé qu'ils étendent un mouchoir lorsqu'ils peignent leur barbe, qu'ils amassent avec soin les poils qui en tombent, les enveloppent dans un papier, & les portent au cimetiere, & les enterrent quand ils en ont une certaine quantité. Ils les rompent auparavant en deux lorsqu'ils ont été arrachez, & que la racine tient encore au cuir. Voilà bien des précautions pour peu de chose; mais ils n'en jugent pas comme nous. Voici la raison de cette observance scrupuleuse. Ils croyent qu'il y a plusieurs Légions d'Anges députez à la garde de chaque poil de barbe, & qu'ils y logent quand ils sont entiers. C'est pour leur donner congé de se re-

tirer où bon leur ſemblera, qu'ils les coupent par le milieu ; c'eſt auſſi pour éviter les maléfices que les mal intentionnez peuvent faire ſur les poils de barbe, quand ils en trouvent qui ſont entiers. C'eſt à peu près la même ſuperſtition, qui oblige quelques Chrétiens à rompre les coques d'œufs dont ils ont mangé le dedans. On ne recüeille pas les poils que les Barbiers ont coupé pour rendre la barbe égale, parce que les Anges s'attachent à ce qui tient au cuir, ſans ſonger à ſe nicher dans ces ſuperfluitez.

1665.

Un homme qui cracheroit ſur la barbe d'un autre, ou qui crachant à terre, lui diroit, c'eſt pour ta barbe ; ou celui qui lâchant un vent, diroit, je peterai ſur ta barbe, ſeroit rigoureuſement puni en juſtice comme un ſacrilege, un profanateur de la barbe, & un impie qui mépriſe les Anges, qui en ſont les protecteurs & les gardiens.

Il n'en eſt pas de même de la mouſtache. elle paſſe pour immonde dans la rigueur de la Loi. On la tolere aux gens de guerre qui ont la barbe raſée, à cauſe des inconveniens qu'il y auroit de les obliger à la porter longue. On prétend même que cela leur donne un air plus guerrier, & les rend for-

midables aux ennemis. Elle leur est même necessaire, aussi bien qu'aux jeunes gens, qui ne nourrissent pas leurs barbes, pour faire voir qu'ils sont hommes.

1665.

Tous les Européens portoient autrefois la barbe longue. Nous le voyons dans les tableaux anciens. Peu à peu ils ont quitté la barbe, & l'on croit que l'époque de ce changement est le tems que les Espagnols apporterent de l'Amerique au Royaume de Naples certaine maladie, qui faisoit tomber la barbe & les cheveux, & qu'à cause de cela on appelloit *la Pelade*. Quelques grands Seigneurs qui en avoient fait la triste épreuve, auroient été trop honteux en portant la marque de leur déreglement, leurs sujets se conformerent à eux, ou par adulation, ou peut-être un bon nombre par necessité. On fit main basse sur les barbes, & quand le tems eut fait renaître les poils, on se contenta d'avoir une moustache. La mode vint ensuite d'avoir le visage nud, on trouva de belles raisons pour autoriser ce nouvel usage, & on ne porta plus ni barbe ni moustache. Seulement pour en conserver la memoire, on souffre la moustache aux Soldats Suisses comme Etrangers, aux Cavaliers

dans quelques Regimens, & aux Cochers de grande taille, & on prétend que cela leur donne un bon air.

1665.

Les Orientaux dont les modes changeantes n'ont point gâté l'esprit ni les usages, ont conservé les barbes, & s'en font encore honneur. On ne voit point chez eux ces visages effeminés, qui semblent avoir honte de paroître appartenir à des hommes, tant on a de soin de racler les plus petits poils. Ils portent la barbe, ou du moins la moustache, comme nous venons de le dire, & un homme chez eux sans barbe & sans moustache, est un monstre ou un Eunuque.

Les jeunes gens n'ont garde de toucher à leur moustache pendant qu'ils ne nourrissent pas leur barbe; mais quand la barbe leur est cruë à une certaine longueur, pour lors ils coupent les poils de la moustache qui leur pendent sur la lévre, de crainte que l'eau ou les viandes qui entrent dans leur bouche n'en eussent contracté quelque impureté, en touchant les poils de la moustache, Mahomet ayant déclaré qu'il n'en falloit pas davantage pour soüiller la conscience de ses Sectateurs.

Les vieillards, les Imans, les Muf-

1665.

tis, & les gens qui font une profession plus ouverte de régularité, coupent la moustache, c'est à-dire, le poil qui vient entre le nez & la bouche à la pointe des ciseaux, & le plus près qu'ils peuvent de la peau, & ceux qui veulent encherir sur la régularité de l'observance y employent le rasoir, quoique cela paroisse une difformité dans le visage; mais en cela ils prétendent imiter de plus près leur Prophete. Voici la raison qui l'obligea à se défigurer de la sorte.

Tout le monde sçait, ou doit sçavoir que les Turcs portent de l'eau quand ils vont à la garderobe, & qu'ils se lavent avec leurs doigts. Il y a des commoditez dans les parvis des Mosquées, où les Musulmans vont se décharger de ce qu'ils ont de trop, & après s'être bien lavez, ils entrent dans la Mosquée, & offrent à Dieu des prieres bien propres. Mahomet voulant faire ses prieres alla aux commoditez, & se lava bien : car quoique Legislateur, il avoit la conscience trop délicate pour s'exempter de la Loi. Par malheur pour lui une petite démangeaison l'obligea de porter la main à son visage, & de toucher sa moustache, un moment après il sentit la mauvaise odeur que ses

doigts y avoient laissé, que faire? Il étoit fort embarassé, il se lava avec de l'eau froide qui ne fit rien, il employa l'eau tiede qui lui parut n'avoir pas operé davantage, il y en mit de chaude & presque boüillante qui fut encore inutile. Il étoit désolé, & je ne sçai ce qui seroit arrivé : car le tems de la priere pressoit. Un des Anges gardiens de sa barbe lui inspira d'y faire passer le rasoir, il le fit sur le champ avec tant de dévotion & de mal-adresse, qu'il s'enleva l'épiderme, le derme, & même la peau, après quoi la mauvaise odeur étant dissipée, il prit une bonne & forte ablution, & fit sa priere, après laquelle il passa la main sur la longué barbe qui lui restoit, afin de lui communiquer quelqu'une des graces qu'il venoit de recevoir, & dont il chargea ses Anges Barbiers d'avoir soin. C'est à son exemple que les Musulmans rasent leur moustache. Il ne fut pas besoin de recommencer cette operation : car il avoit si bien arraché toutes les racines de sa moustache, qu'il ne lui revint plus de poil en cet endroit. Ce fut cet accident qui l'obligea de déclarer les moustaches immondes & méprisables; & cela est si vrai, qu'on peut jetter toutes sortes d'ordures sur celles des

1665.

Turcs, sans craindre la sévérité de la
1665. justice, pourvû qu'on prenne bien garde qu'il n'en rejaillisse rien sur la barbe.

Une inadvertance sur cela pensa coûter la vie à un Cuisinier François, qui passant dans une ruë à Seïde, & crachant d'assez loin, cracha malheureusement sur la barbe d'un Païsan qui dormoit par terre. Le Païsan se réveilla, & se contenta des excuses que le Cuisinier lui fit, & d'une piastre qu'il lui mit dans la main; mais les Turcs qui avoient été témoins de cette impieté, obligerent le Païsan d'aller se plaindre au Gouverneur. Cette affaire fit grand bruit. On ne parloit pas moins que de faire brûler tout vif le Cuisinier, ou de l'empaler. Il avoit eu l'esprit de se sauver; & comme on ne le tenoit pas, & qu'on ne sçavoit où le prendre, on accommoda son affaire, moyennant cinq cens écus qu'on donna au Gouverneur. Ce sont les parties casuelles de ces Officiers, qu'ils ont un grand soin de faire valoir.

Il en coûta bien davantage à la Nation Françoise, pour accommoder une affaire qui paroissoit être de moindre conséquence : Voici le fait.

Le Consul se promenoit sur la ter-

raſſe du Khan des François avec le Lieutenant du Gouverneur, qui parloient d'affaires de conſéquence. M. Faure un des principaux Négocians de la Nation, étoit de l'autre côté de la même terraſſe; mais ſéparé de ces deux Meſſieurs par un dôme qui les empêchoit de le voir. Il prenoit le frais en chemiſe & en caleçon, comme on fait d'ordinaire dans le Païs. Il lâcha innocemment une tirade de vents qui furent entendus de l'autre côté. Pour ſurcroît de malheur, il arriva que dans ce moment le Lieutenant peignoit ſa barbe avec ſes doigts (c'eſt la contenance ordinaire des Turcs) il retira d'abord ſa main auſſi vîte que ſi on y avoit appliqué du feu, il pâlit, & demeura auſſi interdit que s'il avoit vû tomber le tonnerre à ſes pieds. Il quitta bruſquement le Conſul, & ſe retira chez lui ſans avoir la force que de dire ces mots: *Eſt-ce ainſi que les Infidéles font leurs ordures ſur la benîte barbe des Muſulmans.* Il porta ſa plainte au Gouverneur, qui étoit un méchant homme, cruel & avare au dernier point, qui menaça d'exterminer toute la Nation, & de piller ſes biens. On fut obligé de conjurer la tempête au plus vîte, & à force de prieres & d'intri-

1665.

Hiſtoire d'un pet fait à Seïde.

1665.

gues on ſe tira de ce mauvais pas pour deux mille piaſtres qu'on donna au Gouverneur. On les prit ſur des Vaiſſeaux qui étoient dans le port chargez pour le compte des Négocians de Lyon, ce qui fit dire qu'on avoit ſenti à Lyon un pet que M. Faure avoit fait à Seïde.

Ce ſeroit en ce Païs-là une plus grande marque d'infamie de couper la barbe à un homme, que de lui donner le foüet & la fleur de lys en France. Il y a des gens qui préféreroient la mort à ce genre d'infamie.

J'en ai connu un qui avoit reçû un coup de mouſquet dans la mâchoire, qui aimoit mieux ſe laiſſer mourir que de ſouffrir que le Chirurgien lui coupât ſa barbe pour le panſer. Il fallut que le Muphti, les Imans & les plus reſpectables Derviches l'allaſſent aſſurer que dans pareil cas le Prophete ſe ſeroit laiſſé couper la barbe avec les précautions requiſes, pour en faire déloger ſans ſcandale les Anges Barbiers. Malgré ces aſſurances, il fut ſi longtems à ſe réſoudre, que les vers y fourmilloient, & que la gangrene s'y alloit mettre, quand il voulut bien ſouffrir cette triſte operation. Il fut gueri, mais il n'oſoit plus ſe montrer, & mê-

me dans sa maison il eut toûjours le menton enveloppé d'un voile noir jusqu'à ce que sa barbe fût revenuë en l'état où elle étoit avant ce funeste accident.

1665.

Quand les Arabes, aussi bien que les Turcs, ont une fois fait raser leur tête sans toucher à leur barbe, tous leurs amis leur en font compliment, & leur souhaitent mille bénédictions. Mais aussi après cela, il ne leur est plus permis de la faire raser sans offenser la Religion, & sans faire bréche à leur honneur; ils seroient même châtiez en justice, si quelque zelé les alloit dénoncer.

Les femmes & les enfans baisent les barbes de leurs maris & de leurs peres quand ils viennent les saluer. Les hommes se la baisent réciproquement des deux côtez quand ils se saluënt dans les ruës, ou qu'ils arrivent de quelque voyage, & qu'ils en ont tous deux; quand il n'y en a qu'un qui en a, celui qui n'en a point ne laisse pas de baiser celle de son ami, qui le laisse faire gravement, en attendant qu'il puisse lui rendre la pareille. Ces baisers sont réïterez plusieurs fois pendant leurs complimens, qui consistent à se dire l'un à l'autre: Comment

vous portez-vous ? J'avois grande envie de vous voir. Dieu vous garde. Dieu ſoit loüé. Dieu ſoit content de vous. Vous vous portez bien, je ſouhaite que Dieu vous continuë une ſanté parfaite. Ils repetent ces paroles une douzaine de fois en ſe tenant par les mains, & puis ſe quittent. Telle eſt la coûtume du Païs.

1665.

Dès que les Arabes voyent un homme un peu âgé avec la barbe raſée, ils ne manquent jamais de lui faire cette imprécation; *Que la malediction de Dieu ſoit ſur le pere qui a engendré ce viſage imparfait.* Auſſi, diſent-ils, que la barbe eſt la perfection de la face humaine. Plus elle eſt longue & fournie, plus elle eſt vénérable. Ils mépriſent ces barbes de chat, qui n'ont que quelques poils plantez à la ligne. Ils regardent la barbe comme une partie eſſentielle, qui conſtituë l'Eſtre de l'homme. Ils aiment les Capucins, parce qu'on leur a dit qu'ils la cultivent au milieu d'un Peuple infini qui n'en fait point de cas, & qui la raſe. Quand ils en voyent avec des barbes *in folio*, épaiſſes comme des forêts de bois taillis : Quel bonheur, diſent-ils, pour les peres qui ont engendré de ſi belles barbes, que les bénédictions de Dieu tombent

bent sur eux comme une grosse pluye. Après cela les Francs ne devroient-ils pas nourrir leurs barbes, & employer toute leur industrie pour la faire croître & épaissir.

1665.

Quand ils voyent des vieillards nouvellement arrivez avec la barbe & la moustache rasées, on ne peut croire combien ils en sont scandalisez; ils se disent les uns aux autres : C'est assurément un Forçat qui s'est échappé des Galeres. N'est-ce point qu'on l'a diffamé dans son Païs, & qu'il est venu ici pour n'être point connu ? Quel visage, il faudroit le couvrir d'ordures ? C'est une face de vieux singe, c'est un vieux pecheur, que le peché ne peut quitter. Au lieu que quand ils voyent un homme paré d'une barbe ample & bien rangée, ils disent aussi-tôt: Il ne faut que voir cette barbe pour être assuré que celui qui la porte est un homme de bien, que Dieu a favorisé de ses graces.

Mais si un homme avec une belle barbe fait une mauvaise action, ou qu'il dise quelque parole messéante, ils ne manquent pas de dire aussi-tôt: Quel dommage pour une telle barbe! Est-il possible qu'il fasse un tel affront à sa barbe? Quelle honte, quelle con-

1665.

fusion pour sa barbe ; & s'ils se trouvent en droit de lui faire la correction, ils lui disent gravement : Regardez votre barbe, soyez honteux de votre barbe, respectez votre barbe. S'ils demandent quelque chose à un homme, ils l'en prient par sa barbe, en lui disant : Par votre barbe, par la vie de votre barbe, faites-moi cette grace ; & quand ils le remercient, ils se servent de ces termes : Dieu vous allonge la barbe, Dieu verse ses bénédictions sur votre barbe.

Une de leurs comparaisons & de leurs proverbes, c'est de dire : Cela vaut mieux que la barbe ; ou à telle barbe, tels ciseaux. Ce qui revient à ce que nous prétendons exprimer, quand nous disons, à bon chat bon rat : en un mot, la barbe entre dans tous leurs discours. Ils la peignent avec les doigts par contenance, ils la baisent par cérémonie, ils jurent par elle, ils prient par elle, ils avertissent par elle. Un homme qui auroit la barbe d'un pied de large, & qui lui descendroit jusqu'à la ceinture, seroit regardé comme le plus honnête homme de tout le Païs, son témoignage seul seroit mieux reçû en Justice que celui de trente Normands.

1665.

Quoique les Arabes ſoient fort ſimples dans leurs paroles & dans les manieres de s'exprimer, qu'ils nomment toutes choſes par leur nom, cependant quand ils parlent de quelque choſe dont l'idée porte avec elle quelque indécence, ils ne manquent jamais de dire ces mots: *Deſtour y amuſchaik*, qui ſignifient à peu près: ſauf votre reſpect; & ceux qui écoutent, ôtent auſſi-tôt leurs mains de leurs barbes, & celui qui parle s'arrête juſqu'à ce que les auditeurs lui diſent, *L'faddal*, c'eſt-à-dire, continuez quand il vous plaira. Il reprend alors ſon diſcours, & dit le mot pour lequel il s'étoit arrêté, & il repete la même cérémonie autant de fois qu'il doit dire quelque choſe, qui pourroit ſoüiller les barbes, & choquer les oreilles chaſtes des Anges qui y ſont nichez.

Une des principales cérémonies qui accompagnent les viſites ſérieuſes eſt de répandre des eaux de ſenteur ſur les barbes, & de les parfumer enſuite avec la fumée du bois d'aloës qui s'attache à cette humidité, & donne une odeur douce & fort agréable. J'ai dit dans un autre endroit de quelle maniere ſe fait cette cérémonie.

La figure d'un Barbier eſt quelque

chose de si extraordinaire qu'il faut la
1665. décrire ici, puisque nous sommes sur
le chapitre de la barbe. Les nôtres sont
pour l'ordinaire propres, civils & honnêtes.
Ceux des Arabes sont bouffons,
amoureux, plaisans. Ils ont toûjours un
turban fort blanc, garni de fleurs & de
curoreilles. Les manches de leurs chemises
sont troussées jusqu'aux coudes pour
faire voir leurs bras piquez & marquez
de fleurs, de cicatrices, ou de brûlures
qu'ils se sont faites pour quelque
douleur, ou des coups de coûteau qu'ils
se sont donnez pour marquer la violence
de leur passion à leurs Maîtresses.
Ils ont un tablier de toile de lin rayée
de plusieurs couleurs, & une large
ceinture de cuir avec de petits crochets
tout autour, où leur boutique est
attachée, le coquemar est d'un côté,
le bassin de l'autre, une longue gibeciere
regne sur le devant. Elle contient
dans ses compartimens, les rasoirs,
la pierre, les ciseaux, une piece
de savon, ou bien de savonette,
un miroir rond à queuë, comme ceux
dont on se sert en Espagne, ou comme
on nous represente les Sirennes, il occupe
le derriere de la ceinture dans
laquelle il est fiché. Ils ont deux longues
serviettes sur les épaules; une

pour essuyer les mains, & l'autre le visage. Ils ont encore une longue couroye, large de quatre doigts sur le devant de leur tablier, qui pend jusqu'aux genoux, sur laquelle ils adoucissent le fil de leurs rasoirs.

1665.

Le Barbier fait asseoir sur une pierre ceux qui veulent se faire raser, leur ôte leur turban avec respect, & avec des reverences étudiées & les plus bouffones, met le turban sur un mouchoir propre & brodé, s'il est assez riche pour en avoir, leur passe la main droite sur le dos, comme s'il vouloit caresser un chat, & puis leur lave la tête à deux mains, & la gratte de tems en tems avec ses ongles, & ensuite il la rase. Ils sont habiles; en quatre coups de rasoir ils emportent tous les cheveux; mais ils ne touchent jamais au toupet que les Mahometans laissent toûjours au sommet de la tête, parce que c'est par cet endroit que Mahomet les doit prendre pour les presenter à Dieu. Il met ensuite le coquemar sur la tête, ouvre le robinet, & fait tomber de tous côtez de l'eau sur la tête & sur le visage qu'il lave ensuite vivement avec les deux mains. Il faudroit avoir la tête bien sale, pour qu'elle ne fût pas entierement décrassée après une telle fa-

1665.

vonade. Il l'essuye ensuite, puis il met les deux doigts du milieu de chaque main dans les oreilles, pendant qu'avec les pouces il frotte doucement les yeux. Quand on est ainsi essuyé bien proprement, le Barbier rase les poils sous le nez, & on ôte les superfluitez de la barbe, c'est-à-dire, les poils qui sont plus longs les uns que les autres, afin qu'étant égaux, le volume de la barbe presente une figure plus réguliere & plus agréable. Il coupe ensuite avec ses ciseaux les poils du nez & des oreilles, remet le turban avec respect & deux ou trois révérences, puis il prend les mains l'une après l'autre, & fait craquer toutes les jointures. Ensuite il fait étendre les bras en croix, & se mettant derriere, il appuye sa poitrine & son genoüil contre les vertebres, & les fait craquer les unes après les autres, afin de les rendre plus souples. Enfin il presente le miroir, & quand on s'y est regardé, on met sur la glace l'honoraire du Barbier, & on se retire.

Il y a des Arabes si simples, que rien n'est si plaisant que de les voir se regarder dans un miroir. Ils s'y voyent sans se reconnoître, parce qu'ils ne se mirent jamais chez eux.

Ils trouvent leur figure ridicule, ils en rient, ils se fâchent, & voyant que leur image fait les mêmes grimaces qu'eux, ils croyent qu'il y a quelqu'un derriere le miroir qui les contrefait. J'ai eu souvent ce plaisir à Seïde, où j'avois un miroir assez grand. Ils mettoient la main derriere pour l'attraper, & demeuroient honteux, & se fâchoient de n'y trouver personne; mais cela n'arrive qu'aux Païsans dont les Barbiers n'ont pas de miroirs; car ceux qui demeurent dans les Camps des Emirs voyent assez de miroirs chez les Barbiers qui les rasent tous les quinze jours, pour y être accoûtumez, & ne pas donner de pareilles comedies.

1665.

CHAPITRE XIII.

Sentimens des Arabes sur les chiens & les chats.

LEs Arabes aussi-bien que les Turcs n'aiment pas beaucoup les chiens; ils ne les nourrissent qu'afin qu'ils gardent leurs Camps pendant la nuit. En effet ils leur tiennent lieu de Sentinelles. Ils ont pourtant beaucoup de charité pour les chiennes qui ont fait

leurs petits, & même pour les chiens
1665. qui ſont vieux ou eſtropiez. J'ai parlé dans le premier Volume de mes Memoires de la charité de quelques Turcs pour ces animaux. Les Arabes les nourriſſent & les careſſent, mais ſans les toucher, ſur-tout quand ils ſont moüillez. Ils ne les laiſſent pas approcher d'eux, de crainte que venant à ſe ſecoüer, ils ne faſſent rejaillir quelques gouttes d'eau ſur leurs habits, parce qu'il n'en faudroit pas davantage pour les rendre impurs, & que dans cet état ils ne pourroient pas faire leur Oraiſon ſans s'être bien purifiez auparavant. La Loy ne leur permet pas de les toucher, même quand ils ſont ſecs, & ces animaux ſont ſi bien inſtruits ſur ce point, qu'ils ne viennent jamais les careſſer ni mettre leurs pattes ſur eux.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de même des chiens de chaſſe, comme ſont les lévriers, les chiens couchans, les épagneuls, les chiens courans. Le beſoin qu'ils ont de ces animaux leur fait interpreter la Loy à leur avantage. Ils les tiennent à l'attache, & les nourriſſent de maniere, qu'ils n'ont pas beſoin de chercher des ordures pour vivre, & par cet endroit ils ſont ti-

rez de la masse des autres chiens libres qui sont reputez immondes. Cependant si quelqu'un tuoit un de ces animaux de propos déliberé, il seroit châtié par la justice. Il y a apparence qu'ils n'ont point chez eux ce proverbe si commun chez nous, qui dit que quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé.

Quoique les Arabes estiment les chats, ils n'en nourrissent pourtant pas un grand nombre, ils n'en ont que ce qu'il leur en faut pour se délivrer des rats qui suivent leurs Camps, comme les Marchands de Damas. A l'exemple des Turcs, & pour se conformer à la Loy, ils les regardent comme des saints. Ils disent que Mahomet les aimoit à cause de leur propreté. Cela l'obligea de leur obtenir de Dieu plusieurs graces signalées dont nous avons parlé dans un autre endroit, ce qui me dispense de les repeter ici. Je dirai seulement qu'un Arabe vénérable m'ayant entendu parler des chats d'une maniere qui lui fit connoître que je ne les aimois pas, m'en reprit, & me dit que j'avois tort de ne pas aimer, & de ne pas respecter de saints animaux, qui ont le Paradis en partage, & que Dieu a comblez de ses

1665.

plus rares bénédictions. Mais qu'y feront-ils, lui dis-je ? Ils y seront oisifs : car je ne vois pas que Mahomet ait placé des rats en Paradis pour leur donner de l'occupation. Ils en ont une, me répondit-il, & des plus honorables, & d'une plus grande conséquence. Ils méditent continuellement la Loy, & se servent de la sublimité de leurs connoissances, pour en penetrer les sens les plus cachés, & en tirer des connoissances, dont la méditation les rend heureux. Mais qui leur donne à manger, repliquai-je ? Belle demande, me dit-il, ils sont nourris des restes de la table des Fidéles, & par conséquent ils font bien meilleure chere qu'ils ne faisoient en ce monde. Cela étant, lui dis-je, ils ne sont pas à plaindre. J'étois en peine de leur nourriture, je suis en repos de ce côté-là : mais il me reste encore un doute. Tous les chats seront-ils en Paradis ? Tous les hommes y seront-ils, me dit-il ? Non, lui dis-je, il n'y aura que les justes. Il en sera de même des chats, me repliqua-t'il : mais vos préjugez vous empêchent de concevoir ces véritez. Il faut vous apprendre quelque chose qui soit plus à votre portée. Sçavez-vous pourquoi les chats tombent toûjours sur leurs

pattes quand ils tombent, ou qu'on les jette en l'air ? N'allez pas vous imaginer que ce ſoit une choſe qui leur ſoit naturelle ; point du tout. C'eſt une grace que le Prophete leur a obtenuë de Dieu, & qu'il leur a communiquée par l'attouchement de ſes mains benîtes. En voici l'hiſtoire.

1665.

Le chat du Prophete s'étoit endormi ſur la manche pendante de ſa veſte, ou plûtôt il étoit ravi en extaſe en méditant ſur un paſſage de la Loy. Midi ſonna, il falloit aller à la priere, & le Prophete ne vouloit pas interrompre les ſublimes contemplations de ſon chat ; il ſe fit donner des ciſeaux, coupa ſa manche, & s'en alla où ſon devoir l'appelloit. Il trouva à ſon retour ſon chat qui revenoit de ſon aſſoupiſſement extatique, qui voyant ſous lui la manche de la robbe de ſon Maître, & connoiſſant par là la tendre amitié du Prophete, ſe leva debout pour lui faire la révérence, il leva la queuë, & plia ſon dos comme un arc, pour lui témoigner plus de reſpect, & le Prophete qui entendoit ce langage muet bien mieux qu'on n'entend celui des muets dans le Serail, lui paſſa trois fois la main ſur le dos, & par cet attouchement lui imprima la

1664. grace de ne tomber jamais sur cette partie. Voilà la raison, & non pas une suite physique de ce qu'on admire dans ces animaux. Après cela apprenez à les respecter, aimez-les tendrement, & ne leur faites jamais de mal; ne souffrez pas qu'on leur en fasse, & ils vous obtiendront de Dieu des graces que vous n'oseriez pas attendre sans leur intercession. Telle fut la leçon que me donna ce sçavant Arabe. On n'en trouve pas beaucoup parmi les gens de cette Nation qui en sçachent autant, & il falloit qu'il fût autant de mes amis qu'il l'étoit, pour me découvrir des secrets de cette importance.

CHAPITRE XIV.

De la Justice des Mahometans, & en particulier de celle des Arabes.

J'Ai dit quelque chose de la maniere dont les Turcs rendent la Justice, le Lecteur prendra la peine de s'en souvenir. Je n'ajoûterai rien que ce qui m'a échappé.

Les Villes & les Bourgs un peu considerables ont un Cadi, qui est le Chef

de la Justice, tant pour le civil [illegible] pour le criminel. Il n'a pour Officiers qu'un Greffier, & deux ou trois Sergens, pour avertir les parties.

1665.

Le peché originel n'a produit chez eux ni Avocats, ni Procureurs qui rongent les plaideurs, qui se livrent à leur avarice, qui rendent les procès éternels, & qui envoyent à l'Hôpital ceux dont ils ont dévoré la substance avant d'avoir fait terminer les procès, quand même ils les auroient gagnez.

Chacun est son propre Avocat, chacun plaide sa cause soi-même, le Cadi les écoûte sans se laisser étourdir par une éloquence ennuyeuse. Il faut exposer le fait nuëment, le prouver par des pieces en bonne forme, ou par des témoins, ou quelquefois par son serment quand le Juge le trouve à propos. Ces Juges sont si habiles, que l'air des gens, leurs gestes, le ton de la voix, le mouvement des yeux, la couleur du visage; en un mot, tout l'exterieur des parties est consideré, examiné, & leur sert à développer la verité que les Plaideurs ont souvent interêt de cacher par toutes sortes de voyes.

Quand les Juges prennent le ser-

ment de quelqu'un, ſi c'eſt un Mahometan, ils le font jurer ſur l'Alcoran; ſi c'eſt un Chrétien, ſur l'Evangile; ſi c'eſt un Juif, ſur le Pentateuque de Moïſe. Ils ont toûjours ces Livres dans leur Tribunal; mais avant de les leur laiſſer toucher, ils leur font laver les mains, ils leur font mettre la main gauche ſous le Livre, & la droite deſſus, & dans cet état ils font leur ſerment ſur la verité que ces Livres renferment, & ils prennent Dieu à témoin qu'ils ne font pas un faux ſerment.

1665.

Le ſerment prêté, le Greffier écrit dans ſon Regiſtre en deux lignes la ſubſtance du procès, les interrogations que le Cadi a faites aux parties, les dépoſitions des témoins, ou le vû des pieces, & le jugement.

Celui qui a gagné ſon procès doit payer ſur le champ les épices & les frais des Officiers, qui montent ordinairement à la dixiéme partie de la choſe conteſtée. Celui qui eſt condamné doit payer ſur le champ, & s'il n'a pas le moyen, & que ſa partie ne veüille pas lui accorder du tems pour ſatisfaire, on le met en priſon. Mais j'ai déja parlé des ſuites de ces ſortes de jugemens.

Les Arabes ne font pas tant de cérémonies. Ils sont bien plus simples dans leurs manieres, ils n'ont ni Juges ni Greffiers dans leurs Camps. Les Cheiks des Villages font seuls ces deux Offices. L'Emir se donne souvent la peine de juger les differends qui naissent entre ses sujets sur les pieces, ou sur la déposition des témoins; il juge souverainement & en dernier ressort. On ne peut pas appeller d'un Emir au grand Emir. Tout se passe verbalement & sans écritures. Le jugement est executé sur le champ sans délai. On ne replique point, on ne differe pas un moment.

1665.

Les Cheiks jugent de la même maniere dans les Villages où ils commandent; mais ceux qui se croyent grevez peuvent appeller à l'Emir. Ceux qui ont des differends ne vont que le moins qu'ils peuvent plaider devant les Emirs ou les Cheiks. Ils aiment mieux s'en rapporter à des arbitres. J'ai fait assez souvent cette fonction, sur-tout pendant que je faisois celle de Secretaire de l'Emir, & ils s'en tiennent au jugement qui est prononcé, ils plaident doucement & civilement, & témoignent par là le respect qu'ils ont pour leurs Juges, ou pour leurs

arbitres. On ne les entend point criailler, s'interrompre, en venir aux injures, aux invectives, & après le jugement prononcé, ils ſont auſſi bons amis qu'ils étoient avant leur conteſtation. Je ne connois que les Normans qui ſoient capables de cette politeſſe; mais ſelon le droit de la Nation, rancune toûjours tenante. Ce droit ne me paroît pas encore établi chez les Arabes.

1665.

Comme ils n'ont aucunes terres en propre, leurs procès ne peuvent avoir d'autres cauſes que leur commerce, en vendant, achetant ou troquant leurs beſtiaux & leurs denrées. Ils obſervent une formalité dans leurs ventes ou dans leurs échanges; c'eſt de mettre une poignée de terre ſur ce qu'ils échangent en preſence des témoins qu'ils appellent, en diſant: Nous donnons terre pour terre; après quoi ils ne peuvent plus revenir contre leur marché. Ils en mettent ſur les chevaux, ſur les bœufs, les moutons & ſur l'argent, & ne ſont point tenus à la garantie.

J'ai dit que quand ils ont quelque choſe à demander à l'Emir, ils en vont faire expedier l'Ordonnance à ſon Secretaire, & qu'ils la preſentent au Prin-

ce en baiſant la main, & lui diſant leurs raiſons.

1665.

Mais quand l'Emir ne donne pas audiance, & que la choſe preſſe, celui qui porte le billet du Secretaire marche à reculons juſqu'à la porte de la tente où eſt le Prince, devant laquelle il y a toûjours des fagots de brouſſailles. Il s'arrête là, & paſſant ſa main droite avec le billet ſur ſon épaule, il attend qu'on le vienne prendre. Un Eunuque, ou quelque jeune garçon de ſervice, le prend auſſi-tôt, & le porte à l'Emir, qui fait ſur le champ la réponſe qu'il juge à propos, & rapporte à celui qui attend, ſa réponſe. Si la réponſe n'eſt pas favorable, ce qu'il connoît, parce que le billet eſt déchiré, il ſe contente de dire en s'en allant: *Dieu vous donne une longue vie.* Si la demande eſt accordée, il commence une Kirielle de remercîmens & de bénédictions, en s'en allant, ſans regarder derriere lui, & élevant ſa voix à meſure qu'il s'éloigne, afin qu'on le puiſſe entendre des tentes de l'Emir. Ces ordres ſont payables à vûë & ſur le champ.

Il leur arrive rarement des affaires criminelles. Elles ſont de droit reſervées aux Emirs dont ils dépendent, qui

1665.

ſelon le crime font punir le coupable d'un certain bon nombre de coups de bâton ſur la plante des pieds ; ou quand le crime eſt énorme, ils font pendre, brûler, empaler ou couper la tête, ou la barbe. Ce dernier châtiment porte avec lui une infamie éternelle, non-ſeulement pour le coupable ; mais encore pour ſa famille. Il n'y a point d'Arabes qui n'aime mieux perdre ſa tête que ſa barbe.

Pour les affaires civiles ou pour des injures, & autres fautes de cette nature, l'Emir Turabeye étoit accoûtumé de faire mettre aux pieds des coupables des entraves de cordes, comme on en met aux chevaux, afin qu'ils euſſent honte de ſe voir réduits à la condition des bêtes ; & dans cet état d'ignominie, on les obligeoit de demeurer un certain tems à quelque diſtance de la tente de l'Emir, & d'y demeurer jour & nuit, afin que tout le monde les vît & fût ſage à leurs dépens.

J'ai parlé ci-devant des biens & des revenus de l'Emir Turabeye, & de ceux des autres Emirs de ſa famille, & il a été facile de voir par ce que j'en ai dit, que ces Princes ne ſont pas riches ; mais comme leurs dépen-

ſes ſont fort modeſtes, & qu'ils tirent de chez eux preſque tout ce qui ſe conſomme pour leur nourriture, & celle de leurs gens, Ils ne laiſſent pas de vivre avec une certaine ſplendeur pour le Païs. Leurs chevaux & leurs troupeaux leur donnent de quoi acheter ce qui ne ſe trouve pas chez eux, & ſans ſortir de leurs Camps ils trouvent chez les Marchands de Damas qui les ſuivent, les toiles, les draps de laine & de ſoye, les botines, les équipages de chevaux, les ſouliers, le ris & les légumes dont ils ont beſoin; & quand ils en ont pris pour une certaine ſomme, ils leur donnent en payement des chevaux, des beſtiaux & du bled, & même quelquefois de l'argent; mais cela eſt rare: car ces Princes aiment l'argent, le changent en or tant qu'ils peuvent, parce qu'il eſt plus aiſé à tranſporter ou à cacher, ſelon que leurs affaires le demandent.

1665.

Suivant cela, il eſt aiſé de voir que les Arabes leurs ſujets ne doivent pas être bien riches. Il n'y en a guéres qui ayent des terres en propre. Ceux qui en ont les font valoir par les Chrétiens ou par les Maures, & retirent en eſpeces une portion du produit de la terre. Les courſes ſur leurs ennemis &

1665.

ſur les paſſans ſont leurs revenus les plus aſſurez : car les Arabes regardent beaucoup au-deſſous d'eux la culture de la terre. Mais ils ont tous des beſtiaux, chevaux, bœufs, chameaux, moutons, chévres. Ils en ont ſoin, & y ſont fort experts. Ils les vendent pour acheter ce dont ils ont beſoin, & quand ils ont de l'argent de reſte, ils le gardent, le changent en or, & le cachent ſi ſoigneuſement qu'il s'en perd beaucoup, quand ils meurent ſans avoir déclaré à leurs heritiers le lieu où ils ont mis leur tréſor.

Le bled eſt à fort bon marché chez eux. Les récoltes en ſont abondantes & manquent rarement. Ils ont de la viande chez eux, leurs troupeaux leur en fourniſſent. Quand un Arabe tuë un bœuf, & que ſa famille n'eſt pas ſuffiſante pour le conſommer, il en fait part à ſes voiſins, qui en rendent la même quantité à celui qui leur en a prêté, quand ils viennent à en tuer. Ils font paître leurs beſtiaux dans des prairies naturelles, qui ſont dans les gorges des montagnes, ou dans les plaines que l'on n'enſemence point. Chacun connoît ſes beſtiaux aux marques qu'on y a faites.

Les chameaux vivent de peu. Ils

broutent les épines, les chardons, les extrêmitez des branches, & quand ils travaillent, on les nourrit avec des pelottes de farine, & des noyaux de dattes concassez.

1665.

Leurs maisons ne consistent qu'en des tentes de poil de chévres, que leurs femmes filent à leurs heures perduës. Ils n'ont de meubles que ceux dont ils ne peuvent pas se passer absolument, quelques nattes, des couvertures de grosses étoffes, des pots de terre, des jattes de bois, des tasses à caffé les plus communes, & chez les plus accommodez des bassins de cuivre étamé. Ils ont encore quelques canestres ou sacs de cuir. Voilà l'inventaire de leurs meubles.

Leurs richesses les plus solides après leurs bestiaux sont leurs filles. Plus ils en ont, & plus ils sont riches. Il en coûte dans presque tout le reste du monde pour se débarasser de cette mauvaise marchandise, dont la garde est si difficile. Ceux qui les veulent avoir sont obligez de les acheter de leurs parens, & de leur donner en échange de l'argent, des bestiaux, des effets, des meubles. En un mot, les peres tirent de la vente de leurs filles, tout autant qu'ils découvrent que ceux qui

les recherchent ſont paſſionnez pour elles, pourvû qu'ils ſoient garants de leur virginité. Choſe difficile, & par conſéquent appréciable.

1665.

Les Arabes n'ont point de moulins à vent, ils ne ſont en uſage dans l'Orient que dans les lieux qui manquent abſolument de ruiſſeaux, & dans la plûpart des lieux on ſe ſert de moulins à bras. Quand on a des Eſclaves on ne manque pas de les occuper à ce travail dur. L'Ecriture Sainte nous apprend que cela étoit en uſage chez les Juifs.

Ceux que j'ai vû au Mont-Liban & au Carmel, approchoient beaucoup de ceux que l'on voit en quelques endroits d'Italie. Ils ſont fort ſimples, & coûtent très-peu. La meule & la roüe ſont enchaſſées dans le même eſſieu. La roüe, ſi on peut l'appeller ainſi, conſiſte en huit palettes creuſées, comme des cuillieres, & plantées de biais dans l'axe : l'eau tombant avec rapidité ſur ces palettes, les fait tourner, & en tournant elles font agir la meule, au-deſſus de laquelle eſt la trémie. Voilà tout l'équipage, qui ne laiſſe pas de moudre auſſi bien & autant que les moulins les plus compoſez.

1665.

CHAPITRE XV.

Des chevaux des Arabes.

IL faut qu'un Arabe ſoit bien miſerable quand il n'a pas un cheval ou une cavalle. Ils n'aiment pas à aller à pied. C'eſt un affront pour eux ; & d'ailleurs comment exerceroient-ils leur métier ordinaire, qui eſt de faire des courſes, & de ſe ſauver quand ils ne ſont pas les plus forts ?

Les cavalles ſont plus propres à ce métier que les chevaux. Ils ſçavent par une longue experience qu'elles reſiſtent mieux à la fatigue , & qu'elles ſouffrent mieux la faim & la ſoif. Elles ſont plus douces, moins vicieuſes , & leur rapportent tous les ans un poulain, qu'ils vendent , ou qu'ils nourriſſent quand ils ſont beaux & de bonne race. Les cavalles ne henniſſent point, ce qui leur eſt d'une grande commodité pour n'être pas découverts quand ils ſont en embuſcade , & s'accoûtument ſi aiſément les unes avec les autres , qu'elles demeureront aiſément tout un jour entaſſées , pour ainſi dire, les unes ſur les autres, ſans remuer , ni ſe faire du mal.

1665. Les Turcs au contraire n'aiment point les cavalles. Aussi les Arabes ne leur vendent que les chevaux, à moins que leur taille & leur beauté ne les obligent de les garder pour en faire des étalons. Ce seroit une incommodité pour eux d'avoir des cavalles parmi tant de chevaux entiers, il leur seroit impossible d'en être maîtres.

Les Arabes appellent les cavalles *Forras*. C'est le nom generique des chevaux. Ils le donnent par honneur aux cavalles, pour faire voir le cas qu'ils en font, & ils appellent un cheval *Hhussan*, c'est-à dire, animal étrillé, ou étrillable, parce que toute la noblesse de l'espece appartient à la femelle. Les femmes voudroient bien qu'on en dît autant d'elles; mais on pense bien differemment dans tout le monde. La noblesse vient du mâle, la femelle n'y apporte rien. La raison qui oblige les Turcs à mépriser les cavalles, c'est qu'étant des gens de guerre, qui ne doivent point avoir de Païs particulier où ils soient attachez, il ne leur convient pas d'avoir de ces sortes de ménages qui les embarasseroient.

Il est certain que les Arabes sont plus indifferens sur la connoissance de la généalogie de leurs femmes, que de celle

celle de leurs chevaux. Ils ſe contentent de ſçavoir les noms de leur pere & de leur grand-pere : mais ils ont ſoin de connoître les ancêtres de leurs chevaux juſqu'à la vingtiéme génération ; & ils en fourniſſent les titres, à remonter juſqu'à quatre ou cinq cens ans.

1665.

Ils appellent *Kahhilan*, c'eſt-à dire, nobles, les chevaux qui ſont d'une bonne & ancienne race ; *Aatiq* ceux dont la race eſt ancienne, mais qui ſont méſalliez ; & *Gudich*, ceux qui ne ſont bons que pour la charge, & que nous ne regarderions que comme des roſſes. On a ces derniers à fort bon marché, les ſeconds ſont plus chers, on les vend au hazard & ſans prouver leur race. Ceux qui s'y connoiſſent bien ne laiſſent pas de faire quelquefois des marchez avantageux, & de trouver de très-bons chevaux, ſur-tout quand ils les achetent bien jeunes & qu'ils en ont un grand ſoin. Mais cela eſt rare : car les Arabes ſont d'habiles gens en fait de chevaux, & donneroient des leçons à nos plus habiles Maquignons.

Ils ne font jamais couvrir les cavalles du premier rang, que par un étalon de la même qualité. Ils connoiſſent par une longue habitude toutes

1665.

les races de leurs chevaux & de leurs voiſins, & ſur-tout de toutes les cavalles. Ils en ſçavent les noms, les ſurnoms, le poil & les marques. Quand ils n'ont point de chevaux de la premiere nobleſſe pour couvrir leurs cavalles, ils en empruntent de leurs voiſins, moyennant une certaine récompenſe. Ils les font couvrir en préſence de témoins, qui en font une atteſtation ſignée ou ſcellée en préſence du Secretaire de l'Emir, ou de quelque perſonne publique, dans laquelle toute la génération, le poil & les marques des deux animaux ſont exprimées dans toutes les formes, qui ſont neceſſaires pour l'autenticité de l'Acte. On appelle encore des témoins quand la cavalle a mis bas, & on fait encore un nouveau procès verbal où le ſexe, la figure, le poil & les marques de l'animal nouveau né, ſont marquées exactement avec l'époque de ſa naiſſance.

Ce ſont ces certificats qui reglent le prix des chevaux. Les moindres valent cinq cens écus, à payer comptant en argent où en beſtiaux, ſelon les conventions que l'on fait.

L'Emir Turabeye avoit une cavalle dont on lui avoit offert pluſieurs fois

cinq mille écus, sans qu'il l'eût voulu donner, parce qu'elle avoit marché trois jours & trois nuits sans se reposer, & sans boire ni manger, & l'avoit sauvé par cette course extraordinaire des mains de ses ennemis qui le poursuivoient. Cette cavalle étoit d'une taille avantageuse, bien faite, d'un beau poil; de belles marques, d'une douceur, d'une force & d'une vîtesse inconcevable. On ne l'attachoit jamais. Quand elle n'étoit ni bridée ni sellée, elle alloit par tout avec sa pouline, & alloit rendre visite à ceux qui avoient coûtume de la caresser, de la baiser, ou de lui donner quelque chose. Quand elle trouvoit des petits enfans couchez dans des tentes, elle regardoit avant de poser ses pieds, comme si elle eût eu peur les blesser.

1665.

Il y a peu de cavalles d'un si grand prix; mais on en trouve communément de douze & quinze cens piastres, & de deux mille. Comme elles rendent plus de profit que les chevaux, à cause des poulins qu'elles font tous les ans, & qui sont d'un bon revenu pour leurs maîtres, il est assez ordinaire que trois ou quatre Arabes ou Chrétiens en achetent une en societé, & partagent entre eux le profit qui en re-

vient, comme j'ai dit ci devant de la cavalle que M. Souribe avoit en societé avec trois Arabes.

1665.

Comme les Arabes du commun n'ont qu'une tente, elle leur sert aussi d'écurie. La cavalle, le poulain, l'homme, la femme, les enfans couchent tous ensemble. On voit de petits enfans endormis sur le ventre & sur le col de la cavalle & du poulain, sans que ces animaux les incommodent. Elles n'osent même se remuer. Il semble qu'elles craignent de les éveiller, & elles sont si accoûtumées à ces manieres douces, qu'elles ne font jamais de mal.

Les Arabes ne les battent jamais. Ils les traitent doucement, les caressent, les baisent, leur parlent & raisonnent avec elles, comme si elles avoient beaucoup de raison. Ils ne les font aller que le pas; mais dès qu'elles se sentent chatoüiller le ventre avec le coin de l'étriller, elles partent de la main, & vont avec une telle vîtesse, qu'il faut avoir la tête bonne pour n'être pas étourdi du mouvement violent qu'elles se donnent, & du vent que l'on sent siffler dans les oreilles, elles sautent les ruisseaux & les fossez aussi legerement que des biches. Si le Cavalier vient à tomber, elles s'arrêtent tout court, pour

lui donner le tems de se relever & de remonter.

Tous les chevaux Arabes sont pour l'ordinaire d'une taille mediocre fort dégagée, & plûtôt maigres que gras. On les panse soir & matin fort soigneusement. Ils tiennent leurs étrilles à deux mains, puis ils les frottent avec un bouchon de paille, & ensuite avec une épousserte de laine, jusqu'à ce qu'il ne reste pas la moindre crasse sur la peau, ils lavent les jambes, le crin, la queuë qu'ils laissent dans toute sa longueur, & les peignent rarement, de crainte d'arracher les poils.

Leurs chevaux ne mangent de tout le jour; mais on les abreuve deux ou trois fois, & tous les soirs au coucher du Soleil, on leur donne un demi boisseau d'orge bien nette, qu'on met dans un sac qu'on leur attache à la tête comme un licol, jusqu'au lendemain, qu'ils achevent de manger ce qui leur peut être resté.

On leur fait tous les jours de la littiere avec leur fiente, après qu'elle a été sechée au Soleil, & brisée entre les mains, pour attirer la malignité des humeurs qui sortent par les pores de la peau, & pour éviter qu'ils n'ayent le farcin. Le matin on met cette littiere

en monceau, on l'arrose d'eau fraîche en été quand il fait bien chaud.

1665.

Ils les mettent au verd au mois de Mars quand l'herbe est cruë. C'est alors qu'ils font couvrir leurs cavalles. Le verd étant fini, ils ne mangent plus d'herbe de toute l'année, & jamais de foin, aussi n'en font-ils point provision. Ils ne leur donnent jamais de paille que pour les désalterer, quand ils ont été quelque tems sans avoir envie de boire. L'orge est toute leur nourriture. Ils tondent la queuë & les crins de leurs poulains, quand ils ont dix-huit mois, afin qu'ils deviennent plus beaux, & commencent à les monter à deux ans ou deux ans & demi, jusqu'alors ils les laissent libres & ne les attachent point. Mais quand ils ont été une fois sellez & bridez, depuis le matin jusqu'au soir à la porte de la tente, ils les accoûtument si bien à voir la lance, que quand elle est fichée en terre, & qu'on les a mis auprès sans être attachez, ils tournent autour d'elle sans s'en éloigner.

Ces chevaux sont rarement malades. Les Arabes sont bons Ecuyers; ils connoissent aussi bien leurs maladies que les remedes qu'il y faut appliquer; de sorte qu'ils n'ont besoin de Maré-

chaux, que pour leur forger des fers & des cloux. Ils les font d'un fer doux & ſouple, battus à froid, & toûjours plus courts que les pieds du cheval; mais ils ont ſoin de rogner toute la corne qui excede ſur le devant, afin de leur rendre le pied plus leger, & que rien ne les embarraſſe en courant. Cela pouroit incommoder nos chevaux d'Europe, qui ont la corne plus tendre, au lieu que les chevaux Arabes l'ont noire & fort dure.

1664.

Les Arabes auſſi bien que les Turcs ajoûtent beaucoup de foi aux Taliſmans & aux Amulettes. Les Negres les appellent des Grisgris. Ces derniers ſont des paſſages de l'Alcoran écrits en petit caractere ſur du papier ou du parchemin: ces derniers ſont les meilleurs; car le parchemin eſt plus fort que le papier. Quelquefois au lieu de ces Paſſages, ils portent certaines pierres, auxquelles ils attachent de grandes vertus. C'eſt entre autres choſes en cela que leurs Derviches, qui ſont de vrais Charlatans, leur attrapent leur argent, & ces bonnes gens ſont aſſez ſimples pour croire que tout ce qu'ils leur promettent arrivera infailliblement; & quoique l'expérience leur apprenne ſouvent la fauſſeté de ces

promeffes, ils s'imaginent toûjours que ce n'eft pas la vertu qui a manquée, mais qu'ils ont manqué eux-mêmes à quelque circonftance qui a empêché l'effet des Amulettes. Ils ne fe contentent pas d'en porter fur eux, ils en attachent encore au col de leurs chevaux, après les avoir enfermées dans de petites bourfes de cuir. Ils prétendent que cela les garantit de l'effet des yeux malins & envieux. Les Provençaux appellent cela *Cervelami*, & par là on voit qu'ils font dans la même erreur, foit qu'ils ayent apportée cette fuperftition de l'Orient où ils trafiquent, foit qu'ils l'ayent tirée des Efpagnols, qui peuvent eux-mêmes l'avoir héritée des Maures, qui ont été maîtres de leur Païs pendant quelques fiécles. Les chevaux dont les Emirs m'ont fait préfent, avoient au col de ces Amulettes, & ceux qui me les donnoient ne manquoient pas de m'avertir de les conferver avec foin, parce que fi je les ôtois, je verrois mes chevaux mourir dans peu de tems. Quand j'ai retourné chez ces Princes, & que j'y ai ramené ces mêmes chevaux, j'avois bien foin qu'ils euffent ces Amulettes au col. D'ailleurs mes Palfreniers é-

1665.

toient Arabes, & n'avoient garde de les priver de ce préſervatif. Les femmes Eſpagnolles mettent à leurs enfans de petites mains de jayet, ou d'autre matiere, pour les garantir des yeux malins. Elles ſont ſi entêtées de ces ſuperſtitions, que ſi un enfant eſt noüé, ou qu'il devienne maigre ou malade, elles ne manquent pas de dire qu'il a été regardé avec des yeux malins : car on tient en ce Païs comme une verité conſtante qu'il y a des gens qui ont dans les yeux un certain venin ſi actif & ſi mauvais, qu'en regardant fixément une perſonne ou un animal, ils lui dardent leur venin,à peu près comme on dit que le Baſilic darde le ſien, qui les fait mourir ou tomber dans une langueur qui devient à la fin mortelle. Ces femmes Eſpagnolles ſont fort attentives à ne pas laiſſer regarder leurs enfans à toutes ſortes de perſonnes. Elles prétendent avoir là-deſſus des connoiſſances que tout le monde n'a pas ; & quand elles voyent des gens dont les yeux paroiſſent avoir de la malignité, comme ſont les yeux verons, ceux dont les prunelles ſont de couleurs différentes, ou d'inégales grandeurs, elles leur diſent : *Toca-la-man*, en leur préſentant la petite

1665.

L v

main qui pend au col de l'enfant. S'ils font difficulté de la toucher, elles se persuadent qu'ils ont les yeux malins, elles crient au secours, & le peuple aussi superstitieux qu'on le peut être dans tout le reste du monde, ne manque pas de s'assembler, & de contraindre par toutes sortes de violences cet homme aux yeux malins de toucher la main qu'on lui présente, parce qu'après cet attouchement toute la malignité de ses yeux n'a plus de force.

1665.

Outre ces Amulettes les Arabes pendent au col de leurs chevaux des défenses de sanglier, jointes par la racine à un petit cercle d'argent qui forme un croissant : ils croyent que cela les préserve du farcin.

Les Turcs aussi-bien que les Arabes, & beaucoup de Peuples Chrétiens font coucher dans leurs écuries des marcassins ou des boucs. Ils sont persuadez que ces animaux attirent tout le mauvais air qui peut y être. Que cela soit suffisant ou non ; que ce soit une superstition ou une précaution digne de gens sages, c'est sur quoi je ne veux pas faire une dissertation. La pratique semble l'autoriser.

Les chevaux Arabes vivent longtems, & conservent leur vigueur dans

un âge où les autres ne ſont plus bons qu'à mener à l'écorcherie. Je crois qu'on doit attribuer cela au régime de vie qu'on leur fait obſerver, & au ſoin qu'on a de les panſer. Nous voyons que les chevaux Arabes qu'on a portés en France n'y ont pas tant vécu, parce qu'on a voulu les traiter comme ceux du Païs, & cela a gâté leur tempérament.

1665.

J'ai vû des chevaux Arabes qui aimoient ſi fort la fumée du tabac, qu'ils couroient après ceux qu'ils voyoient allumer leur pipe, & prenoient plaiſir qu'on leur en ſoufflât la fumée au nez. Ils levoient alors la tête, montroient leurs dents comme ils font quand ils ont ſenti l'urine d'une cavalle. On voyoit en même tems l'eau diſtiler de leurs yeux & de leurs narines. Il y a apparence que cette fumée leur fait du bien, & que c'étoit pour cela que la nature leur a appris à la rechercher.

Il y a de ces chevaux qui hochent continuellement la tête quand ils ſont attachez pendant le jour. Tout le monde ignorant croit que c'eſt un mouvement naturel ; mais les Arabes en jugent bien autrement. Ils diſent que les chevaux étant des animaux nobles,

1665.

généreux & courageux, ils participent aux exercices de la Religion à leur maniere. Ils lisent intellectuellement la Loi, dont le Prophete leur a obtenu de Dieu l'intelligence, avec bien d'autres graces & bénédictions; de sorte qu'il ne se passe point de jour qu'ils ne lisent quelque chapitre de l'Alcoran. Et pourquoi les chevaux ne joüiroient-ils pas de ce privilege, puisque les chats qui ne valent pas les chevaux ni pour la taille, ni pour le service, joüissent de la même faveur, comme je l'ai dit ci-devant? C'est ainsi que les Docteurs de la Loi Mahometane en font une selle à tous chevaux.

Il y a d'autres chevaux qui tournent souvent la tête à droite & à gauche, comme s'ils vouloient saluer ceux qui sont des deux côtez de leur chemin. Les Turcs les estiment beaucoup, parce qu'ils rendent le salut de la même maniere qu'ils le rendent eux-mêmes. Ils croyent que ceux qui voyent la politesse de ces chevaux, les comblent de bénédictions, & font des souhaits pour leur conservation, & pour la prosperité de leurs maîtres.

Dès qu'un cheval a couvert une cavalle, ils jettent promptement de l'eau fraîche sur la croupe de la cavalle, &

en même-tems un homme tire l'étalon par le licol, & lui fait faire en ſautant quelques paſſades autour de la cavalle, afin de lui imprimer l'idée du cheval,& qu'elle faſſe un poulain qui lui reſſemble.

1665.

Les ſelles des chevaux ne ſont que de bois,couvertes d'un maroquin. Elles n'ont point de panneaux rembourez comme les nôtres; mais ſeulement un feutre piqué,qu'ils mettent entre la ſelle & le dos du cheval, qui avance d'environ un demi pied ſur la croupe.Leurs étriers comme ceux des Turcs ſont fort courts; de ſorte qu'un homme eſt aſſis à cheval comme ſur une chaiſe. Ils ſe levent ſur les étriers en courant, pour porter un coup avec plus de force. Le bas des étriers eſt large, plat & quarré, leurs coins ſont pointus & tranchans, ils s'en ſervent pour picquer leurs chevaux, au lieu des éperons que nous avons, de maniere que leur peau eſt déchiquetée en cet endroit, comme le ſont les parties du corps où les Chirurgiens ont travaillé dans l'application des ventouſes. Ces playes rendent les chevaux extrêmement ſenſibles en ces endroits, & pour peu qu'ils s'y ſentent chatoüiller, ils donnent d'abord tout ce qu'on leur demande.

1665.

CHAPITRE XVI.

Des logemens des Arabes, & de leur maniere de camper & de décamper.

LEs Arabes n'ont point d'autres logemens que leurs tentes. Le nom qu'ils leur donnent signifie maison en Arabe. C'est de toutes les manieres de se loger la plus ancienne. Nos anciens Patriarches n'en avoient point d'autres. Elles sont toutes de poil de chévre noir. C'est l'ouvrage des femmes. Ce sont elles qui les filent & qui en sont les Tisserans. Elles sont fortes, si serrées & tenduës d'une maniere que les eaux des pluyes les plus longues, & les plus fortes ne les percent jamais. Toutes leurs familles, hommes, femmes, enfans & chevaux logent sous la même couverture, & sur-tout en hyver.

Celles de l'Emir sont de la même étoffe, & ne different des autres que par leur grandeur & leur hauteur. Ces Princes en ont plusieurs pour leurs femmes, leurs enfans, leurs domestiques, & une plus grande que les autres où ils donnent audience, qui a une couverture de toile cirée verte. Ils en ont

pour leurs cuiſines,pour leurs magaſins, & pour leurs écuries.

1665.

La diſpoſition des Camps eſt toûjours ronde, à moins que le terrein ne le puiſſe pas permettre abſolument. La tente d'audience du Prince eſt toûjours au centre du Camp, & les autres tentes autour & fort proche, & celles de ſes ſujets les environnent, & laiſſent entre elles un eſpace d'environ trente pas, tant par reſpect que pour n'être pas en vûë des femmes.

Ils campent ſur le ſommet des collines, qu'ils appellent *Rouhha*, c'eſt-à-dire, bel air, & ils preferent les lieux où il n'y a point d'arbres qui puiſſent les empêcher de découvrir de loin tous ceux qui vont & viennent ; car ils craignent toûjours d'être ſurpris. Ils préferent les lieux où il y a des ſources d'eau, & qui ſont voiſins des vallons & des prairies, pour la ſubſiſtance de leurs beſtiaux. Le beſoin qu'ils en ont les oblige de décamper ſouvent, & quelquefois tous les quinze jours ou tous les mois, mais on n'a pas de peine à trouver leurs camps, & quand on en a découvert un, & ſur-tout celui du grand Emir, les autres ſont aiſez à trouver ; car ils ne ſont pas éloignez de celui-là que d'une

lieuë ou deux tout au plus. Quand ils changent de Camp en Eté, ils avancent toûjours vers le Septentrion, & à mesure que l'Hyver s'approche, ils reviennent vers le Midi jusqu'auprès de Cesarée de Palestine, & hors de l'enceinte des Montagnes du Carmel. Ils se placent alors dans les vallons & sur les bords de la mer, où il y a quelques arbrisseaux qui les mettent à l'abri du vent & du sable, pour n'être pas incommodez des bouës. Les hommes & les chevaux logent sous le même toît, afin d'être plus chaudement.

1665.

Les Païsans des Montagnes de Provence, de Dauphiné, & de Savoye sont à peu près dans le même usage; ils logent au-dessus de leurs étables, & afin mieux de profiter de la chaleur des animaux qui sont sous eux, ils ne mettent que des clayes sur les soliveaux qui composent leurs planchers, & ne perdent rien de la chaleur qui passe au travers.

Les Marchands qui suivent les Camps ont pour l'ordinaire des tentes de grosse toile blanche, cela sert à les reconnoître aisément. Toutes leurs marchandises sont étalées autour de leurs tentes, ou dans des coffres

de cuir. Les Princes & leurs Sujets y trouvent tout ce dont ils peuvent avoir besoin, & les uns & les autres payent regulierement ce qu'ils prennent. On s'en rapporte à la bonne foi de ces Marchands, & on leur donne en payement des bestiaux & des grains, sur quoi il y a toûjours un profit considerable à faire.

1665.

C'est quelque chose de fort singulier, que les Arabes dont le métier ordinaire est de voler sur les grands chemins, soient si honnêtes gens dans leurs Camps. Leur fidelité est si grande, qu'un Marchand, ou tout autre Etranger qui est dans leur Camp, peut laisser dans la tente ses hardes & ses marchandises, sans crainte qu'on lui fasse le moindre tort.

J'ai déja parlé des meubles des Arabes; mais j'ai oublié de dire qu'ils n'ont qu'une pierre ou un morceau de bois pour chevet. Ils couchent souvent hors de leurs tentes en été, sans être couverts d'autre chose que de leur chemise; de sorte que le matin ils se trouvent tout moüillez du serein & de la rosée, sans qu'ils s'en embarassent, ou qu'ils en soient incommodez. D'autres se couchent tout habillez & couverts de leur Aba.

1665.

On ne se couche jamais sans un caleçon de toile, de crainte de faire voir quelque nudité aux gens qui seroient dans le même endroit. Si par hazard en se remuant pendant le sommeil on venoit à se découvrir, ceux qui le verroient, non-seulement en seroient scandalisez, mais ils le prendroient pour un affront si signalé, qu'ils se croiroient excommuniez, & obligez par conséquent à faire une nouvelle profession de Foi. C'est par cette même raison que les enfans même n'ôtent jamais leurs caleçons quand ils se baignent, & qu'on ne leur donne pas le foüet à l'école sur les fesses ; mais qu'on les châtie avec de petites verges sous la plante des pieds. On a la même attention en Italie ; quoiqu'on les châtie sur les fesses, on leur laisse toûjours un caleçon de toile.

C'est une indécence d'être devant d'honnêtes gens les bras derriere le dos, & même en se promenant seul. On doit avoir les mains croisées ou jointes sur le nombril, & si on étoit dans une autre posture devant un Juge, on seroit condamné à une amande. On ne pardonne pas cela aux gens du Païs, ce n'est que par indulgence qu'on le souffre aux Francs, parce qu'on

suppose qu'ils ne sçavent pas les coûtumes, quoiqu'on ne laisse pas de leur en témoigner du dépit.

1665.

Leurs meubles, comme je l'ai dit ci-devant, sont en si petite quantité, qu'en moins de deux heures ils ont tout emballé, détendu & plié quand il faut décamper. Ils chargent tous leurs bagages sur des chameaux & des bœufs, qui sont accoûtumez à la charge. Les hommes montent à cheval. Les Princesses bien voilées montent sur des cavalles, ou sur des chameaux, que leurs servantes conduisent par le licol. Les femmes du commun vont à pied, & portent les enfans qui ne peuvent marcher, & conduisent le bétail & tout l'attirail de la maison. Les hommes ne s'embarassent point de cela, ils accompagnent le Prince, & sont toûjours en état de combattre, si la necessité se presentoit.

Comme les Arabes sont toûjours en campagne, & les plus éloignez qu'ils peuvent de toute sorte de voisinage, on est assez embarassé pour trouver ceux à qui on a affaire. Quand on le leur demande, ils répondent comme on fait sur mer, en marquant le rumb du vent vers lequel ils demeurent. Par exemple, ils disent : Il a tiré au Midi

ou au Septentrion, à l'Orient ou à l'Occident. Il n'y a que la demeure du Prince qui se trouve facilement, parce que ses tentes sont toûjours au centre du Camp, & qu'elles sont faciles à distinguer par leur grandeur & la couleur de celle où il donne audience. Celles de ses sujets sont toûjours dans la même situation, à l'égard de celles du Prince; de maniere que quand on a une fois connu la demeure d'un particulier, on est sûr de la trouver dans tous les Camps dans le même endroit.

1665.

Dès que l'Emir est couché, il n'y a plus de lumieres dans tout le Camp, afin de n'être pas découverts de loin par leurs ennemis. Ils ne craignent que les surprises pendant la nuit; mais pour les prévenir, ils ont une grande quantité de chiens, qui rôdent dans le Camp & aux environs, que le moindre bruit qu'ils entendent fait aboyer & se répondre les uns aux autres, ils ont bien-tôt éveillé tout le monde. Ces gens ne sont point du tout paresseux, ils connoissent aux abois des chiens s'il y a quelque chose d'extraordinaire, & voyant ces animaux courir du côté d'où le premier bruit est venu, ils s'arment au plus vîte, & marchent de ce

côté-là ; & s'ils reconnoissent qu'il y a du danger, ils font certains cris qui avertissent les autres, & dans un moment on les voit tous à cheval, & en état de repousser l'ennemi ou de prendre la fuite, s'ils ne se croyent pas en état de lui pouvoir resister. Je leur ai dit plusieurs fois qu'ils seroient bien plus en sûreté, s'ils fortifioient leurs Camps par des fossez & des palissades, qu'ils pouroient laisser en état quand ils décamperoient, & les trouveroient quand ils reviendroient. Mais ils m'ont toûjours répondu que cette maniere ne leur convenoit pas, parce que n'ayant pas l'usage des armes à feu, & ne se défendant qu'avec la lance & les armes blanches, si leurs ennemis les tenoient enfermez dans une enceinte, ils les tuëroient les uns après les autres à coups de mousquet, sans qu'ils pussent aller à eux pour les combattre ; & tout bien consideré, je crois qu'ils ont raison. Il n'est pas sûr d'approcher de leurs Camps pendant la nuit, on s'exposeroit à être dévoré par leurs chiens, qui dans ce tems sont furieux, & en trop grand nombre pour s'en débarasser.

1665.

1665.

CHAPITRE XVII.

Des occupations des Arabes.

LEs Arabes, comme je l'ai dit en d'autres endroits, ne se mêlent que du soin de leurs bestiaux, de suivre leurs Princes, d'aller à la guerre quand ils sont commandez, & d'être sur les grands chemins pour dépoüiller les passans.

Ils ne leur font point de mal quand ils se dépoüillent volontairement & de bonne grace, & qu'ils ne leur donnent pas la peine de mettre pied à terre pour leur servir de Valets de Chambre.

C'est une précaution necessaire à ceux qui voyagent dans ces Païs-là, d'être toûjours munis d'armes à feu. Les Arabes les craignent sur toutes choses. Quand on est plusieurs ensemble, & qu'on se voit environnez, il faut se poster de maniere qu'on fasse face de tous côtez, & avoir ses armes en état & presentées. Il est rare qu'on soit attaqué quand on est dans cette situation : car les Arabes ne se pressent pas de se faire tuer ; & à moins qu'ils ne soient en état de vaincre en vous

environnant de tous côtez. Il faut leur crier ou leur faire ſigne de ſe retirer, & ne tirer ſur eux que quand ils s'obſtinent à venir ſur vous. Alors on peut tirer, & tirer bien juſte, & en abattre quelqu'un. Mais après cela, il faut vaincre ou mourir : car ils ne pardonnent jamais le ſang, & font main baſſe ſur tous ceux qui tombent entre leurs mains. Si on ſe trouve ſans armes ou hors d'état de ſe défendre, il vaut mieux les contenter & en tirer le meilleur parti que l'on peut.

1665.

Dès qu'ils apperçoivent quelqu'un dans un chemin, ils mettent devant leur viſage le bout de leur turban, qui pend ſur leurs épaules, afin de ſe cacher & de n'être pas reconnus. Ils levent la lance, & viennent à toutes jambes fondre ſur vous, en diſant : Dépoüille toi, excommunié, ta tente eſt toute nuë ; quelle juſtice y a-t'il que tu ſois mieux qu'elle ? Ils ſe ſervent du nom de tente, pour ne pas dire, Ma femme eſt toute nuë. Ils lui tiennent la lance devant la poitrine juſqu'à ce qu'ils ayent ce qu'ils veulent. Ils laiſſent aſſez ſouvent les caleçons ou la chemiſe, quand après s'être dépoüillé de bonne grace, on les prie de ne pas vous renvoyer tout nud. Ils vous rendent auſſi

1665.

vos papiers & les autres choses dont ils n'ont pas besoin, & presque toûjours votre monture, soit cheval, âne, mulet ou chameau, & cela pour deux raisons. La premiere, qui est la plus essentielle, est pour n'être pas reconnus en les vendant: car alors les Gouverneurs les feroient arrêter, & comme voleurs de grands chemins, ils les feroient empaller, ou tout au moins pendre. Et la seconde, qui est la plus conforme à l'humanité, est afin que le pauvre Voyageur dépoüillé ait la commodité de s'en retourner chez-lui chercher d'autres habits, & les leur rapporter s'il a encore le malheur de les rencontrer & de tomber entre leurs mains. Si le cheval du Voyageur a une bonne selle & de bons harnois, ils les changent contre les leurs s'ils ne sont pas aussi bons. Après quoi ils les congedient honnêtement, en leur disant, comme M. Loyal, Dieu vous tienne en joye.

Dès qu'ils voyent la mer grosse, un grand vent, une apparence de tempête, ils s'apprêtent à aller piller les bâtimens qu'ils esperent venir s'échoüer à la côte.

Les naufrages appartiennent à l'Emir; mais les hardes des Matelots & des Passagers sont à ceux qui les peuvent

vent enlever. J'ai parlé du naufrage d'une Barque de Chypre, j'ai été témoin du naufrage d'une autre Barque de Tarroura qui alloit à Jaffa. Elle étoit chargée entre autres marchandises de plusieurs caisses de croix, de chapelets, & autres dévotions, qu'un Religieux Cordelier Espagnol, nommé Frere Alonso, devoit porter en Espagne, & presenter aux bienfaiteurs qui avoient envoyé une grosse somme d'argent pour les besoins des Peres de la Terre-Sainte. Il y avoit dans ce Bateau plusieurs Passagers, hommes & femmes qui venoient de Rama, qui furent dépoüillez tous nuds par les Arabes, qui s'étoient assemblez en grand nombre pour profiter de leurs dépoüilles, & qui se trouverent de si mauvaise humeur, qu'ils ne voulurent pas leur accorder le moindre chiffon pour couvrir leur nudité. Ils furent donc contraints de continuer leur route en cet état, se cachant le mieux qu'ils pouvoient avec leurs mains, & se jettoient dans des halliers quand ils voyoient quelqu'un. Le Frere Alonso demeura le dernier, s'imaginant qu'à force de prieres & de signes il obtiendroit un caleçon pour se couvrir; mais ne pouvant rien gagner, il fut contraint de suivre les autres.

1665.

1665. Les femmes qui faisoient l'arriere-garde de cette troupe dépoüillée, le voyant sec, hâlé, avec une grande barbe, le prirent pour un Arabe qui avoit quelque mauvais dessein, se jetterent dans un buisson, & crierent de toutes leurs forces. Les hommes qui étoient devant revinrent sur leurs pas pour les assister. On se reconnut de part & d'autre, & on se remit en marche, marchant un peu éloigné les uns des autres, & on arriva ainsi à la pointe du Carmel, les hommes & les femmes allerent à Caïffa chercher des habits, & le Frere Alonso monta au Couvent des Carmes. Il frappa à la porte, le chien aboya, & le Frere Jean Carlo du Mont-Carmel, qui étoit fort vieux ayant regardé par un trou & vû un homme tout nud, le prit pour quelque Santon ou quelque Derviche errant, & en eut une si grande peur, qu'il se retira dans sa chambre sans rien dire. Le pauvre Frere Alonso frappa & cria si long-tems, que le Pere Superieur vint lui parler, & après s'être bien assûré qui il étoit, il lui jetta un habit par dessus la muraille, & lui ouvrit la porte. Il s'en alla le lendemain à Acre chez les Religieux de son Ordre, où il attendit d'autres cais-

ſes de chapelets, pour continuer ſon voyage en Eſpagne.

1665.

Les Arabes paiſibles poſſeſſeurs du butin qu'ils avoient fait, firent leurs partages, jetterent à la mer toutes les croix, & porterent à leurs femmes les chapelets. Tout fut diſtribué dès le même ſoir, & le lendemain il n'y avoit point de femmes & de filles dans le Camp, qui n'en eût quelque douzaine autour du col & des bras.

Pendant que la Nation Françoiſe demeura à Acre, il y avoit ſouvent des Marchands qui revenoient nuds à la maiſon, ceux ſur-tout qui aimoient la promenade. Les Arabes ſe mettoient en embuſcade derriere les monceaux de ſable qui ſont ſur le bord de la mer, il y en avoit même d'aſſez hardis pour ſe cacher dans les maſures, & les ruines dont cette Ville déſolée eſt toute remplie, & ils ne manquoient pas d'attraper nos Marchands, & de les dépoüiller avec une diligence merveilleuſe. A la fin ils prirent le parti de n'y plus aller qu'en bon nombre & avec leurs fuſils, & quand les Arabes les voyoient ainſi en état de les repouſſer, ils ne leur diſoient rien & ſe retiroient.

Voilà le métier favori des Arabes;

1665. celui auquel ils s'exercent le plus ordinairement, qu'ils cultivent avec plus de soin, & qu'ils aiment sur toutes choses.

Quand ils reviennent au Camp, ils racontent avec complaisance leurs bonnes avantures. Ils disent: J'ai gagné un manteau, une chemise, un habit. Ils se gardent bien de dire; J'ai volé ou j'ai dérobé: car cela sonneroit mal. Les Negres qui sont Esclaves dans les Colonies de l'Amerique, s'expliquent à peu près de la même maniere. Ils se disent fort poliment les uns aux autres, Dieu m'a donné un cochon, une poule, ou autre chose. Les Arabes prétendent ne point faire de mal & n'offenser point Dieu. La raison qu'ils en apportent leur paroît démonstrative. Ils descendent d'Ismaël qui n'a eu aucune part dans les biens d'Abraham, & qui par conséquent a transmis à ses descendans les droits qu'il a de repeter sa portion sur tous les descendans d'Isaac, qui a été le Maître de toute la succession. Ils disent encore que Dieu leur a laissé la campagne en partage, & que ce n'est pas leur faute, si d'autres qu'eux s'y viennent promener.

A l'égard des femmes, leur occupation, comme je l'ai déja dit, est de fi-

ler du poil de chévres dont elles font les toiles de leurs tentes. Elles filent aussi de la laine, & filent fort bien & fort uniment. Il n'y a guére de créatures au monde plus laborieuses que les femmes Arabes. On peut dire qu'elles sont veritablement les servantes de leurs maris. Elles font la cuisine, vont chercher l'eau, le bois ou la fiente de vaches dont on fait le feu quand le bois est rare, elles ont soin de traire les vaches & les brebis, de les tondre, de faire le beurre, le fromage, le pain, souvent de panser les chevaux, d'accommoder les selles, les brides, les harnois, de coudre les habits, sans compter le soin des enfans, & sans manquer d'étourdir leurs maris avec leur babil. Telles sont les femmes Arabes, dignes d'être regardées comme des Sara, des Agar, & autres femmes de l'Ancien Testament, à qui celles du Nouveau ne ressemblent point du tout.

1665

La principale nourriture des Arabes est le laitage, le ris, le bœuf, les chévres, les moutons, & les poules, le miel, l'huile d'olive & les légumes.

Ils ont de trois sortes de pain. Ils n'en cuisent qu'à mesure qu'ils en ont

besoin. Ils pétrissent leur farine sans
1665. levain ; mais aussi n'est-il bon que le jour qu'il est fait. Celui qui reste du jour précedent, on le donne aux chiens. Ils ont dans leurs tentes des moulins à bras, dont ils se servent quand ils se trouvent éloignez des moulins à eau. Ce sont encore les femmes qui ont cette fatigue qui n'est pas petite. Ils font du feu dans une grande cruche de grais, & lorsqu'elle est bien échauffée, ils détrempent leur farine avec de l'eau, comme quand on veut faire de la colle, & l'appliquent avec le creux de la main sur le dehors de la cruche. Cette pâte quasi coulante s'étend & se cuit dans un instant par la chaleur de la cruche, qui ayant desseché toute l'humidité de la pâte, elle s'en détache d'elle-même, elle est mince & déliée presque comme nos oublies. Dans cet état, elle est très-bonne, délicate, de bon goût & d'une digestion très-aisée.

La seconde espece de pain se cuit sous la cendre, ou entre deux piles de fiente de vaches sechée & allumée. Ce feu est lent & cuit la pâte tout à loisir.

Ce pain est épais comme nos gâteaux, c'est-à-dire, qu'il a environ un

demi pouce ou trois quarts de pouce d'épaiſſeur. La mie eſt meilleure que la croute, qui eſt toûjours noire & brûlée, avec une odeur de fumée qui tient toûjours de celle du feu qui l'a cuite. Il faut auſſi manger ce pain le jour qu'il a été fait, & être accoûtumé à la maniere de vie des Bedoüins, pour s'en accommoder.

1665

Ce n'eſt pas ſeulement chez les Arabes qu'on ſe ſert de cette eſpece de pain, & de la fiente de vache pour le cuire. Les Païſans s'en ſervent dans les Villages où le bois eſt rare. Ils ne manquent pas d'en faire proviſion. Ce ſont les petits enfans qui les amaſſent toutes fraîches, & quand ils les ont apportées à la maiſon, on les applique contre les murailles & ſur les portes pour les faire ſécher; de ſorte qu'on voit leurs maiſons avec de ces tapiſſeries, dont l'odeur eſt à la verité un peu forte; mais comme ils y ſont accoûtumez, ils la ſupportent aiſément.

Ils en détachent à meſure qu'ils en ont beſoin pour cuire leur pain, ou ſe chauffer, elles font un feu lent, à la verité; mais qui dure long-tems, & qui eſt aſſez ſemblable à celui des écorces qui ont ſervi aux Tanneurs, ou à celui des olives quand elles ſortent du

moulin où elles ont été pressées, dont
1665. on fait des pains qu'on laisse sécher au Soleil.

Ces Païsans ne laissent pas d'avoir du bois pour le four & pour se chauffer. Mais les Arabes n'ont pas la même commodité, & quand ils l'ont ils n'en font aucune provision, parce qu'ils décampent souvent, & que ce seroit un embarras pour eux s'il le falloit transporter.

D'ailleurs ils campent l'hyver sur le sable au bord de la mer, & l'été sur des collines découvertes où il n'y a point de bois, & ce seroit une nouvelle fatigue pour les femmes, qui étant obligées par leur état de prendre le soin de tout le ménage, auroient encore celui-là de surcroît, & elles en ont déja assez; au lieu qu'étant toûjours au milieu de leurs bestiaux, elles en amassent sans peine la fiente, la font sécher, & s'en servent à faire du feu.

La troisiéme maniere de faire du pain, qui est la meilleure & la plus propre, se fait en chauffant les fours, qui sont faits à peu près comme les nôtres, ou en emplissant à demi une cruche, dont l'entrée est aussi large que le ventre, de petits cailloux luisans qu'ils font rougir, sur lesquels ils étendent

leur pâte en forme de galettes. Ce pain est blanc & de bonne odeur ; mais il a le défaut des autres, il n'est dans toute sa bonté que le jour qu'il est fait, à moins que la situation où ils se trouvent ne leur permette d'y mettre du levain : car alors il se conserve plus long-tems. Cette maniere de faire le pain & de le cuire est commune dans toutes les Villes & Villages de la Palestine où il y a des fours.

1665.

Dans le troisiéme & dernier voyage que je fis chez l'Emir Turabeye avant mon départ pour France, je fis porter un four de cuivre, comme il y en a dans nos Vaisseaux, à l'Emir. Il en fut charmé. Je fis instruire ses gens par un des miens à s'en servir, & à faire des pains comme les nôtres d'environ une livre. L'Emir & toute sa famille les trouverent excellens. Ce Prince vint à ma tente voir pétrir la pâte, la lever, la mettre au four & en retirer les pains, & ordonna à ses gens de lui en faire de cette maniere. Ce present lui fit plaisir, & il m'en remercia beaucoup.

Boisso des Aral

Les Arabes ne boivent pour l'ordinaire que de l'eau, que leurs femmes vont chercher dans des cruches & des outres aux fontaines ou aux ruisseaux auprès desquels ils sont campez.

1665.

Ils ne laiſſent pas de boire du vin, quand ils en peuvent avoir, & même de s'enyvrer : car ces Peuples auſſi bien que les Turcs, diſent que le plaiſir de boire du vin doit aller juſqu'à l'yvreſſe, & que ſans cela le plaiſir eſt imparfait.

Il eſt vrai qu'il y en a qui par délicateſſe de conſcience n'en boivent point ; mais il y a un plus grand nombre d'eſprits forts, qui ont ſecoüé le joug importun de la Loi, & qui diſent que Mahomet n'en a pas fait un précepte negatif, qui oblige toûjours & pour toûjours, & qui doit être inviolable comme la pratique de la circonciſion ; mais que ce n'eſt qu'un conſeil dont l'obſervation eſt arbitraire, & qui ne doit avoir ſon effet que dans ceux dont l'yvreſſe peut être préjudiciable à leur ſanté ou à la ſocieté civile.

Ils boivent rarement pendant le repas. Mais quand ils ſe levent de table, ils boivent de l'eau tant qu'ils jugent en avoir beſoin. S'ils ſont pluſieurs, ils boivent tous les uns après les autres ſans ſe ſervir de verres ou de taſſes, & ſans avoir aucune repugnance ni dégoût.

Ils ont une boiſſon compoſée d'a-

bricots, de raisins & d'autres fruits cruds ou secs, qu'ils mettent infuser dans de l'eau dès le jour précedent. Quand ils la veulent faire excellente, ils y mêlent un peu de miel. Ils la servent à table avec les viandes dans une grande jatte de bois, & la prennent avec des cuillieres de bois quand ils ont soif. Quand cette liqueur est bien faite, elle est assez agréable.

1665.

Ils se servent encore d'une espece de ptisanne composée d'eau, d'orge, & de reglisse qu'ils font boüillir. Mais ils s'en servent rarement.

Le Cherbet, ou comme nous disons, le sorbet, ne se trouve que chez les Princes, & quelquefois chez les Cheiks qui sont riches. On le sert par régal dans les visites & dans quelques autres occasions, comme nous servons en France la limonade, l'orgeat & autres liqueurs.

Le cahué ou caffé, comme nous prononçons, est la seule chose dont les Arabes ne peuvent se passer, particulierement ceux qui usent de l'*opium* ou du *bergé*. Il leur en faut tous les matins une tasse à leur déjeûné, & à l'issuë de leur repas, outre celui que l'on prend ou que l'on présente dans les visites que l'on reçoit ou que l'on rend : car

1665.

Ils ne laiſſent pas de boire du vin , quand ils en peuvent avoir,& même de s'enyvrer : car ces Peuples auſſi bien que les Turcs, diſent que le plaiſir de boire du vin doit aller juſqu'à l'yvreſſe, & que ſans cela le plaiſir eſt imparfait.

Il eſt vrai qu'il y en a qui par délicateſſe de conſcience n'en boivent point ; mais il y a un plus grand nombre d'eſprits forts , qui ont ſecoüé le joug importun de la Loi, & qui diſent que Mahomet n'en a pas fait un précepte negatif , qui oblige toûjours & pour toûjours, & qui doit être inviolable comme la pratique de la circonciſion ; mais que ce n'eſt qu'un conſeil dont l'obſervation eſt arbitraire , & qui ne doit avoir ſon effet que dans ceux dont l'yvreſſe peut être préjudiciable à leur ſanté ou à la ſocieté civile.

Ils boivent rarement pendant le repas. Mais quand ils ſe levent de table , ils boivent de l'eau tant qu'ils jugent en avoir beſoin. S'ils ſont pluſieurs, ils boivent tous les uns après les autres ſans ſe ſervir de verres ou de taſſes, & ſans avoir aucune repugnance ni dégoût.

Ils ont une boiſſon compoſée d'a-

bricots, de raisins & d'autres fruits cruds ou secs, qu'ils mettent infuser dans de l'eau dès le jour précedent. Quand ils la veulent faire excellente, ils y mêlent un peu de miel. Ils la servent à table avec les viandes dans une grande jatte de bois, & la prennent avec des cuillieres de bois quand ils ont soif. Quand cette liqueur est bien faite, elle est assez agréable.

1665.

Ils se servent encore d'une espece de ptisanne composée d'eau, d'orge, & de reglisse qu'ils font boüillir. Mais ils s'en servent rarement.

Le Cherbet, ou comme nous disons, le sorbet, ne se trouve que chez les Princes, & quelquefois chez les Cheiks qui sont riches. On le sert par régal dans les visites & dans quelques autres occasions, comme nous servons en France la limonade, l'orgeat & autres liqueurs.

Le cahué ou caffé, comme nous prononçons, est la seule chose dont les Arabes ne peuvent se passer, particulierement ceux qui usent de l'*opium* ou du *bergé*. Il leur en faut tous les matins une tasse à leur déjeûné, & à l'issuë de leur repas, outre celui que l'on prend ou que l'on présente dans les visites que l'on reçoit ou que l'on rend : car

1665. c'est toûjours par là que l'on commence, après les premiers complimens & avant d'entrer en conversation. Cependant la dépense n'en est pas grande, parce que le caffé est à bon marché, & qu'ils le prennent sans sucre. Ils prétendent qu'il est bien meilleur étant pris seul, & que son amertume est plus saine que quand le sucre en a émoussé la pointe. Il y a bien des gens en Europe qui pensent de même. Il ne me convient pas de porter là-dessus aucun jugement.

On convient qu'on le prend meilleur chez les Bedoüins que chez les Turcs. Ces derniers en font griller & piler une grande quantité qu'ils conservent dans des bourses de cuir. Mais ils ne sçauroient l'enfermer si bien, que les parties les plus subtiles & les sels volatils ne s'exhalent, & que sa force ne se perdent. Il a même quelquefois une odeur de relan quand on le garde trop long tems.

Les Arabes n'en accommodent jamais qu'autant qu'ils en veulent prendre; & dans le moment qu'ils en veulent prendre, ils font rôtir ou griller la graine dans une poële, ou dans une terrine en la remuant sans cesse, ils observent de la faire griller, & non

brûler, comme bien des gens le font, faute de se souvenir qu'il ne faut simplement que détacher les parties les unes des autres, & les mettre en mouvement sans les détruire & les réduire en charbon, qui n'a plus, ni huile, ni sels, ni esprits.

Pendant qu'ils pilent les graines toutes chaudes dans un mortier de bois avec un bâton, ou dans un mortier de même matiere que les nôtres, ils font boüillir l'eau dans un coquemar ou autre vaisseau. Ils mettent les graines pilées dans cette eau boüillante, & lui donnent encore quelques boüillons, & quand elle est reposée, ils la servent dans de petites tasses de fayence, de porcelaines ou de bois, selon la richesse du maître.

Un des meilleurs déjeûnés qu'on puisse faire chez les Arabes, c'est de la crême, du beurre & du miel mêlez ensemble. Quoique cela paroisse ne s'accommoder pas trop bien, l'experience m'a appris que ce mêlange n'est pas mauvais, & n'a rien de désagréable quand on y est une fois accoûtumé.

Les Arabes du commun mangent rarement du rôti. Mais il y en a toûjours sur les tables des Emirs. On passe les poules & les poulets dans une broche

de bois, que l'on tourne ſur deux piquets en fourche plantez en terre : en les tournant on les arroſe de beurre au lieu de lard, dont l'uſage leur eſt défendu par la Loi.

1665.

On fait rôtir de la même maniere les agneaux & les chévreaux tous entiers.

Pour le bœuf & le mouton, on les coupe par petits morceaux gros comme des noix, on les poudre de poivre & de ſel, puis on les paſſe dans des petites broches de fer longues d'un pied, & on les fait rôtir ſur un petit feu de charbon que l'on met dans un réchaux, & on les ſert à t. ble avec un oignon haché.

Ils font des étuvées de bœuf & de mouton, qu'ils laiſſent cuire à petit feu & dans leur jus dans une marmitte bien bouchée.

Quelquefois ils mettent un chévreau ou un agneau tout entier dans un chaudron couvert & bien lutté par deſſus, qu'ils mettent ſur un feu de ſarmens, après les avoir farcies de mie de pain, de farine, de graiſſe de mouton, de raiſins ſecs, de ſel, de poivre, de ſaffran, de mente, & autres herbes odoriferentes. Ils les laiſſent ſur le feu juſqu'à ce qu'ils ſoient extrêmement cuits.

Ces ragoûts ne se servent que dans des festins, ou sur les tables des Princes.

Les mets les plus ordinaires des Arabes du commun ne sont que du boüilli, du potage au ris, ou du ris en pilau.

Le pilau n'est autre chose que du ris qui a boüilli un peu de tems dans un boüillon de viande, ou dans de l'eau chaude avec du saffran, des raisins secs, des pois chiches & de l'oignon haché, jusqu'à ce qu'il soit à moitié cuit & sans être crevé. Alors on le retire du feu, & on le laisse auprès bien couvert pour le faire enfler, & on y ajoûte du beurre roussi dans une poële avec du poivre, & quelquefois du sucre quand il est à l'eau. Le saffran lui donne une couleur dorée & un goût agréable. On prétend que ce simple est ami de la poitrine.

On sert le pilau dans une jatte ou dans un bassin de cuivre étamé, & on le met en pyramide, & quand les conviez sont assis & qu'ils n'ont point de cuilliers, ils le prennent avec la main, en font de petites pelottes qu'ils jettent adroitement dans leur bouche.

Ce qui m'a déplû chez-eux, c'est-à-dire, chez les gens du commun, c'est

1665.
que quand ils mangent la nuit & qu'ils manquent de chandeliers pour tenir leur chandelle, ils la plantent ſur la pointe de la pyramide de leur pilau, ſans que le ſuif qui en découle leur faſſe mal au cœur.

Ils coupent par morceaux la viande dont ils veulent faire du potage. Ils en font quatre d'un poulet, ſix ou huit d'une poule. Ils y mêlent de la farine, du ris, & du pain, & quand le boüillon & la viande ſont cuites, ils verſent le tout enſemble dans une jatte de bois ou de cuivre étamé. Ils appellent ce potage *Chorba*.

Les Bedoüins, les Turcs & les Maures ont un autre mets qu'ils appellent *Conbeibi*. Ce ſont des pelottes de viande hachée, pilées avec du ſel, du poivre, du bled verd ou deſſeché. Ils les font cuire dans leur jus aidé d'un peu de boüillon. Ils y verſent un peu de lait aigre en le ſervant, & c'eſt pour eux un mets des plus délicieux.

Ils ont toûjours leur proviſion de bled boüilli deſſeché au Soleil, qu'ils appellent *Bourgoul*, dont ils ſe ſervent pendant l'année, & cuit avec leur viande quand ils ne ſervent pas de ris.

Ils ont encore proviſion de *Couſcouſou*, qui n'eſt autre choſe que de la fa-

rine aſperſée legerement d'eau, qui à force d'être remuée ſe forme en petits grains comme des têtes d'épingle. Ils l'apprêtent avec la viande & le beurre à peu près comme le ris.

1665.

Le *Couſcouſou* eſt bien plus en uſage en Barbarie que chez les Arabes. La viande de pâte, que les Italiens appellent *Andarini*, eſt à peu près la même choſe ; mais elle eſt faite avec plus de ſoin, & on n'y employe que la plus fine fleur de la meilleure farine.

Le beurre des Arabes n'eſt jamais fort bon, il ſent toûjours un peu le ſuif. Ils le font à force de remuer leur lait dans une outre, & quand ils ont tiré le beurre, ils remettent du lait & font ainſi le fromage. Il eſt blanc, d'un mauvais goût. Ils aiment le lait doux, ils le boivent avec plaiſir & en font du potage. Dès que le lait commence à ſe cailler, ils le font aigrir avec le ſuc d'une herbe dont j'ai oublié le nom. Ils en verſent auſſi ſur le pilau ; mais il faut être accoûtumé à ces ragoûts pour les trouver bons.

Ils font cuire les féves, les lentilles, les pois avec de l'huile, & en verſent encore deſſus quand ils les ſervent.

Les fruits dont ils mangent le plus ſont les figues, les raiſins, les dattes,

1665. les pommes & les poires qui leur viennent de Damas, & les abricots frais ou secs selon la saison.

L'usage du tabac en fumée est si commun chez ces Peuples, qu'ils en font une consommation extraordinaire. Tout le monde s'en veut mêler, hommes, femmes & enfans. C'est dommage que cette plante n'ait pas été apportée du tems du Prophete, il en auroit dit quelque chose dans sa Loi, & auroit peut-être obtenu aux chats & aux chevaux la grace de pouvoir fumer. La pipe sert de contenance dans les compagnies, & d'entretien ou de méditation quand on est seul. La fumée les aide à bien penser à ce qu'ils ont à faire, elle les délasse de leurs fatigues. Elle les remplit de joye, elle leur fait passer le tems agréablement C'est pour eux une medecine quand ils fument à jeun, un préservatif contre les indigestions après le repas ; en un mot, le tabac leur tient lieu d'une infinité de choses.

Les tables des Emirs, des Cheiks, & des autres personnes de consideration ne consistent qu'en une grande piece de cuir, qui se ferme avec des cordons comme une bourse. Les Turcs en ont de même façon, leur vaisselle

est de cuivre étamé, les cuilliers sont de bois, & les tasses dans lesquelles on leur sert à boire quand ils en demandent sont d'argent, de porcelaine, de fayence ou de cuivre jaune.

1665.

Quand les conviez sont d'une condition égale ou bons amis, ils se mettent à table les jambes croisées comme nos Tailleurs; mais ceux qui doivent plus de respect au maître ou à quelqu'un des conviez sont à genoux, & se reposent sur leurs talons. Il n'y a point de nappes sur le rond de cuir, dont toute la circonference est bordée de galettes, qui servent d'assiettes & de pain. Ceux qui ont soin du service mettent quelques poignées de cuilliers sur la table, & en prend qui veut. On fait passer tout autour une longue piece de toile de lin rayée pour conserver les habits; c'est son unique usage, car on ne s'en sert point pour essuyer les doigts, parce qu'on les tient toûjours levez, & qu'on prend toutes sortes de viandes avec la main au lieu de fourchettes, dont l'usage n'est point encore introduit chez ces Peuples. On ne touche jamais rien que de la main droite, la gauche est reservée pour des usages qu'on ne marque point ici. On ne se sert point aussi

1665. de coûteaux, les viandes sont toutes coupées ou cuites à un point qu'on les peut dépecer aisément avec les doigts. On en prend dans le plat, on en met sur son pain, ou même sur le cuir pour le manger à loisir.

Dès que ceux qui sont à table ont mangé autant qu'ils le jugent à propos, ils se levent en disant, *Elhem du lillah*, loüange soit à Dieu, & vont boire & se laver les mains avec du savon, & les places de ceux qui sortent sont d'abord occupées par ceux qui les attendoient debout au tour de la table. Ils s'y mettent les uns après les autres selon leur rang jusqu'à ce que tout le monde ait mangé.

Les Princes se levent comme les autres quand ils ont achevé, & se retirent dans quelque endroit où on leur apporte à laver, leur caffé & leur pipe, pendant qu'ils laissent manger leurs domestiques jusqu'au dernier, après quoi ils reportent à la cuisine ce qui reste, levent la nappe, & nettoyent le lieu où l'on a mangé. Des deux mouchoirs qu'ils portent à leur ceinture, l'un sert pour essuyer les mains, & l'autre pour un autre usage : car ils ne se mouchent jamais, ils y sont accoûtumez. Ils ne crachent point non plus, plûtôt par une habitude qu'ils se sont faite que par

un principe de civilité.

1665.

Les Arabes du commun n'ont ni tables ni serviettes, on leur sert trois ou quatre gamelles de bois grossierement travaillées, d'environ un pied & plus de profondeur, & d'un pied & demi de diametre pleines de potage avec la viande dedans du pilau & d'autres mets, quand ils en ont. Ils s'asseoient tout autour, de maniere que les épaules de l'un sont tournées vers la poitrine de l'autre. Toutes les mains droites sont vers les plats, & les gauches sont dehors, & ne servent qu'à s'appuyer, à peu près comme Boileau place les conviez à table,

Où chacun malgré soi l'un sur l'autre porté,
Faisoit un tour à gauche, & mangeoit de côté.

Ils mangent leur potage dans le creux de la main. Ils prennent le pilau à pleine main, & en le pressant ils en font une pelotte qui leur emplit toute la bouche. S'il leur est resté quelque chose dans la main ou sur leur barbe, ils le secoüent dans le plat sans cérémonie. Ils plongent leur main & une partie du bras dans le boüillon, pour pêcher à tâton un morceau de volaille, ou de viande qui se trouve au fond de la gamelle,

1665. & après l'en avoir tiré & mis sur leur pain, ils secoüent dans le plat ce qui est resté à leur bras & à leur main. C'est ainsi qu'ils mangent, & il faut être né Bedoüin pour pouvoir s'accoûtumer à leur malpropreté. Ils s'en apperçoivent bien eux-mêmes, & disent pour excuse aux Francs que telle est leur éducation & leur maniere simple de vie toute champêtre. Ils pouroient bien avoir des culliers, & même des fourchettes ; mais ils prétendent que Mahomet a donné de grandes Indulgences a ceux qui mangent avec les deux premiers doigts & le pouce, parce que c'est la fourchette que Dieu a donné à notre premier pere.

CHAPITRE XVIII.

Des habits des Arabes.

ON a vû par la description de l'habit que j'avois quand j'allai voir l'Emir Turabeye, ce que c'est que l'habillement des Arabes ; mais comme j'ai négligé d'en marquer quelques pieces, il faut en donner ici un détail complet.

Il y a peu de difference entre l'habillement des Turcs & celui des Arabes, ce qui se doit entendre des personnes de qualité.

1665.

Ces habits sont ordinairement de draps de laine ou de soye, & il n'y a que l'ouverture des manches qui les distinguent. Les Princes & les Cheiks de conséquence, outre le caleçon de toile & la chemise fine dont les manches sont taillées en pointe, ont un caftan de satin ou de moire, qui est comme une sotane qui descend jusqu'au milieu de la jambe, ceinte d'une ceinture de cuir de demi pied de large, ou d'une plus petite d'un tissu d'or, & de soye, garnie de plaques d'orfévrerie, avec des anneaux, des agrafes & des crochets, pour la serrer ou l'élargir autant que l'on veut, & pour y suspendre un coûteau dont la gaîne & le manche sont d'argent, & enrichis quelquefois de pierreries. Ils ont encore des poignards d'un pied & demi de longueur un peu courbez, dont le foureau est de chagrin, garni d'or ou d'argent, qu'ils passent entre la poitrine & la ceinture, & dont le manche est fait comme la moitié d'une croix pattée. Il est d'or ou d'argent massif, ou de quelque bois estimé, ou

1665. de corne précieuſe, comme de Rinoceros, avec des ornemens d'or, ou d'argent, ou de pierreries.

Sous ce caftan & ſur le caleçon de toile, ils portent un *Chakchir*, c'eſt-à-dire, un Pantalon de drap rouge, dont le pied eſt de maroquin jaune. La couleur de ces Pantalons doit toûjours être rouge, ou pourprée, ou violette, & jamais verte, parce que Mahomet l'a priſe pour la marque diſtinctive de ſes deſcendans, qui portent auſſi le turban verd. Ce ſeroit profaner cette couleur ſainte de l'employer à des Pantalons. C'eſt pour cette raiſon que l'on regarde les Perſans comme des heretiques, parce qu'ils portent des Pantalons verds.

Leurs babouches ſont des eſpeces de pantoufles de maroquin, qui leur tiennent lieu de ſouliers, qu'ils quittent quand ils veulent s'aſſeoir, & marcher ſur des tapis.

Aulieu de manteau ils ont une longue veſte de drap, dont les manches, & quelquefois tout le corps ſont fourez de peaux de martres ou de renards, ou d'agneaux de Moſcovie, dont le poil eſt extrêmement doux, fin & friſé. Pour l'ordinaire ils ne mettent leurs fourures que quand il fait froid, ou pour

pour paroître en cérémonie.

Au lieu de vestes ils portent souvent des *Abas* de drap. La couleur est arbitraire, on n'inquiete personne sur cela. Ils sont ornez d'un galon d'or ou d'argent sur les coûtures, & de boutonnieres & autres ornemens sur le devant.

1665.

Ces *Abas* se font en cousant deux morceaux de drap ensemble, comme si l'on vouloit faire un sac, & en le fendant par le devant, avec une échancrure autour du col, & laissant aux côtez deux ouvertures pour passer les bras. Cet habit est destiné pour monter à cheval.

Leur Tulban ou Turban est une piece de mousseline roulée autour d'une calotte de velours rouge, piquée de cotton, dont les bouts tissus d'or ou d'argent pendent sur le dos, & font une espece de panache qui voltige au gré du vent.

Ils ne portent jamais de sabre que quand ils montent à cheval. Ils mettent alors de petites bottines de maroquin jaune fort legeres, cousuës en dedans, avec lesquelles ils peuvent marcher aisément quand ils veulent. Elles sont si bien cousuës, que l'eau & la bouë ne les penetrent point. Ils met-

de corne précieuse, comme de Rinoceros, avec des ornemens d'or, ou d'argent, ou de pierreries.

1665.

Sous ce caftan & sur le caleçon de toile, ils portent un *Chakchir*, c'est-à dire, un Pantalon de drap rouge, dont le pied est de maroquin jaune. La couleur de ces Pantalons doit toûjours être rouge, ou pourprée, ou violette, & jamais verte, parce que Mahomet l'a prise pour la marque distinctive de ses descendans, qui portent aussi le turban verd. Ce seroit profaner cette couleur sainte de l'employer à des Pantalons. C'est pour cette raison que l'on regarde les Persans comme des heretiques, parce qu'ils portent des Pantalons verds.

Leurs babouches sont des especes de pantoufles de maroquin, qui leur tiennent lieu de souliers, qu'ils quittent quand ils veulent s'asseoir, & marcher sur des tapis.

Aulieu de manteau ils ont une longue veste de drap, dont les manches, & quelquefois tout le corps sont fourez de peaux de martres ou de renards, ou d'agneaux de Moscovie, dont le poil est extrêmement doux, fin & frisé. Pour l'ordinaire ils ne mettent leurs fourures que quand il fait froid, ou

pour

pour paroître en cérémonie.

1665.

Au lieu de vestes ils portent souvent des *Abas* de drap. La couleur est arbitraire, on n'inquiete personne sur cela. Ils sont ornez d'un galon d'or ou d'argent sur les coûtures, & de boutonnieres & autres ornemens sur le devant.

Ces *Abas* se font en cousant deux morceaux de drap ensemble, comme si l'on vouloit faire un sac, & en le fendant par le devant, avec une échancrure autour du col, & laissant aux côtez deux ouvertures pour passer les bras. Cet habit est destiné pour monter à cheval.

Leur Tulban ou Turban est une piece de mousseline roulée autour d'une calotte de velours rouge, piquée de cotton, dont les bouts tissus d'or ou d'argent pendent sur le dos, & font une espece de panache qui voltige au gré du vent.

Ils ne portent jamais de sabre que quand ils montent à cheval. Ils mettent alors de petites bottines de maroquin jaune fort legeres, cousuës en dedans, avec lesquelles ils peuvent marcher aisément quand ils veulent. Elles sont si bien cousuës, que l'eau & la bouë ne les penetrent point. Ils met-

tent quelquefois des veſtes de toile legerement piquées de cotton.

1665.

Les grands Seigneurs s'en ſervent ſouvent pour affecter un air de modeſtie, mais en même tems ils font porter à leurs domeſtiques des habits des plus belles & des plus riches étoffes, afin de faire voir que ce n'eſt pas par avarice qu'ils s'habillent ſi ſimplement.

Les habillemens d'Eté ſont auſſi de drap, mais ſans fourures; ils en portent auſſi de camelot uni ou rayé. Leur robbe ou caftan de deſſous eſt de toile blanche, ou de couleur toute unie. Ils ne mettent de pantalon que pour monter à cheval. Quand ils ne doivent point y monter, ils ſe contentent de leur caleçon de toile, avec de petites chauſſettes de drap rouge, lorſqu'ils ne veulent pas paroître les pieds nuds, comme ils le ſont ſouvent pour leur commodité.

Les Dames ont des caleçons & des chemiſes de mouſſeline, brodées de ſoye ſur les coutures, de petites camiſolles de drap d'or ou de ſatin, ou d'autres étoffes de ſoye, qui ne joignent que par deux boutons au-deſſus d'une petite ceinture d'or ou d'argent, ou d'un tiſſu d'or & de ſoye, avec des

agrafes d'or ou d'argent. Le haut de la camisolle est ouvert tout le long de la poitrine, avec des boutons & des boutonnieres, dont elles ne se servent jamais, pour ne point presser la gorge & la faire paroître à découvert. Les manches des camisolles sont courtes, & ne passent pas le coude, afin que les manches de la chemise puissent en sortir aisément & pendre jusqu'à terre.

1665.

Elles ont aussi des caftans en Hyver, ils sont amples & vont jusqu'à terre. Elles en troussent les pointes & les passent dans leur ceinture, pour marcher plus librement dans la maison, & faire voir la broderie de leurs caleçons & de leurs chemises. Leurs vestes de dessus sont des *Abas* de satin ou de velours comme ceux des hommes, & quelquefois de brocard d'or. Mais les hommes ne se servent jamais d'étoffes d'or ou d'argent. Ils les regardent comme uniquement destinées pour orner les femmes. Elles vont les pieds nuds, quand elles sont dans leurs maisons, parce qu'elles ne marchent que sur des tapis. Leurs babouches sont petites & fort enjolivées. Quand elles sortent elles mettent de petites bottines de maroquin.

1605.

Leur ornement de tête est un bonnet d'or ou d'argent, fait à peu près comme un gobelet, environné d'une écharpe de mousseline brodée d'or & de soye, avec un bandeau de gaze de couleur, qu'elles lient autour du front pour retenir toute leur coëffure. Lorsqu'elles sortent, elles mettent sur leur tête un grand voile de mousseline qui la couvre entierement ; de sorte qu'il leur cache le visage, les épaules, le sein, & descend jusqu'au dessous de la ceinture.

Les Arabes du commun n'ont pour habillement qu'une grosse chemise à longues manches, des caleçons de toile par dessous, avec un caftan de grosse toile de cotton ceint d'une large sangle de cuir, où ils passent leur poignard, dont le fourreau est de maro[illegible] & le manche de [illegible], garni de quelques [illegible] d'argent [illegible]. Leur Abas est [illegible] rayé de [illegible].

[illegible] peu mieux ac- [illegible] des four- [illegible] leur vendent. [illegible] dont le [illegible], ils sça-

vent les passer à merveilles ; ils mettent le poil en dedans quand il fait beau, & en dehors quand il pleut, parce que l'eau glisse sur ces poils sans les penetrer ; & quand la pluye est passée, ils ôtent leur veste & la secoüent, & elle se trouve aussi seche que si la pluye ne l'avoit point touchée.

1665

Ils ont aussi quelquefois de longues robbes de toile blanche, faites à peu près comme des chemises, qu'ils mettent dessus les autres habits en Eté dans les grandes chaleurs, & ils prétendent que le Soleil respecte la couleur blanche, & que ceux qui en sont habillez n'en reçoivent aucune incommodité, quand même ils seroient exposez au Soleil le plus ardent, depuis le matin jusqu'au soir.

Voilà une nouvelle découverte importante dont nous sommes redevables aux Arabes. Il ne s'agit que d'éprouver si l'experience se trouvera conforme à ce que leur imagination leur persuade ; car si cela étoit, les gens habillez de blanc seroient exempts des incommodītez de la chaleur, & on ne verroit plus d'autres habits que de blancs, & on n'auroit que faire de chercher les lieux frais, l'ombre,

1665. les parasols, & les autres moyens dont on se sert pour éviter la chaleur.

Les Arabes ont leurs pieds nuds dans leurs bottines quand ils sont à cheval. Il n'y a rien d'extraordinaire là dedans, puisque les Hussards sont bottez à crud dans toutes sortes de saisons. Ils sont de même dans leurs babouches, qui sont differentes de celles des gens de consideration, parce qu'elles ont des quartiers & des attaches comme nos souliers. Leurs semelles sont simples & n'ont point de talons.

Les Arabes se couvrent la tête d'un turban ordinairement fort négligé. Il est de toile blanche ou de mousseline roulée autour d'une calotte de drap rouge. Ils mettent quelquefois leur turban sur un *Bussami*, qui est un grand voile, dont les extrêmitez leur tombent sur le col, & le gardent du Soleil, & sert encore à empêcher la sueur de gâter leurs habits. Ils servent encore à leur cacher une partie du visage, & les empêcher d'être reconnus de ceux qu'ils dépoüillent sur les chemins. On peut voir ce que j'ai écrit de cet habillement dans la description de mon turban.

1665.

Les femmes du commun n'ont ordinairement qu'une chemise de toile bleuë sur leurs caleçons, avec une ceinture de corde, un *Abas* par dessus, & un voile sur la tête dont elles s'enveloppent le col, & le bas du visage jusqu'à la bouche. Les filles en ont un qui leur couvre tout le visage, excepté les yeux, dont elles ont besoin pour se conduire, de sorte qu'elles voyent sans être vûës. Elles vont nuds pieds en Eté, & en Hiver elles ont des babouches à peu près de la même façon que celles des hommes. Elles ont des camisolles piquées de cotton, quand elles ne sont pas assez riches pour avoir des vestes longues & toutes entieres.

Elles n'ont point de corps de juppes comme les femmes d'Europe, ce meuble leur seroit pourtant necessaire pour soûtenir leur gorge & conserver leur taille. Le défaut de corps la leur gâte extrêmement, & quand elles sont nourrices, leur sein descend si bas, que cela est tout-à-fait désagréable, & leur devient incommode à la suite du tems. Excepté les Princesses, toutes les femmes nourrissent leurs enfans. Cela est dans l'ordre, & ces anciennes femmes de nos Pa-

1665.

triarches ne s'en rapportoient point à d'autres qu'à elles-mêmes pour la nourriture de leurs enfans. Elles leur donnoient le lait jusqu'à trois ans, comme on le voit dans la mere du Prophete Samuel. On succe avec le lait les inclinations de celles qui nous le donnent. On le voit dans les enfans des François & des autres Nations Européennes qui sont établies à l'Amerique; ils font nourrir leurs enfans par des Négresses, & ils ont le chagrin de voir que leurs enfans contractent les habitudes qui semblent être attachées à cette couleur, & que dans un âge fort tendre, ils s'abandonnent à des vices que leurs parens Européens ne connoissoient pas dans un âge bien plus avancé.

Les Princesses & les autres Dames Arabes que j'ai vûës par les fentes de la tente où j'étois logé, m'ont paru belles & fort bien faites. Comme elles ne s'exposent jamais au Soleil, & qu'elles ne sortent jamais que quand il fait beau, & seulement pour prendre le frais, elles ne sont point hâlées, & ont le teint aussi vermeil que les Françoises & les Angloises. Le blanc & le rouge qui gâtent si fort le visage des femmes; & sur-tout des

Espagnolles, n'ont pas encore pénétrés jusqu'aux tentes de ces femmes, & il faut esperer qu'il n'y arrivera pas si-tôt. Quoiqu'elles n'ayent point de corps, leur taille ne laisse pas d'être droite ; elles l'ont fine ; elles se presentent bien, mais elles ne marchent pas bien, parce qu'elles ne sont pas instruites à la danse. Elles se font faire de petits points noirs aux côtés de la bouche, du menton, & aux jouës, qui leur tiennent lieu de mouches ; quand le nombre n'en est pas grand, cela leur est un agrément. Elles noircissent légérement les bords de leurs paupieres avec une poudre composée de tutie qu'on appelle *Kehel*, & tirent une ligne de la même couleur au coin de l'œil, pour les faire paroître plus grands & plus fendus ; car la grande beauté des Dames Arabes & de toutes les femmes de l'Orient, est d'avoir de grands yeux noirs, bien fendus, & à fleur de tête. Quand les Arabes veulent dire quelque chose de la beauté d'une femme, ils montrent la grandeur de ses yeux, par la longueur du premier doigt de leur main, & retirent le pouce le plus qu'ils peuvent vers le centre de la main, & disent : Elle a les yeux comme cela, ou

1665.

comme ceux d'une gazelle. Toutes
1665. leurs chanſons ne roulent que ſur la beauté des yeux, qu'ils comparent toûjours à ceux d'une gazelle : en effet cet animal a les yeux beaux, noirs, grands & bien fendus ; on peut dire encore que la gazelle a les yeux extrêmement modeſtes, & tels qu'il convient à une femme, ſur-tout à une fille à marier de les avoir. Les Dames & les filles à marier peignent leurs ſourcils légérement avec de l'encre. Cette mode eſt très-ancienne dans l'Orient.

Elles ſe font piquer les bras & les mains, & y font deſſiner des fleurs & des groteſques, c'eſt une beauté, ſelon elles. Il ne faut pas diſputer des goûts, mais celui-ci ne me paroît pas devoir être fort approuvé. Il me ſemble que des bras & des mains bien blanches, potelées, & d'un beau coloris ſont plus agréables que toutes ces peintures, à moins qu'on ne veüille dire qu'elles leur tiennent lieu de gands, dont je crois être le premier qui leur en ait montré l'uſage. Elles ont encore ſoin de peindre leurs ongles d'une couleur rougeâtre, compoſée d'une certaine terre appellée *Khena*. Les Arabes s'en ſervent auſſi pour

peindre la queuë & les crins de leurs chevaux blancs.

1665.

Toutes les femmes Arabes ont les oreilles percées d'autant de trous qu'on y en peut faire, & ces trous sont remplis d'anneaux d'or, d'argent ou de pierreries en pendeloques. Les Dames Européennes en ont porté, & en porteront peut-être encore, selon les modes que le caprice inventera. Mais leurs oreilles n'ont qu'un trou. Il me semble que c'est trop peu ; une douzaine de trous leur donneroit le moyen de porter plus de pendans, & de parer la partie de leur corps qui a plus besoin d'ajustemens.

Les femmes Arabes du commun remplissent les leurs de grains de verre de toutes sortes de couleurs. Elles ont aussi des bracelets & de gros anneaux d'yvoire, de corne, & de métal, dont elles ornent leurs bras & leurs jambes au dessus de la cheville du pied. Sont-ce des ornemens, ou des marques de leur servitude & de leur esclavage ? Je ne veux rien décider là-dessus, de crainte de fâcher un sexe, qui n'est gueres raisonnable sur ce qui lui peut faire de la peine, & qui ne pardonne pas aisément.

Quoiqu'il en soit, les Dames & les

comme ceux d'une gazelle. Toutes
1665. leurs chanſons ne roulent que ſur la beauté des yeux, qu'ils comparent toûjours à ceux d'une gazelle : en effet cet animal a les yeux beaux, noirs, grands & bien fendus ; on peut dire encore que la gazelle a les yeux extrêmement modeſtes, & tels qu'il convient à une femme, ſur-tout à une fille à marier de les avoir. Les Dames & les filles à marier peignent leurs ſourcils légérement avec de l'encre. Cette mode eſt très-ancienne dans l'Orient.

Elles ſe font piquer les bras & les mains, & y font deſſiner des fleurs & des groteſques, c'eſt une beauté, ſelon elles. Il ne faut pas diſputer des goûts, mais celui-ci ne me paroît pas devoir être fort approuvé. Il me ſemble que des bras & des mains bien blanches, potelées, & d'un beau coloris ſont plus agréables que toutes ces peintures, à moins qu'on ne veüille dire qu'elles leur tiennent lieu de gands, dont je crois être le premier qui leur en ait montré l'uſage. Elles ont encore ſoin de peindre leurs ongles d'une couleur rougeâtre, compoſée d'une certaine terre appellée *Khena*. Les Arabes s'en ſervent auſſi pour

peindre la queuë & les crins de leurs chevaux blancs.

Toutes les femmes Arabes ont les oreilles percées d'autant de trous qu'on y en peut faire, & ces trous ſont remplis d'anneaux d'or, d'argent ou de pierreries en pendeloques. Les Dames Européennes en ont porté, & en porteront peut-être encore, ſelon les modes que le caprice inventera. Mais leurs oreilles n'ont qu'un trou. Il me ſemble que c'eſt trop peu; une douzaine de trous leur donneroit le moyen de porter plus de pendans, & de parer la partie de leur corps qui a plus beſoin d'ajuſtemens.

Les femmes Arabes du commun rempliſſent les leurs de grains de verre de toutes ſortes de couleurs. Elles ont auſſi des bracelets & de gros anneaux d'yvoire, de corne, & de métal, dont elles ornent leurs bras & leurs jambes au deſſus de la cheville du pied. Sont-ce des ornemens, ou des marques de leur ſervitude & de leur eſclavage? Je ne veux rien décider là-deſſus, de crainte de fâcher un ſexe, qui n'eſt gueres raiſonnable ſur ce qui lui peut faire de la peine, & qui ne pardonne pas aiſément.

Quoiqu'il en ſoit, les Dames & les

1665. Princeſſes en portent comme les autres, avec cette ſeule difference que ceux des Princeſſes ſont d'or, & ceux des Dames ſont d'argent. Mais ſi ces anneaux ſont des marques de ſervitude, ſont-elles moins eſclaves pour les avoir d'or ou d'argent, que s'ils étoient de fer, comme ceux des Forçats de galere? Elles les appellent *Khalkal*. Ceux des Dames ſont creux, on y met de petites pierres, ou des noyaux & des pendeloques mobiles; afin que quand elles marchent elles faſſent du bruit, qui avertiſſe leurs domeſtiques de ſe ranger à leur devoir.

Les femmes noires du Sénégal & de Guinée y mettent des grelots & de petites ſonnettes d'argent ou de cuivre. On les entend de plus loin, & on prétend que cela donne de l'agrément à leurs danſes, & en marque la cadence. Ne pourroit-on pas ſoupçonner que c'eſt une politique de leurs maris, afin d'être avertis des moindres mouvemens qu'elles ſe donnent, comme les Chinois ont inventé la mode des petits pieds à leurs femmes pour les empêcher de ſortir de leurs maiſons.

Les Princeſſes ont les doigts des mains remplis de bagues & d'anneaux

d'or, & comme si cela ne suffisoit pas, elles en mettent encore aux gros doigts de leurs pieds. Ces dernieres bagues sont plattes dessus & rondes dessous, & fort legeres. Les femmes du commun en ont de cuivre, d'étain, & quelquefois d'argent.

1665.

Il y en a beaucoup qui ont une narine percée, avec un grand anneau d'argent ou de cuivre. Un des plaisirs des Arabes est de baiser la bouche de leurs femmes au travers de ces anneaux; peut-être prennent-ils cette précaution pour n'être pas mordus.

Les femmes de qualité qui ont des perles, ne s'en servent pas comme les Européennes à faire des colliers ou des bracelets. Elles les employent pour orner leurs bonnets & leurs coëffures. Quand elles ont des chaînes d'or, elles les mettent autour de leur col; elles les laissent tomber sur leur gorge, & même jusqu'à leur ceinture. Cela leur tient lieu de colliers. Elles y joignent des tours de gorge de gaze de couleur, comme de petites écharpes, dont elles retroussent les bouts, & les attachent au bonnet d'or ou d'argent qu'elles ont sur la tête. Les bouts de cette écharpe sont ordinairement chargez de sequins d'or de

Veniſe, ou autre monnoye d'or qui
1665. leur tombent ſur le front & ſur les
jouës. Les femmes du commun ne
pouvant mieux faire, ſe contentent
d'y attacher des monnoyes d'argent,
grandes comme nos liards, dont elles
couvrent auſſi le bandeau qui leur
couvre le front. Quand elles ont cet
attirail de monnoye, elles ſe croyent
parées très-avantageuſement, & reſ-
ſemblent aſſez à nos mulets.

On fait l'amour en ce Païs comme
autre part, & ſi les coûtumes étoient
obſervées à la rigueur, il ſeroit plus
difficile de réüſſir, mais on trouve
des moyens de diminuer ce qu'elles
ont d'incommode. Les filles, comme
je l'ai remarqué, ont toûjours le viſa-
ge couvert. On ne peut donc les con-
noître que par la taille, la démarche,
le ſon de la voix. On ne leur peut
parler que par occaſion, & en peu
de mots. Les jeunes gens qui en de-
viennent amoureux, ſeulement par cet
exterieur, cherchent les moyens de
les voir ſans être vûs. Pour cet effet
ils ſe cachent dans les maiſons où ils
ſçavent qu'elles doivent venir, & les
parentes & les amies les favoriſent
dans leur deſſein, ſur-tout quand la
fille eſt aſſez belle pour n'avoir rien à

craindre d'elle-même. Le ſexe qui eſt naturellement compatiſſant, & qui prend interêt aux beſoins de ſes ſemblables, favoriſe ces entrevûës. Ils font venir la fille & ſa mere ſous quelque prétexte dans la maiſon où l'amant eſt caché. Comme il n'y paroît que des femmes, la fille leve ſon voile, le jeune homme la voit, l'examine, la conſidere, & s'il la trouve à ſon gré, il engage ſon pere à la demander pour lui.

1665.

Les peres ſe voyent & conviennent du prix de la fille. Quel heureux Païs, où les peres trouvent à ſe défaire avantageuſement d'une ſi mauvaiſe marchandiſe ! Le pere de la fille demande tant de chevaux, de chameaux, de bœufs, de vaches, de chévres, de moutons. Ma fille eſt belle, dit le pere, elle eſt vierge, je vous la garentis telle ; ſon humeur eſt agréable, elle fera la joye de ſon mari. Elle vaut tant, c'eſt un marché donné ; vous êtes mon ami, je n'y regarde pas avec vous comme avec un autre. Croyez-moi, ne la laiſſez pas échaper. On diſpute ſur le plus & le moins, & enfin on convient du prix. On le livre, & on prend jour pour livrer la marchandiſe. On paſſe le contract devant le Cheick

1665.

du Village, ou devant le Secretaire de l'Emir, quand les parties sont d'une certaine consideration. Les peres & les témoins signent l'acte, ou y apposent leurs cachets, & le pere de l'amant paye les frais du contract.

Dès que le mariage est declaré, les parens des deux côtez témoignent leur joye par des feux & des festins, & le jour du mariage étant marqué, les parentes de la fille la conduisent aux plus prochaines étuves, la décrassent, la lavent, la peignent, parfument ses cheveux avec du storax, du benjoin, de la civette & autres odeurs. Elles noircissent le bord de ses paupieres & les sourcils, la revêtent de ses beaux habits, & après lui avoir frotté le visage d'une huile de senteur, ils y jettent de la poudre dorée, comme celle que nous mettons sur le papier, lui rougissent les ongles avec du *Khena* & lui font des figures de fleurs, d'arbres, de gazelles, & autres choses sur les bras & sur la gorge. Ils lui mettent toutes les bagues, anneaux, pieces d'or & d'argent qu'elle peut avoir gagnées, ou dont on lui a fait present & dans ces atours ils la montent sur une cavalle, ou sur un chameau paré d'un tapis de fleurs & de verdure, &

la conduisent en cet équipage, en chantant ses loüanges, & lui souhaitant une grande famille, & toutes sortes de bonheur & de prosperité à la maison où elle doit être mariée.

1665.

Les hommes de leur côté conduisent le futur époux aux étuves, & après qu'il a été bien savonné, ils le revêtent de ses plus beaux habits, le font monter à cheval, & le menent à sa maison.

Dès qu'on y est arrivé on se met à table, les hommes dans une tente, les femmes dans une autre. Les hommes mangent sans boire, & se divertissent gravement, pendant que les femmes font les folles, dansent, chantent, battent le tambour de basque, & publient de toutes leurs forces la beauté & les avantages de la future épouse. Elles interrompent leurs chansons pour prier Dieu qu'il veüille benir cet heureux couple, & qu'il empêche les noüeurs d'aiguillettes & les autres mauvaises gens.

Quand la nuit est venuë, les femmes vont présenter l'épouse à l'époux, qui l'attend seul, & assis dans une tente séparée, la regardant fixement sans lui rien dire, & sans se remuer. La mariée ne dit mot de son côté. Mais les

femmes qui la conduisent font de
1665. complimens au mari, qu'il écoûte d'u
air sérieux & sans y répondre, jusqu'
ce que la fille s'étant accroupie devan
lui, il lui met une piece d'or sur l
front avec la main droite. Elle so
avec sa compagnie, & vient un mo
ment après avec d'autres habits. On fa
les mêmes cérémonies & les mêm
complimens, on les repete jusqu'à tro
fois, & même plus, c'est-à-dire, au
tant de fois que la fille change d'ha
bits : car plus elle en change, plus
magnificence est grande.

Enfin on lui presente la fille pou
la derniere fois. Il se leve alors, l'en
brasse tendrement, & l'emporte dans
tente où ils doivent coucher. Les fem
mes l'abandonnent alors, & la laisse
seule avec son époux. La tente où i
se retirent a deux lits sur des natt
qui couvrent le plancher. Ils y deme
rent le tems necessaire pour la conson
mation du mariage, après quoi le ma
rié sort avec un mouchoir ensanglan
à la main, qu'il montre à ses parens
amis assemblez. Il reçoit leurs comp
mens, & passe le reste de la nuit à
divertir avec eux. La mariée condui
par les femmes passe dans une aut
tente où elle reçoit aussi des comp

mens. Elles ſe divertiſſent le reſte de la nuit, & danſent autour de la chemiſe de la mariée. Dès que le jour eſt venu, on mene l'époux & l'épouſe aux Etuves. On les ramene en cérémonie, & on paſſe la journée dans les feſtins, les danſes, la joye & le plaiſir; après quoi chacun ſe retire, & les nouveaux mariez commencent à vivre en ménage.

1665.

Tous les parens des époux aſſiſtent à la nôce, il n'y a que le pere de la fille qui ne s'y trouve point, c'eſt la coûtume, il ſe retire chez un de ſes amis, pour n'être pas témoin que ſa fille va coucher avec un homme; c'eſt pour eux une affaire d'honneur; mais d'expoſer en public la chemiſe de la mariée, comme une preuve de ſa virginité, ce qui ſeroit chez les autres Peuples une eſpece de honte & de confuſion, eſt chez eux une gloire & une marque certaine qu'ils ont livrée la marchandiſe telle qu'ils l'ont promiſe.

Les Princes & les autres gens de conſideration ſe marient à peu près de la même façon. Il n'y a que les habits, les feſtins, les préſens qui ſont plus magnifiques, les réjoüiſſances durent pluſieurs jours. Les ſujets viennent

leur faire compliment, & leur apportent des présens, qui sont d'autant plus considerables, que la personne est d'une dignité plus relevée. A tous Seigneurs tous honneurs, en ce Païs-là comme autre part.

1665.

Il est ordinaire de voir de jeunes Arabes les bras & la poitrine cicatrisez des coups de couteau qu'ils se sont donnez pour marquer à leurs maîtresses la violence de leur amour. On se contente en d'autres Païs de chanter, de se plaindre, de soupirer, de languir. On va plus loin chez les Arabes, on répand du sang; mais on ne se poignarde pas.

On a soin des Princesses quand elles accouchent. Il n'y a pourtant point chez-elles de Sages-Femmes en titre: toutes les femmes sçavent ce métier.

Les femmes du commun n'ont besoin du secours de personne pour cela. Elles accouchent par tout où elles se trouvent, à la campagne comme à la maison; soit qu'elles ne ressentent pas tant de douleurs que celles qui ont été élevées délicatement, soit qu'elles ayent plus de courage & de patience, on ne les entend point crier. Quelques momens après qu'elles sont déli-

vrées, elles lient le nombril de l'enfant, coupent ce qu'il y a de trop, & après vont se laver avec leur enfant à la fontaine ou riviere la plus prochaine. On n'emmaillotte point les enfans, on les met tous nuds sur une natte, ou tout au plus couverts de quelques linges. Les meres ne les portent point avec elles, elles leur donnent à tetter quand ils en ont besoin, & puis les remettent sur leurs nattes, où elles les laissent se remuer tant qu'ils veulent, & il arrive delà qu'ils marchent seuls dans l'année, qu'ils ne sont ni bossus ni crochus, & que la nature n'étant point gênée par tant de bandes & de langes dont on enveloppe les autres enfans, ils croissent plus aisément, & sont exempts de tous ces défauts qu'on remarque dans les Européens.

1664.

Les enfans des Arabes sont moins sujets que les nôtres aux maladies. La petite verolle qui en enleve tant chez-nous, est plus rare chez eux, & quand leurs enfans en sont attaquez, ils se contentent de les tenir chaudement, & de leur donner du sucre quand ils en ont. Il est rare qu'ils en meurent, ni qu'ils en soient fort marquez.

Il y a des Arabes, qui ayant dégéneré de la vertu de leurs ancêtres, de-

meurent dans les Villes. J'en ai vû plu-
1665. ſieurs familles à Alep, que les Arabes du déſert regardoient comme tout à fait indignes du nom qu'ils portent. Ils ſe marient à peu près comme ceux dont nous venons de parler; mais ils y ajoûtent une cérémonie qui eſt trop bizare pour ne la pas rapporter ici.

Après que les cérémonies qui doivent préceder le dernier acte ſont achevées, l'époux ſort avec ſes amis, va faire une promenade dans la Ville, & revient à la maiſon où eſt l'épouſe, accompagné de tous ſes amis armez de gros bâtons. Les femmes qui ſont auprès de la future épouſe armées de bons bâtons, ſe trouvent à la porte pour lui en défendre l'entrée. Elles chargent l'époux de coups de bâton ſur la tête & ſur le corps. Ceux qui l'accompagnent font tous leurs efforts pour les parer; mais il arrive preſque toûjours qu'ils ne peuvent ſi bien faire, qu'il n'ait la tête caſſée ou les épaules meurtries. Il entre enfin malgré les coups & la perte de ſon ſang, on le panſe, & puis on le laiſſe en repos avec ſon épouſe; afin, comme ils diſent, qu'il venge ſon ſang par un autre ſang. Telles ſont les modes du Païs, on en jugera comme on voudra.

Les Turcomans qui marient leurs fil-

les, ne répondent pas si absolument de leur virginité que les Arabes. Le pere de la fille dit au jeune homme qui la recherche : Ma fille est allée seule aux champs, au bois, à la riviere, elle a été seule garder les vaches & les moutons, je l'ai laissée sur sa bonne foi, je ne vous répons de rien. Si vous vous en contentez, je vous la donne telle qu'elle est avec ses vertus & ses vices.

1665.

Cette déclaration est sage & met les peres à couvert des contestations, qui arrivent quand la marchandise ne se trouve pas de bon aloi.

Les Arabes du commun n'ont pour l'ordinaire qu'une femme, & il me semble que c'est encore assez, pour ne pas dire trop. Ils sont naturellement fort réservez sur l'article de la galanterie, & sur bien d'autres vices qu'on reproche aux Turcs & aux autres Orientaux.

Les Emirs comme au dessus des Loix se sont donné la liberté d'avoir des concubines. Peut-être que leurs Sujets les imiteroient, s'ils avoient le moyen d'en entretenir ; mais ce seroit un embarras pour eux, car il faut les entretenir & les loger séparément de la femme légitime, qui ne les souffriroit pas

1665. dans sa maison : leur complaisance, quelque grande qu'on se la puisse figurer, ne va pas jusques-là.

Les Concubines ne sont ordinairement que pour les ménages des garçons. La Loi tolere cet abus, pour en éviter de plus considérables ; mais on déteste ceux qui donnent dans ce libertinage, & encore plus ceux qui en veulent aux femmes d'autrui. L'adultere est châtié par la mort des deux qui ont péché : on n'entend point de raison là-dessus.

La continence est extrêmement honorée parmi ces Peuples. Dans leurs entretiens même les plus familiers, ils ne parlent jamais de femmes. La débauche ni le libertinage n'y entrent jamais.

L'Emir a soin de faire venir de Damas des filles de débauche pour ceux qui n'ont pas assez de vertu pour garder le célibat, ni assez de bien pour acheter une femme. Il les tient à deux ou trois portées de fusil de son Camp, dans des tentes où elles sont servies & nourries à ses dépens, sans pourtant que cela les exempte de payer la taxe marquée par le Prince. On voit assez que c'est une politique de l'Emir, afin d'empêcher les jeunes gens & les incontinens de songer aux femmes d'autrui.

J'ai

J'ai dit dans un autre endroit que les Arabes ne nomment jamais leurs femmes. Je n'ai garde de repeter ici ce que j'en ai dit ; mais il faut ajoûter ici que quand les Arabes ont une jeune femme, ou une fort belle femme, ils disent: Ma laide ou ma vieille est en tel état. Ils n'aiment pas non plus qu'on leur fasse compliment sur leur bonne santé, craignant que cela n'y nuise. Les Grecs ont la même superstition ; & quand on leur dit : Loüé soit Dieu, vous vous portez bien, ils répondent aussi-tôt : *Scarda*, c'est de l'ail, croyant que ce mot est le contrepoison du mal que les envieux pouroient leur faire par leur compliment.

1665.

Les Arabes aussi-bien que les Orientaux aiment beaucoup leurs enfans, & quittent leur nom pour prendre celui de leur aîné, y ajoûtant seulement le nom de Pere : par exemple, si un homme s'appelloit Mahomet, & que son fils se nommât Achmet, il quittera le nom de Mahomet, & s'appellera Abou Achmet, & sa femme, la Mere d'Achmet. S'ils demandent une grace à quelqu'un, ils la demandent par la vie ou pour l'amour de leurs enfans.

Si les Arabes aiment leurs enfans si tendrement, & s'ils sont si passionnez

pour leurs Maîtresses, ils sont aussi également jaloux, & ne pardonnent jamais une injure de cette nature. Cependant ils ne se croyent pas Cocus, parce que leurs femmes seront dans la débauche; mais ils croyent l'être réellement si leur sœur est infidelle à son mari. La raison qu'ils en donnent est fort naturelle. Une femme, disent-ils, se fait tort à elle-même, elle déshonore sa famille, mais elle n'est point de mon sang, je n'ai qu'à la répudier, je l'ai châtiée, cela ne me regarde plus; mais ma sœur est de mon sang, elle ne sçauroit faire du mal qu'il ne rejaillisse sur toute sa race; ainsi on est Cocu en ce Païs-là en ligne collatéralle, & jamais en ligne directe. Qu'on dise après cela que les Arabes ne sont pas gens d'esprit, & que dans une affaire si délicate ils ne sçavent pas prendre le parti le plus convenable à leur repos.

1665.

Cependant ils ne laissent pas de regarder de bien près à leurs femmes, & ils se vengeroient cruellement sur la femme & sur le galant s'ils les surprenoient. Ils se rendent en cela des services d'ami, ils se servent de surveillans les uns aux autres, & toute une famille qui craint d'être notée de co-

cuage, a intérêt de veiller ſur une femme coquette, & d'empêcher qu'elle n'en vienne à une mauvaiſe action.

1665.

Les Arabes ne ſont pas les ſeuls qui ſe font un honneur de la jalouſie. Les Druſſes qui habitent les Montagnes de l'Anti-Liban s'en piquent auſſi, & pouſſent les choſes bien plus loin. Il ſuffiroit qu'un homme les trouvant éloignés de chez eux, leur dît : Ne ſoyez point en peine de votre famille, votre femme & votre fille ſe portent bien : ou qu'étant dans leur maiſon il leur demandât : Comment ſe porte votre femme & votre fille ? ils raiſonneroient ſur un pareil compliment. Comment, diroient-ils, cet homme peut-il s'informer ou me dire des nouvelles de choſes qu'il ne doit pas connoître ? Il faut qu'il ait vû ma femme & ma fille, me voilà déshonoré. Ils ont le remede tout prêt, ils égorgent ces deux pauvres créatures, & cherchent l'occaſion d'en faire autant à l'homme trop curieux ou trop ſçavant.

Les Arabes ne ſe vangeroient pas ſi cruellement, mais ils obſerveroient les démarches de la femme & de la fille, & pourvû que la choſe n'eût pas éclaté, ils en demeureroient là. Leur prudence en cela ſeroit loüable. Pour-

quoi se déshonorer soi-même quand on peut ne l'être pas ? Ils en agissent avec leurs femmes & leurs filles d'une maniere plus raisonnable. Ils ne les enferment jamais, elles sont libres d'aller où elles veulent : on se persuade qu'elles ne sortent que pour les affaires du ménage, on s'en rapporte à leur sagesse & à leur bonne foi.

1665.

Mais tous les Arabes ne sont pas si sages. Il est vrai que je ne puis rapporter qu'un seul fait qui ne peut pas faire regarder tous les Arabes comme capables d'une semblable action. En voici l'histoire.

Histoire tragique de la fille d'Abou Ragieh habitant d'Alep.

UN Bedoüin appellé Abou Ragieh avoit un fils nommé Ragieh qui servoit les François, & une jeune fille aussi belle & aussi bien faite que peut être une Bedoüine. Cet homme qui étoit extrêmement jaloux de l'honneur de sa famille & de toute sa race, qu'il croyoit en dépendre, observoit sans cesse sa femme & sa fille. Après la mort de sa femme il redoubla son attention afin d'empêcher que sa fille ne lui fît un affront. Pour cet effet il ne la lais

soit jamais sortir, il la faisoit coucher dans sa chambre, il avoit toûjours les yeux attachez sur elle. Soit que cette grande contrainte lui donnât envie de joüir d'une plus grande liberté; soit qu'elle fût devenuë amoureuse de quelque jeune garçon, elle trouva le moyen de tromper la vigilance de son pere: elle devint grosse, son pere s'en apperçut, s'en assûra, & voulut sçavoir celui avec qui elle avoit eu commerce. La fille nia d'abord qu'elle fût grosse; mais étant arrivée à terme, son pere qui sembloit lui avoir pardonné, prit l'enfant, & feignant de l'avoir trouvé dans un chemin, il le donna à une femme de Village pour le nourrir, & questionna de nouveau sa fille, pour sçavoir qui étoit le pere. Elle ne voulut jamais rien avoüer; ce qui mit cet homme dans une si étrange colere, qu'il alla trouver le Cady, & lui demanda la permission de tuer sa fille; & lui en dit la raison. Le Cady qui étoit un homme sage & moderé, tâcha de lui faire comprendre que l'affaire étant secrette il en devoit demeurer là, sans faire éclater sa honte, & commettre un si grand crime. Cet homme furieux ne se rendit point, & fit tant d'instance, que le Cady, après l'avoir

1665.

traité de fol, d'extravagant & de cruel, le fit chaſſer de ſa préſence. Cet homme au déſeſpoir s'en retourna chez lui, vendit tout ce qu'il avoit, ſans ſe réſerver autre choſe que ſa cavalle pour s'enfuir, mit l'argent dans un ſac, & l'alla jetter aux pieds du Pacha, en lui diſant : Seigneur, voilà tout ce que je poſſede au monde, je vous ſupplie de l'accepter : il ne me reſte plus que l'honneur, ma fille a perdu le ſien, & celui de ſa Nation : permettez-moi de la tuer, afin de réparer le tort qu'elle nous fait, du moins autant qu'il le peut être, ou faites-moi mourir, car je ne puis ſurvivre à mon malheur. Le Pacha fut ſurpris au dernier point d'une ſi étrange réſolution : il tâcha de le conſoler, d'adoucir ſon eſprit irrité, & n'en pouvant venir à bout, il lui dit de reprendre ſon argent, & de bien prendre garde à ce qu'il feroit, l'avertiſſant que s'il faiſoit du mal à ſa fille, il le feroit perir par les tourmens les plus rigoureux.

Abou Ragieh reprit ſon argent & ſe retira, & craignant que le Pacha ne fît enlever ſa fille, & ne lui ôtât par ce moyen l'occaſion de ſe vanger, il alla promptement prier ſes parens de venir le lendemain dîner chez lui. Il em-

ploya tout ce qu'il avoit d'argent à leur faire préparer un grand repas, & quand l'heure de l'assemblée approcha, il entra dans la chambre de sa fille, l'égorgea comme un mouton, lui coupa la tête, la mit dans une jatte profonde, la couvrit d'une autre jatte, & la mit au milieu de la table. On servit les autres plats, les conviez prirent place, on mangea à l'ordinaire, & Abou Ragieh comme les autres. Sur la fin du repas, il leur demanda ce qu'ils pensoient d'un enfant qui auroit déshonoré sa maison, sa Nation, toute sa race. Toute la compagnie convint qu'il meritoit la mort. Alors il leur dit: Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne soyez assez honnêtes gens pour vous contenter du mauvais repas que je vous ai presenté. Vous sçavez que j'ai plus de bonne volonté que de bien. Mais voici un plat qui vous fera connoître que je suis homme d'honneur. Il découvrit la jatte, & dit: Voilà la tête de ma fille. Je l'ai élevée avec soin, elle n'a jamais manqué de rien; cependant elle m'a déshonoré, & là-dessus il leur conta toute l'Histoire, & ajoûta: Il ne me reste plus qu'à vous prier de m'aider à lui rendre les devoirs de la sepulture.

Il est plus aisé de s'imaginer la surprise

des conviez que de l'exprimer. La chose étoit sans remede. Ils mirent le corps & la tête dans un cercüeil, & le porterent au cimetiere, comme si elle fût morte de maladie, & après que les funerailles furent achevées, Abou Ragieh monta sur sa cavalle & se retira chez les Arabes du désert, & ne parut plus à Alep, craignant que le Pacha qui ne pouvoit manquer d'être averti de son crime ne l'en châtiât sévérement.

CHAPITRE XIX.

Des divertissemens des Arabes.

LEs Arabes sont naturellement sérieux, & leur demeure continuelle dans les déserts ou dans les montagnes ne leur offre pas les divertissemens qui se trouvent dans les Villes. Les hommes passent leur tems à monter à cheval, à se promener d'un Village ou d'un Camp à l'autre, à visiter leurs amis, à soigner leurs bestiaux, & à aller à la chasse. Quoiqu'ils ne mangent point de sangliers, ils ne laissent pas de les chasser. Ils les forcent avec leurs chiens, & les

tuënt à coups de lances, & les abandonnent aux Chrétiens. Ils forcent de même les liévres & les gazelles. Ils ont de grands lévriers qu'ils nourrissent soigneusement pour ces chasses. Ils ont des oiseaux pour les perdrix & pour les pigeons sauvages. J'en ai vû quelques-uns qui avoient des fusils & qui s'en servoient fort bien ; mais le nombre de ces Chasseurs est fort petit, parce que les armes à feu ne sont pas de leur goût.

1665

Leurs exercices les plus ordinaires sont le Gerid, ou le jet des cannes, qu'ils se jettent les uns aux autres avec beaucoup d'adresse. C'est un divertissement & un exercice tout ensemble, qui les rend bons hommes de cheval, & qui dresse en même-tems leurs chevaux.

Les cartes & les dez ne sont point en usage parmi eux, ni aucune autre sorte de jeux de hazard. D'ailleurs ils ne joüent jamais d'argent. Celui qui gagne se contente de l'honneur de la victoire. Ils joüent aux échets & aux dames à peu près comme nous, & au Mangala. Ce jeu est composé d'une table de bois où il y a douze creux, dans chacun desquels ils mettent six petites pierres ou féves, ou noyaux. Ils les

ôtent les unes après les autres, & les re-
1665. mettent dans les trous, afin de tâcher d'en faire trouver un nombre pair dans deux trous, & alors celui qui a mis la derniere gagne la partie.

Les divertissemens des femmes ne consistent qu'à se rendre visite, à converser, à prendre du caffé, fumer & se dire des nouvelles.

Sans avoir de principes de musique, elles ne laissent pas de chanter methodiquement & d'une maniere assez agréable quand on y est fait : car leurs chants sont languissans. Les instrumens sont des violons, des tambours ordinaires, des tambours de basques & des cliquettes.

Les cliquettes sont composées de deux petites pieces de bois dur, comme d'ébene ou de boüis : elles sont ovales. Elles en tiennent un entre le pouce & l'index, & l'autre entre les autres doigts, & les frappent l'un contre l'autre en serrant la main avec assez d'adresse pour imiter nos castagnettes. Cet instrument & le tambour de basque servent à marquer la cadence.

Les tambours ordinaires sont d'une seule piece de bois, creusée, couverte d'un parchemin, à peu près comme sont ceux des Negres, excep que ceux

des Arabes ont un manche fort long, sur lequel il y a trois cordes de laiton, qu'ils frappent ou pincent pour exprimer les tons.

1665.

Leurs violons sont quarrez comme une boëte couverte de parchemin. Il n'y a qu'une corde de crin. L'archet est long & gros avec une corde aussi de crin, frottée de raisine. C'est le plus mauvais de leurs instrumens, qui ne rend qu'un son sombre, pesant & désagréable.

Ils ont aussi des flûtes de bois & de roseaux. Les premières approchent assez des nôtres. Celles des roseaux sont fort longues, on ne les embouche point, on se contente de souffler dedans, ce qui fait perdre une bonne partie du vent. Tous ces instrumens quoique grossiers ne laissent pas de s'accorder assez passablement; mais il faut être accoûtumé à cette musique pour ne la pas trouver détestable. Cependant elle leur plaît & les fait presque extasier.

Les hommes & les femmes Arabes ne dansent jamais en public. Cet exercice leur paroît indécent. Il y a pourtant parmi eux des danseurs & danseuses de profession, qui dansent pour de l'argent. Ils n'ont point de pas re-

glé, & dansent moins des pieds que des mains & du corps. Ils ont l'oreille juste, & suivent les mouvemens de leurs cliquettes en perfection.

Les Princesses par grandeur & par habitude ne se montrent jamais. Je n'ai pû voir que par surprise celles dont j'ai parlé. Elles se promenent sur le soir pendant quelques momens, pour prendre l'air. Elles vont quelquefois rendre visite aux autres Princesses dans les autres Camps.

J'ai vû étant au Camp de l'Emir Mehmed des Princesses qui venoient visiter la Princesse son épouse. La derniere qui y vint, étoit venuë sur un chameau, couvert d'un tapis orné de fleurs. Une douzaine de femmes de cette Princesse marchoient devant elle l'une après l'autre, tenant d'une main le licol du chameau qui étoit fort long. Elles chantoient en marchant, & sans discontinuer les loüanges de leur Maîtresse, qui se laissoit ainsi conduire sans rien dire. Elle étoit parée de tout ce qu'elle avoit de plus beau en habits & en bijoux, & étoit couverte d'un grand voile blanc depuis la tête jusqu'aux pieds.

Quand ces femmes avoient marché vingt ou vingt-cinq pas, celle qui étoit

la plus éloignée venoit prendre la place d'honneur, c'est-à-dire, celle qui étoit la plus proche de la tête du chameau, & se succedoient ainsi les unes aux autres pour partager l'honneur.

Dès qu'on fut averti au Camp qu'elle approchoit, la Princesse envoya une partie de ses femmes au-devant d'elle. Ces femmes après l'avoir saluée, se joignirent aux autres, qui par honneur leur laisserent le licol du chameau tout entier, & se rangerent deux à deux derriere leur Maîtresse. Ce fut alors que la musique recommença de plus belle. Elles chantoient toutes ensemble & de leur mieux les loüanges de la Princesse, qui arriva enfin à la tente de la femme de l'Emir. La Princesse en sortit, & vint avec toute sa maison recevoir celle qui venoit lui rendre visite. Celle-ci mit le pied sur le genou d'une de ses femmes, & les autres s'empresserent de l'aider à descendre & à tenir le chameau, afin qu'il ne fît aucun mouvement.

Les Princesses en s'abordant se baiserent au front, au menton & aux deux joües. Elles se prirent ensuite par les mains, & les élevant à la hauteur de leurs bouches, elles baiserent plusieurs fois leurs propres mains, pendant que

durerent les complimens réciproques
1665. qu'elles se firent.

Pendant tout ce tems, les hommes par respect étoient enfermez dans leurs tentes. J'étois dans la mienne ; mais j'y avois disposé des ouvertures par lesquelles sans être vû, j'observois tout ce qui se passoit au-dehors.

Les Princesses étant entrées se baiserent encore, & après les complimens ordinaires elles se mirent à table. La colation étoit toute préparée, elles y demeurerent long-tems. Leurs femmes se baiserent, se complimenterent, & passerent dans une autre tente où celles de la Princesse donnerent aussi la colation à celles qui venoient d'arriver. Je crois qu'elles se relayoient pour manger & pour chanter : car pendant tout le tems que les Princesses furent ensemble, leurs femmes ne cesserent pas de chanter. De tems en tems elles jettoient des cris de joye, en fredonnant d'une maniere qui n'est usitée qu'en ce Païs. Ces cris se forment par un battement très-vif de la langue contre le palais, qui dure autant qu'elles peuvent avoir de respiration, & ne produisent que ces syllabes *lu lu lu lu*. Ces cris sont destinez par l'usage à témoigner une joye publique dans une occasion considerable.

Tous les hommes, dont les tentes sont voisines de celle de la Princesse, se retirent pendant ces visites chez leurs amis. Pas un d'eux ne passe auprès de ces tentes. L'Emir même n'entre point chez sa femme pendant qu'il y en a d'étrangeres avec elle.

1665.

Après qu'elle a été regalée d'une ample colation accompagnée de caffé, de tabac, de sorbet, & qu'on lui a donné de l'eau de senteur sur les mains, sur le visage & sur les cheveux, on lui donne le parfum, c'est-à-dire, la fumée de bois d'aloës. On le brûle dans un encensoir fait comme un petit réchaux, que l'on met sous un voile de taffetas dont on enveloppe la tête. Elle se leve; la Princesse qui a reçû la visite passe comme pour quelque affaire derriere le rideau, qui partage sa tente, & l'étrangere prend ce tems pour se remettre sur son chameau, & s'en retourner dans le même ordre qu'elle étoit venuë.

La coûtume de ces Dames n'est pas de se dire adieu en se quittant. On veut s'épargner le chagrin de se quitter. Il y a pourtant des occasions où l'on suit un autre cérémonial; au lieu qu'on ne se dispense jamais des cérémonies de l'arrivée, parce qu'alors on

1665. doit mettre tout en usage pour persuader les personnes qui viennent rendre visite qu'on les reçoit avec plaisir.

Les femmes des Cheiks, ou autres de quelque consideration, qui viennent rendre visite à leur Princesse, ne sont pas reçûës avec tant de cérémonies. La Princesse ne va pas au-devant d'elles. Elle ne les baise point; mais elle leur donne sa main à baiser, elle les fait asseoir, leur donne la colation, les eaux de senteur & le parfum.

Les femmes des vassaux qui ont affaire à la Princesse, lui baisent le bas de la robe. Ses femmes de service lui baisent les pieds quand elle le veut permettre. Elles vivent avec leurs femmes dans une grande familiarité, & quoique femmes on ne les entend jamais criailler, comme cela est si ordinaire au sexe babillard. Chacune sçait faire son devoir, y est appliquée, s'en fait un capital, un honneur.

J'ai remarqué la même chose parmi les domestiques des Emirs. On sçait leur volonté, on la prévient, tout est prêt, un leger signe fait courir dix hommes où il n'en faudroit qu'un.

Parmi les égaux, on ne remarque que de l'honnêteté & de la moderation

Il eſt rare qu'ils ſe querellent, & quand cela arrive, on les met d'accord auſſitôt, & ils n'ont point de peine à ſe réconcilier, excepté l'article du ſang, comme je l'ai remarqué ci-devant. Il faut voir de près ces Peuples, pour ſe perſuader qu'il y ait chez-eux tant de modeſtie & de bon ſens.

1665.

CHAPITRE XX.

De la Medecine des Arabes.

TOut le monde ſçait que la Medecine a pris naiſſance chez les Arabes, & je me ſuis convaincu par une longue experience, qu'il n'y a pas de gens qui s'en ſervent moins qu'eux, à quoi je dois ajoûter, & qui en ayent moins beſoin. Ils ſont redevables de ces avantages à leur vie ſobre & uniforme.

La plûpart de nos maladies viennent de nos dereglemens dans le boire & dans le manger, dans la diverſité de nos viandes, de nos ragoûts, de ces ſaulces ſi propres à augmenter l'appetit au-delà des bornes, que la ſage nature preſcrit à tous les hommes. Elles viennent encore de la diverſité des liqueurs,

& de la quantité qu'on en prend.

1665. Ce que j'ai dit des Arabes dans plusieurs endroits de ces Memoires, marque assez que la temperance est une de leurs vertus. Ils ne mangent jamais sans necessité. Le nombre de leurs repas est reglé, aussi bien que les heures. Ils mangent avec appetit, cela est pardonnable à des gens qui font beaucoup d'exercice. Mais s'ils mangent bien quand le besoin les y oblige, ou que l'occasion s'en présente, ils sçavent jeûner à merveille quand ils se trouvent dans la necessité de le faire, ou parce qu'ils sont en course, ou parce qu'ils sont en embuscade pour attendre des passans. Leurs viandes sont toûjours les mêmes. Excepté certaines occasions où ils se trouvent à des festins, leur ordinaire n'est que de la soupe ou du pilau au ris, de la viande boüillie & du pain frais. Ils ne boivent qu'une fois, après qu'ils ont achevé le repas. Il est rare qu'ils boivent en mangeant. Ceux qui boivent plusieurs fois s'excitent par là à manger davantage, parce que l'eau ou le vin pesant sur les viandes les précipite davantage, & fait trouver de la place pour en ammonceler d'autres en plus grande quantité que la nature n'en demande. Je sens bien que cette regle

trouvera bien des contradicteurs, & qu'on ne manquera pas de dire que je raisonne en Arabe, & non pas en Physicien. Ce n'est pas ici le tems de répondre à cette objection, nous sommes accoûtumez nous autres François à une pratique toute opposée. Il faut boire souvent, disent nos Medecins, & boire à petits coups. Ont-ils raison ? Nous en portons-nous mieux ? L'experience prouve le contraire. Nous mangeons davantage, & nous avons des indigestions, qui nous causent souvent des maladies mortelles, & nous bûvons du vin qui est de lui-même nourrissant & d'une digestion difficile, & la chaleur naturelle n'étant pas assez forte pour faire digerer les viandes & les boissons que le plaisir, la gourmandise, ou l'habitude nous fait prendre avec excès, il faut avoir recours aux Medecins. Si nous étions plus sobres, que feroient ces légions d'hommes inutiles, à qui notre santé cause la mort, & à qui notre intemperance fait rouler carosse ?

1665.

Les Arabes ne boivent pour l'ordinaire que de l'eau, ou dans les festins, de ces liqueurs ou infusions de fruits & de racines dont j'ai parlé. Ils boivent aussi du vin quand ils trouvent

l'occasion, ils en boivent même avec excès; mais comme cela leur arrive rarement, il leur sert alors de medecine.

Les Arabes sont naturellement secs & robustes, d'une complexion froide & mélancolique, qui les empêche d'être violens & emportez. On les accoûtume dès leur plus tendre jeunesse à une vie dure, à souffrir le froid & le chaud, à coucher sur la dure, excepté aux injures de l'air. Leurs courses fréquentes, leurs exercices, leurs décampemens fréquens les rendent robustes; il n'y a presque rien qui leur puisse faire du mal, ni causer des maladies. Les plus pauvres sont ceux qui se portent mieux parmi eux, parce que leur maniere de vivre est plus uniforme & moins délicate que celle des riches.

Leur remede le plus ordinaire est d'appliquer le feu sur les parties où ils sentent de la douleur, soit sur la tête, sur les bras, les cuisses, les jambes & autres parties du corps.

Quand ils ont la fiévre, ils se mettent au Soleil pendant le frisson, & à l'ombre pendant le chaud. Ils se couchent où ils se trouvent, quand ils ne peuvent plus se tenir debout ou mar-

cher, & quand ils ſont couchez, avec une cruche d'eau auprès d'eux, ils boivent tant qu'ils ſe ſentent alterez.

1665.

Ils aimeroient mieux mourir que de recevoir un lavement, parce qu'il leur faudroit découvrir une partie qu'ils n'oſeroient montrer à perſonne, étant perſuadez que cela les deshonoreroit, & deshonoreroit en même tems la perſonne qui la verroit. Ils n'ont point auſſi d'Apotiquaires pour préparer leurs medecines, ni de Medecins pour les ordonner. Il n'y a, diſent-ils, de veritable Medecin que Dieu, auſſi ne font-ils aucun remede dans leurs maladies. Ils ſe contentent de quelques recettes que certaines femmes habiles employent à tort & à travers, comme nos Medecins, pour toutes ſortes de maladies, ſans en rechercher les cauſes, & ſans trop raiſonner ſur les accidens.

Mais ils ont une confiance entiere pour certaines écritures que leurs Ecrivains leur font avaler dans de l'eau. On dit qu'un Païſan Italien fut parfaitement bien guéri pour avoir avalé l'ordonnance de ſon Medecin. Si cela eſt arrivé dans un Païs où les Païſans les plus groſſiers ont plus d'eſprit que les Arabes les plus ſpirituels,

pourquoi n'arrivera-t'il pas chez des
1665. Peuples que l'on regarde comme barbares. Il ne faut que remuer les ressorts de l'imagination, dans laquelle réside souvent une bonne partie de nos maux, sur-tout chez les femmes. Outre ces billets mysterieux, ils ont encore certaines Oraisons ou Passages de l'Alcoran qu'ils attachent à leur col, ou certaines pierres, anneaux, ou autres semblables amulettes, qui sont excellentes quand elles produisent leurs effets, c'est-à-dire, quand l'imagination y a assez de confiance pour persuader le malade qu'elles lui rendront la santé.

Ils n'aiment point à être saignez, parce qu'ils disent que l'ame est dans le sang. Dieu a dit la même chose en parlant des bêtes. S'ils se mettent dans leur catégorie, il n'y a rien à dire. Ils disent pour prouver leur opinion, qu'une poule ou un mouton meurent dès qu'ils n'ont plus de sang dans le corps. Il est certain qu'il leur en arriveroit autant si on leur tiroit tout leur sang; mais il s'en faut bien qu'on en vienne à cette extrêmité. Pour l'empêcher, ils ne veulent point souffrir qu'on leur en tire du tout. Ils se soumettent pourtant, & même

de bonne grace à tout ce qu'on veut d'eux quand ils ſont bleſſez. Ils ſont perſuadez de l'utilité, & même de la neceſſité de la Chirurgie, & la mettent infiniment au-deſſus de la Medecine. Autrefois on ne diſtinguoit pas ces trois profeſſions. La même perſonne étoit Medecin, Chirurgien & Apotiquaire. Cela eſt changé à preſent; mais les Arabes ne ſont pas revenus de leur prévention contre les Medecins. Leur ignorance fait qu'ils mépriſent les écrits du premier de tous les Medecins. Il n'y a que les Arabes bâtards, c'eſt-à-dire, ceux qui s'enferment dans des Villes. Ceux-ci conſervent les écrits des premiers Medecins, & ſur tout ceux du *Cheikh Mehmed Ebenſina*, & par corruption, Avicenne. Ils en ont beaucoup d'autres qui traitent de la qualité des plantes, de leurs vertus, de leurs uſages. Mais les véritables Bedoüins ne s'en embaraſſent point du tout. Dieu, diſent-ils, a écrit ſur le front de chaque homme le nombre de ſes années, toute la Medecine ne peut l'empêcher de mourir quand l'heure eſt arrivée; c'eſt donc une folie de ſe livrer à ces ſortes de gens.

1665.

Cela n'empêche pas qu'ils ne vivent

très-long-tems. J'en ai vû qui, selc
1665. l'époque de leur naissance, avoiei
plus de cent ans, qui n'avoient jama
été malades, & qui dans ce gran
âge avoient toute la vigueur, la foi
ce & l'agilité de nos gens de trente
cinq ans.

Ils meurent pourtant à la fin con
me les autres hommes, & dès qu'i
ont rendu le dernier soupir, on la
ve le corps avec décence, on le cou
dans un morceau de toile, s'il s'e
trouve dans la maison, ou dans quel
ques guenilles s'il est pauvre, & or
le met sur un brancard composé d
deux morceaux de bois, avec quel
ques traverses d'ozier, & quatre ou si
hommes le portent où il doit être en
terré. Comme ils changent souvent d
Camp, ils n'ont point de Cimetiere
fixes. Ils choisissent toûjours un liei
élevé & écarté du Camp. Ils y font
une fosse profonde, y mettent le
corps, la tête du côté de l'Orient, le
couvrent de terre, & mettent dessus
de grosses pierres, afin d'empêcher
les bêtes sauvages de le venir déter-
rer & le dévorer. Ceux qui portent
le corps à la Sépulture, & ceux qui
l'accompagnent, chantent des prie-
res pour le défunt, & des loüanges à
Dieu. Les

Les hommes ne pleurent point, pour marquer leur courage & leur fermeté dans les differens évenemens de la vie, & pour témoigner leur soumission aux ordres de Dieu. Mais en échange les femmes font merveilles. Les parentes du défunt crient comme si elles vouloient vendre leurs larmes, s'égratignent le visage & les bras, s'arrachent les cheveux, ne sont couvertes dans ces occasions que d'un abas déchiré avec un voile bleu & sale, toutes marques de douleurs extraordinaires, vrayes ou de coûtume.

1665.

Au reste on ne peut les blâmer, supposé qu'elles pleurent tout de bon; elles ont raison; car si elles ont aimé véritablement le défunt qu'on porte à la sépulture, elles perdent pour toûjours l'espérance de le revoir, puisque Mahomet a eu la dureté de les exclure du Paradis, & de les envoyer par grace aux Faubourgs de ce lieu de délices, où mêlées avec les Chrétiens, qui n'y seront ni commodément, ni proprement, elles y demeureront pendant toute l'éternité sans espérance d'en sortir, au lieu que les Chrétiens en sortiront un jour, comme je l'ai dit en un autre endroit.

Les cérémonies des funerailles, qui

ne ſont pas longues, étant achevées; 1665. on revient au Camp. Tous ceux qui y ont aſſiſté trouvent un repas préparé & mangent dans une tente ; & les femmes dans une autre. Les hommes à leur ordinaire gardent la gravité. Les femmes eſſuyent leurs larmes, le caquet leur revient. Les uns & les autres ſe conſolent, on fait compliment ſur la perte que la famille a faite ; ils ſont courts, ils ne conſiſtent qu'en ces deux mots *Khaterna aandek* qui ſignifient: Je prens part à votre affliction, & en ces deux autres *Sclamet Eraſek*, Dieu conſerve votre tête. Après quoi les parens aſſemblez font les partages des biens du défunt entre ſes enfans. S'il laiſſe des dettes on les paye, & le reſte eſt partagé également entre ſa veuve & ſes enfans. Si les enfans ſont en bas âge, ils demeurent avec leur mere qui a ſoin de leur éducation. S'ils ſont en état de ſe paſſer de ce ſecours, ils vont s'établir où bon leur ſemble avec leur part d'heritage. Comme les Arabes n'ont point de terres en propre, les partages ne ſont que de biens mobiliers, une tente, des meubles, des beſtiaux. La tente demeure par préciput à la veuve & aux petits enfans, & le reſte eſt partagé.

Voilà à peu près ce que j'ai remarqué des mœurs & des coûtumes des Arabes dans les voyages que j'ai faits chez eux, & dans tout le tems que j'ai demeuré dans leur voisinage.

1665.

L'état de mes affaires m'obligeant de repasser en France, je crus être obligé d'aller prendre congé de l'Emir Turabeye. Je n'y trouvai plus Hassan. J'avois appris par un Marchand de Damas & par une lettre de l'Emir, qu'il s'étoit sauvé avec son valet.

Je sçûs que l'Emir l'ayant envoyé porter une lettre de consequence au Pacha de Damas, il s'étoit servi de cette occasion pour se sauver. Il avoit porté la lettre, en avoit reçû la réponse, & ayant payé un homme pour la porter à l'Emir, ils s'étoient retirez à Barut habillez comme des Chrétiens du Païs; que là ayant vendu leurs chevaux, ils s'étoient embarquez sur un Vaisseau Venitien, qui partit deux jours après, & les porta à l'Isle de Zante comme des Marchands Grecs, & que là s'étant séparez, ils étoient retournez dans leur Païs natal.

Etant arrivé au Camp de l'Emir, & en ayant été reçû avec les mêmes marques d'amitié que les autres fois,

1665. nous reglâmes quelques comptes que nous avions ensemble, il me paya en argent comptant, & me fit encore un present. Il me parla de la fuite de Hassan, & me fit connoître que quoiqu'il eût perdu un domestique très-fidéle, il ne pouvoit cependant le blâmer d'avoir pris le parti d'aller mourir avec ceux de sa Religion, puisqu'il n'étoit pas destiné à se sauver avec les Fidéles.

Je sçûs que la pauvre Hiché étoit morte de douleur de la perte de son inutile époux. Elle s'abandonna aux larmes dès qu'elle l'eût apprise, & quelque consolation que l'Emir & la Princesse prissent la peine de lui donner, elle ne voulut plus boire ni manger, ni dormir. Elle passa les jours & les nuits à pleurer & à soupirer jusqu'au dernier moment. Si toutes les femmes étoient aussi attachées à leurs maris que l'étoit celle-ci, ce seroit bien à tort qu'on les accuseroit d'inconstance, & de peu de tendresse. Mais il est bien rare de trouver des Hiché.

CHAPITRE XXI.

Voyages en France & en Barbarie. Etat du Commerce à Seïde, & en particulier de celui que l'Auteur y faisoit.

LE Commerce que les François faisoient au Levant, étoit dans un état si florissant depuis l'année 1660. jusqu'en 1665. que plus de soixante Commissionnaires des Marchands de Marseille & de Lyon qui demeuroient à Seïde & aux environs, gagnoient des sommes considerables à faire valoir leurs fonds dans le Païs, outre ce que leurs Commissions leur produisoient.

Il ne venoit point de bâtiment qui n'apportât au moins cent mille écus en especes, outre les marchandises dont ils étoient chargez. Ce grand trafic mettoit les Commissionnaires en état de se retirer en France après quelques années de travail, avec assez de bien pour y faire des établissemens considerables.

Je n'eus pas le même avantage; mes parens & la plûpart de mes amis

ne prenoient pas assez d'interêt dans le Négoce pour m'enrichir par leurs commissions. Quoique je n'eusse qu'un bien médiocre & peu de commissions, le penchant que j'avois pour les Langues Orientales emportoit presque tout mon tems ; de sorte que tout ce que je pouvois faire étoit de vivre sans toucher à mon fond, mais aussi sans l'augmenter beaucoup, parce que je m'étois mis sur le pied d'une assez belle dépense. Je donnois souvent à manger au Cadi, & aux principaux Officiers du Pacha. Je voyois ce Seigneur souvent, je lui faisois ma cour, & j'avois soin de lui faire des presens de certaines curiositez de France qui lui faisoient plus de plaisir qu'elles n'étoient considerables par leur valeur.

1665.

Le credit que j'avois acquis auprès du Pacha, & mes manieres honnêtes & généreuses, m'acquirent bien-tôt l'estime & la confiance de tous les Officiers. Ils m'apportoient leur argent à mesure qu'ils en recevoient, & me prioient de le leur garder, afin qu'en cas de quelque accident, il ne tombât pas entre les mains de leur Maître ; car la premiere peine qui suit les disgraces, c'est infailliblement la perte des biens, & ils étoient en sûre

té entre mes mains : personne ne le sçavoit qu'eux & moi. Ils me permettoient de m'en servir quand j'en trouvois l'occasion. Tout ce qu'ils exigeoient de moi étoit de le leur rendre quand ils s'en alloient en Sequins de Venise, afin de le transporter avec plus de facilité & de secret. Voici l'usage que j'en faisois.

1665.

Je l'employois en soyes au commencement de la récolte, lorsque les Païsans sont contraints de vendre à bas prix pour payer les contributions aux Gouverneurs ; de sorte qu'après les avoir gardées quelques mois, j'étois assuré de les vendre aux Vaisseaux qui venoient en charger, & les leur vendant alors au prix de la place, j'y trouvois un profit de vingt, vingt-cinq & trente pour cent. Après la vente des soyes je ne perdois point de tems, mon argent ne moisissoit pas dans ma caisse, je l'employois en cottons filez vers le commencement de l'Hyver. Je sçavois les endroits où l'on trouvoit les plus beaux, je les faisois emballer & les gardois jusques vers la récolte des soyes, & à mesure que les Marchands ou les Capitaines des bâtimens en avoient besoin, ils étoient assurez d'en trouver

dans mes magasins quelques centaines de balles toutes prêtes à embarquer.

1665.

Outre le profit considerable que je faisois sur ces marchandises par l'augmentation du prix, parce que je les avois toûjours de la premiere main, & que je pouvois les garder jusqu'à ce que l'occasion se presentât de m'en défaire avantageusement, parce que je ne payois point d'interêt de mon argent; j'en faisois encore un autre, qui quoique peu considerable en lui-même, ne laissoit pas de le devenir par la quantité.

J'avois établi des correspondances à Damas & en Egypte, d'où je faisois venir des toiles bleuës, des canevas, des toiles d'embalage, & jusqu'à des cordes, qui étoient toûjours à moitié meilleur marché qu'à Seïde, & j'avois toutes ces choses en troc de restes de marchandises qu'on ne pouvoit pas vendre à Seïde en argent comptant.

Quand quelque Marchand se trouvoit embarassé de quelque partie de drap, de satins, ou autres marchandises, parce qu'il avoit besoin d'argent comptant pour ses emplettes, il étoit assuré d'en trouver chez-moi, & je trouvois à me défaire de ces marchan-

difes avec avantage au Pacha, & à fes Officiers,dont j'étois affuré de recevoir des foyes des meilleures, & à un prix toûjours au-deffous de celui de la place.

1665.

Les Officiers de la Doüanne, ceux du poids & des autres Bureaux me favorifoient fi fort en toutes chofes, que j'étois payé au centuple des regales & des préfens que je leur faifois dans les occafions.

J'avois un Muletier à qui je confiois fouvent deux ou trois charges de marchandifes pour Damas. Il me les vendoit avantageufement, & très-fouvent par fon adreffe il me fauvoit les droits des Doüannes, qui font plus confiderables que dans d'autres Villes.

Ce Muletier nommé Chamffaddin étoit Druffe de Nation; mais auffi droit & auffi fidéle qu'on en pût trouver au refte du monde. Il fut volé une fois, on lui enleva fes mulets dans un Village pendant qu'il dormoit. Je lui avois confié pour huit cens écus de cochenille & d'autres marchandifes. Dès que j'en fus averti, je crus que la perte retomberoit entierement fur moi, & j'en étois confolé, quand deux mois après étant à travailler dans mon cabinet, j'entendis jetter un fac d'argent

1665.

dans mon anti-chambre, comme cela arrivoit souvent, parce que bien des Turcs m'apportoient leur argent pour le garder; je ne me levai point, & je fus encore près de deux heures à travailler. A la fin je sortis de mon cabinet, & je fus extrêmement surpris de trouver mon Muletier Chamssaddin, qui m'attendoit en fumant appuyé contre une fenêtre.

Je l'abordai civilement, je lui demandai des nouvelles de sa santé, & je lui fis compliment sur la perte qu'il avoit faite, & enfin je m'enquis de ce que j'avois perdu. Vous n'avez rien perdu, me dit-il, tout votre argent est dans ce sac, j'avois vos marchandises sous mon chevet quand je m'endormis. A mon réveil, je trouvai qu'on avoit enlevé mes mulets. J'en loüai un pour faire votre commission, & j'en suis revenu assez heureusement. Je lui demandai combien il y avoit dans le sac, il me dit qu'il n'en sçavoit rien, que tout ce qu'il avoit reçû étoit dans le sac, & que le Billet qui y étoit m'instruiroit de tout. Je comptai ce qui étoit dans le sac, & je trouvai mil quatre vingt piastres pour les huit cens que je lui avois donnez, ce qui me faisoit un profit de deux cens quatre-

vingt piastres. Je voulus lui donner cinquante piastres, il me remercia, & n'en voulut recevoir que onze pour le droit de sa commission. Je lui voulus prêter deux cens piastres pour acheter d'autres Mulets, il les refusa encore, disant qu'il ne vouloit point se charger du bien d'autrui, parce que si on lui enlevoit encore ses Mulets, il n'auroit pas le moyen de les payer, & qu'il seroit contraint de s'enfuir, & qu'il étoit tout consolé de sa perte, puisqu'il avoit plû à Dieu d'en ordonner ainsi. Je ne sçai où l'on pourroit trouver plus de droiture & plus de fidelité.

1661.

J'avois tellement acquis l'estime des Habitans de Seïde, qu'ils me confioient leurs biens sans prendre aucune précaution. Les Marchands Etrangers qui trafiquoient à Seïde, venoient mettre leur argent en dépôt dans ma chambre, sans prendre la peine de cacheter leurs sacs. J'en ai trouvé quelquefois une vingtaine, sans sçavoir à qui ils appartenoient, que quand ils les venoient reprendre, & cela se faisoit avec tant d'équité & de bonne foi, que l'un ne touchoit pas à ceux d'un autre. Chacun reprenoit le sien de bonne foi, jamais aucun d'eux ne s'est plaint.

1665. Les Bourgeois de Seïde étoient tellement allarmez de la guerre que le Pacha avoit avec les Drusses, que je gardois souvent dans mes coffres les pierreries, & les dorures de leurs femmes & la plus grande partie de leur argent, parce qu'ils sçavoient que quelque chose qui pût arriver à la Ville, les maisons des Francs seroient toûjours respectées, & que personne n'oseroit y toucher. Ils avoient même l'honnêteté de me dire, que n'ayant affaire de leur argent que dans un certain tems, je leur ferois plaisir de m'en servir dans mon négoce.

En moins de deux ans que je fis ce commerce, je trouvai avoir gagné une très-grosse somme, quoique je fisse une dépense considerable : car j'avois quatre chevaux, six domestiques, une table de six couverts, & souvent davantage, & bien servie, où mes amis de toute sorte de Nations venoient boire & manger sans cérémonie. J'avois une maison fort agréable, dont la plûpart des vûës donnoient sur la mer, quatre belles chambres, un grand cabinet, une salle à manger, une cuisine, un office, deux grands magasins, une écurie, des logemens pour mes domestiques, des meubles propres, toûjours

bonne provision de vin de plusieurs sortes, aussi bien que d'eau de vie & de liqueurs.

1665.

Le frere du Pacha & ses principaux Officiers venoient souvent se réjoüir avec moi, & le dîné duroit pour l'ordinaire jusqu'au soir, & quelquefois bien avant dans la nuit. Outre la bonne chere, je leur donnois la simphonie du Païs & d'Europe, quand il se trouvoit des Simphonistes dans nos Vaisseaux. Ces dépenses alloient loin à la verité; mais ils me les rendoient avec usure par les facilitez qu'ils me faisoient trouver dans mes affaires.

Pendant ce tems-là, M. Thevenot que j'avois vû à Smyrne & à Acre dans ses premiers voyages, & avec qui j'étois lié d'une étroite amitié, vint à Seïde pour passer à Damas & delà en Perse, où il mourut au regret de tous les honnêtes gens.

Je me fis un plaisir de le loger chez-moi, & de le regaler tout le tems qu'il demeura dans la Ville. Je lui donnai en partant une Lettre pour le Sieur Michel Cadales Grand-Maître de l'Artillerie à Bagdet, qui le servit très-utilement dans une affaire qui lui arriva, & lui donna les moyens de passer sûrement en Perse. Il avoit un jeune Va-

1665.

let fort bien fait, qui eut envie de se faire Turc à Damas. M. Thevenot s'en étant apperçû me l'envoya, sous prétexte de lui apporter de l'argent, que je ne devois donner qu'à lui seul. Mais il le fit préceder par un Arabe qui m'apporta une Lettre, par laquelle il me prioit de le faire embarquer, & de le renvoyer en France. Je convins avec le Capitaine d'un Vaisseau qui étoit prêt à mettre à la voile, à qui je l'envoyai avec un Billet pour recevoir cet argent prétendu, qui fut changé en une paire de fers qu'on lui mit aux pieds, & qu'on ne lui ôta que quand le Vaisseau fut à la voile. Par ce moyen nous sauvâmes l'ame de ce malheureux.

J'avois un Cuisinier, qui aussi bien que mes autres domestiques avoit sa part des profits des cartes, & des autres gratifications que mes amis leur faisoient. Ce malheureux s'amusa à voir des Juifves, qui le reçûrent bien pendant qu'il eut de l'argent; mais quand il n'en eut plus, elles le firent prendre chez-elles, & il auroit mal passé son tems, si des Turcs de mes amis ne l'avoient tiré des mains des Gardes, qui le menoient en prison, & ne me l'avoient ramené. Je le fis embarquer dans

le moment sur un Bâtiment qui alloit en Afrique où il mourut, & je perdis cent écus que j'avois donné pour assoupir cette affaire.

CHAPITRE XXII.

Desordres dans le commerce de Seïde, & les suites.

QUelque tems après que M. Croiset eût succedé à M. Bettandié, qui étoit Consul à Seïde, il arriva un Bâtiment de Marseille nommé le S. Augustin, commandé par le Capitaine André Bremond de Cassis, avec un fond d'environ soixante mille écus comptans, & des marchandises pour plus de quarante mille écus.

Les soyes & les cottons se trouverent cette année à un si haut prix, qu'il y auroit eu beaucoup à perdre à Marseille si on y en avoit envoyé.

Il faut encore se souvenir de ce que j'ai dit en un autre endroit, que la Nation étoit chargée de très-grosses dettes, à cause des avanies qu'elle avoit été forcée de payer aux Pachas. Elle en payoit des changes lunaires très-considerables, qui alloient jusqu'à tren-

te cinq pour cent, & quand on se trou-
1665. voit dans l'impuissance de les payer, les interêts se changeoient en principal, & les changes augmentoient si considerablement, qu'en moins de deux ou trois ans ils eussent triplé les capitaux. Pour payer ces changes, on levoit mil écus sur chaque Bâtiment qui venoient moüiller à Seïde. Les Bâtimens mediocres étoient à plaindre, les gros l'étoient moins, parce qu'ils avoient de plus gros fonds; mais les uns & les autres prirent le parti d'abandonner l'Echelle de Seïde, & d'aller faire leurs charges dans celles qui ne dépendoient point de ce Consulat, afin de ne pas souffrir cette taxe.

Le commerce de Seïde tomboit de jour à autre, & se feroit perdu tout à fait, sans que la Nation eût été quitte de ses dettes, quand ce Vaisseau arriva.

M. Croiset Consul assembla chez-lui les plus habiles Négocians de la Nation, qu'il sçavoit mieux connoître que les autres ses veritables interêts, & après une mûre déliberation qui fut tenuë fort secrete, il fut résolu de se servir des fonds de ce Vaisseau pour liquider toutes les dettes, en laissant à la Chambre du Commerce de Marseil-

le le soin d'en faire la répartition sur tous les particuliers à proportion du commerce qu'ils faisoient. Mais comme le Consul & ceux qui avoient donné leur avis, ne trouverent pas à propos de se charger seuls de l'enlevement de ces fonds, dont le Commerce de Marseille n'auroit pas manqué de les rendre responsables en leurs propres & privez noms, ils eurent recours à un des principaux Officiers du Pacha, qui porta son Maître à faire arrêter ces fonds entre les mains du Consul, & d'ordonner qu'on s'en serviroit à payer sur le champ toutes les dettes de la Nation, afin que l'Echelle étant dégagée, les Vaisseaux y vinssent sans craindre d'être sujets à une si grosse taxe qu'étoit celle de mil écus pour chacun.

1665.

Cela fut executé, & assurément rien ne pouvoit être plus avantageux au commerce. Toutes les dettes furent payées, tant celles qu'on avoit contractées avec les gens du Païs, qu'avec les François à qui on payoit douze pour cent d'interêt par année. On fit une gratification au Pacha selon la coûtume. On traita avec les Officiers de la Doüanne pour les indemniser, & on paya au Capitaine du Vaisseau son fret,

tout le monde fut content.

1665. Mais le Commerce de Marseille prit la chose tout autrement ; ils ne regarderent que la perte présente, sans envisager l'avantage qui leur en reviendroit en peu de tems. L'arrivée du Capitaine Bremond sans marchandise, les irrita à un point qu'ils obtinrent du Lieutenant de l'Amirauté, que les Lettres des particuliers seroient ouvertes, pour connoître ceux qui avoient été les auteurs de cet enlevement, & leur en faire payer le dédommagement. Ils obtinrent enfin que tout ce qui avoit été enlevé de ce Vaisseau seroit restitué aux particuliers qui l'avoient chargé. Cela causa un désordre épouvantable. Les affaires tomberent dans un état pire qu'elles n'étoient auparavant. La Nation fut absolument décreditée, il y eut nombre de banqueroutes, plus de commerce, & on a été long-tems sans pouvoir se relever du mal que la précipitation de ces Messieurs avoit fait au commerce.

Quelque tems après l'affaire du Capitaine Bremond, le nommé Jasup Bamolori Turc, qui gouvernoit la Ville de Barut sous Mustafa Beig frere de Mehmed Pacha, fut accusé de concussion par les Habitans de la Ville. Il fut

pris & mis en prison. Ses parties le pourſuivirent avec tant de vigueur, que le Pacha après l'avoir fait tourmenter pluſieurs fois le condamna à avoir la tête tranchée.

Cet homme m'avoit fait tant de civilitez toutes les fois que j'avois paſſé à Barut, que ſon malheur me touchoit infiniment. Je reçûs en même-tems une Lettre du Sieur Loüis Quillet, qui réſidoit à Barut avec d'autres Négocians François, qui me prioit d'avancer juſqu'à douze cens écus pour le tirer d'affaire ſi je pouvois, ſçachant le credit que j'avois auprès du Pacha. J'allois à la priſon pour prendre des meſures avec lui, lorſque paſſant devant le Serail du Pacha, je le trouvai au milieu de la place, les yeux bandez avec ſon mouchoir, & le Bourreau auprès de lui. Je connoiſſois cet Officier, il étoit de mes amis, & venoit quelquefois manger chez-moi. Je pouvois le recevoir à ma table, puiſque le Pacha le recevoit à la ſienne, parce que cet Office n'eſt pas infâme chez les Turcs. Je le priai de ſuſpendre ſon execution juſqu'à ce que j'euſſe parlé au Pacha, & je tâchai par toutes ſortes de raiſons de lui faire connoître l'innocence de Bamolory, j'y joignis un offre de mil

1665.

écus. Cela ne fut point écoûté. Je l'importunai tant qu'il me dit que pour l'amour de moi, il se contenteroit de quinze cens écus. Je les promis, & sur le champ il envoya un de ses Officiers avec moi, qui lui ôta le bandeau, & me le remit entre les mains. Je payai l'honoraire à l'Executeur, & pris par la main ce pauvre homme, qui étoit si hors de lui-même, qu'il ne sçavoit si ce qu'il voyoit étoit un songe ou une réalité. Je le menai chez-moi, je lui fis prendre quelque liqueur, je lui donnai un habit : car il n'avoit qu'un seul caleçon sur le corps, & après l'avoir fait manger, je le conduisis par toute la Ville pour faire dépit à ses ennemis. Mais dès le soir même, je le fis monter à cheval avec un de mes gens, & je l'envoyai avec des Lettres de recommandation à l'Emir Turabeye, de crainte que ses ennemis ne fissent de nouvelles plaintes, & qu'avec une plus grosse somme d'argent ils ne lui fissent couper la tête.

L'Emir Turabeye le reçût fort bien à ma consideration. Il lui donna quelque tems après la Doüanne de Tartoura, où il demeura jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre des ennemis qu'il avoit à Barut. Il m'envoya quel-

ques bateaux chargez d'orge, pour me payer des trois cens écus que j'avois avancez au-delà des douze cens que le Sieur Quillet m'avoit chargé de payer, & les douze cens écus me devoient être payez en soyes à la prochaine récolte par le même Quillet.

1665.

La Nation Françoise s'avisa de faire une Compagnie après l'affaire du Vaisseau le S. Augustin. Ceux qui la composoient prétendeient par là avoir la soye à meilleur marché, en fixant son prix & empêchant les Commis de la porter à l'envie les uns des autres aux prix excessifs où ils la portoient souvent, afin d'expedier les Vaisseaux qui leur étoient adressez. Mais ces Messieurs ne prenoient pas garde qu'ils n'étoient pas les seuls qui achetassent les soyes. Les Marchands d'Alep, de Damas & d'Egypte en enlevoient des parties bien plus grosses que les François, & par consequent étoient plus en état qu'eux d'y mettre le prix. D'ailleurs la Compagnie avoit fixé le prix à ses Commis d'une maniere qu'ils ne pouvoient pas passer, ce qui faisoit que leurs Vaisseaux étoient prêts à partir avant qu'il y en eût une seule balle dans leurs magasins, & ils revenoient à vuide.

Les Associez se broüillerent là-des-

1665.

ſus, & rompirent leur Compagnie. Cha
cun voulut retirer le fond qu'il y avoi
mis, & pour avoir plûtôt les ſoye
dont ils avoient beſoin, chacun don
na ordre à ſes Commis d'en achete
comme ils pourroient. Cette mauvaiſ
manœuvre porta tout d'un coup le
ſoyes à un prix ſi exorbitant, que bie
loin d'y trouver du profit en France, le
commettans perdirent beaucoup d
leurs capitaux.

La Compagnie Ephemere de Mar
ſeille, le déſordre qu'elle cauſa dan
le commerce qu'elle fit tomber abſo
lument, furent la pierre de touch
qui fit connoître ce qu'étoient le
Marchands & les Commis qui réſi
doient à Seïde, & aux autres Echel
les des environs. Le Commerce qu
les faiſoit ſubſiſter ayant ceſſé, leur
gains ceſſerent en même tems, & n
pouvant plus ſe ſoûtenir, ni faire le
dépenſes auxquelles ils s'étoient ac
coutumez, ce qu'ils ne purent fair
ſans alterer leurs fonds & ceux qu'o
leur avoit confiez.

Le premier qui ſuccomba, & qu
fit connoître le mauvais état de ſe
affaires, fut le nommé Loüis * * * I
étoit fils d'un Matelot, qui étant de
venu Capitaine d'un Vaiſſeau. Mar

chand, devint aſſez riche pour donner à ſon fils, qui eſt celui dont je parle, une éducation aſſez bonne pour l'envoyer dans les Echelles du Levant faire le commerce & les commiſſions que ſon credit lui pouvoit procurer.

1665.

Loüis *** étoit jeune, beau garçon, bien fait, d'un eſprit vif, enjoüé, hardi juſqu'à la témérité, pour entreprendre toutes ſortes d'affaires. Il faiſoit grande dépenſe, étoit toûjours vêtu comme un Magiſtrat, & affectoit de paroître comme s'il eût été réellement le Chef de la Nation à Barut. Il faiſoit des preſens aux Turcs & aux gens du Païs; tenoit bonne table, & y avoit toûjours groſſe compagnie: ſes plaiſirs & ſes amourettes ſecretes lui coûtoient beaucoup, & eurent bien-tôt conſommé ſon fond, & ceux de ſes Commettans, ſans qu'on s'en apperçût, car il faiſoit un trou pour en boucher un autre. Il prenoit des ſoyes à crédit, il empruntoit de l'argent à change lunaire; mais il faiſoit toutes ſes manœuvres avec tant d'adreſſe & de ſecret, qu'il n'y avoit perſonne qui ne le crût puiſſamment riche, de ſorte qu'il y avoit preſſe à lui confier ſon argent, préférablement à tous les autres Com-

missionnaires. Je donnai dans le panneau comme les autres, & je lui confiai de grosses sommes pour m'acheter des soyes.

1665.

Enfin il s'éclipsa un beau matin, & fit une banqueroute de plus de quarante mille piastres dans laquelle je me trouvai le plus interessé. Je ne sçai pourquoi il avoit affecté de conserver ses cheveux, contre la coûtume de presque tous les Européens; mais il les fit raser quand il eut conçû le dessein de faire banqueroute. Il se retira à Alep, où il prétendoit se tenir caché jusqu'à ce qu'il trouva un embarquement à Alexandrette.

Il s'étoit si bien déguisé, qu'encore qu'il eût été dans cette Ville, il y seroit demeuré inconnu, si un François qui passoit par hazard dans cette Ville ne l'eût reconnu, & n'en eût donné avis, & qu'il étoit prêt à partir pourchercher unendroit pour se sauver.

Les Marchands de Barut monterent à cheval pour le prendre, parce qu'ils étoient la plûpart interessez dans la banqueroute. Ils se partagérent en deux ou trois troupes, & prirent differentes routes, afin de ne le pas manquer. Ils le rencontrerent à la fin sur le chemin d'Alexandrette.

Après

Après quelques mauvais traitemens qu'ils lui firent en l'abordant, ils le prirent, le lierent & le conduisirent dans les prisons du château de Gebeïl, dépendant du Pacha de Tripoli, n'ayant osé le mener à Seïde, parce que le frere du Pacha étoit de ses amis, & prêt à s'en retourner à Constantinople, où il n'auroit pas manqué de le conduire, afin de le soustraire aux poursuites de ses creanciers.

1665.

Dès qu'on sçût à Seïde qu'il étoit arrêté à Gebeïl, je montai à cheval avec un seul valet, & je m'y rendis en deux jours. Je demandai à le voir; on me fit entrer dans le château, & les gardes me conduisirent dans une chambre basse, où je le trouvai les fers aux pieds. Il eut une confusion extrême de ce que je le trouvois dans cet état, & se mit à pleurer. Je tâchai de le consoler en lui disant que je n'étois pas venu pour lui faire de la peine, mais pour chercher avec lui les moyens de remedier à ses malheurs, & le tirer de prison. J'allai prier le Capitaine du château de lui faire ôter les fers, il me l'accorda, & peu de tems aprsè un Chrétien Maronite qui avoit soin de lui, nous apporta à dîner. Je pas-

ſai tout le reſte de la journée à rai-
1664. ſonner avec lui ſur ſa banqueroute, ſans en pouvoir rien tirer qui pût me ſatisfaire. Je couchai dans la priſon, afin d'avoir plus de commodité de découvrir quelque choſe de l'état de ſes affaires, & je n'avançai pas plus pendant la nuit, que j'avois fait pendant le jour. Je le quittai le lendemain matin; ſans en avoir tiré autre choſe qu'une promeſſe verballe de me payer préférablement à tous ſes autres créanciers.

J'allai trouver le Pacha de Seïde, qui étoit campé auprès de la riviere de Barut, & je fis tous mes efforts pour l'engager à faire enlever le Banqueroutier des priſons de Gebeïl & le conduire à Conſtantinople, ſous le prétexte ſpécieux qu'il y devoit de l'argent; il rêva quelque tems à ce que je lui propoſois, & me dit qu'il ne pouvoit pas ſe faire de gayeté de cœur une affaire avec le Pacha de Tripoli qui étoit ſon ami.

Quelques jours après Abou-Naufel le demanda, & obtint ſon élargiſſement ſous ſa caution, & le conduiſit dans un de ſes Villages à la Montagne de *Keſroüin*, après avoir promis aux intereſſez de Barut qu'il lui donneroit moyen de ſe relever,

& de les satisfaire. Cela étoit aisé, parce que les sommes qu'il devoit à Barut n'étoient pas considérables, & que je n'étois point compris dans le cautionnement qu'Abou-Nausel avoit fait pour lui, quoique je fusse le plus interessé dans la banqueroute.

1665.

Un autre Marchand m'emporta encore dans le même temps une somme très-considerable, & deux barques chargées de cotton filé & de soye, qui me venoient de Barut, furent enlevées par un Corsaire.

Ces trois pertes arrivées l'une sur l'autre, pour ainsi dire, mirent mes affaires en désordre, & m'obligerent de rompre les projets que j'avois formez pour l'établissement de mes deux freres. J'avois établi l'aîné à Rama, & j'étois prêt d'envoyer le cadet à Barut. Je résolus de me retirer en France, me doutant bien que la fortune qui m'avoit favorisé jusqu'alors, me devenant contraire, je me trouverois exposé à de plus grands malheurs. Mais je ne voulus pas les priver de la consolation de voir les Saints Lieux avant de quitter le Païs. J'envoyai l'aîné à Jerusalem, & le cadet à Nazareth, parce qu'il avoit déja fait le voyage de Jerusalem, & à son retour je le fis

embarquer dans le Vaisseau du Capitaine Bremond, ne gardant que le cadet auprès de moi.

1665.

Outre l'argent qui m'appartenoit que j'avois confié à Loüis *** je lui avois encore remis des sommes considerables, appartenantes aux Sieurs Guillaume S. Jacques, & Loüis Martin de Marseille, qui se trouvoient ainsi interessez dans sa banqueroute, pour lesquelles je prévoyois que j'aurois un gros procès à soutenir, & celà ne manqua pas d'arriver, comme je le dirai dans la suite.

Mais je me trouvai en revenant de Barut dans un danger qui pensa terminer toutes mes avantures. J'eusse pû m'embarquer & faire mon voyage plus commodément, mais j'avois deux chevaux qu'il auroit fallu confier à un valet, qui auroit pû être volé, ou me les voler lui-même, je pris le parti de revenir par terre comme j'étois allé.

J'appris après avoir passé la riviere de Damour, qui est à moitié chemin de Barut à Seïde, qu'il y avoit cinq cens Drusses en embuscade, qui égorgeoient tous les Turcs qui tomboient entre leurs mains, & qui ne faisoient pas un meilleur traitement

aux autres Nations. Ils étoient postez dans un défilé, fermé par un chemin étroit coupé dans le rocher, ayant d'un côté un précipice affreux, au pied duquel la mer vient se rompre, & de l'autre des rochers entrecoupez d'un bois taillis fort épais. Les mulets ont creusé ce chemin de maniere que les chevaux qui y passent sont contraints de mettre leurs pieds dans les trous qui se trouvent creusez, de sorte qu'on ne peut avancer qu'à pas comptés. Dès Païsans qui avoient escarmouché avec ces Drusses quelques heures auparavant m'avoient appris le nom de leur Chef. Dès que je fus à portée de lui parler, je le saluai par son nom en sa langue, comme si je l'avois déja vû & connu auparavant. Je mis pied à terre, lui touchai dans la main, & comme si je fusse étonné qu'il ne me remetroit pas : Quoi, lui dis-je, Cheikh Mender, vous ne connoissez plus un Franc qui vous a vû tant de fois à Seïde du tems des Emirs, & qui avez mangé chez moi avec tels & tels Cheikhs que je lui nommai. Mon assurance lui imposa, il me reconnut, quoiqu'il ne m'eût jamais vû, & me demanda en riant d'où je venois & où j'allois. Je répondis à ses questions,

1665.

1665.

& je lui demandai à mon tour, s'il ne vouloit pas m'aider à vuider une bouteille de vin, & manger un morceau avec moi. Il me dit que cela lui feroit plaiſir. Mon valet étoit ſur ſon cheval immobile comme une ſtatuë, attendant le moment d'être égorgé, & jetté dans le précipice, comme bien d'autres, dont nous avions le ſang encore fumant ſous nos yeux. Je dis au Cheikh d'envoyer un de ſes gens prendre mes proviſions dans les beſaces que mon valet avoit derriere la ſelle de ſon cheval. Il me dit que mon valet feroit cela mieux que ſes gens. Il me fit plaiſir, car il y avoit ſous mes proviſions un ſac d'argent que j'avois reçû à Barut, dont la vûë auroit pû réveiller l'avarice de ſes gens, que je voyois marmotter entre leurs dents, & murmurer de la patience de leur Chef. Mon valet me parut un peu raſſuré. Je lui dis de nous apporter à manger. Par bonheur j'avois chargé le cheval de mon valet de quatre groſſes bouteilles de cuir d'excellent vin, dont on m'avoit fait preſent, & d'une bouteille d'eau-de-vie. Mon valet en apporta deux avec la bouteille, un chapon rôti & du pain. Nous nous aſsîmes ſur l'herbe à l'ombre des arbres. Quel-

ques-uns des principaux de la troupe se joignirent à nous. Les deux premieres bouteilles furent bien-tôt vuides. On apporta les deux autres, qui mirent nos conviez de gaye humeur; nous nous embrassâmes tendrement. Ils me conterent leurs bonnes fortunes, & me firent voir les habits de ceux qu'ils avoient égorgez, & le butin qu'ils avoient fait, & voyant que l'heure commençoit à me faire songer au départ pour arriver à Seïde avant que les portes fussent fermées, il me dit que je pouvois partir quand il me plairoit; mais sur toutes choses, que je ne découvrisse à personne son embuscade. Je le lui promis, & je lui aurois promis bien davantage, s'il me l'avoit demandé, tant j'avois envie de m'éloigner d'un endroit si dangereux.

1665.

Après nous être donné reciproquement mille témoignages d'une amitié sincere, je montai à cheval, il m'offrit fort honnêtement quelques-uns de ses gens pour m'escorter, je le remerciai. Il me dit: Ils vous pourront être utiles; car vous trouverez un autre parti de nos gens, qui pourroient vous insulter, ne sçachant pas que vous êtes de nos amis; mais puisque vous ne jugez

pas à propos de prendre de mes gens ; prenez ce Billet & le leur montrez, & vous serez en sûreté, & le leur laissez, afin qu'ils me le rendent. Je l'acceptai, & il me servit très bien : car je tombai en moins de deux heures dans l'autre embuscade. Je demandai d'abord le Chef. Il se présenta, je descendis de cheval, je lui presentai le Billet en baisant sa barbe. Il jetta les yeux dessus, & me presenta la main. Nous nous fîmes mille caresses, il me dit que je ne trouverois plus personne des leurs. Je lui fis present d'une livre de tabac, & après de nouvelles embrassades, je montai à cheval, & poursuivis ma route.

1665.

Alors je poussai mon cheval ; mais quelque diligence que je fisse, je vis bien que les portes seroient fermées quand j'arriverois à Seïde ; de sorte que je résolus de passer la nuit dans un Village nommé Romey, à une grande lieuë de Seïde. Heureusement j'étois connu de tous les Païsans, sans quoi ils ne m'auroient pas reçû, & me le dirent sans cérémonie, ajoûtant qu'ils nous avoient d'abord pris pour des Turcs, & que si nous en eussions été, ils nous eussent forcez de passer, de crainte d'être pillez & maltraitez des

Drusses, s'ils eussent appris qu'ils eussent donné retraite à leurs ennemis. 1665.

Avant d'arriver à ce Village, j'avois rencontré une Caravanne de Marchands que j'avertis charitablement, & malgré ma promesse, du danger où elle étoit de tomber dans une de ces deux embuscades. Les Marchands me crurent, rebroussèrent chemin, & vinrent se retirer au même Village, sans quoi ils étoient perdus : car les Drusses avoient de bonnes armes à feu, & ils sçavent fort bien se battre.

Cependant un François, nommé Simon Bourgeois, étoit arrivé à Seïde, & avoit dit que je ne tarderois pas à arriver étant parti en même tems que lui. Cela obligea mes amis & mes gens à prier le Portier de la Ville de ne pas fermer la porte. Il y consentit, & demeura avec eux jusqu'à près de minuit, & voyant que je n'arrivois point, ils se retirerent, ne doutant point que je n'eusse eu le même sort que bien d'autres, qui étoient tombez entre les mains des Drusses, & qui avoient été égorgez.

Je partis le lendemain à la pointe du jour, & j'arrivai de très-grand matin à la Ville. Je trouvai mes gens qui avoient passé la nuit sans se coucher,

ils me pleuroient comme mort, & furent bien aises de me voir en vie. Mes amis furent avertis de mon arrivée, & vinrent en foule me faire leurs complimens. Je vis en cette occasion que j'étois aimé dans cette Ville, dont presque tous vinrent me congratuler d'être ainsi échappé des mains de ces Barbares.

1665.

CHAPITRE XXIII.

Départ de Seïde, & voyage jusqu'à Marseille.

JE ne songeai plus qu'à executer le dessein que j'avois formé de quitter Seïde, & me retirer à Marseille. J'arrêtai mes comptes avec tous mes créanciers & mes débiteurs. Je liquidai toutes mes affaires, afin que quand il se présenteroit une occasion convenable je pûsse m'en servir.

Il y avoit une Barque commandée par le Patron Penon de la Cioutat, qui devoit partir dans un mois. Mon pressentiment m'obligea de la préferer à un Vaisseau de trente pieces de canons, commandé par le Capitaine Martineng, qui vint m'offrir sa chambre de fort

bonne grace. Tous mes amis me conseilloient de préferer un bon Vaisseau à une Barque. J'écrivis au Pere Gardien de Jerusalem, & au Pere Procureur, qui étoient de mes amis, & les priai de recommander cette affaire à Dieu, afin qu'il me donnât ses lumieres sur ce que je devois faire. Ils le firent, me dirent adieu par leurs Lettres, qu'ils accompagnerent de quelques caisses de chapelets, de croix, & d'autres curiositez de Jerusalem. A la fin malgré tous les avis & toutes les remontrances du Consul & de mes amis, je me déterminai à prendre la Barque préferablement au Vaisseau, & ce fut un vrai bonheur pour moi : car j'arrivai à Marseille quatre-vingt jours après mon départ, & le Capitaine Martineng fut pris par les Corsaires de Tripoli, & le Pere Loüis de Pontoise Cordelier de la Terre-Sainte, demeura long tems esclave chez ces Barbares.

1665.

J'envoyai le reste de mes effets à Marseille à M. Bertandier par des Vaisseaux qui partirent avant moi, & à Messieurs S. Jacques & Martin ce que j'avois à eux au-delà de ce qu'ils avoient souffert dans la banqueroute de Loüis ***. Je contentai tout le monde, & malgré mes pertes, je me trouvai encore assez riche.

1665. Il n'y eut que Juda Bolçaire Juif d'Alep & établi à Barut, qui ne fut pas content de mon départ. Ce Juif que les Sieurs S. Jacques & Martin avoient recommandé à M. Bertandier, & à moi, comme un homme de confiance, étoit un intriguant du premier ordre, adroit, fourbe, dissimulé; en un mot, Juif depuis les pieds jusqu'à la tête. Je lui donnois, selon les ordres que j'avois reçû, des sommes considerables, & même pour moi, afin de les employer quand la Caravanne de la Mecque arrivoit à Damas, & il faisoit si bien son compte, qu'il y avoit toûjours à gagner pour lui, quand même ses Commettans y trouvoient de la perte.

Le prix excessif des soyes & des autres marchandises, obligerent M. Bertandier à me donner ordre de faire acheter des panses, c'est-à-dire, des raisins secs de Damas. Je chargeai Bolcaire & Aliçha son Associé de me faire cette commission, & selon leur coûtume, ils ne manquerent pas de me tromper. Ils acheterent à la verité toute la panse qu'ils trouverent, comme je leur avois ordonné; mais contre mes ordres exprès, ils en vendirent une partie à un Marchand de Tripoli, & rem-

plirent ce qu'ils avoient vendu de panſe de Balbée, qui n'eſt pas ſi bonne ni ſi claire que celle de Damas. La friponnerie ne fut reconnuë qu'à Marſeille, où l'on eut de la peine à s'en défaire, & où il y eut conſiderablement à perdre; auſſi bien que ſur les marchandiſes que ces Juifs avoient traitées pour notre Compagnie.

1665.

Je trouvai pourtant moyen de lui faire payer la fraude qu'il avoit faite à notre Societé. Mais quelques mois après mon départ, il fit banqueroute, & j'y fus en pure perte pour une ſomme conſiderable d'argent, que je n'avois pû retirer de ſes mains.

La Barque étant prête à partir, & mes affaires en état, j'y fis embarquer deux bœufs, des moutons, des chévreaux, des poules, du biſcuit, du vin,& toutes ſortes de rafraîchiſſemens, qui ſervirent à nourir l'Equipage, auſſi bien que mon frere & moi, & deux Valets. Je pris congé de M. le Conſul Croiſet, de toute la Nation, du Pacha, de ſes Officiers, du Cadi, & de tous mes amis de toutes ſortes de Nations. J'avois écrit à l'Emir Turabeye, à l Emir Dervick, & autres, qui m'envoyerent des exprès, avec des Lettres très-polies,& des préſens.

1665.

Le moment de mon embarquemen
étant arrivé, je fus conduit au bor
de la mer par plus de cinq cens per
sonnes, & il me fallut plus de deu
heures pour les embrasser les uns aprè
les autres. J'entrai enfin dans la Cha
loupe, & je fis voguer au large, &
mesure qu'elle s'éloignoit, mes am
me disoient les derniers adieux par de
signes de mains, & par leurs mouchoi
qu'ils faisoient voltiger en l'air.
trouvai la Barque presque remplie d
présens que mes amis y avoient en
voyez. Quelques-uns prirent des Ba
teaux du Païs pour me venir enco
embrasser. Nous dînâmes ensemble
& le vent commençant à rafraîchi
nous nous embrassâmes, & l'on fit se
vir les voiles, & nous tirâmes au lar
le vingtiéme de Mai 1665.

Le vent nous fut favorable tout
reste du jour & toute la nuit suivan
te. Mais le jour suivant il augmen
considerablement & devint contrair
de sorte qu'il fallut amener les voil
latines, & en enverguer de quarré
Un autre bord nous porta au Cap
Gatta, & delà nous côtoyâmes la C
ramanie jusqu'à l'Isle de Rhodes. No
découvrîmes un Vaisseau Corsaire q
portoit sur nous, & comme le ve

étoit foible, nous fîmes servir nos avirons toute la nuit, & nous ne le vîmes plus le lendemain matin.

1665.

Un petit vent de terre s'étant levé, nous fit passer entre les Isles de Caso & de Scarpanto, & ayant trouvé les vents de Nord qui regnent ordinairement dans l'Archipel, nous côtoyâmes l'Isle de Crete. Nous vîmes la Ville de Candie la Neuve, que les Turcs ont bâtie près de l'ancienne, & qui étoit alors assiegée sur les Venitiens.

Ce fut en cet endroit que le Mousse de la chambre tomba à la mer. Par bonheur pour lui le vent étoit foible. Nous eûmes pourtant assez de peine à le repêcher, & sans une planche qu'on lui jetta dans le moment qu'il tomba, il étoit perdu.

Le vent s'étant rafraîchi, nous dépassâmes l'Isle de Cerigo pendant la nuit, & comme notre dessein étoit de côtoyer la Morée, nous passâmes le lendemain devant la Sapience, que l'on appelle la Vigie des Corsaires, parce que c'est l'endroit où ils se mettent en embuscade, pour découvrir les Vaisseaux Chrétiens qui viennent du Levant pour reconnoître le Cap, & qui y achevent souvent leur voyage.

Nous y trouvâmes le Capitaine Gé-

néral de Venise, auquel il fallut aller
1665. rendre obéïssance.

Le Patron fit mettre la Chaloupe à la mer, & s'en alla lui faire la réverence avec un présent de rafraîchissemens que nous avions embarquez à Seïde. Ces Venitiens sont en possession de maltraiter les François. Aussi notre Patron n'eut que des injures pour remercîment de son compliment & de son présent. Le Capitaine le menaça de le faire mettre à la chaîne, parce qu'il n'étoit pas venu à son Vaisseau dès qu'il l'avoit apperçû. Le Patron lui dit qu'il avoit eu peur de sa Banniere rouge; mais qu'ayant à la fin remarqué le Lion de S. Marc, il s'étoit aussi-tôt rangé à son devoir. Le Capitaine lui dit alors en son mauvais langage Venitien : *Andé via messar bestiazza, mi venne la Voglia de farni dar la Calla gramo disgratiato, ande via in tanta malhora Canaglia di Francesi, Sparchezza del-mondo, Razza Strapassata, per non dir ni Vilania.*

Le pauvre Patron s'en revint à sa Barque le plus vîte qu'il pût, fort mécontent de sa visite. Nous demeurâmes encore quelques momens dans l'armée Venitienne, après quoi le Patron fit tirer trois coups de pierriers

& regagna la côte. Nous vîmes Modon, Coron & Navarin. Le vent d'Oüest qui soufflа toute la nuit suivante, nous fit porter au Nord, & le lendemain nous allâmes moüiller à l'Isle de Zante, pour y attendre le beau tems & faire de nouvelles provisions de pain, de vin & d'eau qui commençoient à nous manquer.

1665.

Nous demeurâmes moüillez au Port de Zante jusqu'au dixiéme Juin 1665. sans mettre pied à terre, parce que venant de Turquie on soupçonne toûjours qu'on vient des lieux infectez de peste. Le Sieur Taulignan Consul de France vint nous parler au bout du mole. Nous le priâmes de nous faire acheter les choses dont nous avions besoin. Il le fit dès le lendemain, nous aurions été en état de mettre à la voile, si le vent ne nous eût pas été entierement contraire. Cela me donna le loisir de considerer l'Isle & la Ville, autant que l'éloignement des lieux me le pût permettre.

Isle & Ville de Zante

Le Port de Zante n'est à proprement parler, qu'une Rade en forme de croissant. Une haute montagne forme la pointe du Midi, au haut de laquelle il y a un Monastere de Grecs, avec une Eglise appellée la *Madonna de Scarpo*,

le bout de la Ville ferme la pointe du

1665. Nord.

L'entrée de la Rade est à l'Orient, & comme cette Isle n'est éloignée de la côte de la Morée que de seize milles, ou cinq lieuës & un tiers vers Castel Torneze, la circonference de l'Isle est d'environ soixante milles ou vingt lieuës. On prétend qu'elle a vingt milles Habitans, la plûpart Grecs ou Juifs. Ces derniers y ont trois Synaguogues. Les Grecs y ont un Evêque de leur Rit, plusieurs Eglises & Monasteres. Il y a aussi un Evêque Latin, dont la Jurisdiction ne s'étend que sur la Garnison & sur cinquante ou soixante familles Latines qui y sont établies. Il est suffragant de l'Archevêché de Corfou, auquel on a uni l'Evêché de Céphalonie, qui est au Midi de Zante, & séparée par un détroit de douze milles ou environ.

On divise ordinairement l'Isle de Zante en trois parties, la montagne, le pied de la montagne & la plaine. Tous ces terreins differens sont extrêmement fertiles en bleds, en fruits & en vins, qui sont extraordinairement violens & presque comme de l'eau de vie. On croit que cela vient de la chaux vive qu'on a coûtume d'y mê-

ler, ſous prétexte de les conſerver davantage, & de les rendre plus propres à ſouffrir la mer.

1665.

On y fait encore un grand trafic de ces petits raiſins ſecs, qu'on appelle raiſins de Corinthe, parce que les premiers ſeps ſont venus des environs de cette Ville, qui eſt dans l'Iſthme qui joint la preſqu'Iſle de la Morée à la Terre-Ferme. J'en fis acheter quelques quintaux, les Italiens, les Eſpagnols, les Anglois & les Peuples du Nord en conſomment beaucoup, & en mettent dans tous leurs ragoûts & leur pâtiſſerie.

La Ville eſt ſituée au pied de la montagne, au ſommet de laquelle il y a une Forteresſe qui me parut bonne en elle-même; mais peu propre pour commander à la Ville, & pour défendre la Rade, à cauſe de ſa ſituation trop élevée, qui empêche que les canons ne puiſſent plonger aſſez pour cela. La Ville eſt bien plus longue que large, ſa figure ſuit celle de la côte, elle ne me parut avoir que trois ou quatre ruës longues, dont les maiſons n'ont qu'un étage, à cauſe des fréquens tremblemens de terre qu'on y reſſent.

Il y a au pied de la montagne, ſur laquelle la Forteresſe eſt bâtie, une

grosse source d'eau douce, qui jette des morceaux de poix de la grosseur des noisettes & des noix. Cette poix qui est d'abord molle, s'endurcit promptement au Soleil. On en amasse environ cent barils tous les ans, ce qui est une marque certaine qu'il y a des feux soûterrains dans les entrailles de cette Isle, qui produisent les tremblemens dont elle est agitée, & qui la ruineront peut-être un jour quand toute la matiere bitumineuse sera consumée, & que ces vastes voûtes naturelles qu'elles remplissent viendront à se rompre, & à s'affaisser. Les Venitiens à qui elle appartient y entretiennent une bonne Garnison, & la regardent avec l'Isle de Corfou, comme deux clefs du Golfe Adriatique, dont ils prétendent être les Maîtres & les Seigneurs, à l'exclusion de tous autres, en vertu d'une prétenduë donation qu'un Pape leur en a faite. Il n'y auroit rien à redire là-dessus si la mer Adriatique avoit appartenuë au Pape; mais comme il n'y a pas plus de droit que les autres Princes, qui sont en possession des terres qui l'environnent, aussi regarde-t'on comme une momerie, la cérémonie que fait le Doge de Venise le jour de l'Ascension, quand il va en pompe jetter

1665.

un anneau d'or dans la mer, en disant : *Desponsamus te, mare, in signum perpetui Dominii.* Nous t'épousons, ô mer, en signe d'un domaine perpetuel. Voilà sans doute un beau mariage, & des époux bien proportionnez.

1665.

Pendant que nous étions moüillez à la rade de Zante, il y arriva dix Galeres Venitiennes : elles étoient fort bien armées. Outre les Chiourmes & les Soldats elles avoient un bon nombre de gens qu'on appelle *Bonavogles*, c'est ainsi qu'on nomme les malheureux qui ont vendu leur liberté, ou pour un tems, ou pour toute la vie, moyennant une modique somme qu'on leur a donnée, pour une chose qui n'a point de prix chez les hommes qui ont tant soit peu d'honneur, ou qui en connoissent le prix. Ces misérables ont un anneau de fer au pied, & très-souvent sont à la chaîne comme les Forçats. Ils sont obligez à ramer & à faire les autres services de la Galere où ils sont. Toute la différence qu'il y a entre eux & les autres Forçats, c'est qu'ils ont un sabre & un mousquet à côté d'eux dans le banc où ils rament, & que dans l'occasion ils quittent la rame & prennent les armes comme soldats. Ces Galeres ont des hautbois & des

1665.

tymballes, & c'eſt quelquefois ſur le ſon de ces inſtrumens que les Forçats reglent leur vogue.

Les Capitaines de ces Galeres avoient une cour nombreuſe de Gentilhommes & d'autres jeunes gens bien vêtus qui apprenoient la Marine, afin d'être en état d'avoir des emplois dans l'Armée Navalle, après qu'ils avoient fait quelques campagnes.

L'onziéme de Juin un vent de Sud s'étant levé à la pointe du jour, nous levâmes l'ancre, & nous côtoyâmes la partie ſeptentrionale de l'Iſle, afin de nous élever & faire canal, c'eſt-à-dire traverſer le Golphe Adriatique, & garder la terre-ferme de la Calabre. Nous portâmes à l'Oüeſt, & en deux jours nous découvrîmes le Cap Sainte Marie en Calabre.

Le 14. nous portâmes ſur le Cap Spartivento que nous doublâmes heureuſement, & ſans rencontrer les Corſaires qui en font ordinairement leur croiſiere.

Le 16. nous vîmes le Mont Ethna en Sicile, qu'on appelle autrement le Mont Gibel. Le vulgaire ignorant croit que c'eſt une bouche ou un des ſoupiraux de l'Enfer, parce qu'il en ſort des tourbillons de flammes. On les

voit pendant la nuit, & pendant le jour on ne voit que de la fumée qui s'éleve en gros tourbillons.

1665.

Après avoir doublé le Cap Sparti-vento, nous entrâmes dans le Fare de Messine, c'est ainsi qu'on appelle le détroit fameux qui est entre la Calabre & la Sicile. Ce passage étoit redoutable aux anciens Navigateurs, on est à présent bien revenu de ces terreurs paniques.

Nous vîmes en passant la Ville de Rheggio, elle est décorée d'un Siege Archiepiscopal. Elle me parut petite & assez jolie, ses édifices forment une espece d'amphithéâtre qui leur donne la vûë de la mer. Sa situation sur le bord de la mer en feroit une Ville de commerce; mais elle n'a qu'une rade où les vents & les courants du Détroit tourmentent les Bâtimens. Cela n'empêche pas qu'elle ne débite les marchandises de son crû. Les Pilotes de Rheggio vinrent au devant dans une Chalouppe, pour nous montrer la route que nous devions suivre.

Nous passâmes devant Messine sans avoir le tems de la considérer: le courant qui nous étoit favorable, avec le vent qui étoit arriere, nous emportoient d'une vîtesse extraordinaire.

1665. Tout ce que je pus remarquer de cette Ville, c'est qu'elle est grande, située au bord de la mer & sur les pentes de cinq ou six côteaux ou montagnes qui l'environnent du côté du midi, sur les sommets desquels il me parut qu'il y avoit quelques forts.

Le Port est ovale & fort grand. Son côté droit est fermé par de grandes maisons de pierres de taille d'une égale simétrie. Autant que mes lunettes me purent les approcher, elles me parurent d'une architecture pesante & massive.

Nous passâmes enfin l'endroit qui est entre les deux dangereux écüeils appellez Scilla & Caribde, entre lesquels sont ces tourbillons ou tournoyemens d'eau, qui étoient autrefois si méchans, qu'ils emportoient les Bâtimens, & après les avoir bien fait piroüetter les abîmoient. Ils se sont corrigez, il n'y a plus que les bonnes gens qui les craignent. Nous y passâmes sans nous en appercevoir, & nous rangeâmes la côte d'Italie. Nous vîmes pendant la nuit les flammes du Volcan de Stamboli qui est une des Isles Liparotes. Nous passâmes devant Naples, c'est-à-dire à l'embouchure du Golphe, au fond duquel est cette Ville

célebre

célébre par sa grandeur & par le peuple nombreux qu'elle renferme.

1665.

Le 17. Juin, nous nous trouvâmes en calme dans le Canal entre Portolongone & Piombino. Le vent contraire succéda au calme, & nous fit louvoyer deux jours entre l'Isle d'Elbe, celle de Corse, la Capraya, Monte-Christo & les Formigues.

Les courans nous ayant poussez trop près de la Capraya, nous fûmes obligez de mettre notre Pavillon pour faire connoître que nous étions François; mais comme on me voyoit sur le pont habillé de long à la Turque, on nous prit pour un Bateau Corsaire, on prit les armes, & on nous envoya trois volées de canon qui passerent entre nos mâts sans les offenser.

Le même soir, le vent s'étant mis à la raison, nous doublâmes le Cap Corse; mais ayant apperçû deux Galeres que nous ne connoissions point, & qui pouvoient être de Biserte, nous changeâmes de route, & voguâmes toute la nuit, & le lendemain ne les ayant point apperçûës, nous portâmes à route, & nous côtoyâmes la riviere de Genes, c'est-à-dire la côte de cette République. On appelle celle qui est à l'Est de Genes la riviere du Levant,

& celle qui est à l'Oüest la riviere du Ponant.

Le 20. Juin, nous dépassâmes les Isles d'Hyeres, nous vîmes la Cioutat, & nous pensâmes faire naufrage au Port. Un coup de vent imprévû nous surprit avec une telle violence, que celui qui tenoit l'escoute ne l'ayant pas larguée assez vîte, la Barque vint sur le côté: tout le monde mit la main à l'œuvre, on manœuvra, & la Barque s'étant remise nous allâmes moüiller au dehors de l'embouchure du Port de Marseille le 21. Juin 1665. qui étoit le jour de ma naissance, & après une absence de douze années que j'avois demeuré dans le Levant.

Le Patron alla porter les Lettres au Bureau de la Santé: les Intendans s'étans assemblez nous envoyerent aux Infirmeries, où l'on nous laissa en quarantaine, & où l'on déchargea toutes les marchandises, parce que nous venions d'un Païs toûjours suspect du mal contagieux.

Le 26. mes parens m'envoyerent des habits à la Françoise. On m'enferma dans une petite chambre sans fenêtre, où l'on alluma un feu de paille avec quelques herbes odoriferentes, & après que j'eûs été bien parfumé &

bien lavé, je mis les habits qu'on m'avoit envoyés. Mes parens & mes amis me vinrent embrasser, & me conduisirent à la Ville.

1665.

Je passai les huit premiers jours à recevoir les visites & les complimens d'une infinité de gens de ma connoissance, & d'autres qui vouloient sçavoir des nouvelles du Levant. Ces civilitez extraordinaires & peu attenduës me charmerent d'abord ; mais j'appris bientôt que ces politesses n'étoient que des coûtumes incommodes introduites & conservées avec soin dans cette Ville, qui n'ont point du tout pour fondement une amitié sincere, d'autant que l'interêt étant la seule regle de la conduite de tous ces gens-là, le sang, les alliances les plus anciennes, les services les plus importans & plus souvent réïterez ne les en font pas revenir, ils n'y font pas la moindre attention. L'intérêt est la seule regle de leur conduite, je m'en apperçûs bientôt.

A peine eûs-je rendu les visites que j'avois reçûës, que les Srs. S. Jacques & Martin, sans garder aucunes mesures de bienséance, me firent assigner devant le Lieutenant de l'Amirauté, prétendants me rendre responsable de tout

ce qu'ils perdoient dans la banqueroute du Juif Bolcaire. On me conseilla d'aller à Aix consulter mon affaire aux plus habiles Avocats. J'y allai, je portai mes pieces justificatives avec moi. Ils trouverent mon affaire très-bonne, & m'assûrerent que je la gagnerois infailliblement, pour peu que je l'évoquasse au Parlement, qui jugeroit bien plus équitablement que les Marchands qui composent le Siége de l'Amirauté. Je revins à Marseille, résolu d'attendre le Jugement de l'Amirauté, & de porter mon affaire au Parlement par appel; mais ayant consideré que je n'étois gueres propre à ces sortes d'affaires, qui dureroient peut-être longues années, & qui me feroient perdre un tems que je pourrois employer plus utilement, je suivis le conseil de quelques amis préférablement à celui des Avocats, & je consentis à mettre mon affaire en arbitrage. Par malheur pour moi les Arbitres qui furent choisis de part & d'autre étoient des gens de commerce, qui prévenus des maximes qui sont en usage chez eux,& qui sont plus conformes à leurs intérêts qu'à la justice, me condamnerent à dédommager presque entierementles Srs. S. Jacques & Mar-

1665.

tin ; de sorte qu'ils ne perdirent qu'un tiers dans la banqueroute de Bolcaire, & je fus obligé de leur tenir compte des deux autres tiers. Cette perte jointe à bien d'autres, mit mes affaires en assez mauvais état, & de tous ces prétendus amis qui m'avoient incommodé par leurs visites & leurs longs complimens, il n'y eut que mon cousin François d'Arvieux qui ne m'abandonna pas, & qui me secourut toûjours généreusement de ses conseils, de ses soins & de sa bourse.

1665.

Je passai ainsi dans les embarras de mes affaires tout le reste de l'année 1665. & une partie de 1666. Je mis ordre à tout. Je mis mes deux sœurs dans un Couvent, pour y être élevées selon leur état. Mes deux freres que j'avois élevés auprès de moi à Seïde se trouvant en état de faire quelque chose, je les mis en train de profiter des instructions que je leur avois données, & j'allai passer quelques jours en retraite chez les Peres de l'Oratoire à Notre-Dame des Anges, à moitié chemin de Marseille à Aix.

Au bout de huit ou dix jours je résolus de faire un voyage à Paris, espérant d'y trouver quelque moyen de réparer le désordre que les banque-

& celle qui est à l'Oüest la riviere du Ponant.

Le 20. Juin, nous dépassâmes les Isles d'Hyeres, nous vîmes la Cioutat, & nous pensâmes faire naufrage au Port. Un coup de vent imprévû nous surprit avec une telle violence, que celui qui tenoit l'escoute ne l'ayant pas larguée assez vîte, la Barque vint sur le côté: tout le monde mit la main à l'œuvre, on manœuvra, & la Barque s'étant remise nous allâmes moüiller au dehors de l'embouchure du Port de Marseille le 21. Juin 1665. qui étoit le jour de ma naissance, & après une absence de douze années que j'avois demeuré dans le Levant.

Le Patron alla porter les Lettres au Bureau de la Santé: les Intendans s'étans assemblez nous envoyerent aux Infirmeries, où l'on nous laissa en quarantaine, & où l'on déchargea toutes les marchandises, parce que nous venions d'un Païs toûjours suspect du mal contagieux.

Le 26. mes parens m'envoyerent des habits à la Françoise. On m'enferma dans une petite chambre sans fenêtre, où l'on alluma un feu de paille avec quelques herbes odoriferentes, & après que j'eûs été bien parfumé &

bien lavé, je mis les habits qu'on m'avoit envoyés. Mes parens & mes amis me vinrent embrasser, & me conduisirent à la Ville.

1665.

Je passai les huit premiers jours à recevoir les visites & les complimens d'une infinité de gens de ma connoissance, & d'autres qui vouloient sçavoir des nouvelles du Levant. Ces civilitez extraordinaires & peu attenduës me charmerent d'abord ; mais j'appris bientôt que ces politesses n'étoient que des coûtumes incommodes introduites & conservées avec soin dans cette Ville, qui n'ont point du tout pour fondement une amitié sincere, d'autant que l'interêt étant la seule regle de la conduite de tous ces gens-là, le sang, les alliances les plus anciennes, les services les plus importans & plus souvent réïterez ne les en font pas revenir, ils n'y font pas la moindre attention. L'intérêt est la seule regle de leur conduite, je m'en apperçûs bientôt.

A peine eûs-je rendu les visites que j'avois reçûës, que les Srs. S. Jacques & Martin, sans garder aucunes mesures de bienséance, me firent assigner devant le Lieutenant de l'Amirauté, prétendants me rendre responsable de tout

ce qu'ils perdoient dans la banqueroute du Juif Bolcaire. On me conseilla d'aller à Aix consulter mon affaire aux plus habiles Avocats. J'y allai, je portai mes pieces justificatives avec moi. Ils trouverent mon affaire très-bonne, & m'assûrerent que je la gagnerois infailliblement, pour peu que je l'évoquasse au Parlement, qui jugeroit bien plus équitablement que les Marchands qui composent le Siége de l'Amirauté. Je revins à Marseille, résolu d'attendre le Jugement de l'Amirauté, & de porter mon affaire au Parlement par appel; mais ayant consideré que je n'étois gueres propre à ces sortes d'affaires, qui dureroient peut-être longues années, & qui me feroient perdre un tems que je pourrois employer plus utilement, je suivis le conseil de quelques amis préférablement à celui des Avocats, & je consentis à mettre mon affaire en arbitrage. Par malheur pour moi les Arbitres qui furent choisis de part & d'autre étoient des gens de commerce, qui prévenus des maximes qui sont en usage chez eux, & qui sont plus conformes à leurs intérêts qu'à la justice, me condamnerent à dédommager presque entierementles Srs. S. Jacques & Mar-

1665.

fin ; de ſorte qu'ils ne perdirent qu'un tiers dans la banqueroute de Bolcaire, & je fus obligé de leur tenir compte des deux autres tiers. Cette perte jointe à bien d'autres, mit mes affaires en aſſez mauvais état, & de tous ces prétendus amis qui m'avoient incommodé par leurs viſites & leurs longs complimens, il n'y eut que mon couſin François d'Arvieux qui ne m'abandonna pas, & qui me ſecourut toûjours généreuſement de ſes conſeils, de ſes ſoins & de ſa bourſe.

Je paſſai ainſi dans les embarras de mes affaires tout le reſte de l'année *1665.* & une partie de *1666.* Je mis ordre à tout. Je mis mes deux ſœurs dans un Couvent, pour y être élevées ſelon leur état. Mes deux freres que j'avois élevés auprès de moi à Seïde ſe trouvant en état de faire quelque choſe, je les mis en train de profiter des inſtructions que je leur avois données, & j'allai paſſer quelques jours en retraite chez les Peres de l'Oratoire à Notre-Dame des Anges, à moitié chemin de Marſeille à Aix.

Au bout de huit ou dix jours je réſolus de faire un voyage à Paris, eſpérant d'y trouver quelque moyen de réparer le déſordre que les banque-

toutes avoient apportées dans mes affaires. Je crus qu'il étoit à propos d'avoir des Lettres de recommandation de M. le Premier Président d'Oppede & de quelques autres personnes, afin d'abreger le tems qu'il m'auroit fallu, pour me faire connoître dans un Païs où je n'avois aucune habitude.

1665.

J'arrivai à Aix dans le tems que M. du Moulin Ecuyer de la Reine y arriva. Il étoit chargé de porter à Tunis la Ratification du Traité de Paix que M. le Duc de Beaufort avoit conclu avec la Régence de Tunis le 26. Novembre 1665. & M. le President d'Oppede, qui faisoit la fonction de Lieutenant de Roy en Provence, avoit ordre du Roy de choisir une personne en Provence qui fût capable d'aller sur les lieux, & de faire exécuter ce Traité de Paix de point en point.

M. le President d'Oppede à qui j'avois été présenté dès que j'étois arrivé en Provence, jetta d'abord les yeux sur moi, & écrivit à M. de Vallebelle, afin de m'avertir d'aller à Aix recevoir les ordres qu'il me donneroit de la part du Roy.

Mon cousin François d'Arvieux monta à cheval aussi-tôt, & vint me trouver à Aix, où j'étois chez un de mes

parens, il m'instruisit de ce qui se passoit, & me conseilla de prendre ce parti comme une occasion favorable de me faire connoître à la Cour. J'allai aussi-tôt faire la reverence à M. d'Oppede. Il me reçût avec beaucoup d'honnêteté, me retint à dîner, & après qu'on fût sorti de table, il me fit entrer dans son cabinet, & m'expliqua fort en détail ce qui regardoit la commission dont il me vouloit charger. Je lui dis ce que je pensois, il en fut content, & m'ordonna de retourner à Marseille, afin de prendre avec M. du Moulin les mesures necessaires pour notre Commission.

1665

CHAPITRE XXIV.

Voyage du Chevalier d'Arvieux à Tunis.

JE ne manquai pas d'aller voir M. du Moulin dès que je fus arrivé à Marseille. Je lui fis mon compliment, & je lui donnai la Lettre dont M. d'Oppede m'avoit chargé pour lui. Il me reçût avec toute l'honnêteté imaginable: il me dit, qu'il étoit ravi qu'on eût choisi une personne de mon me-

1665.

rite pour être son Associé, qu'il me connoissoit de réputation, & que mon experience seroit très-necessaire pour faire réüssir la négociation que nous allions entreprendre. Il m'assura ensuite qu'il n'oublieroit rien pour me donner pendant le voyage tout le contentement que je pouvois esperer.

Après un entretien fort long sur ce dont nous étions chargez, nous conclûmes que dès le lendemain il falloit exiger des Communautez de Provence les sommes qu'elles avoient promises pour le nombre des Esclaves qu'elles avoient à Tunis, sur quoi elles avoient reçû les ordres du Roi : & comme cela étoit de ma Commission, il me remit les papiers qui étoient necessaires pour l'executer.

Je reçûs peu à peu l'argent qui me fut apporté, & j'en donnai quittance. Je reçûs aussi cent mille livres, que le Roy eut la bonté de donner pour le rachapt des autres Esclaves de son Royaume, qui n'étoient pas de Provence.

Nous étions presqu'en état de partir, que nous n'avions point encore de Vaisseau pour nous embarquer. Ceux du Roi étoient tous employez à la guerre que nous avions contre les Anglois.

Il ne se trouvoit aucun Vaisseau Marchand qui nous fût propre ; de sorte que nous fûmes obligez d'aller à la Cioutat pour en trouver un. Il s'en trouva un qui n'étoit pas encore achevé. Il appartenoit au Capitaine Philippe Martin. Nous l'arrêtâmes, mais il fallut attendre qu'il fût prêt.

1665.

Je demeurai à la Cioutat pour presser l'ouvrage, & un mois après on le conduisit à Marseille. On l'arma de quatorze pieces de canons & de dix-huit pierriers. M. du Moulin le voulut commander, & que le Sieur Martin fût son Lieutenant. On y mit tous les Officiers qu'on met ordinairement sur les Vaisseaux de guerre, avec trente Soldats, deux trompettes, deux tambours, & un pavillon blanc. Nos hardes furent embarquées & nos provisions, celles de Baba Ramadan Turc Envoyé de Tunis auprès du Roi, pour l'assurer de la bonne intelligence avec laquelle la République & la Régence de Tunis vouloit vivre avec les Sujets de Sa Majesté. On l'avoit regalé à la Cour, & dans toutes les Villes du Royaume où il avoit passé, il fut logé à Marseille chez le Sieur Tes-tel, où les Echevins & les Deputez du Commerce le vinrent visiter, après lui

avoir envoyé les présens ordinaires.

1665. Baba Ramadan avoit deux Valets si insolens, qu'ils donnerent des coups de foüet à des Bourgeois qui se promenoient sur le Port, on lui en fit des plaintes, & on n'en eut d'autre raison, sinon qu'on leur faisoit boire du vin, & que c'étoit ce qui leur faisoit faire des sottises. On s'en tint là, parce qu'on crut avoir besoin de cet homme quand on seroit arrivé à Tunis.

Le Vaisseau alla moüiller aux Isles, & nous demeurâmes à Marseille en attendant que le vent devînt favorable.

Je me servis de ce tems-là pour aller à Aix recevoir les derniers ordres de M. d'Oppede. Il me fit dîner avec lui, & me donna ensuite ma Commission, dont voici la teneur.

HENRY DE MAYNIER, Baron d'Oppede, Chevalier Romain, Comte Palatin, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son premier Président au Parlement d'Aix.

En execution & conformément aux ordres de Sa Majesté, de choisir dans la Province une personne experimentée, pour envoyer au Royaume de Tunis. Et étant bien & dûëment informé de l'intelligence, capacité, affection &

fidelité de la personne du Sieur Laurent d'Arvieux, & de sa Religion Catholique, Apostolique & Romaine, Nous lui avons ordonné par ces Presentes de s'embarquer avec M. du Moulin Ecuyer de la Reine, Envoyé par Sa Majesté pour donner la ratification de la paix, que M. le Duc de Beaufort a traité avec le Royaume de Tunis, pour recevoir & employer les sommes destinées au rachat des Esclaves François, & mettre en execution de point en point tous les articles du Traité selon leur forme & teneur, & faire generalement tout ce qu'il y aura à faire sur les lieux pour le service du Roi, & pour la liberté & l'utilité de ses Sujets trafiquans audit Royaume, selon les instructions qui lui seront communiquées par ledit Sieur du Moulin, & du tout donner à son retour bon & fidéle compte. Fait à Aix le deuxiéme jour de Juin 1666. Signé Oppede, & plus bas Faucher, & scellé du cachet de ses armes.

1665.

Je pris congé de M. d'Oppede, & je revins à Marseille où je demeurai jusqu'au cinquiéme de Juin, que nous nous embarquâmes pour partir le lendemain à la pointe du jour.

Dès le même soir de notre embar-

1665.

quement, M. du Moulin me montra toutes ses instructions, & les ordres que nous avions à suivre. Il m'en remit une copie, avec une copie du Traité que M. le Duc de Beaufort avoit fait avec la Régence de Tunis. Il avoit été écrit en Italien, dont on donnera la Traduction en François à la fin de ce Traité.

Ce Traité secret & connu en même-tems de tout le monde, a été le motif d'une raillerie parmi les Turcs, qui disoient que les Chrétiens se payent de formalitez, & que les Turcs vont au solide, qu'ils consentent à la verité à tout ce qu'on veut écrire, pourvû que malgré les écritures, ils reçoivent de bon argent. Ils n'avoient pourtant pas raison de se mocquer de nous, puisque la somme stipulée pour la rançon de chaque Esclave, étoit bien au-dessous du prix le plus bas qu'ils les vendent ordinairement.

Départ de Marseille.

Nous partîmes des Isles de Marseille le 6. Juin 1666. au point du jour. Le vent nous fut d'abord assez favorable, il changea ensuite, & devint si foible que nous fûmes six jours entiers avant de découvrir la côte de Barbarie.

Ce retardement me servit à conferer

avec M. du Moulin ſur tout ce que nous avions à faire, & à prendre les meſures convenables pour réüſſir dans notre négociation,

1665.

Comme ces entretiens me donnerent lieu de connoître à fond le caractere de ſon eſprit, je prévis aiſément qu'il me donneroit bien de l'exercice, & que malgré tout ce que je lui pouvois dire de l'humeur des Turcs & des Barbareſques que je connoiſſois mieux que lui, il auroit bien de la peine à ſe moderer, ce qui étoit pourtant abſolument neceſſaire dans l'affaire délicate que nous allions traiter avec des gens la plûpart ſans parole & ſans honneur, & que l'interêt ſeul conduit & fait agir.

Ce que j'avois prévû ne manqua pas d'arriver, comme je le dirai dans la ſuite.

Nous arrivâmes enfin le 12. Juin aux côtes de Barbarie : le Vaiſſeau avec ſon pavillon blanc déployé, mit en panne devant Porto Farine. On jugea à propos que j'allaſſe à terre, afin d'avoir nouvelle de ce qui ſe paſſoit à Tunis.

On fit armer la Chalouppe, on y mit un pavillon blanc, un tapis & des carreaux, & quand elle déborda, on me ſalua de cinq coups de canon, &

d'autant de Vive le Roi.

1665. J'avois eu soin de laisser croître ma moustache, j'avois pris un fort bel habit, j'avois mon épée au côté & ma canne à la main, & j'étois suivi de trois Valets de livrée.

Je fus à la Doüanne en mettant pied à terre, je fis civilité au Doüannier, qui fut ravi de m'entendre parler Arabe; mais quand je vis qu'il me répondoit en Turc, je lui parlai aussi dans la même Langue, il en fut surpris, & me demanda si j'étois Turc: je lui dis que j'étois François; mais que j'avois demeuré plusieurs années dans les Etats du Grand Seigneur, où j'avois appris les Langues Orientales. Il me fit servir du caffé, du tabac & du sorbet, & nous entrâmes dans une conversation, dans laquelle il m'apprit que le Pacha *Khamenda Beigalbgagli* étoit mort, que ses enfans *Muradbeig* & *Mehemet-Beig-Elbassi*, avoient chassé le Day appellé Caragus, nom qu'on lui avoit donné, parce qu'il avoit les yeux noirs, qui est pourtant une beauté chez les Turcs, tant pour les hommes que pour les femmes; que ce Day étoit mort de poison quelques jours après, & que ces jeunes Princes qui aimoient la guerre, ne paroissoient pas disposez à exe-

cuter le Traité de Paix que leur pere avoit signé.

1665.

Ces nouvelles me furent confirmées par des Esclaves François que je trouvai à Porto Farine. Notre arrivée leur fit grand plaisir ; mais ne voyant qu'un seul Vaisseau François, qui n'imposeroit pas beaucoup aux Turcs de Tunis, ils crurent leur liberté encore bien éloignée. Je les consolai le mieux qu'il me fut possible, & je leur promis que je n'oublierois rien pour les emmener avec moi. Je m'arrêtai quelque tems à considerer Porto Farine, & puis je rentrai dans la Chalouppe, & je regagnai le Vaisseau, afin qu'il pût arriver le même soir à la Goulette.

Situation & nom de Porto Farine.

Bien des gens croyent que Porto Farine est l'ancienne Ville d'Utique, célébre par la mort de S. Loüis, qui y déceda de peste en revenant d'Egypte. On se trompe ; ce S. Roi mourut devant Tunis qu'il assiegeoit. Les Arabes Bereberes qui sont les Naturels du Païs l'appellent *Garalmelha*, dont on a fait le nom de Biserte. Il n'est pas facile de sçavoir pourquoi on l'appelle Porto Farine. On croit que ce sont les Italiens qui lui ont donné ce nom, ils nous instruiront quand il leur plaira de la raison qu'ils en ont euë.

1665. Elle eſt à dix-ſept lieuës de Tunis, & à l'embouchure de la riviere Bagrada. Les Afriquains l'appellent Benſar, c'eſt-à-dire, fils ou fille du lac, parce que la mer entre dans la terre par un canal étroit, & forme un lac d'où elle ſort, & au travers duquel elle paſſe : car ſelon les apparences, elle a ſa ſource dans les montagnes qui en ſont plus éloignées. Les bords de ce lac ſont habitez par des Pêcheurs, qui y prennent beaucoup de poiſſons qui y montent de la mer, & ſur-tout de petits Dauphins ou Marſoüins de cinq ou ſix livres, qui ſont excellens quand ils ſont de ce poids ; au lieu qu'ils ne valent pas grand choſe quand ils ſont parvenus à leur grandeur naturelle, qui eſt pour l'ordinaire de huit à dix pieds, parce qu'alors ils ſont trop gros, leur chair eſt coriace & de mauvais goût, il faut être preſſé de la faim pour s'en accommoder ; mais on en fait de l'huile pour brûler & pour d'autres uſages. On y prend auſſi quantité d'Aloſes, & d'autres poiſſons.

Deſcription des Dauphins ou Marſoüins.

La Ville, Bourg ou Village, eſt très-peu conſiderable, quoiqu'on prétende qu'il y a ſix mille maiſons. J'aurois peine à m'inſcrire en faux contre ce nombre, parce que celles que j'ai vûës ſont

fort petites & fort ſerrées les unes contre les autres. Il y a des magaſins aſſez grands, deux bagnes ou priſons pour les Eſclaves, & une doüanne aſſez ſpacieuſe & bien bâtie. Du reſte elle n'eſt conſiderable que par ſon Port, qui eſt accompagné d'une Darce fermée d'une chaîne, où dix Vaiſſeaux peuvent moüiller commodément & en ſûreté. L'embouchure eſt fortifiée de deux Tours ſur leſquelles il y a quelques pieces de canon. La rade qui eſt en forme de croiſſant eſt grande & aſſez bonne, elle eſt formée par un bas fond, qui part du Cap & s'étend fort avant dans la mer. Le courant de la riviere borne un autre bas fond, qui fait l'autre pointe du croiſſant.

1665.

Arabes Bereberes.

Les Arabes Bereberes que je vis dans la Ville, me parurent fort miſerables. Tout leur habillement conſiſtoit en une piéce de baracan dont ils s'entortillent le corps, qu'ils lient avec une ceinture de cuir. Ils ont un caleçon ſans ſouliers, & ſur la tête un méchant morceau de toile dont ils font leur turban. Leur vie eſt ſi miſérable, que leur plus grand régal n'eſt que des gâteaux pétris avec des œufs qu'ils font ſécher au four, & qui ſe conſervent les années entieres. Ils ne font

1665.

point de feu dans leurs maiſons ; ils ont de petits fours de terre cuite qu'ils mettent dans la ruë, dans leſquels ils font cuire leur pain, leur viande & leur poiſſon. Ils couchent ſur des peaux de mouton. Il y en a peu qui ayent d'autres lits, Ils ſont auſſi ſuperſtitieux que leurs Confreres du Mont-Carmel, & ſur-tout quand ils vont à la guerre. Eux & leurs chevaux ſont chargez de gris gris, ou billets où ſont écrits des paſſages de l'Alcoran, qu'ils croyent les rendre invulnerables & leur porter bonheur.

On mit le vent dans les voiles dès que je fus de retour au Vaiſſeau, afin d'aller moüiller à la Goulette.

Il y a un Marabout ou Hermitage Mahometan, qui eſt ſitué au milieu du penchant de la montagne, entre la rade & la pointe du Cap, il ſert de guide pour entrer dans la rade.

Arrivée à la Goulette.

Baba Ramadan demeura à bord avec les ſix Janiſſaires qu'on avoit tiré des Galeres, pour être échangez contre autant d'Eſclaves Chrétiens François. On éluda de leur donner permiſſion d'aller à terre, de crainte qu'ils ne donnaſſent des avis qui ne nous auroient pas été favorables.

Nous moüillâmes le même ſoir à la

Goulette, & nous demeurâmes tout le lendemain 13. Juin ſans envoyer perſonne à terre.

1665.

Les Eſclaves que j'avois vû à Porto-Farine, avoient donné avis de notre arrivée à ceux de Tunis. Mais les Turcs ne s'empreſſerent point d'envoyer ſçavoir qui nous étions, ni ce que nous demandions. Ils ne voulurent pas même permettre à M. le Vacher Prêtre de la Miſſion, Vicaire Apoſtolique & Conſul de nous venir voir. Il n'y eut que Mehemet Beig Ellaffy qui nous envoya ſon Tréſorier, avec M. de Leon Gentilhomme de Marſeille, qui s'y trouvoit pour quelques affaires, qui nous envoya faire compliment, & qui nous confirmerent tout ce qu'on m'avoit dit à Porto Farine. Ils nous firent trouver bon d'envoyer à terre Baba Ramadan avec ſes gens, afin qu'il pût dire au Day & au Divan la maniere dont il avoit été reçû en France, & les porter à executer le traité de paix. On y conſentit. Baba Ramadan fut remis à ces Envoyez avec ſes valets, mais on retint à bord les ſix Janiſſaires, auſſi bien que tout ce qu'il avoit chargé dans le Vaiſſeau. Baba Ramadan s'étant preſenté au Day, & enſuite au Divan, fut interrogé ſur

1665.

tout ce qui s'étoit passé dans son voyage ; mais comme il n'y trouva plus de ses anciens amis, parce que presque tout le Divan avoit été changé après la mort du Pacha *Khamonda Beig Ogli*, il n'osa presque rien dire à notre avantage. Nous lui avions donné deux lettres, une pour le nouveau Pacha, & l'autre pour Mehmed Chelabi, que les Chrétiens appelloient Dom Philippe, il les rendit, mais ils ne nous firent aucune réponse.

Baba Ramadan étant revenu à bord nous assura que tout iroit bien & que nous serions contens ; mais qu'il falloit attendre que les fêtes du Ramadan fussent passées. Nous étions alors dans les Fêtes de la Pentecôte, elles nous servirent de prétexte pour ne lui pas laisser emporter ses hardes, & les planches de noyer qu'il avoit embarquées dans le Vaisseau, en lui disant que notre Loy nous défendoit de travailler ces jours-là ; de sorte que toutes nos affaires demeurerent suspenduës pendant ce tems-là.

Le lendemain quatorziéme Juin nous vîmes arriver des Seigneurs à la Goulette appartenant à Mehmed Beig Ellaffy, qui venoient pour saluer le nouveau Day, & faire le Beïram dans le Port.

Mehmed Bey & Dom Philippe s'y rendirent pour les voir arriver. Dès qu'ils apprirent qu'ils paroissoient, ils y firent dresser leurs tentes à dessein d'y passer les trois jours de leur fête dans les divertissemens qui suivent leurs jeûnes ordinaires.

1665.

Regab Renegat Genois, accompagné de plusieurs autres Turcs vint à notre Vaisseau, on le reçût avec politesse, on lui présenta du caffé, des confitures & des liqueurs. Il nous apprit dans la conversation que les Beigs étoient sur le rivage.

J'observai par la maniere dont ils entrerent dans le Vaisseau qu'ils agissoient en amis. J'appris dans la conversation que j'eus avec eux, tout ce dont je voulois être informé. Je résolus donc d'aller à terre saluer ces Seigneurs, & tâcher de découvrir ce qu'ils pensoient sur notre affaire; car j'êtois résolu de faire par moi-même tout ce qui regardoit ma commission, sans me fier aux négociations des Interpretes, dont je pouvois me passer, & que je connoissois ou ignorans, ou infidéles.

Je fis mettre un tapis, des carreaux & un pavillon blanc à la chalouppe, j'y fis embarquer un grand bassin de

fruits cruds & secs, des confitures, du
1665. vîn & des liqueurs. Ces Messieurs s'embarquerent dans leur chalouppe, & moi dans la mienne, & quand nous débordâmes on nous salua de sept coups de canon, & j'allai saluer les Beigs dans leurs tentes. Je leur fis mon compliment en Turc, cela leur fit plaisir; car quoiqu'on doive ou puisse supposer qu'ils sçavent les Langues des Chrétiens, il est certain qu'ils n'aiment pas à s'en servir. Ils répondirent à mon compliment avec beaucoup de politesse, & parurent surpris que je parlois si aisément leur Langue.

Nous passâmes légérement sur les affaires qui m'avoient fait entreprendre le voyage. Ils me dirent qu'ils n'auroient pas de peine à les accommoder après que les fêtes du Beïram seroient passées; que cependant on pouvoit aller à terre en toute liberté, nous réjoüir, y faire nos affaires, & être assurez que nous serions par tout les bien-venus.

Après avoir demeuré quelques heures avec ces Seigneurs, je retournai au Vaisseau, & je dis à M. du Moulin le succès de ma visite. Il en fut pour le moins aussi joyeux que nos Janissaires, qui craignoient fort d'a-

voir vû Tunis sans y pouvoir entrer. Tout ce jour, qui étoit le quinze, se passa à recevoir des visites de quantité de François & de Turcs qui vinrent à bord.

1665.

Le jour suivant nous apprîmes que la Milice ne vouloit point la paix, & que *Cuchuk-Murad* Renegat Portugais avoit representé que si on rendoit tous les Esclaves François, leurs Vaisseaux manqueroient absolument de Matelots; qu'étant déja en paix avec les Anglois & les Hollandois, il ne leur resteroit plus que les Espagnols & les Italiens sur qui ils pussent faire des prises & des Esclaves, & qu'il n'en falloit pas davantage pour faire périr la République; qu'on ne devoit pas craindre les François, qui se contentoient de menacer, ou tout au plus de faire de grandes levées de boucliers, qui se réduisoient à rien, comme on l'avoit vû à Gigery; & qu'enfin il ne falloit jamais compter sur notre amitié; que nous servions également les Venitiens & les Maltois contre le Grand Seigneur, & que nos Vaisseaux portoient toutes sortes de Bannieres.

Ce discours fut applaudi de la Milice, & irrita tout le Divan contre nous. Mehmed Ellassi, qui étoit jeune, & qui

1665. avoit quatre Vaiſſeaux, aimoit la guerre, & n'avoit garde d'avoir des ſentimens contraires aux diſcours de ce Renegat, pour ne pas déſobliger la Milice, & ne pas préjudicier à ſes interêts. Le vieux Pacha qui avoit ſigné le Traité n'étoit plus au monde. Le nouveau Pacha ne ſe mêloit de rien. Le Day étoit encore trop neuf & trop peu accredité, & Dom Philippe n'oſoit rien dire, parce qu'il avoit été Chrétien ; de ſorte qu'il fut conclu que la paix ne ſeroit point faite, & qu'on nous renvoyeroit après le Beïram.

Cette réſolution mit les Eſclaves & les Marchands preſqu'au déſeſpoir, & tous s'empreſſoient de nous venir donner ces mauvaiſes nouvelles.

Le 16. Juin dernier jour du Beïram, le Beig Mehmed voulut ſe réjoüir dans les Vaiſſeaux & y regaler ſes Capitaines & ſes Officiers. Il y fit porter une grande quantité de viande, de vin, de fruits & de liqueurs.

Les Chalouppes vinrent le prendre à la Goulette. Il en envoya une à notre bord avec Ragab ſon Treſorier me prier de le venir trouver, parce qu'il avoit quelque choſe à me dire en particulier.

Cette Ambaſſade fit de la peine à M. du

du Moulin & à tout notre Equipage, ils craignoient après ce qu'on nous avoit rapporté, qu'on ne voulût m'arrêter pour nous obliger à rendre les six Janissaires, sans nous remettre les six Esclaves François qu'on nous devoit donner en échange. Pour moi, j'en jugeai tout autrement, & je descendis aussi-tôt dans la chambre pour m'habiller. Ragab, qui s'apperçût du trouble que son message avoit causé dans le Vaisseau, fit dire à M. du Moulin qu'il n'y avoit rien à craindre, & que son Maître n'avoit rien autre chose à me dire, que de me faire passer la journée à me divertir avec lui. Je suivis Ragab dès que je fus habillé. J'entrai dans sa Chalouppe, & nous rejoignîmes celle du Beig, il me fit entrer dans la sienne & placer auprès de lui. Les quatre Chalouppes s'approcherent de notre Vaisseau. Ils le trouverent pavoisé de l'avant à l'arriere avec ses pavillons de pouppe & de beaupré, & ses flammes. On salua le Beig de toute notre artillerie & de dix-sept Vive le Roi. Nous passâmes ensuite au vent des quatre Vaisseaux de guerre, qui saluerent leur Maître de tout leur canon, & enfin après nous être un peu promenez, nous montâmes dans la Ca-

pitane, & auſſi-tôt le Beig fut ſalué de toute l'artillerie des quatre Vaiſ-ſeaux, auſquels le nôtre ne manqua pas de répondre. Cette politeſſe à laquelle le Beig ne s'attendoit pas lui fit plai-ſir.

1665.

Les Vaiſſeaux firent ſervir leurs voi-les, & pouſſerent environ deux lieuës au large, après quoi ils revinrent faire des bords dans le Golphe de la Gou-lette.

Mehemet Beig fit ſervir le déjeûné dans la chambre de pouppe, & on com-mença à boire. Il eut beaucoup d'hon-nêteté pour moi; mais il gardoit son ſérieux dans ces commencemens, & mê-me juſqu'au dîné.

Pendant ce premier repas, & une aſ-ſez longue converſation qui le ſuivi en fumant, je remarquai que ce Sei-gneur avoit beaucoup d'eſprit, & que malgré le ſérieux qu'il affectoit, il avoi de la vivacité & de l'enjoüement.

Pendant que nous étions dans la chambre de pouppe, on couvrit le til-lac d'une belle tente. Le parquet fu couvert de nattes & de tapis. On mi des carreaux tout autour, & une gran de nappe au milieu.

Je n'avois garde de paroître nou veau dans les cérémonies uſitées dan

ces repas, j'avois mangé tant de fois avec des Pachas & leurs Officiers, que je n'obmettois pas la moindre chose. Le Beig me fit mettre auprès de lui. Je m'assis les jambes croisées comme les autres, je refusai modestement un carreau qu'on me voulut donner. Je mis mon mouchoir sur mes genoux, je n'employai que ma main droite; de sorte que le Beig & tous ses Officiers étoient surpris de me voir parler leur Langue, & aussi accoûtumé à leurs manieres que si je fusse né parmi eux. Est-il possible qu'il soit François, se disoient-ils les uns aux autres? Ce fut toute autre chose quand ils m'entendirent parler Arabe & Persan, & que pour satisfaire leur curiosité, j'écrivis & je chantai dans ces Langues dans la suite du repas.

1665.

La nappe étoit couverte d'un grand nombre de plats, il y avoit du pilau de toutes sortes de couleurs, blanc, rouge, bleu, jaune, violet. Le rôti, le boüilli, les ragoûts, la pâtisserie, quoique accommodez à leur maniere, étoient bons. On mangea avec appetit, & on but encore mieux. Il n'y avoit point de scrupuleux dans toute la troupe, tout le monde bûvoit du vin. Le Beig montroit l'exemple & bûvoit sou-

yent & à grands coups, & quoique le vin qu'on nous servoit fût violent, & qu'en moins de deux heures la plûpart des conviez eussent plus d'envie de dormir que de boire, le Beig tint bon jusqu'au soir, sans avoir d'autre incommodité que d'être bien guai. Il railloit, il faisoit des contes les plus plaisans du monde, il chantoit, rioit, bûvoit. On fumoit de tems en tems, le caffé succedoit au vin. Le sorbet précedoit les liqueurs, puis on revenoit au vin. Toute la journée se passa ainsi dans la joye. Je priai le Beig de me permettre d'envoyer un Billet à mon Vaisseau; il y consentit, & on m'apporta une douzaine de boëtes de confitures seches au sucre candi & une cannette de liqueurs. Elles furent trouvées excellentes. Les coups de canon accompagnerent les santez quoique ce ne fût pas trop la coûtume parmi ces gens, ils trouverent que notre maniere étoit raisonnable.

1665.

Quand je vis le Beig bien en train de dire, je crus que je lui pouvois parler de nos affaires sans rien risquer, & comme j'étois à côté de lui, je lui dis en riant, qu'il alloit se perdre de réputation en France, s'il ne se faisoit pas un point d'honneur de faire exe-

cuter le Traité que son pere avoit fait, que l'Empereur mon Maître en seroit piqué au vif, & qu'il étoit trop puissant pour ne pas venir à bout d'une Ville telle que Tunis, qu'assurément il la ruineroit de fond en comble, & qu'après cela il les contraindroit de nous apporter nos Esclaves sans rançon jusqu'à Marseille. Il me répondoit quelquefois en riant : Nous verrons comment vous vous y prendrez. A la fin, il me serra la main, & me dit : Donnez-vous patience, j'ai la memoire de mon pere en trop grande vénération, pour ne pas faire les derniers efforts pour vous contenter. Nous en parlerons demain. Pour aujourd'hui ne songeons qu'à nous divertir.

1665.

La nuit s'approchant, Mehmed Beig voulut débarquer & aller passer la nuit dans une maison de campagne qu'il a sur le rivage de la mer appellée Marsa. Nous nous embarquâmes dans les Chalouppes. Les quatre Vaisseaux le saluerent de toute leur artillerie. Nous nous promenâmes un peu, & nous passâmes assez près de notre Vaisseau, qui salua le Beig de tous ses canons & pierriers, & m'envoya la Chalouppe pour me prendre si je voulois aller à bord. Le Beig me dit qu'il ne falloit

pas nous quitter si-tôt. Je dis à l'Officier qui la commandoit, qu'on ne fût pas en peine de moi, & que j'étois en bonne compagnie.

1665.

Nous arrivâmes à la maison. Le Beig & tous ses gens se mirent à dormir de côté & d'autre. Pour moi, qui ne me sentois point incommodé de la fatigue de cette journée, je me promenai dans les appartemens en songeant à mes affaires, pendant qu'un grand nombre d'Esclaves travailloient à préparer le souper.

Le Beig s'étant éveillé au bout de trois heures, & ne me voyant point m'envoya chercher. Nous prîmes du caffé tête à tête, & nous parlâmes de nos affaires.

Il me dit tout ce qui s'étoit passé au Divan, avec des circonstances que je ne sçavois pas, ajoûtant qu'il seroit bien difficile de vaincre l'opposition d'une Milice mutinée. Je lui répondis qu'il ne connoissoit pas ses forces ni son pouvoir, & qu'il ne trouveroit peut-être jamais une occasion si favorable, pour se faire un honneur infini dans tout le monde, & pour acquerir à sa famille & à lui en particulier, la réputation d'être les plus honnêtes gens, & qui sçavent mieux tenir leur

parole, qu'il se devoit cela à lui-même & au plus grand Monarque de la Chrétienté, que pour moi je ne prétendois dans cette négociation que l'honneur de servir mon Maître & d'être utile à ses sujets ; mais que je souhaitois n'en avoir obligation qu'à lui seul. Nous raisonnâmes beaucoup, & il conclud enfin que le lendemain je devois me rendre à Tunis, & que sans faire connoître que je lui avois parlé, il falloit que je visse son frere en particulier, & tâcher d'avoir sa parole, que je ne manquasse pas de lui dire les raisons que je lui venois de dire, & qu'il étoit sûr qu'il me la donneroit. Il m'assura que le Day n'hésiteroit pas un moment à me donner la sienne ; mais qu'il falloit pour cela l'aller trouver à quatre heures du matin avant que la Cour entrât, que c'étoit un bon homme qui aimoit la paix, & qu'infailliblement je ne pouvois pas manquer de réüssir. Il me dit que je vinsse ensuite dîner avec lui, afin de lui rendre compte de ce que j'aurois fait.

1665.

Il me dit encore de faire débarquer M. du Moulin & les six Janissaires & de les mener au Fondique, & me donna sa parole que tout iroit comme nous pouvions souhaiter.

1665.

On ſervit le ſouper, & nous continuâmes à boire & à nous divertir juſqu'à deux heures après minuit, après quoi chacun alla ſe coucher ſur des matelas qu'on avoit mis autour de la ſalle.

Le dix-ſept nous montâmes en caroſſe ſur les ſept heures du matin, & nous allâmes à Tunis. On me deſcendit à la porte du Fondique, où je fus reçû par M. le Vacher Prêtre & notre Conſul, accompagné des François qui y étoient. On me conduiſit à la Chapelle,& delà à la maiſon Conſulaire. J'envoyai un Exprès à M. du Moulin, & lui marquai l'heure qu'il devoit débarquer avec ſes gens & les ſix Janiſſaires. J'eus ſoin d'en donner avis au Beig, qui envoya à la Marine un cheval richement enharnaché pour M. du Moulin, & d'autres pour les Gentilshommes & les autres qui l'accompagnoient.

La politeſſe du Beig donna du courage à M. du Moulin, qui craignoit toûjours à cauſe des avis qu'on nous avoit donnez.

La Chaloupe de notre Vaiſſeau aborda dans le tems que les Officiers de la Doüanne arriverent au bord de la mer. Après les complimens recipro-

ques, M. du Moulin monta à cheval. Les deux trompettes & les deux hautbois du Vaiſſeau étoient à la tête, M. du Moulin venoit enſuite ayant à ſes côtez deux Boulacbachis ou Capitaines de Janiſſaires, & il étoit ſuivi de ſes Gentilshommes & de tous les François, qui étoient allez au-devant de lui, ou qui étoient venus du Vaiſſeau. On le conduiſit ainſi à la Maiſon Conſulaire.

1665.

Pendant cela j'étois allé voir Murad Beig, je l'entretins en particulier, & il me donna parole de nous rendre ſervice. J'allai enſuite dîner avec Mehmed Beig ſon frere, & après nous être entretenus de ce que j'avois negocié avec ſon frere, j'allai voir M. du Moulin que j'inſtruiſis de l'état des affaires.

Nous fûmes enſemble voir un grand corps de logis qu'on nous avoit marqué pour notre logement; mais comme il n'y avoit aucuns meubles & que nous n'en avions point, nous reſolûmes de nous établir dans la Maiſon Conſulaire, le moins mal que nous pourrions.

Le reſte du jour ſe paſſa à recevoir les viſites des Conſuls & des Marchands des autres Nations, & à rece-

voir les hardes & l'argent qu'on avoit envoyé chercher à bord.

1665.

Baba Ramadan nous vint voir, nous lui remîmes les ſix Janiſſaires, afin qu'il les rendît au Day, qui ſur le champ nous renvoya ſix Eſclaves François, & donna permiſſion à tous les autres de nous venir voir quand ils voudroient. Ils n'y manquerent pas, & nous inſtruiſirent de tout ce qui ſe paſſoit chez leurs Maîtres, ce qui nous importoit de ſçavoir.

Le 19. Juin, j'allai dès quatre heures du matin voir le Day, il s'appelloit Hagi Mehemed. Il étoit né à Smyrne. C'étoit un fort bon homme, âgé d'environ 70. ans. Je le trouvai dans le veſtibule du Château où il donne ordinairement ſes audiances, qu'on appelle l'Eſquiffe. Il étoit aſſis à leur maniere ſur un banc de pierre, couvert d'une natte & d'un tapis. Je le ſaluai en entrant. Il me reçût avec ce compliment d'un Italien corrompu, qu'on appelle Langue Franque, dont on ſe ſert ordinairement à Tunis : *Ben venuto, como eſtar, bono, forte, gramercy.* Je ne ſçavois pas aſſez ce jargon pour m'en ſervir en lui parlant. Je lui parlai en Turc, & je lui expoſai le ſujet de ma viſite & de notre voyage. Je

lui repreſentai tout ce qui le devoit porter à nous faciliter l'execution du Traité de Paix. Le bon homme fut ravi de m'entendre parler ſa Langue, & me demanda ſi j'étois François, & comment j'avois ſi bien appris leur Langue. Je lui dis que je l'avois appriſe à Smyrne, où j'avois demeuré quelques années. J'ai bien de la joye, me dit-il, que vous ſoyez de mon Païs, vous y avez acquis droit de Bourgeoiſie. Je vous en eſtimerai davantage, & je ferai pour votre ſatisfaction tout ce qui dépendra de moi. Il m'a tenu parole, & dans la ſuite il ne m'appelloit plus que *Hennechei*, c'eſt-à-dire, Compatriote. Il me fit connoître les difficultez qu'il auroit à réduire la Milice à ſa volonté; mais que dès le jour même il y travailleroit, qu'il envoyeroit dire à Murad & à Mehemed de le venir trouver, qu'il verroit avec eux quelles meſures il faudroit prendre, & que dans deux ou trois jours on executeroit ce dont ils ſeroient convenus enſemble. Je lui demandai s'il trouveroit bon que M. du Moulin le vînt ſaluer. Il me dit qu'il ſeroit le bien venu. Je m'en retournai au logis faire préparer tout ce qui étoit neceſſaire pour commencer nos viſites.

1665.

1665.

Nous avions apportez de France des étoffes de laine & de ſoye, des toiles, des rubans, des montres à boëtes d'or & d'argent, du roſſoli, des confitures & des luſtres de criſtal. Tout cela étoit deſtiné à faire des préſens. Il y avoit encore une chaiſe à porteurs, dont le dedans étoit garni de brocard avec des franges d'or, & le dehors étoit peint d'azur avec des fleurs de lys d'or; une chaiſe roulante à deux roües, que M. le Duc de Beaufort envoyoit à Dom Philippe. Par malheur elle étoit toute ſemée de fleurs de lys, avec les armes de ce Prince devant, derriere & aux côtez, & beaucoup d'autres choſes dont il eſt inutile d'entretenir le public.

C'eſt une coûtume invariable dans le Levant de ne point faire de viſites, que les préſens n'ayent ouvert les portes des maiſons des Grands. Nous commençâmes donc dès le même jour à envoyer ces préſens. Ce fut Muſtafa Renegat Eſpagnol, qui ſervoit de Trucheman & de Jaſſakhelu au Conſul, qui fut chargé de les préſenter.

On envoya au Day du drap, du brocard, des toiles, des confitures, des rubans, deux montres à boëtes d'or & un luſtre.

Autant à Murad Beig & à ſon frere Mehmed Beig, & comme celui-ci aime le vin & en boit beaucoup, on y ajoûta deux tonneaux de dix Millerolles chacun du meilleur vin de la Ciotat & d'Aubagne, quelques cannevettes de roſſoli, des anchois, des olives & du ſucre. Nous étions obligez de lui faire un préſent plus conſiderable qu'aux autres, parce que dès le jour même que nous entrâmes dans la Ville, il ordonna par un état qu'il dreſſa lui-même, de nous donner à ſes dépens chaque jour une quantité de pain, de viande, de beurre, de ris, de poules, de confitures du Païs; en un mot, tout ce qu'il falloit pour notre ſubſiſtance. Nous ne jugeâmes pas à propos de l'accepter, non plus que la grande maiſon qu'il nous avoit deſtinée.

1665.

Nous envoyâmes à Dom Philippe la calêche dont M. le Duc de Beaufort lui faiſoit préſent, avec les mêmes préſens qu'aux autres.

La chaiſe à porteurs que M. du Moulin avoit fait faire à Marſeille, étoit deſtinée pour le Day. Je lui avois dit pluſieurs fois qu'elle ſeroit inutile, parce que ce n'eſt pas l'uſage en ce Païs-là de ſe faire porter par des hommes, qu'on n'a garde de regarder comme des

mulets de litiere. Il ne laissa pas de
1665. l'envoyer, & le Day la refusa par cette raison, & parce qu'il la vit toute parsemée de fleurs de lys, croyant que s'il s'en servoit on pourroit lui reprocher de se soumettre à la France, puisqu'il portoit ses armes & ses livrées.

On fit encore des présens aux principaux du Païs, & des gratifications à leurs Officiers & à leurs domestiques en argent, & nous fîmes dire à tous ces Seigneurs que nous les irions voir le lendemain.

Le reste du jour se passa à faire débarquer l'argent & les autres choses qui étoient encore à bord.

Le vingtiéme Juin sur les six heures du matin nous allâmes voir le Day. Malgré tout ce que je pus dire, M. du Moulin voulut se servir de la chaise que le Day avoit refusé : il se fit porter par deux porteurs qu'il avoit amenez de Marseille ; mais il ne fut pas à cinquante pas du logis, que les Turcs le voyant dans cet équipage qui leur paroissoit ridicule, commencerent à se mocquer de lui, & les enfans s'attrouperent au tour de sa chaise en si grand nombre, & avec des huées si extraordinaires, que les Janissaires qui commençoient la marche, les Gentilhom-

mes qui l'accompagnoient à pied, & tous ſes domeſtiques étoient dans une extrême confuſion. Pour moi j'avois pris les devans avec M. le Vacher Conſul : il ne nous convenoit pas d'être à ſa ſuite, & mes inſtructions me donnoient un rang qui me rendoit ſon égal, & qui me chargeoit de l'execution des ordres du Roy.

1665.

Nous allâmes donc l'attendre à la porte de l'Eſquiffe, & nous entrâmes avec lui.

Les Chaoux & les autres Officiers nous introduiſirent dans l'Eſquiffe, où le Day avec les autres membres du Divan étoient aſſemblez.

M. du Moulin étant entré avec ſa ſuite, M. le Vacher & moi nous nous plaçâmes à ſes côtez, & Muſtafa le Trucheman ſe mit entre le Day & nous. M. du Moulin avoit étudié une longue harangue qu'il avoit préparée depuis long-tems, & qu'il avoit polie avec beaucoup de ſoin : il ôta ſon chapeau en entrant, & ſalua toute l'aſſemblée.

Le Day lui fit d'abord le compliment dont il m'avoit régalé : *Benvenuto*, *&c.* & lui fit dire de s'aſſeoir vis-à-vis de lui ſur un banc de pierre couvert d'une natte de jonc.

1664. Etant tous aſſis, M. du Moulin ſe leva, & ôtant ſon chapeau il commença ſa harangue par ces mots : Très-illuſtres Seigneurs, l'Empereur de France mon Maître . . . . Il s'aſſit alors, & ſe couvrit, & continua pendant un bon quart d'heure un diſcours François auquel ceux à qui il l'adreſſoit ne comprenoient rien. Ils commencerent bientôt à s'ennuyer & à ſe regarder les uns les autres, mais ils ne l'interrompirent point. Il les ſalua après qu'il eût achevé, & ordonna au Trucheman d'expliquer ſon diſcours.

Ce Trucheman étoit un Renégat Eſpagnol qui n'entendant preſque pas la Langue Françoiſe n'avoit garde de répeter une ſi longue oraiſon qu'il n'avoit pas compriſe, & qu'il auroit été obligé d'étudier pour la retenir par cœur. Il ne ſçavoit que dire, & le Day alloit ſe mettre en colere contre lui, quand je dis au Day que j'allois faire la fonction de Trucheman. Il me dit que cela feroit plaiſir à tout le monde. Je leur fis un abregé de ce long diſcours, & je joignis les raiſons que je leur avois dites à celles de M. du Moulin, & je conclus à la délivrance des Eſclaves, & à la conſervation de la bonne intelligence entre les deux

au logis, & je commençai à travailler à mes affaires.

1665.

Le 21. Juin, nous envoyâmes sçavoir si Dom Philippe vouloit nous donner audience. Il nous fit dire que nous lui ferions plaisir de ne pas aller chez lui, c'est-à-dire dans sa maison de la Ville, où il ne seroit pas en état de nous recevoir comme il souhaitoit; mais qu'il desiroit que j'allasse le trouver. J'y allai sur le champ. Il me fit présenter du caffé & du tabac, & nous étant retirez à l'écart, il me donna de très-bons avis sur la maniere dont je me devois conduire dans ma négociation. Il m'instruisit du gouvernement présent de Tunis, de l'humeur des Ministres de cette République, & de la façon que je devois traiter avec eux. Souvenez-vous, me dit-il à la fin, qu'il faut beaucoup de patience & point de hauteur : la Milice veut la guerre, elle n'a que ce seul moyen pour subsister. Il est vrai que tout le monde aime l'argent, mais le prix auquel on a taxé les esclaves, est bien au dessous de celui qu'on en auroit par les voyes ordinaires, & c'est en partie ce qui retient les Ministres & la Milice. Il me dit qu'il m'offriroit volontiers ses services; mais qu'au lieu de

1665.

Le même jour sur les trois heures après midi, nous allâmes rendre visite à Murad Beig. Il nous reçût dans une grande & longue salle meublée partie à l'Italienne, & partie à la mode du Païs. On nous fit asseoir dans des fauteüils. La cérémonie ne fut pas longue : le caffé, le sorbet, les eaux de senteur, le parfum suivit, & c'est, comme je l'ai dit, le compliment de l'adieu, ou, comme on dit en termes de Marine, le coup de partance.

Nous allâmes delà chez Mehmed Beig son frere qui demeuroit près de là. Il nous reçût dans un appartement fort propre : les murailles étoient incrustées de marbres de différentes couleurs, les meubles étoient moitié à l'Italienne, & moitié à la Turque. Les murailles de la grande chambre étoient tapissées d'une quantité de sabres, de mousquets, & d'autres armes très-belles & très-curieuses. Les complimens furent courts, sans façon : il nous fit servir une fort grande collation avec du vin & des liqueurs. Il nous dit qu'il vouloit nous donner à dîner à sa maison de campagne, mais il me retint à souper, & je passai toute la nuit à boire avec lui ; & le lendemain matin après avoir déjeûné, je retournai

au logis, & je commençai à travailler à mes affaires.

1665.

Le 21. Juin, nous envoyâmes sçavoir si Dom Philippe vouloit nous donner audience. Il nous fit dire que nous lui ferions plaisir de ne pas aller chez lui, c'est-à-dire dans sa maison de la Ville, où il ne seroit pas en état de nous recevoir comme il souhaitoit; mais qu'il desiroit que j'allasse le trouver. J'y allai sur le champ. Il me fit présenter du caffé & du tabac, & nous étant retirez à l'écart, il me donna de très-bons avis sur la maniere dont je me devois conduire dans ma négociation. Il m'instruisit du gouvernement présent de Tunis, de l'humeur des Ministres de cette République, & de la façon que je devois traiter avec eux. Souvenez-vous, me dit-il à la fin, qu'il faut beaucoup de patience & point de hauteur : la Milice veut la guerre, elle n'a que ce seul moyen pour subsister. Il est vrai que tout le monde aime l'argent, mais le prix auquel on a taxé les esclaves, est bien au dessous de celui qu'on en auroit par les voyes ordinaires, & c'est en partie ce qui retient les Ministres & la Milice. Il me dit qu'il m'offriroit volontiers ses services; mais qu'au lieu de

1665.

nous être de quelque utilité, il nou
nuiroit, parce que depuis qu'il avoi
été Chrétien, on se défioit toûjours d
lui, & que tous les Officiers du Diva
étoient ses ennemis jurez, & l'obser
voient sans cesse, pour trouver occasio
de le perdre, quoiqu'ils parussent êtr
ses amis au dehors, & que par cett
raison & beaucoup d'autres il fallo
éviter de leur donner de la jalousi
Il me dit qu'il vouloit avoir une plu
longue conversation avec moi, ma
qu'il falloit prendre son tems, qu'
me feroit avertir par Dom Gaspar
& qu'il m'envoyeroit son carosse à l
porte de la Ville un peu tard, pou
me conduire à son jardin, & que pen
dant la nuit nous aurions tout le tem
de nous entretenir. Je le remerciai d
ses bons avis, & je me retirai.

En attendant qu'il me fit avertir
travaillai sans relâche à nos affaire
Je ne faisois autre chose que d'alle
d'un palais à l'autre. Je voyois ass
duëment le Day, le Pacha & les Beig
pour découvrir ce qui se passoit.

La Milice ne manquoit pas de s'a
sembler tous les jours au Divan, & d
protester contre la paix, & sur-tou
contre la délivrance des Esclaves.

Murad Beig avoit du respect pour

parole de ſon pere, & vouloit abſolument que le traité de paix fût executé. Son frere Mehmed Beig qui étoit jeune, qui avoit des Vaiſſeaux, & qui aimoit la guerre, n'auroit pas été fâché que le traité de paix eût été rompu; mais le reſpect qu'il avoit pour la memoire de ſon pere, & pour la parole qu'il m'avoit donnée, le retenoient, & j'eûs lieu d'être content de la maniere dont il en agit dans ma négociation. Enfin à force de me donner des mouvemens, on me promit à la fin que le jour ſuivant on concluëroit quelque choſe en preſence du Day; & qu'on m'appelleroit au Château avec M. du Moulin.

1665.

Le vingt-deux de Juin, nous allâmes chez le Day. L'affaire fut miſe en délibération. Les raiſons de part & d'autre furent débatuës. Je répondis à toutes les objections qu'on me fit, & enfin on conclud qu'on commenceroit dès le jour ſuivant à mettre le traité en execution, en nous rendant les Eſclaves.

Nous retournâmes au logis fort contens, & aſſurément dans la ſituation où étoient les affaires nous avions lieu de l'être. Les Eſclaves François qui en furent avertis, s'en réjoüiſſoient publiquement.

1665.

Le vingt-trois Juin se passa sa rien faire. Mehmed Beig me dit che lui qu'ils vouloient regler entre en par quels Esclaves on devoit com mencer.

M. du Moulin prenant cela pour un défaite, commença à s'inquieter. C'au roit été peu si ses emportemens n'a voient point éclaté au dehors ; ma il eut l'imprudence de les faire paroî tre jusques chez le Day & dans l Divan, & de menacer qu'il se reti reroit, & ce qui les augmentoit, c'es qu'on lui répondit froidement que l porte étoit ouverte pour sortir, com me elle l'avoit été pour entrer, & qu'on lui souhaitoit un bon voyage Je faisois tous mes efforts pour arrête ses saillies, en lui representant qu'on ne traitoit pas en ce Païs comme en France. Le Day lui dit en colere : *An date à Gigery à Gigery* ; & Mehme lui dit tout net : Monsieur, sçache que nous sommes ici dans un Païs qu ne craint personne, & que toute la Chrétienté ensemble n'a pû conqué rir ; & lui montrant avec le doigt un jardin qui est sur le chemin de Carthage, il ajoûta : Votre Roi S. Loüis est mort là, & vous verrez à la Goulette les armes de Charles-Quint, qui serven

de marches à nos Châteaux. *Non far tanta fantasia.* Si vous voulez que nous executions le traité de paix, commençons, sinon Dieu vous benisse. Nous vous donnerons demain les Esclaves de la Doüanne qui sont les Esclaves du public, puis ceux du Day, ceux de mon frere, les miens, & consecutivement ceux des particuliers, jusqu'à ce qu'il ne reste plus ici aucun François : avec cela serez-vous content ?

1665.

M. du Moulin répondit en colere, qu'il ne vouloit point d'Esclaves qu'il n'eût d'abord le Chevalier de Colombiere. On lui répondit qu'étant Chevalier de Malte, on n'étoit point obligé de le rendre, comme il le pouvoit voir par le second article du traité de paix ; que s'il prétendoit avoir des Esclaves contre la justice & les conventions qui avoient été faites, il pouvoit en aller chercher ailleurs qu'à Tunis, & là-dessus on se retira, & M. du Moulin s'en alla chez lui, où il passa le reste du jour à se promener dans sa chambre & à rêver.

Je lui avois dit plus de trente fois dans notre voyage que ce n'étoit pas par le Chevalier qu'il faloit commencer l'execution du Traité, qu'il fal-

1665.

loit retirer les Esclaves, les faire en
barquer, les renvoyer en France, ;
que quand il ne resteroit plus que
Chevalier & quelques autres, no
ne manquerions pas d'expediens po
les avoir. Mais les Passagers & l
Volontaires qui étoient venus av
nous de France gâtoient tout, ils a
prouvoient ses emportemens, & l
mirent en tête qu'il étoit de l'honne
du Roi de retirer le Chevalier tout
premier, & les autres Esclaves selo
l'ordre qu'il voudroit prescrire aux Pui
sances de Tunis; qu'il ne falloit pa
s'arrêter à ce que je lui disois, par
ce que j'avois trop de complaisanc
pour les Turcs, & qu'étant tous le
jours à boire, manger & me diverti
avec les Beigs, je songeois plûtôt
leur plaire qu'à executer ma Commi
sion d'une maniere digne du gran
Prince qui nous avoit envoyez, &
qu'assurement les Turcs me trompe
roient & rendroient notre négocia
tion inutile.

Comme je sçavois d'où venoien
ces discours dont M. du Moulin m
fatiguoit tous les jours, je tâchois d
lui faire comprendre qu'il étoit d
l'honneur du Roi, & du bien de so
service de lui ramener de bons Ma
telo

telots qui serviront bien dans ses armées ; que la violence ni les emportemens n'opereroient rien ; qu'on auroit toûjours bien fait quand on auroit fait executer le Traité de paix; que telle étoit la volonté du Roi ; au lieu que c'étoit l'exposer à une nouvelle guerre & à la ruine entiere du commerce , par un caprice d'avoir un Esclave plûtôt ou plus tard , & que ces levées de boucliers étoient inutiles dans un Païs comme celui où nous étions , où la douceur , la prudence , & le raisonnement avançoient les affaires , quand on n'avoit pas de canon pour les faire valoir.

1665.

Il sembloit quelquefois se rendre à mes raisons , mais il changeoit un moment après , & reprenant les airs de hauteur , il me dit qu'il prétendoit être le maître , & faire les affaires comme il le jugeroit à propos , & que se chargeant de tout , il me prioit de ne me mêler de rien , & de ne plus aller chez les Puissances. Quoique j'eusse pû agir en vertu de ma Commission & de mes instructions , je résolus de me tenir en repos , & voir comment il se tireroit des embarras où il s'étoit jetté par sa précipitation & ses hauteurs. Je demeurai trois jours

sans sortir de la maison. Certainement
1665. ce repos m'étoit necessaire, car j'étois extrêmement fatigué. Les Ministres du Divan ne me voyant point se tinrent en repos, & toutes choses demeurerent suspenduës.

Je sçûs pendant ce tems-là que c'étoit un nommé Ememel Payen qui mettoit la division entre M. du Moulin & moi. J'en fus surpris, parce que je l'avois fait embarquer avec nous dans le dessein de lui procurer quelque avantage dans le Païs, & au lieu de m'en témoigner de la reconnoissance, il mit tout en œuvre pour me broüiller avec M. du Moulin.

Cet Envoyé s'étant convaincu que les Ministres ne faisoient pas beaucoup de cas de lui ni de ses menaces, résolut de se retirer. Il se leva à dix heures du soir, fit éveiller tous ses domestiques, & emballer ses meubles, sa vaisselle, ses hardes, & tout ce qui étoit à ses gens. Le bruit que ces gens faisoient m'éveilla; je me levai, & ayant sçû ce qui se passoit je me recouchai jusqu'au point du jour que je me levai. Je sçûs que M. du Moulin avoit envoyé des gens à la Goulette pour faire venir la chaloupe du Vaisseau, & embarquer ses

bagages, avec ordre au Capitaine Martin d'être prêt à mettre à la voile dès qu'il seroit arrivé à bord. Je vis venir ensuite tous les portefaix de la Ville, qui dans une heure de tems porterent tous les bagages à la marine. Il n'y eut que moi, mes domestiques & mes hardes qui demeurerent.

1665.

M. du Moulin me demanda si je ne m'embarquois pas? Je lui dis que j'étois venu à Tunis pour retirer les Esclaves, & que j'y demeurerois avec eux jusqu'à ce que je pusse les ramener en France. Il me dit qu'il emportoit tout l'argent, & qu'ainsi je demeurerois inutilement. Je lui répondis que Dieu ne m'abandonneroit pas dans une si bonne œuvre, & qu'ayant vû les Turcs dans la disposition de ne me rien refuser, j'esperois qu'ils me donneroient les Esclaves sur ma parole, ou que j'étois résolu de demeurer en ôtage chez eux jusqu'à ce que leur rançon fût arrivée.

Je le fus conduire jusqu'à la porte de la ruë, où je lui souhaitai en riant un bon voyage, & un prompt retour.

Cependant une troupe d'Esclaves François qui avoient crû leur liberté

1665.

assûrée, & qui la croyoient bien éloignée par ce départ, crioient comme des désesperez. Les uns se battoient la tête contre la muraille, les autres se vouloient enfoncer leurs coûteaux dans la poitrine, jamais je n'ai vû le désespoir plus marqué. M. le Vacher & moi étions bien occupez à les consoler. J'avois beau leur dire que je ne les abandonnerois pas, ils me répliquoient en pleurant. Il emporte tout l'argent, que pouvez-vous faire?

Je dépêchai un de ces Esclaves au Day avec un billet écrit en Turc, par lequel je lui donnois avis que M. du Moulin étoit à la Marine avec ses bagages pour s'embarquer, & que je le priois de m'envoyer chercher, & que je lui dirois le reste. Cela fut executé sur le champ. Trois Archers avec leurs gros bâtons à la main me vinrent chercher, & me conduisirent au Château à la Chambre du Day. Je lui dis ce qui s'étoit passé, & je lui proposai les moyens qui me parurent les plus convenables pour rajuster cette affaire. Le Day me dit d'abord qu'il étoit bien aise que cet homme impetueux s'en allât, qu'il falloit le laisser aller, & que nous terminerions les affaires sans lui. Je lui dis que cela

feroit impossible, parce qu'il emportoit l'argent. Il me répondit qu'il y avoit un moyen pour cela, qu'il alloit faire arrêter l'argent, & que si cet expedient ne me plaisoit pas, il ne laisseroit pas d'envoyer tous les Esclaves avec moi à Marseille, & qu'ils attendroient mon retour pour avoir leur argent. Qu'ils me confieroient aisément cela & toute autre chose sur la parole du Roi, à qui ils donneroient avis de quelle maniere M. du Moulin & moi nous étions comportez.

1665.

Dans ce moment M. le Vacher arriva à la porte de la chambre du Day; il me fit signe de me cacher. J'entrai dans la chambre du caffé, d'où j'entendis tout ce que le Consul lui dit sur la retraite de M. du Moulin. J'entendis que le Day lui dit en l'interrompant : Qu'il s'en aille au Diable s'il veut; nous terminerons bien nos affaires sans cet homme emporté; & le congedia. Je rentrai dans la chambre, & je tâchai de l'appaiser; car il étoit en colere, & à la fin je le priai de lui envoyer quelques Officiers du Divan en cérémonie le prier de revenir. Je vous l'accorde, me dit-il, parce que je vous estime, & aussi-tôt il en donna ordre.

1665. Les Chaoux du Divan monterent à cheval, allerent à la Marine, & firent mener un cheval en main pour M. du Moulin. Ils le trouverent ſur le bord de l'eau, qui ſe promenoit depuis quatre heures expoſé au Soleil. Il peſtoit contre la chalouppe du Vaiſſeau qui ne paroiſſoit point, & contre moi qu'on lui avoit dit qu'on avoit conduit au Château. Les Officiers étant arrivez lui firent compliment, & le prierent de monter à cheval pour retourner à ſon logis; il le fit ſans réſiſtance. Ils l'y conduiſirent avec toute ſa ſuite, qui revint à pied avec les Portefaix chargez des bagages, qu'ils rapporterent au lieu où ils les avoient pris quatre heures auparavant. Il demanda d'abord où j'étois, & envoya un homme me chercher au Château. Nous étions à table quand ſon meſſager arriva. Je lui dis que j'irois quand j'aurois achevé de dîner. Le Day me prêta un cheval, & j'allai trouver M. l'Envoyé. Il me dit en riant: Avez-vous goûté du bâton? Je lui répondis, que le bâton n'étoit pas pour un homme comme moi, que j'avois dîné avec le Day, & que nous avions bû à ſon bon voyage. Il donna une gratification aux Chauux, & les conge-

dia, après les avoir prié de dire au Day, que puisqu'il l'avoit fait revenir, il ne vouloit plus se mêler de rien, & qu'on pouvoit faire tout ce qu'on voudroit.

1665.

Il me dit ensuite que puisque je m'étois vanté de faire executer le Traité, il me conseilloit d'y travailler tout seul, & qu'il étoit assuré que bien loin d'avoir le Chevalier tôt ou tard, on se mocqueroit de moi; qu'il connoissoit les Barbares mieux que je ne croyois les connoître; qu'il attendoit ce prétendu bon succès pour aller le dire à Rome, après l'avoir publié à Paris; que Messieurs les Provençaux avoient beaucoup de solidité d'esprit, & qu'au premier jour on en verroit des marques.

Pendant ce discours on remeubla la maison. M. du Moulin demanda à dîner, & ordonna qu'on lui coupât un tonneau pour se baigner dans l'eau, pendant que je me baignerois dans mes sueurs.

Je lui conseillai de se tenir en repos & de se rafraîchir, parce que les chaleurs du Païs font aisément monter des fumées au cerveau à ceux qui étant nez dans un climat plus froid, n'y sont pas accoûtumez comme les

Provençaux. Nous nous séparâmes
1665. après ces railleries, & je me mis en l'état que je souhaitois pour pouvoir faire ma commission sans être traversé.

J'allai voir le même jour le Day & les Beigs, je leur contai ce qui s'étoit passé entre M. du Moulin & moi, & le défi qu'il m'avoit fait de faire executer le Traité. Ils me dirent qu'ils auroient été ravis de son départ afin d'être délivré de ses mauvaises manieres; mais qu'ils avoient appréhendé qu'il ne me fit des affaires à la Cour, & qu'ils étoient ravis qu'il me laissât agir seul.

Mehmed Beig ajoûta qu'il avoit sçû par des Esclaves, que M. du Moulin & ses gens trouvoient à redire à ce que je venois boire & manger avec lui; qu'à cause de cela, quand même il n'y auroit point d'autres raisons, il vouloit absolument que j'allasse au moins une fois le jour manger avec lui; que si je ne le faisois pas, il broüilleroit tellement les affaires, que je n'avancerois rien: & afin, dit-il, que vous ayez moins de peine, vous aurez tous les matins à votre porte un de mes Esclaves, avec un de mes chevaux, dont vous vous servirez tou-

te la journée, ou même un carosse si vous voulez. Il me dit encore que je me tinsse prêt à recevoir le lendemain matin les Esclaves du Divan, & à compter l'argent à celui qui me les conduiroit. Je le remerciai de ses bontez, & je lui donnai parole d'executer ses ordres ponctuellement. Je soupai le même soir avec lui. Il me renvoya fort tard sur un de ses chevaux.

1665.

Le lendemain 27. Juin, je commençai à recevoir & à payer les Esclaves du Divan. On leur avoit donné à chacun une Haïque, ou capot blanc tout neuf.

M. du Moulin cessa de railler, & moi voyant le bon succès de ma négociation, je fis l'indifférent à mon tour.

J'appris le 28. que Cuchux Murad faisoit des efforts extraordinaires pour rompre le Traité dont on avoit commencé l'execution. C'étoit un Renegat Portugais qui, quoique fort accredité dans la République, étoit Esclave du successeur de Almed Beig. On trouvera peut-être cela étrange, mais on cessera de s'étonner, quand on sçaura que les Chrétiens qui se font Mahometans, n'acquierent pas pour cela leur liberté; & que quand ils se-

roient en état de payer leur rançon
1665. à leurs patrons, ils ne peuvent les forcer de la recevoir & de les rendre libres. Tout ce qu'ils gagnent par cette action indigne, c'est de vivre en gens libres, en payant une certaine somme tous les mois à leurs patrons, & cette somme est fixée par le Divan. On a vû l'Amiral d'Alger Esclave d'un particulier, qui ne voulut jamais lui accorder sa liberté, quoique son Esclave fût presqu'à la tête de la République, & qu'il eût gagné des biens immenses, qu'il laissa à ses enfans qui étoient libres, parce que la Loy Romaine n'a pas lieu en Afrique, quand même la mere seroit Esclave.

Cuchuk Murad avoit épousé la veuve de son maître, pere de Dom Philippe, & il avoit été tuteur de ses enfans. Cette qualité & son merite personnel lui avoient acquis beaucoup de credit dans la République. Il avoit un interêt personnel à empêcher l'execution du Traité de paix, parce qu'il avoit dans son baigne les meilleurs Esclaves François. Il fit grand bruit dans le Divan, & gagna assez de suffrages pour faire échoüer ma négociatïon, quoiqu'elle fût en si beau chemin.

Ce fut le muet du Pacha défunt, qui me venoit voir tous les matins, qui m'apprit cette mauvaiſe nouvelle. Je m'étois accoûtumé aux ſignes de ces gens pendant que j'étois à Seïde. Rien n'eſt plus commode, car on parle avec eux auſſi aiſément que ſi on entendoit le ſon des paroles. Tous les Turcs qui ont été élevez dans le Serail entendent ce langage ; mais ceux qui n'ont pas eu cette éducation n'y entendent rien. Nos François ſe deſeſperoient quelquefois quand ils me voyoient les heures entieres en converſation avec ce muet, & moi-même j'étois ſurpris comment cet homme ſçavoit tout ce qui ſe paſſoit dans la Ville, n'ayant point l'uſage de l'oüie ; car ils ne ſont muets que parce qu'ils ſont ſourds de naiſſance ; mais il faut avoüer qu'ils ont une pénétration admirable, & qu'au ſeul mouvement des yeux, des lévres, & des autres parties du corps, ils comprennent aiſément tout ce qu'on veut leur faire connoître.

1665.

Je montai ſur le champ à cheval, j'allai chez Murad & chez Mehmed, je leur fis connoître que j'étois informé des mouvemens que ſe donnoit Cuchuk Murad pour empêcher l'exe-

1665. cution du Traité. Je leur representai que leur parole & leur honneur y étoient engagez , & que ce seroit une honte pour eux si un homme du caractere de Cuchuk l'emportoit sur des Princes , que leur naissance & leur merite mettoient à la tête de la République. Je leur répréfentai si vivement le tort qu'ils se feroient à eux-mêmes , & à la memoire de leur pere, qu'ils monterent à cheval , & s'en allerent chez le Day. Je les accompagnai. Nous trouvâmes le bon homme si ébranlé par les menées de Cuchuk , que ces Seigneurs eurent bien de la peine à le faire revenir.

Le Divan s'étant assemblé dans le même-tems , ceux qui s'opposoient à l'execution du Traité parlerent avec beaucoup de vivacité ; mais les Beigs leur répondirent hardiment, que quand bien même ils ne m'auroient pas engagé leurs paroles, ils avoient trop de respect pour la memoire de leur pere, pour ne pas executer un Traité qu'il avoit fait , & qui seroit déja executé si Dieu n'avoit pas disposé de sa vie ; que la République aussi-bien qu'eux lui devoit ce respect , & qu'ils vouloient absolument que tous les Esclaves François fussent rendus. Leur fermeté em-

porta tous les ſuffrages. Ils prierent le Day d'envoyer les ſiens le même jour, & qu'auſſi-tôt ils renvoyeroient les leurs.

1664.

Le Day le promit & tint parole, malgré une nouvelle difficulté que Iſſouf Corſo fit naître. Ce Renegat expliquoit les articles d'une maniere qui lui convenoit, & moi je les expliquois d'une autre toute oppoſée. Le Traité avoit été fait en Italien, que les Renegats n'entendoient qu'imparfaitement, & que les Miniſtres du Divan entendoient encore moins. Je me retirai au logis, après que j'eus conduit les Beigs chez-eux, & je traduiſis le Traité en Turc. J'en fis trois copies, dont j'en envoyai une au Divan, une au Day, & une à Murad Beig. Elles furent fort bien reçûës, & acheverent de perſuader Murad que j'étois Turc. Cela paroîtra encore mieux dans la ſuite.

Ces nouvelles broüilleries firent un plaiſir infini à M. du Moulin & à ſes courtiſans, & lui faiſoient eſperer que j'échoüerois immanquablement. C'étoit un triomphe pour lui, dont il goûtoit le plaiſir à longs traits.

Mais ce plaiſir dura peu. On m'amena dès le même jour tous les Eſcla-

ves du Day, à la reserve d'un jeune garçon d'Aix, nommé Antoine Bonnet, qui étoit fort joli, & que l'on vouloit faire Turc. On prenoit pour prétexte de ne le pas donner, qu'il n'étoit qu'en dépôt chez le Day, que son Patron étoit un Capitaine de Tripoli, & qu'on seroit fort embarassé s'il venoit le demander. Je ne me contentai pas de ces défaites, & je priai tant le bon homme, qu'à la fin il me l'accorda, en me disant, que c'étoit le plus riche présent qu'il me pouvoit faire.

1665.

Le 29. Juin, on amena tous les Esclaves de Murad Beig. Toute la journée nous suffit à peine pour les payer: car le nombre en étoit fort grand.

Le lendemain ceux de son frere Mehmed-El-Haffy, vinrent au nombre de soixante & dix. Le Chevalier de Colombiere, & trois Savoyards, qui se disoient Provençaux, ne s'y trouverent pas. Je me contentai de m'en plaindre modestement; mais je ne voulois pas interrompre le marché.

M. du Moulin ne me dit rien jusqu'au soir, qu'il me demanda d'un air railleur, si j'avois abandonné le Chevalier. Je lui répondis de la même façon, qu'il devoit se tenir en repos & se rafraîchir, & que riroit bien qui ri-

roit le dernier. Je n'étois pourtant pas ſans inquiétude, parce que ſelon les termes du Traité, on n'étoit pas obligé de le rendre. Cela mettoit ce pauvre Chevalier au déſeſpoir, auſſi-bien que les trois Savoyards. En allant ſouper chez le Beig Mehmed, je paſſai au Baigne où je les conſolai de mon mieux; mais le Chevalier avoit extrêmement gâté ſes affaires, en affectant de ſe faire appeller Chevalier. Je lui dis mon ſentiment, & de quelle maniere il devoit ſe conduire quand il ſeroit interrogé.

1665.

Il y avoit un Italien dans le Baigne de Cuchuk Murad, nommé Dom Gaſpard Biancalli Prêtre Modenois, qui étoit fort recommandé par M. le Duc de Beaufort: il étoit Aumônier d'un Abbé de conſéquence,& chargé de conduire à Rome ſes bagages ſur une Chalouppe qui avoit été priſe & lui mené Eſclave à Tunis, où il étoit depuis quinze à ſeize ans. Les Turcs s'étoient mis en tête que c'étoit un Cardinal, & cela à cauſe des hardes dont la Chalouppe étoit chargée, & qu'on ſuppoſoit lui appartenir. Il n'avoüa point qu'il étoit Prêtre; mais il dit qu'il étoit Gentilhomme, croyant qu'on auroit plus de conſideration pour lui, ce

fut le plus mauvais conseil qu'on lui
1665. pût donner. Il l'avoit pourtant suivi, & cela fut cause que quand on voulut traiter de sa rançon, & qu'on offrit pour lui jusqu'à deux mille écus, les Turcs en demanderent vingt mille.

Dom Gaspard se voyant dans cette misere avoüa à M. le Vacher qu'il étoit Prêtre, & le Consul lui fit prendre l'habit Ecclesiastique. Cuchux Murad crut que c'étoit dans son Baigne qu'on l'avoit ordonné Prêtre, & que c'étoit M. le Vacher qui lui avoit donné l'ordre de Prêtrise, afin de diminuer sa rançon. Ce fut encore pis, quand il sçût qu'il prétendoit passer pour François. Dès ce moment il le tint toûjours à la chaîne, ne lui permit plus d'aller à la porte du Baigne, & défendit aux Portiers de le laisser parler à personne, il le fit maltraiter plusieurs fois. Le contre-coup tomboit sur moi : car Dom Gaspard m'écrivoit au moins deux fois par jour, & ne me donnoit point de repos, non plus que le Chevalier de Colombiere, qui croyoit que je le négligeois. Mais j'aurois gâté leurs affaires, si j'avois dit à quelqu'un ce que je voulois faire pour eux : car ils n'auroient jamais pû s'empêcher de parler, & mon secret divulgué n'auroit point eu de succès.

1665.

Le premier jour de Juillet 1665. nous reçûmes & payâmes les Esclaves de Dom Philippe sans aucune difficulté. Nous reçûmes le même jour ceux d'Ahmed Chalabi & d'Ousta Murad, à la reserve de quelques-uns qui étoient à la campagne, avec le nommé Dom Manuel Esclave Portugais, qui étoit l'Intendant de sa Maison, & dont il fallut attendre le retour pour les avoir.

Nous fîmes alors le compte des Esclaves que nous avions reçûs & payez, & nous trouvâmes qu'il y en avoit sur les rolles qu'on avoit envoyez en France, & que nous n'avions pas assez de fonds pour payer les autres. Le remede à cela étoit de prendre de l'argent sur la Nation Françoise & sur les Barques qui étoient dans le Port.

Il est vrai que nous avions retiré des Peres de la Trinité de Marseille environ deux mille piastres qu'ils devoient porter à Tunis. Nous avions reçû leur argent, afin de leur faciliter le rachat des Esclaves, & leur épargner bien des frais, & nous leur avions promis de leur en prêter un nombre pour faire leur Procession. Le Pere Andoire qui avoit fait le Voyage avec nous avoit encore quelque argent, mais cela ne suffisoit pas.

1665. M. du Moulin pria M. le Vacher Consul de faire assembler les Marchands & les Patrons des Barques. Il leur representa que l'honneur du Roi étoit engagé dans cette affaire, & qu'il étoit du bien de son service de prendre des Marchands & des Patrons les fonds qu'ils avoient, & de leur donner des Billets sur Marseille. Il ajoûta, qu'il avoit des ordres du Roi pour faire ce qu'il faisoit. Pas un de ceux qui composoient l'Assemblée ne voulut dire son sentiment, & s'en rapporta à l'avis du Consul, qui après s'être bien fait prier, dit que puisqu'il y avoit des ordres du Roi, il paroissoit à propos qu'on les montrât, & qu'aussi-tôt tout le monde devoit s'y soumettre, & s'y soumettroit.

M. du Moulin se voyant pris, parce qu'il ne pouvoit montrer les ordres dont il disoit être le porteur, se mit fort en colere, & dit qu'il feroit d'autorité ce qu'il jugeoit à propos de faire pour le bien du service du Roi, qu'il étoit surprenant qu'on voulût l'obliger à montrer ses ordres, & qu'il en avoit encore d'autres dont il alloit faire usage sur le champ, & s'adressant à M. le Vacher, il lui dit : Et vous, Monsieur, qui ne voulez pas con-

sentir qu'on fasse ce qui est du service du Roi comme Consul, je vous declare que vous ne l'êtes plus, & sur le champ il fit apporter des Provisions en blanc qu'on avoit surprises de M. le Duc de Vendôme, & les fit remplir du nom du Sieur Jean Ambrozin. M. le Vacher se retira après avoir felicité le nouveau Consul sur sa dignité. Le reste de l'Assemblée en fit autant, & tout le monde se retira. M. le Vacher remit en même-tems la Chancellerie,& tout ce qui étoit du Consulat à son successeur, & déclara qu'il alloit se retirer en France.

1665.

M. du Moulin l'ayant sçû, lui fit voir dans ses instructions, que l'intention du Roi étoit qu'il demeurât à Tunis. Mais M. le Vacher lui répondit qu'il avoit des affaires qui l'obligeoient d'aller en France, & qu'il le prioit de faire une enquête sur la maniere dont il s'étoit comporté dans son Consulat, afin qu'il pût satisfaire ceux qui se plaindroient de lui.

Cette affaire fit du bruit & embarassa M. du Moulin : car il n'avoit point d'ordre de changer le Consul sans une necessité pressante & évidente, & cela ne se trouvoit point en la personne de M. le Vacher, qui étoit

1665.

M. du Moulin pria M.
Conſul de faire aſſembler lesMarchands
& les Patrons des Barques. Il leur re-
preſenta que l'honneur du Roi étoit
engagé dans cette affaire, & qu'il étoit
du bien de ſon ſervice de prendre des
Marchands & des Patrons les fonds
qu'ils avoient, & de leur donner des
Billets ſur Marſeille. Il ajoûta, qu'il avoit
des ordres du Roi pour faire ce qu'il
faiſoit. Pas un de ceux qui compo-
ſoient l'Aſſemblée ne voulut dire ſon
ſentiment, & s'en rapporta à l'avis du
Conſul, qui après s'être bien fai...
dit que puiſqu'il y avoit des...
Roi, il paroiſſoit à pr...
montrât, & qu'auſſ...
de devoit s'y ſou...
troit.

M. du M...
qu'il n...
dont...
fo...

1665.

estimé de tout le monde, & qui rendoit de services importans à tous les Marchands, & à tous les Esclaves dont il étoit le pere & le protecteur. M. du Moulin lui demanda à son tour un acte, par lequel il parut qu'il ne le forçoit pas à se retirer en France. Il lui dit de le dresser, & qu'il le signeroit. L'Acte fut dressé, & il le signa sans le lire.

M. du Moulin envoya l'Enseigne du Vaisseau, avec le Sieur Payen aux Barques qui étoient moüillées dans la Baye de la Goulette, avec ordre de lui apporter tous les fonds qui se trouveroient dans les Barques: cela fut executé, & ils apporterent cet argent, parmi lequel il se trouva une quantité de pieces de cinq sols qu'on envoyoit à Smyrne, dont une partie étoient fausses. On trouva moyen de les changer pour d'autres monnoyes, & on donna à quelques-uns de ces Patrons des Billets, & à ceux qui porterent des Esclaves, on leur assigna leurs fonds à prendre sur les Communautez de Provence, qui n'avoient pas entierement payé leurs contributions.

On donna aussi aux Beigs Murad & Mehmed une partie des toiles de cotton pour faire des voiles, que M. du Moulin avoit embarquées pour son

compte; de sorte que nous trouvâmes assez d'argent pour acheter les Esclaves qui restoient à payer, & quelques autres choses que nous étions chargez d'acheter pour le Roi.

1665.

Le 3. Juillet, j'allai au Baigne de S. François avec Cuchuk Murad. Il s'assit sur un banc à côté de la porte, & moi sur un autre devant lui. Il appella tous les François, leur ordonna de prendre leurs hardes & de les emporter, tandis que j'en prenois le rolle. Il avoit les larmes aux yeux, les caressoit, faisoit leur éloge à mesure qu'ils passoient devant nous. Il n'y en avoit point dont il ne dit du bien. Je crois que ses larmes étoient plûtôt la marque du chagrin où il étoit de se voir enlever ses meilleurs Esclaves, que de la compassion de leur misere. Il ne resta dans le Baigne de tous ceux que je voulois avoir, que Dom Georges & trois Suedois ou Danois, qui se disoient de Dunkerque, & par conséquent François. Je n'en parlai point alors; de sorte que Cuchuk crut en être quitte pour ceux que je lui payois. Mais il se trompoit. J'étois bien résolu de les avoir, & j'avois pris mes mesures pour cela; de sorte que mon silence fut cause que je me séparai avec des témoignages d'a-

miné, du plus méchant homme qui fut à Tunis.

1665.

Depuis le 4. jusqu'au 7. Juillet, nous retirâmes tous les François qui étoient chez les particuliers sans aucune difficulté. Il n'y eut qu'un Marabout, qui avoit enchaîné le nommé Laurent Gainery, & ne le vouloit pas rendre. Je fus chez-lui avec main-forte, & je le fis enlever. Le Marabout vint au logis pour le reprendre; mais n'étant pas le plus fort, il fut obligé de le laisser & de recevoir sa rançon.

Il y avoit encore un François aux Isles de Gerbes. Nous fûmes obligez de le laisser, avec ordre au Consul de le retirer dès qu'il viendroit à la Ville.

Le 8. nous fîmes embarquer tous les Esclaves de Marseille, dans la Barque du Patron Gabriel : M. le Vacher & son Compagnon le Frere François, se servirent de cette occasion pour retourner en France.

Nous fîmes la revûë de tous les Esclaves qui restoient à terre, & nous choisîmes les meilleurs Matelots, Soldats & Canoniers, pour fortifier l'Equipage de notre Vaisseau, qui se trouva par ce moyen de deux cens hommes, & en état de se défendre des Anglois avec qui nous étions en guerre.

Nous fîmes embarquer tous les autres sur des Barques de Provence que nous fimes partir ; de sorte qu'il ne resta plus que notre Vaisseau dans la rade, avec une Barque de Languedoc que M. du Moulin avoit envoyée sur les côtes d'Espagne pour chercher nos Galeres, & les prier de venir se faire voir à Tunis, dans le tems qu'il croyoit les affaires désesperées.

1665.

M'étant trouvé à la Marine pour faire embarquer nos Esclaves, je fus tout d'un coup enlevé par une légion de femmes, de Maures & de menu peuple, qui me menerent au Château sans me laisser toucher les pieds à terre. Ils firent la même chose à un matelot Provençal marié à Malte, qui avoit un Maure chez sa femme, contre lequel il devoit être échangé.

Etant arrivez au Château, nous trouvâmes le Day assis sous une halle de bois qui est au bout de la grande place vis-à-vis la porte. Il fut surpris de me voir entre les mains de ces canailles qui crioient comme des désesperez contre moi. Il leur imposa silence, & ils se tûrent. Pour moi sans attendre qu'il me parlât, je m'adressai à lui & aux principaux du Divan & de la Milice qui y étoient assemblez. Je

demandai s'il y avoit de la justice à traiter d'une maniere si indigne des gens qui étoient venus sur la bonne foi de la paix.

1665.

Les Boulacbachis ou Capitaines des Janissaires détacherent une vingtaine de Janissaires qui se trouverent là, qui avec leurs gros bâtons firent tomber une grêle de bastonnades sur cette cohuë & la mirent en fuite, les uns la tête cassée, les aures les bras, les autres les côtes froissées. Il y en eut qui malgré cette grêle s'obstinerent à demeurer : on les poussa dans un coin, d'où le Day leur défendit de sortir, & assurément il leur auroit été difficile de désobéïr, à moins de s'exposer à être échignez; car les Janissaires le bâton à la main les environnoient. Le Day me demanda si on m'avoit battu. Je lui dis que je ne m'en étois pas apperçû, mais qu'ils m'avoient rompu la tête par leurs cris. C'est un bonheur pour eux, me dit-il :,il fit signe aux Janissaires de les châtier, & sur le champ on entendit un cliquetis de soufflets qui mirent les jouës & les nez des femmes tout en sang. Les hommes eurent des coups de bâtons à discretion, & puis on leur dit de parler. Les femmes s'approcherent modestement,

destement, se jetterent aux pieds du Day, & une d'elles qui étoit la Patrone de l'Esclave François, lui dit que cet Esclave devoit être échangé contre un Maure qui étoit dans sa maison à Malte, & que l'on en étoit convenu avec lui. L'Esclave en convint, & déclara qu'il demeureroit volontiers chez sa maîtresse, jusqu'à ce que le Maure fût arrivé, pourvû que le Day voulût bien lui promettre sa liberté, dès que le Maure auroit la sienne. Je dis au Day que si elles m'eussent envoyé dire leurs prétentions, j'y aurois consenti sur le champ, & elles se seroient épargné le vacarme & les soufflets. Le Day fut satisfait de ma réponse, & dit aux Assistans tout ce qu'on pouvoit dire d'honnête & d'obligeant à mon sujet. Il ordonna avant toutes choses que les cent soixante & quinze piastres fussent renduës, & il dit à l'Esclave François de suivre sa Patrone, à qui il commanda de le regarder comme un homme libre, & de le traiter sur ce pied-là. Elle s'en acquitta parfaitement bien, & jamais François n'a reçû tant de caresses & de bons traitemens qu'il en reçût.

On s'imagine que les Chrétiens qui ont le malheur d'être Esclaves en Bar-

... y ſont tourmentez d'une ma-
... a plus cruelle & la plus inhu-
... Il y a des gens qui pour exci-
... la charité des Fideles débitent avec
... ces pieux menſonges : leur
... quoique bonne eſt toûjours
un menſonge : ils oublient dans cette
occaſion qu'il n'eſt jamais permis de
faire un mal pour qu'il en arrive un
bien. J'ai été dans cette erreur comme
bien d'autres, & j'y ſerois peut-être
encore, malgré ce que j'avois remar-
qué dans les autres parties de l'Empire
Ottoman où je me ſuis trouvé ; mais
ce que j'ai vû à Tunis m'a détrompé.
Il eſt vrai qu'il y a des Patrons de
mauvaiſe humeur, durs, fâcheux &
même cruels. Nous voyons des maîtres
en Europe qui ne ſont pas plus raiſon-
nables, & qui ſeroient peut-être plus
barbares que ceux de Tunis s'ils avoient
des Eſclaves. Les Turcs ont intérêt de
menager les leurs, c'eſt une marchan-
diſe chez eux, ils les achetent au meil-
leur marché qu'ils peuvent, & les
vendent le plus cher qu'il leur eſt poſ-
ſible. Ils s'expoſeroient à perdre leur
argent, s'ils maltraitoient leurs Eſcla-
ves au point de les rendre malades
& de les faire mourir. Qui eſt le
Maquignon qui met les chevaux qu'i

veut vendre sur les dents & sur la littiere, à force de les faire travailler & de les faire jeûner? Il en est de même des Barbaresques : ils regardent leurs Esclaves à peu près de la même maniere ; ils ont trop de bon sens pour se priver du profit qu'ils esperent en tirer en les vendant. Quant à ce qu'on dit qu'ils les forcent par les tourmens à se faire Mahometans, cela arrive si rarement, qu'on peut dire que c'est une chose des plus extraordinaires. Il est vrai que les dévots souhaitent ardemment de faire des Proselites ; mais ils n'employent pour cela que les promesses, les exhortations, & tout ce qu'il y a de plus séduisant, & sur tout les femmes veuves, qui offrent assez souvent à leurs Esclaves d'être les maîtres de leurs biens en les épousant, pourvû qu'ils se fassent Mahometans : ces exemples sont ordinaires.

1665.

Mais ce que j'ai vû à Tunis m'a convaincu que ces Peuples sont humains : car j'ai été témoin que quand nos Esclaves étoient sur les Bâtimens en attendant le tems propre à mettre à la voile, il ne se passoit point de jour qu'ils ne leur envoyassent des Bateaux chargez de pain, de vin, de viande, de poules & de fruits. Ils leur

1665.

envoyerent des hardes ; & quand ces Esclaves venoient à terre, & qu'ils alloient voir leurs Patrons, il n'y avoit sorte de bonne chere qu'ils ne leur fissent. Il y en eut même qui me prierent de trouver bon qu'ils demeurassent chez leurs Patrons jusqu'au jour de l'embarquement, & j'y consentis, sçachant qu'ils seroient mieux traitez qu'à bord. Leurs Patrons les faisoient manger avec eux, leur donnoient du tabac, & les regardoient comme leurs enfans. Ils les embrassoient en les quittant, & les assuroient que quand leurs affaires ou leur malheur les conduiroient une autre fois dans le Païs, ils pouvoient venir librement chez eux, & qu'ils y seroient bien reçûs.

Il faut avoüer que les Esclaves s'attirent souvent les mauvais traitemens qu'ils reçoivent par leur propre faute. Il semble que l'esclavage leur fasse oublier ce qu'ils sont : car ils deviennent voleurs au suprême degré. Ceux qui ne sont pas resserrez dans les Baignes pendant la nuit, ou qui en sortent moyennant certaines conditions qu'ils font avec les Gardiens, employent tout ce tems à courir la Ville. S'ils trouvent des maisons ouvertes, ils y entrent, & emportent tout ce qui

tombe sous leurs mains : ils rompent les murs des boutiques, & les vuident dans un moment. Les Gardes des Baignes reçoivent & cachent leurs larcins, leur en facilitent la vente, parce qu'ils en ont leur part. C'est sur tout aux Juifs qu'ils font le plus de mal. Comme ces miserables n'osent mettre la main sur un Chrétien, & qu'ils ne sont presque pas écoutez en Justice, il y a des Esclaves assez méchans pour se faire eux-mêmes des blessures, & pour aller se présenter tous sanglans à leurs Patrons, & même au Day, & se plaindre qu'ils ont trouvé un Juif yvre, qui les a excité à se faire Juifs, & qui les a voulu tuer, parce qu'ils ont refusé de commettre un si grand crime : d'autres Esclaves se trouvent tout prêts pour être témoins, & le Juif a beau prendre le ciel & la terre à témoin de son innocence, & dire que les Esclaves ont rompu sa porte, l'ont volé & même battu, il n'est pas écouté, souvent il est condamné à une rude bastonnade, & toûjours à une grosse amende, à payer les frais du Chirurgien, & à dédommager le Patron de l'Esclave du travail que la blessure de l'Esclave lui fait perdre.

1665.

1665.

On ne peut dire dans quel mépris sont les Juifs chez les Mahometans, & avec quelle dureté ils sont traitez. S'ils ont un Esclave Chrétien, il faut qu'ils prennent bien garde de ne le pas maltraiter, sans avoir de Turcs pour témoins de la faute qu'il a commise. Sans cela ils sont eux-mêmes châtiez rigoureusement. Souvent le Day les déclare libres, ou les confisque au profit de la Doüanne.

Nous nous vîmes en état de nous reposer le dixiéme Juillet, & nous avions résolu de nous aller divertir à la campagne pendant deux ou trois jours; mais il me restoit encore huit Esclaves à retirer qui me tenoient au cœur. J'étois engagé d'honneur à les retirer, & je n'avois garde de les oublier par cette raison, & par les lettres continuelles dont ils me fatiguoient: c'étoit Dom Gaspar & le Chevalier de Colombiere, & six autres.

Ce Chevalier étoit d'auprès de Moulins en Bourbonnois: il s'appelloit Gabriel de Bayaux de Colombiere de Cipsy. Il étoit Chevalier de Malte depuis long-tems, & étoit venu à Malte pour achever ses caravannes. Il mit l'épée à la main contre un autre

Chevalier, & le blessa, & fut obligé de s'embarquer précipitamment avec les Chevaliers de Tonnerre & de Romilly, qui furent pris avec lui & menez à Tunis. Ces deux derniers furent rachetez peu après.

1665.

Le nommé La Forest valet de chambre du Chevalier de Romilly renia sa foi, & fut appellé Bairam. Un Canonnier du même Vaisseau imita son mauvais exemple, & fut nommé Soliman. Ils appartenoient tous deux aussi bien que le Chevalier à Mehmed Beig, qui reconnoissant du mérite dans Soliman le fit Capitaine ou Rais d'un de ses Vaisseaux, & Bairam fut son Cuisinier. Il est nécessaire de connoître ces deux Renegats, avant de dire le reste de l'histoire du Chevalier de Colombiere. Il y avoit long-tems qu'il étoit Esclave, & seroit mort dans l'esclavage, si je ne m'étois pas mêlé de son rachat.

Mehmed Beig avoit taxé sa rançon à deux mille six cens piastres; mais la maison du Chevalier étoit si pauvre, qu'il n'en avoit pû offrir que seize cens, & son Patron ne l'avoit pas seulement écouté.

Voici comme je m'y pris pour le retirer sur le pied des autres Esclaves.

1665. J'allai un jour rendre visite à Soliman Rais, & lui demandai à dîner. J'en fis avertir le cuisinier Bairam, afin qu'il nous fît un bon plat, & je fis porter du vin & des liqueurs pour mettre nos hôtes de bonne humeur. Nous fûmes plus de trois heures à table, on parla de différentes choses, & insensiblement je les fis tomber sur les avantures de leur voyage & sur l'affaire du Chevalier. Je leur dis que j'avois entendu parler en France de cet homme-là, & qu'on le blâmoit beaucoup d'avoir perdu sa croix & son rang par la querelle qu'il avoit euë avec ce Chevalier qu'il avoit blessé. Je leur dis que je sçavois que son pere l'avoit abandonné à cause de cela, & parce que c'étoit un fou & un débauché, & que ses parens qui étoient pauvres le laisseroient pourrir dans l'esclavage, puisqu'il ne lui restoit plus ni bien ni honneur. Je fis semblant d'ignorer que ces deux hommes le connoissoient, & ils furent les premiers à me le dire. Vrayement, leur dis-je alors, vous sçavez donc son histoire, contez-la moi comme vous la sçavez, puisque vous dites que vous étiez présens. L'un me dit qu'il étoit le Canonier du Vaisseau; & moi, dit

Bairam, on m'appelloit La Foreſt, & j'étois Valet de chambre du Chevalier de Romilly, nous fûmes pris tous enſemble. Puiſque cela eſt ainſi, leur repliquai-je, vous me ferez plaiſir de me dire ſi ce qu'on m'en a dit eſt veritable. Ils me le confirmerent, & me raconterent mot pour mot tout ce que je venois de leur dire, comme ſi c'eût été une nouvelle qu'ils m'apprenoient. Il n'étoit donc pas reçû Chevalier, leur dis-je, & la croix qu'il avoit porté pour la faire benir ne lui ſert donc de rien? Sans doute, dit le Rais; mais ſon imprudence & ſon emportement lui a fait perdre ſa fortune. Nous bûmes là-deſſus, & je remis le Chevalier ſur le tapis, afin qu'ils n'oubliaſſent pas leur leçon, & j'eus le plaiſir de voir qu'ils l'avoient ſi bien appriſe, qu'il paroiſſoit que cette hiſtoire venoit d'eux-mêmes.

1665.

Je me retirai bien content de voir mon deſſein en ſi bon train, & dès le lendemain 13. Juillet, j'allai au Château ſur les quatre heures du matin. On étoit ſi accoûtumé à me voir à cette heure, qu'on ne me diſoit rien. J'allai droit à la chambre du Day. La porte & les fenêtres étoient ouvertes pour donner du frais au bon homme,

1665.

qui étoit encore au lit. Il fut habillé dans un moment, il pria Dieu, & vint dans son vestibule où je l'attendois. Il s'assit dans un grand fauteüil à l'Italienne, il me fit asseoir dans un autre vis-à-vis de lui, & me fit approcher de maniere que nos genoüils se touchoient. On apporta le déjeûné aussi-tôt. C'étoit une petite fricassée de pieds de mouton. Nous la mangeâmes tête à tête, & nous bûmes du caffé. Il me demanda ensuite où en étoient nos affaires : Je lui dis, Seigneur, il ne tient plus qu'à vous que tous les articles du Traité ne soient executez, & que nous ne nous retirions bien contents. Je ne suis venu que pour vous informer de ce qui nous restoit à faire. Il seroit fâcheux qu'ayant fait tant de choses pour affermir la paix, elle se trouvât rompuë pour une bagatelle, & elle le seroit assurément si nous laissions ici un seul François. Mes peines feroient perduës, & je n'oserois plus me présenter devant le Roi mon Maître : car mes envieux & mes ennemis ne manqueroient pas de dire, que j'aurois negligé l'execution de ses ordres, & il n'en faudroit pas davantage pour m'obliger d'abandonner le Royaume & mon Païs. Vous avez eu tant de bon-

té pour moi jusqu'à present, que j'espere que vous voudrez bien m'en donner encore une marque, & me continuer l'honneur de votre protection jusqu'au bout. Vous êtes le pere de cette République, vous en êtes le Roi & le Souverain, vous pouvez, & même vous devez en conscience lui procurer, & à vos enfans qui sont vos sujets, la tranquillité & le bonheur.

1665.

Le bon homme prit plaisir à m'entendre parler, il me fut aisé de le connoître. Il me promit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour me renvoyer joyeux & content, que je n'avois qu'à lui dire de quoi il s'agissoit.

Je lui dis que Sid Mehmed Ellaffi ne vouloit pas me rendre un Esclave François, disant qu'il étoit Chevalier de Malte, & que j'offrois de faire voir par bonnes preuves qu'il ne l'étoit point du tout. Qu'il étoit vrai qu'il avoit eu dessein de l'être, qu'il avoit fait les preuves de noblesse necessaires pour être reçû dans cet Ordre, que dans ce dessein il étoit passé à Malte, & qu'il avoit porté une croix pour la faire benir. Qu'il étoit vrai que son Patron, tous les Esclaves en un mot, toute la Ville le croyoient Chevalier

1665.

de Malte ; & que cependant il étoit vrai qu'il ne l'étoit point, & que par conséquent il devoit être rendu comme les autres, étant François, & compris comme les autres dans le Traité de Paix.

Seroit-il possible, me dit le Day, que cet homme ne soit pas Chevalier? On l'a pris avec une croix, tout le monde l'appelle M. le Chevalier, & les deux Chevaliers qui ont été pris avec lui le reconnoissoient pour tel. Cependant je sçai que vous m'avez toûjours parlé dans l'exacte verité, il faut voir s'il en sera de même dans celle-ci.

Je lui dis : Il est vrai, Seigneur, qu'il est de qualité à être Chevalier. Il a été à Malte dans ce dessein, il y a porté une croix pour l'y faire benir ; mais ayant par emportement tiré l'épée contre un Chevalier, & l'ayant blessé, ce qui est un grand crime dans cette Religion, il a été chassé, & a été pris en s'en retournant en France.

Le Day me demanda quelles preuves je lui donnerois de ce que j'avançois, & que si j'avois seulement deux témoins qui vinssent lui dire la même chose, il me feroit rendre le Chevalier, quand même son Patron l'auroit caché dans la corne d'une chévre.

Je lui repliquai que cela étoit si vrai, que je voulois le lui faire prouver par des gens mêmes qui devoient m'être suspects, & que pour ce sujet je le priois de faire venir deux Renegats de Mehmed Beig, qui avoient été pris avec lui, & les interroger cathegoriquement sur ce que je venois de lui dire, & qu'après les avoir entendus il me rendroit justice.

1665.

Le Day envoya sur le champ querir Soliman Rais & Bairam Cuisinier. Je me cachai dans une petite chambre, quand je sçûs qu'ils étoient arrivez. Ils baiserent la main du Day en entrant, & se retirant un peu, ils demeurerent debout devant lui les mains croisées sur le ventre. Le Day leur ayant parlé d'abord de plusieurs choses, tomba adroitement sur le Chevalier. Ils lui dirent la même chose, & à peu près dans les mêmes termes que je les leur avois dites. Le Day ayant leur témoignage les renvoya, en leur disant : Allez, & souvenez-vous bien du témoignage que vous venez de me rendre.

Je revins trouver le Day après qu'ils furent sortis. Il me dit qu'il n'avoit jamais reconnu que de la verité & de la justice dans tout ce que je lui avois dit, & que quand je voudrois il feroit ve-

nir Mehmed Beig. Je lui dis qu'il n'étoit pas necessaire qu'il se donnât cette peine, & que je l'amenerois moi-même dans deux heures.

1665.

Je m'en allai sur le champ chez Mehmed Beig, & je le trouvai qui sortoit du lit. Il avoit fait la débauche toute la nuit, il avoit mal à la tête & n'étoit guére de bonne humeur. Il fit apporter le déjeûné qu'il commença par un grand verre d'eau de vie, après lequel il mangea une soupe à l'oignon, bût trois ou quatre coups de vin, & reprit sa belle humeur.

Je lui dis alors en riant que j'avois un procès avec lui à décider devant le Day, & que je le priois d'y venir avec moi. Il prit cela pour une raillerie, & me dit, qu'il s'y en alloit, & que je pouvois y venir avec lui.

Nous montâmes à cheval, & nous allâmes au Château. Le Day nous voyant venir ensemble se mit à rire. Il nous salua, chacun prit sa place, & s'adressant à moi, il me demanda si j'avois encore quelque chose à faire à Tunis; & pourquoi je ne m'en allois pas. Je lui répondis que j'avois encore un procès avec Mehmed Beig, & que nous étions venus ensemble pour le prier de nous rendre justice.

1665.

Mehmed Beig croyoit que ce n'étoit qu'un jeu pour divertir le Day, il ne comprenoit pas les prétentions que je pouvois avoir. Mais m'adressant au Day, je lui dis : Seigneur, je demande à Mehmed Beig l'Esclave qu'on appelle le Chevalier, Je dis alors ce que j'ai rapporté ci-dessus. Mon discours ôta à Mehmed l'envie de rire. Il me répondit gravement, que si la chose étoit juste, il me le rendroit volontiers. Alors le Day lui dit qu'il étoit Chevalier de France sans difficulté ; mais qu'il étoit question de sçavoir s'il étoit Chevalier de Malte ou non, & qu'il falloit de bonnes preuves pour cela. Je lui répondis que pour faire voir la justice de ma demande, & que rien ne m'étoit suspect dans cette occasion, je ne voulois point d'autres témoins que les domestiques de ma partie, & sur le champ m'adressant à Soliman Rais qui avoit suivi son Maître, & qui comme je l'ai dit étoit Canonier dans le Vaisseau où le Chevalier & lui avoient été pris, je lui dis :

Soliman Rais, je crois que votre Religion comme la mienne vous défend de mentir, & vous commande de dire la verité. La justice est le bras de Dieu, elle est aveugle & ne connoît

1665.

personne. Je veux croire que vous n'a vez changé de Religion que pour vivr avec plus de régularité. Ne regarde: pas, si c'est pour ou contre votre Maî tre que vous allez parler. Vous ête devant Dieu, & devant celui qu'il a établi pour administrer la justice dan ce Royaume. Dites, je vous prie, c que vous sçavez en votre conscienc de ce prétendu Chevalier, & pendan que vous parlerez, le Seigneur Da aura la bonté de faire venir Bairam qui est à la cuisine de Mehmed Beig afin qu'il puisse dire ce qu'il sçait de cette affaire, puisqu'il étoit dans le même Vaisseau.

Soliman Rais se trouva embarassé Il avoit engagé sa parole au Day, qu étoit homme à la lui faire maintenir Il auroit voulu être bien loin, & apprehendoit fort de n'en être pas quitte comme il le fut. Il étoit entre le Day & son Maître. Le Day le press de répondre. Après quelques momens de silence, pendant lesquels la presence de son Maître le rendit un peu interdit, il commença enfin à parler, & regardant son Maître, il dit qu'il étoi vrai, que ... Mehmed Beig l'interrompit, & dit au Day en me montran avec la main : Il y a long tems que ce

Diable-là me tourmente pour avoir ce Chevalier, je lui en fais present, & pour n'avoir plus rien à démêler avec lui, je lui abandonne encore trois autres Esclaves, qui sont de fins Savoyards, qui cependant prétendent être d'Antibes en Provence; mais c'est à condition qu'il m'apportera leur rançon lui même, & viendra dîner avec moi. Très-volontiers, lui répondis-je, je vous ferai mes remercîmens à table, & vous avoüerez que j'ai bien gagné ce que vous me donnez.

1665.

Le Day me congedia en riant, & demeura avec Mehmed riant ensemble, & parlant de moi d'une maniere fort avantageuse, ainsi que me le rapporterent des gens qui étoient presens à leur conversation.

J'allai attendre Mehmed chez-lui, & dès que j'y fus arrivé, j'envoyai mes gens querir sept cens piastres, qui étoient le prix des quatre Esclaves qui me devoient être livrez. Je les livrai à son Tresorier, qui les compta & les mit dans un sac, qu'il cacheta pour les presenter à son Maître.

Mehmed Beig s'arrêta chez son frere jusqu'à midi. Soliman Rais étant venu au logis, pâle & défait, me dit, que j'avois voulu le perdre, en l'obligeant

à rendre un témoignage si contraire aux interêts de son maître. Je lui fis connoître que n'ayant agi que pour la verité, il étoit impossible que Dieu l'abandonnât, & là-dessus je lui fis boire un verre d'eau de vie qui lui remit le cœur.

1665.

Mehmed Beig étant arrivé me fit des reproches, de ce que je lui faisois perdre trois mille piastres: je lui dis que Dieu les lui rendroit avec le plus haut change, & que je serois caution. Là-dessus je fis apporter le sac où étoient les sept cens piastres. Il le fit porter dans sa chambre, & nous nous mîmes à table. On l'avoit placé sur le balcon d'une chambre qui donnoit sur la ruë. Je me plaçai contre la fenêtre, afin d'avoir de l'air & voir les passans. J'étois vis-à-vis du Beig, & Soliman Rais Renegat de Toulon étoit à l'autre bout. Ce dernier étoit Vice-Amiral des Vaisseaux du Beig.

Nous bûmes & nous mangeâmes à l'ordinaire. Le Beig après avoir bû commença à chanter. Nous en fîmes autant, & franchement j'avois lieu de chanter : car je venois de remporter une victoire, à laquelle je ne devois guére m'attendre. Je dis au Beig, que lui ayant payé quatre Esclaves, j'étois

surpris qu'il ne me les faisoit pas rendre. Il envoya sur le champ un Valet au Baigne pour les amener. Je les vis arriver tous quatre saisis de peur, parce que le Gardien les avoit amenez d'une maniere fort rude. J'apperçûs que le Chevalier avoit encore sa chaîne. Je le dis au Beig. Il se mit en colere, fit monter le Gardien, & le menaça de lui couper la tête. Il lui commanda d'aller promptement au Baigne, de la lui ôter & de le ramener. Les trois Savoyards demeurerent dans la cour, sans sçavoir ce qu'on vouloit faire d'eux, non plus que le Chevalier qui tiroit un mauvais augure de ce renvoi. Il revint quelques momens après sans chaînes, mais si pâle & si abattu qu'il avoit peine à se soûtenir.

1665.

Le Beig étant averti qu'ils étoient tous quatre dans la cour, les fit monter, & s'adressant au Chevalier, lui dit: Venez baiser la main de cet homme, en me montrant: Vous ne devez votre liberté qu'à Dieu & à lui; mais prenez garde de n'être jamais ingrat du bien qu'il vous a procuré: car Dieu haït souverainement l'ingratitude, & vous puniroit. Je ne voulois pas souffrir qu'ils vinssent me baiser la main. Je leur dis de baiser la veste de leur

Maître, ils le firent ; mais il fallut le souffrir à la fin pour obéïr à ce Seigneur.

1665.

Il fit donner à boire aux trois Savoyards, & fit signe au Chevalier de se mettre à table. Je le plaçai auprès de moi. Le Beig lui donna de la viande fort gracieusement, en lui disant : Vous êtes naturellement d'une qualité à manger à ma table. Vous êtes Chevalier, je le sçai bien ; mais ce Diable-là m'a fait perdre aujourd'hui un procès de trois mille piastres, aussi je vais le retenir à votre place. Je lui dis que je le voulois bien, & que je ne pouvois être avec un plus galant homme. Ce pauvre Chevalier étoit tellement saisi qu'il ne pouvoit manger, je lui fis prendre une grande razade de vin, & je fis trouver bon au Beig qu'il se retirât au logis. Je le priai de dire à M. du Moulin que j'étois demeuré à sa place. Nous demeurâmes à table jusqu'à ce que Mehmed eût besoin d'aller au lit. Je retournai au logis, j'appris que M. du Moulin & ses Courtisans avoient été dans la derniere surprise, quand ils avoient vû arriver le Chevalier & les trois Savoyards. Il sembloit que ce fussent des phantômes qui se presentassent devant eux. Ils doutoient de ce

qu'ils voyoient. Je les trouvai encore dans la surprise quand j'arrivai. M. du Moulin m'en fit un compliment, dans lequel malgré sa politesse, il ne pût s'empêcher de faire voir sa jalousie. Il ne restoit que Dom Georges; mais personne ne m'en parla, & je ne jugeai pas à propos de dire ce que j'avois dessein de faire pour lui. Quoique la rançon de ces pauvres Esclaves fût payée, & qu'ils fussent dans une entiere liberté, ils s'en tenoient si peu assurez, qu'ils demanderent d'aller au Vaisseau, & on les y envoya sur le champ.

1665.

Leur arrivée au Vaisseau causa autant de surprise qu'à la maison Consulaire, & y excita des cris de joye & des réjoüissances aussi éclatantes, qu'elles causerent de dépit aux Esclaves des autres Nations, qui virent bien que Mehmed Beig repeteroit sur eux la perte qu'il faisoit sur le Chevalier.

Dès que Dom Georges eût appris la délivrance du Chevalier, il ne douta plus que la sienne ne fût possible; mais il eut l'imprudence de s'en expliquer d'une maniere qui fut rapportée à Cuchuk Murad, qui s'en fâcha si fort, qu'il lui fit dire que dès que nous serions partis, il le feroit pendre par les pieds dans une Matamore. Il connois-

1665. soit son Patron pour un homme violent & cruel, & il l'étoit en effet. Cette menace fit un effet si grand sur ce pauvre Prêtre, qu'il m'écrivit que si je ne le retirois de son esclavage, il épargneroit à son Patron la peine de le faire mourir par le supplice dont il l'avoit menacé, & qu'il se couperoit la gorge au pied de l'autel du Baigne. Cette résolution me fit horreur. Je lui écrivis le plus fortement que je pus pour l'en détourner ; car je m'étois apperçû que sa captivité lui avoit beaucoup dérangé la cervelle. Je l'assurai pourtant que s'il prenoit des résolutions plus raisonnables & plus conformes à son état, je m'engageois à le rendre libre dans trois jours, & que je ne partirois point de Tunis sans lui ; mais qu'il fût secret & qu'il ne se découvrît à personne.

Il ne cessa pas pour cela de me fatiguer par ses Lettres. J'en recevois trois ou quatre tous les jours. Je résolus de l'aller voir, quoique la chose fût presque impossible, à cause des défenses que son Patron avoit faites aux Gardiens du Baigne de le laisser parler à personne. J'en cherchois cependant l'occasion. Elle se presenta heureusement le 16. Juillet. Je rencontrai sur

les neuf heures du matin un des six Janissaires que nous avions ramenez de Marseille, & à qui j'avois fait civilité dans le Vaisseau. Nous nous embrassâmes, je reconnus aisément qu'il avoit bû, & j'acceptai avec plaisir l'offre qu'il me fit d'aller boire une bouteille de vin dans le cabaret du Baigne. Nous y entrâmes & nous mîmes à table. Dom Georges qui en fut averti passa devant moi, & me fit un signe auquel je répondis par un autre, qui lui fit connoître que je l'avois entendu. Nous demeurâmes à table jusqu'à midi, qui est le tems que les Turcs vont à la priere. Tous ceux qui y voulurent aller se retirerent. La grande porte du Baigne fut fermée, il ne resta que la petite ouverte. Mon Janissaire s'étoit endormi sur la table. Je le quittai, j'entrai dans la Chapelle où Dom Georges m'attendoit. Je lui dis ce qu'il falloit répondre, quand je le ferois paroître devant le Day, & je le lui fis écrire, afin qu'il s'en souvînt mieux. Il avoit de l'argent, il me remit ce qu'il en avoit sur lui. Je lui dis ce qu'il falloit que les trois Esclaves Danois ou Suedois répondissent, & je retournai trouver mon Janissaire. Je l'éveillai, nous bûmes encore quel-

1665.

ques coups, & nous sortîmes avec d
1665. grands témoignages d'amitié. J'envoya
le soir deux de nos Esclaves avec u
Billet à Dom Georges, sur lequel
leur remit le reste de son argent, qu
montoit à près de deux mille piastres.

J'allai le lendemain 17. Juillet dé
jeûner avec Mehmed Beig. Il se mi
de bonne humeur après que nous eû
mes bû quelques coups, & me deman
da si toutes nos affaires étoient ache
vées. Je lui répondis que tous nos Es
claves étoient embarquez, à la réser
ve de quatre, qui étoient entre le
mains de Cuchuk Murad, qui étoient
un Prêtre de Pignerol & trois Matelot
de Dunquerque, que Cuchuk vouloi
être Italiens & Hollandois; qu'il étoi
fâcheux qu'un homme comme Cuchu
fût le seul dans un grand Royaume
qui mît obstacle à la conclusion d'un
Traité qui réünissoit deux grands Etats
Vous vous êtes privé, Seigneur, dis-je
de vos meilleurs Esclaves par une gé
nérosité sans exemple, & dans la vûë
d'un bien général. Faudra-t'il qu'un
homme si au-dessous de vous soit un
obstacle à l'heureuse conclusion de la
paix, malgré le grand exemple que
vous & tous les Grands de l'Etat lu
ont donnez? Je le priai de faire atten
tion

tion sur ce que je lui disois, & de ne pas souffrir une injustice si criante : Je ne la souffrirai pas, me dit-il, tout en colere, je ne souffrirai pas que ce Juif, cet infidéle se mocque de nous quand vous serez partis. Allez demain matin trouver le Day à cinq heures : demandez-lui justice, je m'y rendrai, & vous verrez de quelle maniere je prendrai vos interêts. Vous m'avez fait perdre un procès de trois mille piastres, je veux vous aider à en gagner un autre, je suis fâché qu'il ne soit pas d'aussi grande conséquence.

1665.

Je le remerciai de mon mieux, & je me trouvai au souper avec lui. Pendant le repas, je le fis souvenir de sa promesse, & je le priai de se faire éveiller pour l'heure marquée.

Je dis le soir à M. du Moulin, que s'il vouloit voir comment on plaidoit en Turquie, je l'y invitois pour le lendemain.

Nous allâmes le lendemain à cinq heures à l'Esquiffe. Nous trouvâmes le Day dans sa Salle d'Audiance. Il nous demanda si nous venions prendre congé de lui. Je lui répondis, que nous n'aurions plus rien à faire dès que nous aurions retiré quatre Esclaves qui étoient chez Cuchux Murad, que

1665.

ne voulant pas nous les rendre, aprè
que je l'en avois pressé plusieurs foi
& offert le payement, nous venion
lui demander justice. Je lui exposa
mes raisons. Mehmed Beig les appuy
fortement & pria le Day de faire ve
nir Cuchuk. Cela fut executé sur l
champ. Deux Chaoux l'amenerent, &
dès qu'il parut, le Day sans se don
ner la peine de l'entendre, lui or
donna de répersenter ces quatre Escla
ves. On les fit venir. Le Day pria M
du Moulin de les interroger lui-mê
me. Dom Georges parloit François. I
répondit fort bien, quoiqu'en trem
blant, aux demandes qu'on lui fit, &
ajoûta que si on vouloit lui rendre se
papiers, il prouveroit par son extrai
Baptistaire, & par ses lettres d
Prêtrise, qu'il étoit né sujet du R
de France. Les Suédois répondire
avec fermeté qu'ils étoient nez à Do
querque, & là-dessus le Day les dé
clara François, & ordonna à deu
Chaoux qu'ils fussent conduits au Vai
seau. Je les fis accompagner par quel
ques uns de nos Officiers qui étoie
venus avec nous. Ils passerent au Ba
gne, prirent leurs hardes, & furent em
barquez sur le champ, pendant qu
nous demeurâmes à disputer vive

ment avec Cuchuk Murad. Il crioit comme si on l'avoit écorché, prenoit Dieu à témoin de l'injustice qu'on lui faisoit, & voyant qu'il n'étoit point écouté, il tourna brusquement le dos au Day, & se retira sans le saluer.

1665.

Le bon homme se fâcha tout de bon, envoya des Chaoux après lui qui le ramenerent. Le Day le traita de Juif & d'yvrogne, & ordonna qu'on lui donnât des coups de bâton. Cuchux fut pour se jetter aux pieds du Day, lui demanda pardon, lui baisa la main & se retira. J'envoyai chercher sept cens piastres, qui étoient la rançon des quatre Esclaves. On les apporta, & le Day envoya dire à Cuchuk de venir recevoir son argent. Il répondit qu'il n'en vouloit point. Sur quoi le Day ordonna qu'il resteroit en dépôt au Divan pendant un certain tems, & qu'après cela il seroit confisqué au profit de la République. Il me dit ensuite: Il vaut mieux que vous le remportiez, & que vous le rapportiez, quand le Divan sera assemblé.

Nous remerciâmes le Day de la justice qu'il nous rendoit, & nous nous retirâmes.

Dès que j'eus dîné j'allai au Divan,

1665.

accompagné de deux Gentilshommes & de l'Enseigne du Vaisseau. La Milice s'y étoit assemblée pour des affaires de conséquence. Je fis mon compliment à l'Aga qui présidoit; il étoit assis dans un fauteüil, au bout d'une galerie. Je lui dis que je venois par ordre du Day lui remettre sept cens piastres pour le compte de Cuchuk Murad, pour le prix de quatre Esclaves François, qu'il n'avoit pas voulu recevoir.

A peine les Soldats eurent entendu ce que je disois à l'Aga, qu'ils s'éléverent tous contre moi en criant comme s'ils avoient voulu m'égorger. Cuchuk Murad les avoit si fort envenimez contre moi, que mes gens crurent qu'on m'alloit mettre en pieces; ils s'enfuirent, & vinrent dire à M. du Moulin, qu'assurément j'avois été assassiné dans le Divan.

Quoique je visse bien le danger où j'étois; je n'eus garde de faire paroître de foiblesse; mais par précaution je me plaçai auprès de l'Aga, & je laissai crier ces Soldats mutinez tant qu'ils voulurent; & quand je vis que le bruit commençoit à s'appaiser un peu, je me mis à crier à mon tour: A la justice de Dieu; & m'adressant à

la troupe, je leur dis qu'il étoit aisé à cinq cens hommes d'en assassiner un seul qui étoit sans défense ; mais qui ne craignoit rien, parce qu'il étoit sous la bonne foi d'un Traité de paix, juré & executé de part & d'autre ; que je n'avois rien fait qu'eux-mêmes n'eussent fait s'ils avoient été à ma place ; que je m'étois conduit avec toute la bienseance dûë aux Ministres de la République & aux Particuliers. Le bruit ayant recommencé, je leur demandai à qui ils vouloient que je m'adressasse, puisque leur bruit m'empêchoit d'être écouté par une si grande multitude. Ils crierent que je parlasse à l'Aga & se tûrent. Alors je proposai mes raisons à l'Aga d'une maniere qui le satisfit. Il me dit : C'est assez, & ayant imposé silence il harangua ces séditieux d'une maniere si forte & si pathetique, qu'une grande partie de ceux qui paroissoient les plus échauffez, parurent contens.

Je priai l'Aga de faire recevoir l'argent, il ordonna au Visiteur de le compter. Il le fit ; l'argent fut enfermé dans un sac, cacheté & remis au Trésorier pour le donner à Cuchuk quand il le viendroit demander.

Pendant qu'on étoit occupé à cela

1665. on amena un Boulanger dont le pain s'étoit trouvé trop leger. L'Aga le condamna à avoir cinq cens coups de bâton sur les fesses. Sur le champ on le fit coucher à terre sur le ventre, un homme s'assit sur ses genoux, & un autre sur ses épaules. On lui leva sa veste de dessus, & on mit à ses côtez deux paquets de bâtons qui étoient gros comme le bras & fort noüeux. Deux Officiers se leverent, & prenant chacun un bâton, & l'élevant en l'air, comme font nos batteurs en grange, ils lui en compterent cinquante coups, après quoi ils remirent leurs bâtons à terre avec respect, & deux autres se leverent & lui déchargerent leurs cinquante coups, & ainsi de suite, jusqu'à ce que la Sentence fût executée. Le Boulanger cria de toutes ses forces pendant les cent premiers coups; il appelloit à son secours Dieu, le Prophete, tous les Saints de la Loy, le Day, les Beigs, tous les principaux de la République. Personne ne se presenta; de sorte qu'il fut obligé de se taire, & il souffrit sans rien dire les quatre cens derniers. Ses habits furent mis en pieces. On rompit sur ses fesses bien des bâtons, & assurément elles étoient furieuse-

ment meurtries. Le sang ruisseloit de tous côtez. On le releva, deux hommes le prirent sous les bras & le presenterent à l'Aga, qui lui fit une assez longue remontrance, sur la fidelité qu'il devoit avoir. Il la conclud en lui disant que s'il tomboit une autre fois dans cette faute, il seroit pendu sur le champ. On lui fit baiser la main de l'Aga, & on l'emporta chez lui.

1665.

Je fus spectateur malgré moi de cette execution. Je ne laissai pas de complimenter l'Aga sur la justice qu'il venoit de faire. Il me demanda comment on en auroit agi en France en pareil cas. Je lui dis qu'il n'y avoit point de peines corporelles marquées par les loix, qu'on se contentoit d'une amande, & de faire fermer la boutique de celui qui à mal fait, & de le tenir en prison. Mais s'il retomboit une autre fois, me dit-il, dans la même faute, que lui feroit-on? Je lui dis qu'on augmenteroit l'amande, & que peut-être on le priveroit du droit d'exercer son métier. Il me répondit qu'il ne blâmoit point nos usages, ils doivent être fondez sur de bonnes raisons; mais ils ne suffiroient pas dans ce Païs. Le châtiment que j'ai fait à cet homme vous paroît rigoureux, &

1665.

il l'est en effet ; mais il se sera souvenir de son devoir, il servira à retenir les autres qui voudroient l'imiter, & nous empêchera de le faire pendre, comme nous ne manquerons pas de le faire, s'il retombe dans sa faute. Nous ne manquerons pas de Boulangers, & ils ne manqueront pas d'être châtiez sévérement quand ils agiront contre la justice, ou bien ils s'exposeront à être mis en état de ne plus tromper personne.

La foule s'écoula insensiblement pendant notre entretien. Je pris congé de l'Aga, j'allai dîner chez Mehmed Beig, & je ne revins au logis qu'à l'entrée de la nuit. On parut surpris de me voir en parfaite santé.

Cuchuk Murad alla pourtant retirer son argent, il étoit trop avare pour faire un si gros present à la République. Mais il étoit tellement irrité contre moi, qu'il jura qu'il me feroit assassiner, mais il n'osa ou ne pût l'entreprendre, quoique j'allasse par tout seul à mon ordinaire, & que je me retirasse quelquefois assez tard chez moi. Il se contentoit de me tourner le dos quand il me trouvoit dans les ruës, & qu'il étoit assis sur quelque boutique dans le marché des Espahins ; j'en étois quitte pour quelques injures qu'il

marmottoit contre moi entre ses dents dont je me souciois peu, parce que j'avois rempli toute ma Commission. 1665.

J'allai ensuite remercier le Day des bontez qu'il m'avoit témoignées en tant d'occasions, & je le priai d'agréer que nous allassions prendre l'air à la campagne pour nous délasser de nos fatigues. Vous en avez besoin, me dit-il, allez réjoüissez-vous bien ; si je ne sçavois que vous avez des amis qui ont des maisons de campagne, je vous offrirois les miennes. Vous en êtes le maître, & vous me ferez plaisir de les accepter : si je ne puis m'y trouver pour vous y recevoir, je donnerai ordre que vous soyez bien régalé.

Je crois devoir faire connoître au Public ceux avec qui j'ai eu à traiter à Tunis.

CHAPITRE XXV.

De la Famille de Mehmed Ben Hhamonda Beig Pacha de Tunis.

MEhmed Pacha de Tunis étoit fils d'un Renegat Corse, appellé Hhamonda, qui étoit parvenu à être Beig de Camp, c'est-à-dire General

1665.

des Troupes. Il étoit monté à cet em-
ploi après avoir passé par tous les de-
grez de la Milice, où il s'étoit acqui
beaucoup de réputation. Il eut asse
de credit pour faire recevoir son fil
Mehmed en sa place. Il l'avoit élev
avec soin, & il avoit trouvé un suje
très-propre pour recevoir toutes le
dispositions qu'on lui voulut donner
Il se comporta avec tant de sagesse
de modération & de justice, qu'on l
regardoit comme le plus digne Offi-
cier qui pût être à la tête de la Répu-
blique; mais il avoit des défauts con-
sidérables: le premier étoit une timi-
dité & une irrésolution pour ce qu
regardoit sa personne, qui a été dan
la suite la cause de son malheur: ca
quoiqu'il fût très-brave & très-expé-
rimenté dans la guerre, qu'il sçû
prendre son parti en brave homme
& qu'il fût très-heureux dans toute
ses entreprises quand il s'agissoit d
bien de la République, il étoit tel e-
ment timide quand il s'agissoit du sien
qu'il nuisoit extrêmement à ses pro-
pres interêts.

Son second défaut étoit une supersti-
tion outrée pour sa Religion. Il pas-
soit cinq ou six heures par jour dans
un bain, où il se faisoit frotter & la-

ver depuis la tête jusqu'aux pieds ; & quand il sortoit de ces purifications, il retroussoit ses habits, de peur qu'ils ne touchassent à terre, & qu'ils ne contractassent quelque impureté légale qui pût l'empêcher de faire sa priere avec un cœur pur & exemt de toute soüillure.

1665.

Lorsqu'il étoit au Divan, & qu'il passoit dans les ruës, il falloit que ses domestiques prissent bien garde que les Chrétiens, les Juifs, les chiens, les chevaux & autres animaux immondes ne l'approchassent, ou ne fissent rejaillir sur lui de l'eau ou autre chose ; car il retournoit sur le champ au bain, prenoit des habits neufs, & faisoit ses prieres en sûreté de conscience.

Ces manieres lui attiroient des railleries de tout le monde. Le Day Caragus étoit celui qui s'étudioit le plus à le désoler sur ses purifications. Il s'avisa un jour qu'il sçavoit que Mehmed, qui avoit été fait Pacha de Tunis par le Grand Seigneur, devoit venir chez lui, il s'avisa, dis-je, de faire enfermer un cochon dans une chambre voisine où l'on faisoit le caffé, & il donna ordre à un Esclave de faire crier le cochon pendant que le Pacha boiroit sa tasse de caffé. Il en

1664.

fut tout décontenancé, il jetta la ta
se crut soüillé depuis la têre jusqu'
pieds, se leva, s'enfuit chez lui,
passa le reste du jour dans l'eau à
faire frotter & laver de la belle m
niere, & aima mieux se passer de fa
la priere de midi, que de la fair
après avoir été soüillé du cri d
cochon.

Si un chien le touchoit en passa
il entroit sur le champ dans la premi
maison, & se faisoit mettre des
bits neufs, de peur de demeurer qu
ques momens immonde, & d'avoi
malheur de prononcer en cet éta
nom de Dieu, ou celui du Prophe
ce qui auroit été pour lui un pe
énorme que cent sceaux d'eau n
roient pû effacer.

Le Day ne se lassoit point de
faire des pieces sur son attachem
excessif à sa pureté légale. J'ennu
rois le Lecteur si je les rapportois
dét il. Voici la derniere qu'il lui jo
& qui fut cause de sa mort. Il sçav
la tendresse que le Pacha avoit p
ses enfans : il voulut lui faire peur
étoit alors incommodé, & gardoi
chambre. Son fils Murad Beig,
commandoit l'armée étant venu p
le voir, on fit courir le bruit que

Day n'étoit pas content de lui. Le Pacha le sçut & en fut allarmé. Il conseilla à son fils de ne point aller au Château, & de s'en retourner incessamment à l'Armée, sans passer la fête du Bairam auprès de lui, comme il avoit résolu. Ce jeune Seigneur ne jugea pas à propos de quitter son pere, & de se remettre en route le premier jour de cette grande fête. Il eut sujet de s'en repentir par le malheur que sa présence causa à son pere.

1665.

Car le jour du Bairam le Day l'envoya chercher par ses Chaoux après la priere du matin. Il ne put s'empêcher d'y aller avec ces Officiers suivi de deux valets seulement; mais le Day avoit donné si bien ses ordres, que dès que Murad fut entré on ferma la porte au nez des deux domestiques, contre la coûtume.

Ces Valets effrayez coururent en porter la nouvelle au Pacha, & dirent chemin faisant le soupçon bien fondé qu'ils avoient que le Day avoit fait mourir leur Maître.

Le Pacha ayant été informé de cette triste nouvelle tomba évanoüi. On lui ouvrit la veine plusieurs fois, sans pouvoir tirer du sang. Les autres remedes qu'on lui donna furent sans

1665.

effet, & il demeura dans cet état ju
qu'à ce qu'on lui cria aux oreilles qu
ſon fils étoit revenu, & qu'il étoit e
parfaite ſanté, & fort content de ſ
viſite. Le bon homme ouvrit les yeux
& une autre foibleſſe les lui fit refer
mer: elle dura deux heures, les reme
des le firent revenir. Il demanda à voi
ſon fils, on le fit venir: il l'embraſſ
tendrement pluſieurs fois, & lui de
manda ce qui s'étoit paſſé au Château
Murad lui répondit qu'il avoit trouv
le Day dans ſa chambre avec un gran
feſtin préparé; qu'il l'avoit fait aſſeoi
auprès de lui, l'avoit régalé à mer
veille, & lui avoit donné toutes le
marques de l'amitié la plus ſincere. I
ne ſçavoit pas qu'on avoit renvoyé ſe
Valets, & il comprit que c'étoit un
piece que le Day vouloit faire à ſon
pere, dont il jura de ſe venger, &
s'en vengea en effet, comme nous l
verrons ci-après.

Cependant le mal du Pacha aug-
menta, & une fiévre continuë s'y
étant jointe, ſans que les remedes puſ
ſent la vaincre, il mourut âgé d'envi-
ron ſoixante-cinq ans regretté & pleu-
ré generalement de tout le monde, à
cauſe de ſa douceur, de ſa juſtice, &
d'une infinité d'autres belles qualitez

qui le rendoient cher à tout le Païs & à ses voisins. On lui fit une pompe funebre des plus magnifiques; on ne le porta à la sépulture que deux jours après sa mort, & dans cette ceremonie il fut accompagné de toute sa Maison & de tous ses amis vêtus de noir, ce qui étoit une chose des plus extraordinaires, & qui marquoit bien le déplaisir qu'on avoit de sa mort: car je n'ai jamais remarqué que les Turcs, chez qui j'ai demeuré pendant plusieurs années, changeassent la couleur de leurs habits, même pour la mort de leurs plus proches.

1665.

Il ne laissa que deux enfans légitimes, Murad & Mehmed, & un autre qu'il avoit eu d'une Esclave noire, qui n'entra pas en partage avec les deux autres. Il avoit encore quelques filles; mais elles n'entrent pas en ligne de compte dans ce Païs. On leur donne une dotte médiocre, & ceux qui les épousent doivent songer au reste.

Le Pacha laissa en mourant des biens immenses, tant en argent comptant meubles, immeubles, Esclaves, Vaisseaux & autres choses de prix, qui auroient causé de l'envie & de l'étonnement à tout l'Etat, s'il n'avoit eu l'approbation & l'amitié de tout le

monde. Tout son argent & son or étoit caché dans ses maisons de campagne, dans des endroits secrets, qu'il découvrit à ses enfans avant de mourir. Ils y allerent, & pour ne pas perdre le tems à compter les especes, ils les mesuroient au boisseau, & chacun cacha sa portion dans les maisons qui leur échûrent. C'est la maniere de tous les Orientaux : ils n'ont point l'usage des coffres forts, parce qu'une puissance superieure pourroit enlever les coffres ; au lieu que l'argent étant caché, il est plus aisé de le soustraire aux recherches qu'on en pourroit faire.

1665.

Il faut à present faire le portrait de ces deux Beigs.

Murad Beig fils aîné de Mehmed Pacha étoit un homme de six pieds de haut, quarré & gros à proportion de sa taille. Son teint étoit brun, sa barbe noire, bien fournie & réguliere, le visage beau en toutes ses parties, ses yeux étoient noirs, grands, bien fendus & pleins de feu. Il avoit l'air d'une personne de qualité, la démarche assurée. Il avoit beaucoup d'esprit : il étoit naturellement doux & poli : il étoit homme de parole, grave dans ses discours, sérieux dans la conversation, très-juste, régulier dans

l'observation de sa Religion, mais bien éloigné des superstitions de son pere. Sa douceur naturelle le portoit à la patience : il faisoit les fonctions de sa Charge sans hauteur, sans bruit, sans emportement, sans violence : il s'en faisoit à lui-même de fort grandes, quand pour se rendre aux Loix & à la politique du Païs, il étoit obligé de faire ou d'ordonner quelque chose de violent. Il commandoit le Camp, c'est-à-dire toutes les troupes de Cavalerie & d'Infanterie de l'Etat par terre, pendant que son cadet commandoit toutes celles de la Marine. Il avoit trois enfans, deux garçons & une fille : l'aîné étoit fort laid, le cadet & la fille étoient d'une beauté achevée.

1665.

Mehmed Beig, surnommé El hhaffi, du nom de Hhaffa lieu de sa naissance, étoit d'une humeur bien différente de son frere. Il étoit un peu plus petit que son aîné, mais gros & replet. Son visage étoit blanc, son poil blond, il avoit les yeux bleus & fort beaux. Sa physionomie étoit celle d'un débauché, & assurément elle n'étoit point trompeuse; mais il étoit bien moins interessé que son aîné : la table étoit toûjours ouverte chez lui; & comme les Capitaines des Vaisseaux & les au-

tres Officiers y étoient toûjours reçûs
1665. avec politesse, ils l'aimoient & lui obéïssoient aveuglément. Il bûvoit avec eux depuis le matin jusqu'au soir, & tenoit quelquefois table pendant 24. heures. Ses offices étoient toûjours remplis de vin, de viandes, de liqueurs, de fruits, de confitures, & de tout ce qui étoit nécessaire pour flatter le goût & faire bonne chere. Outre l'Arabe qui étoit sa Langue naturelle, il parloit parfaitement bien Turc & Italien. Il étoit liberal, bon ami, généreux, peu attaché aux observances de sa Loi, railleur, plein d'esprit. Ses manieres étoient nobles. Il étoit toûjours prêt à faire plaisir, & à la débauche près le plus aimable homme de toute la Barbarie, chez qui on étoit mieux reçû, & chez qui on vivoit avec plus de liberté.

Il avoit épousé la plus belle fille de Tunis, & ne l'avoit pas vûë depuis le premier jour de ses nôces. Il ne laissoit pas de l'aimer ; mais il l'auroit aimé bien davantage, s'il ne se fût point abandonné à des voluptez honteuses qui font haïr les femmes. Il lui donnoit cependant avec profusion tout ce qu'elle pouvoit desirer, l'or, l'argent, les pierreries, les habits, les meubles.

ne lui refusoit jamais rien, il la pré-
noit en tout. Il lui avoit donné un
in de Princesse, des carosses, des
es Esclaves, des Eunuques blancs
noirs en grand nombre. J'en ai vû
a porte de son Palais qui étoient les
is laids animaux qu'on pût voir, &
st ce qui les rend plus chers. Il étoit
i que les femmes des Grands lui
ssent rendre visite, & dans ces oc-
ions ses Officiers avoient ordre de
r servir des repas magnifiques. Il
manquoit à cette Dame que la com-
gnie de son mari, & des enfans pour
e heureuse. Elle esperoit pourtant
e le tems & l'âge le rappelleroient
près d'elle. Pour lui, il avoit des Es-
ves de toutes les Nations, & il choi-
oit toûjours les mieux faits & les plus
aux pour servir à sa chambre, à la
rderobe, aux differens offices de sa
ison. Les uns étoient ses Receveurs,
Intendans, ses Magasiniers. Il les
urrissoit fort bien, les entretenoit
gnifiquement, leur faisoit des grati-
ations. Il y en avoit à qui sa libera-
faisoit oublier leur Païs, où ils sça-
ient qu'ils ne seroient pas si à leur
e qu'ils étoient chez-lui. Plusieurs
oient de l'argent plus qu'il ne leur en
loit pour se racheter, & ne se met-

1665.

1665. toient pas en peine de se mettre en li
berté. Il étoit rare qu'il les fît maltrai
rer, ou qu'il leur dît jamais rien de fâ
cheux. Ils avoient ordre de recevoi
poliment ceux qui venoient chez-lui
quand même il n'y étoit pas. On de
mandoit librement ce qu'on vouloit, &
on étoit servi sur le champ avec tout
la propreté & la civilité possible. Il ai
moit les Francs & sur-tout les Fran
çois, & quand ils pouvoient convers
avec lui en Italien, il leur faisoit mill
caresses. Ce que j'ai dit de lui ci-devar
est une preuve de ce que je dis ic
Il est bon de dire à present de quell
maniere il se vengea du Day Cara
gus, qui avoit été l'occasion de la mor
de son pere.

Histoire du Day Hagi Mustafa Caragus.

HAgi Mustafa Day de Tunis, fut nommé Caragus, parce qu'i
avoit de grands yeux noirs & for
beaux, étoit un homme d'esprit & d
cœur. Quoiqu'il fût fort sérieux, il n
haïssoit pas le plaisir. Il étoit vaillan
& doux, & ne laissoit pas d'être ex
trêmement sévere dans l'administra
tion de la justice, cela le faisoit aime

des gens de bien & craindre des méchans. Il aimoit les François, & particulierement M. le Vacher Vicaire Apostolique & Consul de notre Nation. Il ne lui refusoit jamais rien, pourvû qu'il y eût tant soit peu de justice dans ce qu'il lui demandoit ; il suppléoit au reste par son autorité.

1665.

Ses gens étoient toûjours en mouvemens pour attraper les voleurs, soit dans la Ville ou à la campagne, aussi-tôt pris aussi-tôt pendus. Si on les prenoit à la campagne, on les attachoit sans autre forme de procès au premier arbre. On lui amenoit ceux que l'on prenoit dans la Ville, & sur le champ il les faisoit expedier, de maniere qu'il purgea la Ville & le Païs de ces canailles, & y établit une sûreté si grande, qu'on pouvoit laisser ses portes ouvertes & les maisons à l'abandon, sans crainte d'être insultez ou volez.

Quoiqu'il veillât fort exactement sur la conduite de ses Officiers, il ne laissoit pas de s'informer par lui même de quelle maniere ses ordres étoient executez. Il alloit la nuit par la Ville *incognito* & sans suite, & remarquoit s'il ne se glissoit point d'abus. Il trouva une nuit la porte d'une maison ouverte, il entra dans la cour, & vit au

fond d'une chambre un Turc assis e
1665. tre une bouteille de vin & un plat
viande, qui bûvoit, mangeoit, cha
toit & se divertissoit tout seul. Le D
lui cria de loin : Hé ! Camarade, pou
quoi ne fermes-tu pas ta porte ,
crains-tu pas les Voleurs ? Le Turc sa
prendre la peine de se lever pour co
noître celui qui lui donnoit ce cha
table avis, lui répondit en criant e
core plus fort : Hé, d'où viens-tu C
marade ? Crois-tu que tant qu'il pla
à Dieu de nous conserver ce Diable
Caragus, on entende jamais parler
Voleurs à Tunis ? Si tu as peur, ferm
la porte toi-même : car tant qu'il viv
nous n'aurons rien à craindre. Le D
sortit sans repliquer, & le lendema
il envoya querir ce Turc, lui fit u
présent, & lui donna des marques d'
mitié.

Ce fut avec ce Day & le Pacha Me
med pere des deux Beigs Murad
Mehmed, que M. le Duc de Beaufo
avoit conclu le Traité de Paix pour l'
xecution duquel j'étois à Tunis ; ma
il n'eut pas le plaisir de le voir exe
cuté.

Les deux Beigs avoient juré de
venger sur lui de la mort de leur per
Ils trouverent moyen de lui faire do

ner un poison, qui le tint quelques jours dans une langueur à ne pouvoir ni mourir ni vivre. Mehmed alla lui rendre une visite de civilité, & sçavoir des nouvelles de sa santé, il demeura quelques heures auprès de lui. Il sortit ensuite pour aller prendre avec son frere les mesures necessaires pour le dépoüiller de l'autorité avant sa mort, afin de lui faire plus de dépit.

1665.

Ils communiquerent leur dessein à quelques vieillards, qui avoient beaucoup de crédit dans le corps de la Milice ; mais aucun ne voulut accepter la Charge de Day, s'excusant les uns après les autres de prendre une Charge où l'on étoit assuré de ne pas vivre long-tems. Ce contre tems mit les Beigs au désespoir. Mehmed retourna voir le Day, & connoissant qu'il ne pouvoit pas aller loin, il se pressa d'executer le dessein qu'ils avoient formé de le déposseder avant sa mort. Il trouva sous la porte du Château deux vieux Capitaines, & un autre bon vieillard appellé Hagy Mehmed, qui étoit revenu depuis peu de la Mecque. Il dit à un des Capitaines : Sois Day, je te prie. Il le refusa. Il en dit autant à l'autre, qui le refusa aussi. Au moins, leur dit-il, asseyons-nous, & nous consulterons

1665. ensemble ce qu'il y a à faire, car le tems presse. Ils s'assirent, & après quelques momens de silence, Mehmed Beig se leva, baisa la main & la veste du vieillard Hagy Mehmed, & le salua Day. Le bon vieillard se défendit tant qu'il pût de l'honneur qu'on lui vouloit faire. Mais les autres s'étant levez, & lui ayant aussi baisé la main & la veste, & ceux qui se trouverent aux environs ayant fait la même chose, il fut proclamé Day. La nouvelle en fut portée à Murad Beig, & répanduë par toute la Ville. Tout le monde accourut. On fit entrer le nouveau Day dans le Château, & on le mit malgré toutes ses résistances en possession de sa dignité, pendant que les gens de Mehmed Beig emporterent le pauvre Caragus dans la maison qu'il avoit à la Ville, où il mourut quelques jours après regretté des honnêtes gens, comme le plus integre & le plus juste Day qui eût jamais gouverné le Royaume de Tunis. Il ne manque aux Days que la qualité de Rois, ils en ont en effet toute l'autorité; mais ils sont amovibles à la volonté de la Milice, ou de ceux qui ont de l'autorité sur elle.

Le bon Hagy Mehmed étoit un parfaitement honnête homme, incapable de

de rien faire contre l'équité ; mais peu craint, parce que ce talent si necessaire dans un Païs tel que celui-là lui manquoit. Les Beigs Murad & Mehmed qui l'avoient mis en place le soûtenoient de leur credit, & le faisoient respecter & craindre, parce qu'ils l'étoient beaucoup eux-mêmes.

1665.

CHAPITRE XXVI.

Histoire de Mehmed Cheleby appellé Dom Philippe.

MEhmed Cheleby étoit fils de Ouzou Ahmed Khoage ou d'Ahmed le Long. Il étoit Secretaire du Divan, quand il fut élevé à la dignité de Day ; on disputoit à Mehmed la qualité de Cheleby qui est considerable à Tunis, parce que son pere n'étoit encore que particulier quand il vint au monde ; au lieu qu'on la donnoit sans contradiction à ses freres, qui étoient nez pendant que son pere étoit dans la dignité de Day.

Bien des gens ont écrit ses avantures, & n'ont pas réüssi, parce qu'ils ont écrit sur de mauvais Memoires. M. Thevenot a plus approché que les au-

tres de la verité, & n'a pas laissé de se tromper. Il en avoit appris quelque chose par lui-même, & l'a donné au Public dans la Relation de son Voyage au Levant. Il en avoit sçû beaucoup de Dom Gaspard Sicilien, qui le sert encore aujourd'hui. J'ai vû Dom Philippe avec beaucoup de familiarité, & c'est de lui-même que j'ai appris ses avantures, & la verité de son retour à Tunis. J'avois crû jusqu'alors qu'il y avoit été ramené par la trahison d'un Capitaine Anglois qui le devoit conduire à Rome. Ce Seigneur m'a détrompé, & je dois détromper le Public. J'ai sçû aussi bien d'autres particularitez de sa vie par M. le Vacher Vicaire Apostolique de Carthage, qui étoit Consul à Tunis quand il y revint. Ce sont de toutes ces connoissances que je vais instruire le Public.

1665.

Dom Philippe étant âgé de dix-sept ans, fit une campagne sur les Galeres de Biserte en qualité de Volontaire, & non comme General, comme on l'a dit, sans se souvenir que cette Charge étoit alors au-dessous de sa qualité.

Au retour de cette campagne, il fut fait Gouverneur des Châteaux de Biserte. Son pere le maria peu après à la fille du Pacha de Tunis; mais quoi-

qu'elle fût belle & fort digne de lui, il ne l'aima jamais, & ne l'épousa que pour ne pas déplaire à son pere homme entier & violent, dont la colere avoit toûjours des suites funestes. Après les cérémonies de ses nôces, qui durerent quarante jours, terme un peu long à la verité; mais qu'on ne peut abreger dans cette cérémonie, quand elle se fait entre des gens de cette imporance.

1665.

Mehmed Cheleby aimoit la Musique, la Comedie & les autres divertissemens usitez chez les Chrétiens, dont ses Esclaves lui avoient donné le goût. Il les faisoit exercer à des representations, & s'y plaisoit infiniment. L'envie de voir l'Europe dont on lui avoit fait des peintures fort agréables, lui firent prendre le dessein de s'y retirer. Par ce moyen, il s'éloignoit de sa femme qu'il ne pouvoit aimer, & de son pere qu'il craignoit. Il en fit confidence à ses Esclaves Chrétiens, à qui l'esperance de la liberté fut un appas, qui leva toutes les difficultez qui pouvoient se présenter. Il amassa autant d'argent & de choses précieuses qu'il pût, & s'étant allé promener à une maison de campagne qu'il avoit à la Marse, dans le voisinage de celle

de Mehmed Elhhaffy, il n'y mena avec
1665. lui que les Esclaves qui étoient de son secret, entre lesquels il y avoit un Pilotte & de bons Matelots. Il fit venir un gros Bateau, & y fit mettre tout ce qui étoit necessaire pour aller se divertir sur la mer & faire une partie de pêche.

Le jour suivant le vent s'étant trouvé bon pour gagner la Sicile, il se défit de ses Matelots Maures sous differens prétextes, & mettant à la voile sous la conduite de son Pilotte Chrétien, ils aborderent en deux jours à Mazare en Sicile. Les Esclaves étant débarquez, firent avertir le Viceroi de Sicile de l'arrivée de Mehmed Cheleby, & du dessein qu'il avoit formé d'embrasser la Religion Chrétienne. Il le fit conduire avec beaucoup d'honneur à Palerme, le reçût avec de grandes marques de distinction, & le logea dans la Maison des Jesuites, où il fut reçû & traité avec respect, & instruit de notre Religion avec soin.

Le Viceroi donna avis au Roi d'Espagne de l'arrivée de ce jeune Seigneur. Sa Majesté Catholique lui ordonna de le traiter en Prince, & quand il seroit instruit, de le faire baptiser en son nom.

L'Archevêque de Palerme le baptisa dans la Cathédrale. Le Viceroi & la Vicereine le tinrent sur les Fonts au nom du Roi & de la Reine d'Espagne, & le nommerent Philippe.

1665.

Quelque tems après son Baptême il alla à Rome. Le Pape Innocent X. le reçût avec beaucoup d'honneur, & lui fit des présens considerables, entre lesquels il y avoit un Crucifix d'or à la Grecque qu'il conserve encore aujourd'hui.

De Rome il passa en Espagne, où il ne reçût pas un accüeil moins favorable, que celui qu'il avoit reçû à Rome. Le Roi lui assigna une pension suffisante pour lui entretenir un Equipage selon sa qualité de Prince Afriquain qu'on lui avoit donnée. Il choisit pour sa demeure Malaga, où il devint amoureux d'une Demoiselle Espagnolle peu accommodée des biens de fortune; mais bien pourvûë de ceux de l'esprit. Elle joüoit du luth en perfection, sçavoit la musique à fond, chantoit à merveille. Il n'en falloit pas davantage pour donner de l'amour à un jeune homme qui aimoit la musique, & qui avoit un penchant très-fort à l'amour. Quelques-uns ont crû qu'il l'avoit épousée secrettement: Du moins est-il

certain qu'il l'entretenoit avec sa mere
1665. sur la pension que le Roi d'Espagne lui
donnoit.

Cependant Ahmed Day pere de Dom Philippe, ayant sçû que son fils Mehmed Cheleby étoit passé en Europe & s'étoit fait Chrétien, entra dans une colere effroyable, & ne pouvant la passer sur son fils, il s'en prit à la femme qu'il lui avoit donnée & à sa mere, & les fit étrangler aussi bien que les Esclaves Chrétiens, qui étoient demeurez à la maison de son fils, qu'il accusoit d'avoir sçû son dessein & de ne l'avoir pas revelé. Il n'auroit pas fait un meilleur parti à son fils s'il l'eût eu entre ses mains; mais ne l'ayant point, il le désherita entierement, & ne lui laissa rien du tout. Il mourut quelque tems après. Sa veuve qui aimoit passionnément son fils Dom Philippe, étoit fort affligée de ce que son pere l'avoit désherité, ne pensoit qu'à lui amasser du bien pour le faire subsister honorablement, & cherchoit tous les expediens pour le faire revenir à Tunis.

Dom Philippe se divertissoit de son mieux en Espagne, il avoit un grand train, & faisoit une dépense qui excedoit beaucoup la pension que le Roi

d'Espagne lui faisoit. Il épuisa bien-tôt le crédit qu'il pût trouver & se trouva beaucoup endetté.

1665.

Il arriva un Capitaine Anglois à Malaga que Dom Philippe connoissoit particulierement, parce qu'il avoit été long-tems Esclave dans sa maison. Cet Officier sçavoit la mort du Day, & la tendresse que la mere de Dom Philippe avoit pour ce cher fils, sur cela il lui prêta trois mille piastres, dont il lui fit un billet payable à Tunis par sa mere.

Le Capitaine vint à Tunis, reçût son payement avec ordre de dire à Dom Philippe de la part de sa mere, qu'elle n'étoit plus en état de payer les Lettres qu'il tiroit sur elle, comme elle avoit fait les autres; mais que s'il vouloit revenir à Tunis il y seroit bien reçû. Elle lui dit que le Day qui avoit succedé, étoit sa creature, & qu'il n'avoit rien à craindre. Elle promit même au Capitaine Anglois une récompense considerable s'il pouvoit engager son fils à revenir à Tunis, & que s'il l'y conduisoit, elle lui donneroit du bled pour charger entierement son Vaisseau.

Le Capitaine executa sa Commission en habile homme, & en Marchand

avare & ſans Religion. Il trouva Dom Philippe fort mécontent de la ſituation où il ſe trouvoit. Il s'étoit mis ſur le pied d'une groſſe dépenſe, il avoit un grand train, il donnoit dans les plaiſirs de toute eſpece. Sa penſion étoit mal payée, & il n'avoit plus de crédit. D'ailleurs le libertinage dans lequel il vivoit n'étoit pas du goût d'une Nation auſſi religieuſe que l'Eſpagnolle. On ne l'eſtimoit plus comme on l'eſtimoit dans les commencemens. Lui-même étoit dégoûté des manieres Eſpagnolles. Il avoit écrit aux protecteurs qu'il avoit à Rome, & leur avoit marqué qu'il avoit deſſein de s'y retirer.

1665.

Le Pape qui étoit bien diſpoſé en ſa faveur, lui offrit de le faire recevoir Chevalier de Malte, comme le Roi d'Eſpagne l'avoit reçû Chevalier de S. Jacques, & il avoit ordonné au Grand-Maître, en vertu du pouvoir abſolu qu'il a ſur cet Ordre, de lui en donner la croix. Dom Philippe feignit de prendre ce parti, quoiqu'il eût déja réſolu d'en prendre un tout oppoſé : car le voyage de Rome n'étoit qu'un prétexte pour ſortir d'Eſpagne. Le Capitaine Anglois qui avoit negocié toute l'affaire le favoriſoit de ſon mieux, il lui prêta de l'argent pour payer ſes

dettes, & pour faire des provisions. Dom Philippe prit congé de ses amis comme s'il eût voulu aller passer l'Année Sainte 1650. à Rome, & s'embarqua avec sa femme vraye ou prétenduë, sa belle-mere, son Confesseur, tous ses domestiques & les servantes de sa femme. On mit à la voile, on porta d'abord au Levant; mais dès que la nuit fut venuë, on porta au Sud. Quelques-uns des gens de Dom Philippe, qui sçavoient la navigation s'étant apperçûs de cette route l'éveillerent, & lui dirent que le Capitaine ne prenoit pas la route d'Italie, mais celle de Barbarie. Il se leva, tira son épée, & fit une rodomontade au Capitaine sur la route qu'il prenoit, qui n'étoit pas celle d'Italie. Le Capitaine s'excusa sur le vent & sur les courans, qui ne lui permettoient pas de faire autrement. Mais il l'assura que le vent changeroit infailliblement, & qu'aussitôt il porteroit à route. Il changea en effet & devint contraire, & les porta à Maiorque. Le Viceroi y regala magnifiquement Dom Philippe & toute sa maison, & le loüa extrêmement du pieux dessein qu'il avoit d'aller passer l'Année Sainte à Rome.

1665.

Le Vaisseau mit à la voile le lende-

main, & comme il étoit assez élevé
1665. pour gagner la Goulette, ils ne furent pas long-tems sans découvrir les côtes d'Afrique. Ils se trouverent bien-tôt à Porto Farine, & moüillerent à la Goulette. Dom Philippe content de se trouver où il souhaitoit être, fit semblant de se mettre fort en colere contre le Capitaine. Il lui reprocha le danger où il l'exposoit, & le pressa de l'en tirer promptement: celui-ci s'excusa sur les vents qui l'y avoient porté, & lui dit que se trouvant-là, il n'y resteroit qu'autant de tems qu'il lui en falloit pour donner quelques effets à un Capitaine de sa Nation qui étoit dans le Port; que cela ne le retarderoit qu'un jour ou deux, & qu'après cela il prendroit la route de Civita-Vechia. Il assura tout le monde qui étoit effrayé de se trouver entre les mains des Barbares, qu'il n'y avoit rien à craindre pour leur vie, leurs biens & leur liberté; qu'ils étoient sous le pavillon Anglois, auquel les Tunesiens n'oseroient faire aucun outrage; qu'ils pouvoient aller à terre, y chasser, se promener, voir la Ville, & y être dans une sûreté aussi entiere que dans le cœur de l'Espagne. Les gens de Dom Philippe regardoient la Ville de Tunis avec

des lunettes, & peu après ils eurent envie de la voir de plus près. Celui qui témoigna plus de curiosité fut un Religieux Carme Confesseur de Dom Philippe. Il le pria d'agréer qu'il satisfît son envie. Dom Philippe le lui accorda sur le champ, & lui donna une Lettre pour le Day, afin qu'il en fût bien reçû, elle étoit écrite en Turc. Il donnoit avis au Day qu'il étoit revenu bien repentant de la faute qu'il avoit faite; qu'il vouloit en faire pénitence; qu'il se jettoit entre ses bras, lui demandoit sa protection, & le prioit de le faire enlever quand il iroit se promener dans l'étang de la Goulette.

1665.

Le Carme s'embarqua dans la Chalouppe du Vaisseau. Les Matelots le conduisirent chez le Consul Anglois, au lieu de le mener chez celui de France, comme il les en avoit prié. M. le Vacher en ayant été averti l'alla chercher, le conduisit chez-lui, & demeura fort étonné de ce qu'il apprit de Dom Philippe. Il ne douta pas un moment que ce qui se passoit ne fût un jeu pour couvrir son évasion.

Pendant le voyage du Carme, le Capitaine proposa à Dom Philippe d'aller se promener sur l'étang, & de s'y divertir à la pêche avec ses gens. Dom

Philippe y consentit sans peine. Il se mit dans la Chaloupe qui étoit revenuë. Une partie de ses gens y entra avec lui, & ils se promenerent sur l'étang; mais ils furent bien-tôt rencontrez par deux Brigantins armez, envoyez par le Day, qui après avoir tiré quelques coups en l'air, enleverent Dom Philippe & ses gens, & les conduisirent au Château.

1665.

Dom Philippe étoit alors habillé à l'Espagnole, il avoit le manteau, la golille, la longue épée & le poignard, le chapeau à forme platte & de longs cheveux noirs qui lui tomboient sur le dos.

Dès qu'il fut arrivé au Port, le Peuple assemblé en foule le conduisit avec des cris & des huées extraordinaires chez le Day, qui le voyant ainsi déguisé, lui dit des injures. Le Divan & les gens de la Loi s'assemblerent pour déliberer sur la réparation qu'on lui feroit faire. Tous conclurent qu'il falloit le brûler, mais qu'à cause de la memoire de son pere on le brûleroit sans scandale.

Le Day qui étoit creature de son pere, & qui vouloit au moins lui sauver la vie, parla en sa faveur, representa que la jeunesse & la crainte de

l'humeur austere de son pere l'avoient précipité dans ce malheur ; qu'il meritoit qu'on eût pour lui quelque indulgence, puisqu'il étoit revenu de lui-même & sans y être forcé, pouvant demeurer chez les Chrétiens avec honneur ; que son avis étoit qu'on le promenât par toute la Ville dans l'équipage où il étoit, afin qu'il fût exposé aux cris & aux huées du Peuple, & qu'ensuite on le rendît à sa mere. Cet avis fut suivi. On le mit sur le champ entre les mains des Chaoux, qui armez de leurs gros bâtons le firent promener à petits pas dans presque toutes les ruës accompagné des enfans, & de la populace qui le couvroit de honte par ses cris, & par les ordures & les œufs qu'on lui jettoit. Il m'a avoüé que la mort lui auroit fait moins de peine que les affronts qu'il reçût en cette occasion.

1665.

On le remit à la fin à sa mere, qui le reçût avec une joye que l'on peut concevoir plus aisément que l'exprimer. Elle baigna le visage de ce cher fils d'un torrent de larmes. Si elle n'avoit fait que cela, il n'y auroit pas lieu de s'étonner beaucoup : on sçait que les femmes pleurent & rient quand elles veulent avec sujet & sans sujet,

tout leur eſt égal. Celle de Dom Phi-
1665. lippe étoit une veritable mere. Ce qu'elle avoit fait pour lui juſqu'alors étoit une preuve de ſa tendreſſe. Ce qu'elle fit pour lui dans la ſuite en convaincra tout le monde. Nous ne manquerons pas de le rapporter bien-tôt.

Elle le fit raſer, lui fit prendre des habits à la Turque, & le lendemain matin il alla ſaluer le Day. Ce Seigneur le reçût avec bonté, lui repreſenta d'une maniere pathetique la faute qu'il avoit faite. Il mêla des menaces à l'exhortation qu'il lui fit, & la termina, en lui diſant qu'on attendoit de lui qu'il feroit le modéle de tous les Muſulmans par la régularité de ſa vie.

Dom Philippe qui a de l'eſprit infiniment, & qui ſçait s'expliquer en bons termes, ne manqua pas de faire ſon apologie d'une maniere qui ſatisfit le Day & le Divan. On fit débarquer le même jour ſa femme qui étoit groſſe, ſa belle mere & le reſte de ſes gens. M. le Vacher obtint du Day qu'on feroit embarquer ces femmes ſur un Vaiſſeau qui étoit prêt à mettre à la voile pour Livourne ; mais les gens de Loy s'y oppoſerent, diſant qu'il ne falloit pas renvoyer chez

les Chrétiens le sang des Musulmans On vouloit encore que tous les gens de Dom Philippe fussent vendus comme Esclaves. Il n'étoit pas en état de s'y opposer. Dans cet embarras il envoya prier M. le Vacher de prendre la protection de ces pauvres gens. Il fit tant de démarches qu'il obtint qu'ils s'embarqueroient sur un Vaisseau qui étoit prêt à partir. Sa femme prétenduë & sa belle-mere demeurerent à Tunis. Elle accoucha d'un fils qui fut d'abord nommé Sid Ahmed, & ensuite Sid Hababo.

1665.

Après les couches de cette femme M. le Vacher l'envoya à Gennes avec sa mere, sur une barque qui y alloit, & les recommanda à M. Leon de Marseille, qui passoit dans la même barque.

Elles entrerent en qualité de Pensionnaires dans un Monastere de Religieuses, où Dom Philippe fournit à leur subsistance tant qu'elles vécurent. Il ne resta auprès de lui que son fils Hababo & Dom Gaspar, ce Sicilien fidéle qui ne voulut jamais l'abandonner, quoiqu'il eût souvent bien des chagrins à essuyer de la part des gens de la maison & des habitans du Païs.

J'ai remarqué ci-devant que Dom

Philippe avoit été désherité par son pere, de sorte qu'il n'avoit que ce que sa mere lui donnoit. Il s'étoit accoûtumé à une grande dépense, & la vouloit continuer. Il menoit sous l'habit Turc, la même vie qu'il avoit menée sous celui de Chrétien. Il couroit d'un jardin à l'autre, passoit les jours & les nuits dans la débauche du vin, des femmes & des jeunes garçons. Il avoit ramassé un grand nombre de ces sortes de gens.

1664.

Sa mere qui étoit fort riche le laissa en mourant heritier de tous ses biens; mais ses parens scandalisez de ses désordres, & craignant qu'il ne dissipât ses biens & qu'il ne leur fût à charge, lui firent donner un tuteur qui retrancha beaucoup ses dépenses; mais les scandales continuels qu'il donnoit empêcherent qu'on lui donnât aucun employ dans la Republique. On en vint même jusqu'à le menacer de faire revivre le crime qu'il avoit commis, & de l'en châtier. On le regardoit toûjours comme Chrétien, & il avoit beau se nommer Mehmed Chelebi, les enfans lui crioient toûjours Dom Philippe.

A la fin se voyant méprisé de tout le monde, il rentra un peu dans lui-

même, & fit une campagne sur les Galeres de Bizerte, & pour montrer qu'il n'avoit plus les inclinations chrétiennes, il prit injustement une Barque Françoise, dont tout l'Equipage fut fait Esclave, à la réserve du Patron, de son fils & de son oncle, que M. le Vacher se fit rendre avec bien de la peine par l'autorité du Day.

1665.

Dom Philippe vouloit obliger le fils du Patron de se faire Turc, il l'avoit fait raser, & étant en débauche il l'avoit voulu faire circoncire. Heureusement ce jeune homme vint à Tunis, & M. le Vacher l'arracha de ses mains par l'autorité du Day.

Malgré tout cela il ne pouvoit empêcher qu'on ne le crût toûjours Chrétien dans l'ame ; que n'auroit on pas crû, si on avoit sçû comme moi qu'il portoit le Crucifix d'or que le Pape lui avoit donné ? Car quoiqu'il le portât très-indignement, étant comme il étoit un apostat & un débauché outré, il n'en auroit pas fallu davantage pour le faire brûler.

Il crut enfin que pour désabuser le public il faloit faire le voyage de la Mecque. Il le fit, il n'y avoit que six ans qu'il en étoit revenu quand je me trouvai à Tunis.

1665.

C'étoit un homme de belle taille & fort bien fait. Il avoit le visage beau & fort blanc, les yeux noirs, grands & fendus, la barbe noire & bien fournie. Il avoit de l'esprit infiniment, la conversation agréable & pleine de politesse. Il parloit & écrivoit en perfection les Langues Espagnole & Italienne, aussi bien que la Turque & l'Arabe. Quoiqu'il aimât la Musique, la Symphonie, les Balets, les Comedies, & les autres divertissemens d'Europe, il étoit bien plus reservé depuis son retour de la Mecque. Son fils *Hababo* étoit âgé d'environ quatorze ans. Il étoit bien fait, & paroissoit avoir beaucoup d'esprit, toutes les bonnes qualitez de son pere, & pas une des mauvaises. Il est vrai qu'il étoit encore bien jeune pour pouvoir les y appercevoir.

Dom Philippe quoiqu'heritier de sa mere n'étoit pas à beaucoup près aussi riche que ses autres freres, qui avoient partagé les biens immenses du Day leur pere; mais l'œconomie de son Tuteur le faisoit subsister avec honneur. Ses freres le craignoient, & n'osoient le regarder en face. Il eut le bonheur d'accommoder un differend qui étoit entre Murad & Mehmed

Beigs. Ils étoient ſur le point de terminer leur differend par une bataille, ayant chacun quinze à vingt mille hommes prêts à s'égorger pour leur querelle. Mehmed Chelebi fit ce que leur parent Mehmed Pacha n'avoit pû faire. Il s'y prit d'une maniere ſi ſage & ſi adroite qu'il les accommoda & les fit embraſſer, & le Pacha en fut ſi content qu'il lui pardonna une vieille injure de famille, & le réconcilia avec la Milice & le Peuple.

1665.

Mehmed Chelebi avoit aſſez ſouvent des conferences ſecretes avec M. le Vacher ſur l'état de ſa conſcience; mais ce qu'il falloit faire pour rentrer dans le giron de l'Egliſe étoit ſi difficile, puiſqu'il s'agiſſoit de ſe faire brûler, que juſqu'au départ de M. le Vacher ils ne purent rien conclure.

Tel étoit Mehmed Chelebi ou Dom Philippe, & tels étoient les autres Seigneurs avec leſquels j'eus à traiter pour l'execution du Traité de paix.

1665.

CHAPITRE XXVII.

Traité de Paix conclu entre M. le Duc de Beaufort pour le Roy, & le Pacha, Day, & Divan de Tunis.

LOüis par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront; Salut. Notre très-cher & bien amé cousin le Duc de Beaufort, Pair, Grand Maître, Chef, & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France. Etant bien informé des sincéres intentions que Nous avons de notre part, de maintenir l'amitié & bonne correspondance qui a été établie par les Empereurs de France nos glorieux prédecesseurs, & les Empereurs Ottomans, entre leurs Païs, Royaumes & Sujets, en vertu des Traitez & Capitulations faites entre eux en divers tems, pour le renouvellement desquels Nous avons envoyé à la Porte le Sieur de la Haye Vantelay, en qualité de notre Ambassadeur, & notredit Cousin ayant trouvé le Pacha, Divan & Officiers de la Milice de la Ville & Royaume de Tunis, disposez en con-

ſequence des ordres qu'ils en avoient reçû de l'Empereur Ottoman aujourd'hui regnant, de rétablir la même bonne correſpondance qui avoit été interrompuë depuis quelque tems, il auroit le vingt-cinquiéme Novembre dernier, après diverſes conferences tenuës ſur ce ſujet, conclu & arrêté le Traité, dont la teneur enſuit.

1665.

Articles de Paix entre ſa Sacrée & Chrétienne Majeſté Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, & les illuſtres & magnifiques Seigneurs Mehemed Pacha, Divan de la Ville & Royaume de Tunis, Agy Muſtafa, Généraliſſime de la Milice de ladite Ville & Royaume, Morat Bey & Mehemet Bey, conclus & ſignez à la Baye de la Goulette, le vingt-cinquiéme Novembre mil ſix cens ſoixante cinq, par François de Vendôme Duc de Beaufort, Prince de Martigues, Pair de France, pourvu & reçû à la Charge de Grand Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, leſdits Articles clos & arrêtez par le Sieur de Brevillet Capitaine entretenu dans la Marine, pour être ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté Très-Chrétienne par Elle ci-après confirmez.

1665.

I. Que dorênavant, à compter du jour de la signature des presens Articles, il y aura cessation d'armes, & de toute hostilité, tant de l'une que de l'autre part; & que si-tôt que S. M. T. C. les aura ratifiez, il y aura une bonne intelligence, amitié & paix ferme & stable entre les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, & les illustres & magnifiques Seigneurs Pacha, Divan & Day, & les Peuples dudit Royaume, & qu'en contemplation de la paix désirée, leurs Vaisseaux, Galeres, Barques & autres Bâtimens navigeront en toute liberté, tant sur mer que sur terre, les Sujets de l'une & de l'autre part ne se feront aucun acte d'hostilité; au contraire, qu'ils s'entr'aideront & serviront les uns les autres, sans se procurer aucun dommage; ains se donneront toute aide & confort: comme pareillement tous les Marchands de l'une & de l'autre Nation pourront négocier en toute liberté dans toute l'étenduë tant du Royaume de France que celui de Navarre & celui de Tunis, dans lesquels Royaumes ils seront traitez avec tous les témoignages d'une vraye & sincere amitié.

II. Que tous les Esclaves François qui sont dans la Ville de Tunis, &

toute l'étenduë & domination d'icelui Royaume, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans en excepter aucuns : comme aussi tous les Esclaves Janissaires seulement qui se trouveront être du Royaume de Tunis, seront mis en liberté de part & d'autre, & rendus de bonne foi.

1665.

III. Que tous les Vaisseaux, tant d'une part que d'autre, qui se trouveront en mer, ou dans les Rades, Havres, ou Ports, après avoir déployé leurs pavillons, & s'être reconnus, continuëront leur route sans se faire aucun acte d'hostilité. Mais d'autant que les Vaisseaux d'Alger, Tripoli & Salé, & autres endroits de la Barbarie, portent un même pavillon que ceux de Tunis : Pour prévenir tous les inconveniens qui en pourroient arriver, il est arrêté que les Vaisseaux dudit Tunis, après que les gens de l'un & de l'autre bord se seront montrez sur leurs ponts, pourront envoyer dans un bateau un ou deux hommes au plus, outre ceux qui seront necessaires pour la conduite d'icelui à bord des Vaisseaux de Sa Majesté Très-Chrétienne, pour s'assurer s'ils sont véritablement François, & y entrer si bon leur semble, faisant apparoir un

1665. certificat du Consul des François résidant à Tunis, après l'exhibition duquel les Commandans des Navires de Sa Majesté Très Chrétienne les laisseront en toute liberté continuer leur route, sans être fait aucun tort ni dommage à leurs personnes, robes & marchandises, tant des Marchands que Mariniers, Soldats & Passagers, de quelque Nation & condition qu'ils soient, toutes autres recherches & visites de part & d'autre étant défenduës, ce qui s'observera semblablement par les Vaisseaux de Tunis, à l'égard de ceux de Sa Majesté Très-Chrétienne, qui seront obligez de faire apparoir d'un passeport de l'Amiral de France.

IV. En cas que quelque Vaisseau, Barque, ou autre Bâtiment marchand de Tunis fussent rencontrez en mer par des Vaisseaux de guerre ou autres de S. M. T. C. après avoir fait leurs Pavillons, fussent néanmoins contraints de se défendre, & obligez de tirer leurs canons & pierriers, & ensuite forcez & pris, étant après reconnus pour être du Royaume de Tunis, ils ne seront pas réputez de bonne prise; au contraire ils leur seront rendus, & les gens aussi, avec tous leurs biens, marchandises, robes

&

& effets. Le semblable s'observera par les Vaisseaux de Tunis à l'égard des Navires Marchands de Sa Majesté Très-Chrétienne.

1665.

V. Quand les Vaisseaux de guerre ou autres de S. M. T. C. se rendront ès Ports ou Rades du Royaume de Tunis, avec des prises, excepté celles faites sur les Turcs, ils les y pourront vendre selon leur bon gré & plaisir, sans qu'il leur puisse être fait aucun empêchement par ceux du Païs, quels qu'ils puissent être, & ne seront pour ce obligez de payer aucun droit, sinon celui qui sera payé par les amis; & en cas que lesdits Vaisseaux ayent besoin de vivers, & autres choses necessaires, ils pourront les acheter librement dans les marchez du Païs où ils se trouveront, au prix ordinaire des Habitans dudit Royaume, sans pour ce payer droits quelconques à aucun Officier, & le même sera observé en France à l'égard des Vaisseaux de Tunis.

VI. Que quelque Sujet que ce soit de S. M. T. C. Marchand ou Passager, de quelque qualité & condition qu'il puisse être, qui se trouvera dans un des Ports ou Havres de l'étenduë du Royaume de Tunis, aura la liberté

de demeurer dans son Vaisseau & d'en
1665. sortir, aller ou venir en terre, par
tout où bon lui semblera, sans en
pouvoir être empêché; ce qui sera semblablement permis à ceux du Royaume de Tunis, quand ils seront dans
les Ports de S. M. T. C.

VII. Si par quelque cas fortuit quelques Vaisseaux, Galeres, ou Barques
& autres Bâtimens des Sujets de S.
M. T. C. venoient à être attaquez par
ceux d'Alger, Tripoli & Salé, ou autres de leurs ennemis dans les Ports
& Rades dudit Royaume de Tunis,
les Commandans des Places seront
obligez de leur donner secours, &
seront tenus de leur envoyer de leurs
gens dans un ou plusieurs bateaux, pour
y apporter remede & empêchement,
& de les deffendre autant qu'il leur
sera possible.

VIII. Que tous les Vaisseaux Marchands, ou autres Bâtimens des Sujets de S. M. T. C. qui se rendront à
Tunis, Suffa, Porto-Farine, & autres
Lieux dudit Royaume, pour y vendre
leurs marchandises, le pourront faire
en toute liberté & sûreté, en payant
par eux seulement les droits ordinaires; & à l'égard de celles qu'ils ne
vendront pas, ils pourront les rem-

porter dans leurs bords, sans que pour ce ils puissent être obligez de payer aucuns droits pour icelles.

1665.

IX. Que les Vaisseaux tant de guerre que marchands, même les Galeres & autres Bâtimens appartenants au Roi Très-Chrétien, ou à ses Sujets, pourront venir à tel Port, Rades ou Havres dépendans dudit Royaume de Tunis, tel que bon leur semblera, pour se radouber, spalmer, carener & suifer : même faire de l'eau, & prendre des rafraîchissemens, sans qu'il leur en puisse être fait refus, ou pour ce exiger aucuns droits, avec cette précaution toutefois à l'égard des Galeres, qu'elles seront obligées avant que d'entrer dans le Port, d'envoyer un Caïque à terre, avertir les Commandans des Forteresses de leurs intentions, lequel Caïque restera à terre pour ôtage, pendant que le Bateau des Forteresses ira reconnoître lesdites Galeres, & apprendre leur volonté.

X. Qu'un Vaisseau, Galere, ou autre Bâtiment de S. M. T C. ou de ses Sujets, qui par malheur fera naufrage dans les Ports, Rades, ou Côtes dudit Royaume de Tunis, ne sera point réputé de bonne prise, ni les effets pillez, ni les hommes de quel-

1665.

que qualité & condition qu'ils soient, Marchands ou Passagers, être réputez Esclaves. Au contraire que lesdits Gouverneurs des Forteresses, & les Peuples dudit Royaume de Tunis feront leur possible pour leur donner aide & confort pour sauver leurs personnes, leurs Vaisseaux, leurs biens & marchandises, sans que ledit Pacha, & le Divan y puissent rien prétendre, ni contrevenir. La même chose sera observée en France, à l'égard des Vaisseaux de Tunis, au cas qu'il leur arrivât pareille disgrace.

XI. Si quelque Esclave du Royaume de Tunis ou de quelque autre Nation que ce soit, vient à se sauver à la nâge jusques aux bords de quelque Vaisseau de France, le Consul de ladite Nation résidant à Tunis, ne pourra être obligé ni contraint à payer le rachat dudit Esclave, si ce n'est qu'il eût été averti à tems de la fuite dudit Esclave, & si bien qu'il eût eu le loisir d'y apporter remede; que si le Consul avoit negligé cet avis, en ce cas il sera tenu de payer le rachat dudit Esclave, au prix que son Patron l'aura acheté au marché, ou au surplus trois cens piastres pour toutes choses.

XII. Que si aucuns Vaisseaux de Tripoli, Alger, Salé, ou de quelque autre part que ce soit, amene dans Tunis, Porto-Farine, ou autre Rade que ce soit de l'étenduë dudit Royaume, des Vaisseaux, Barques, ou autres Bâtimens, Matelots, Passagers, ou biens qui appartiendront aux Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, ne permettra pas qu'ils soient vendus dans ledit Royaume; ce qui sera observé en France à l'égard des Vaisseaux de Tunis.

1665

XIII. Que désormais aucuns des Vaisseaux de guerre, Galeres, ou autres Bâtimens de Tunis, ou du Royaume de France, ne pourront faire Esclave aucun François, ni autre, pas même les Chevaliers de croix, ni pareillement les Sujets dudit Royaume de Tunis, sous l'une & l'autre Banniere; mais sous des autres Pavillons ou Bannieres Etrangeres, les Passagers de quelque condition qu'ils soient, & les Marchands seront libres; & quant aux gens de solde, Canoniers, Soldats & Matelots François, ils pourront être faits Esclaves, & seront rachetez moyennant la somme de cent cinquante piastres par tête, les Cavaliers de Malte exceptez; le semblable se pratiquera

à l'égard de ceux de Tunis.

1665.

XIV. Que dorénavant tous les Sujets du Royaume de Tunis seront libres en France de quelque lieu qu'ils puissent être apportez & amenez, ne seront reçûs pour Esclaves, ni achetez ni vendus; & si d'avanture il s'y en rencontroit quelqu'un, à la premiere requisition il sera rendu & mis en liberté, & toutes ses robes & effets restituez, comme pareillement il en sera usé à l'égard des François dans toute l'étenduë dudit Royaume de Tunis.

XV. Que le Consul François résidant dans la Ville de Tunis sera honoré & respecté, & aura la prééminence sur tous les autres Consuls, & continuëra d'avoir dans sa maison un lieu auquel lui & les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne puissent exercer librement leur Religion, sans que personne leur puisse dire ni faire aucun empêchement, tort, ou injure, soit par paroles ou voye de fait, & pourra ledit Consul avoir & entretenir chez-lui un Prêtre tel qu'il lui plaira pour desservir sa Chapelle, sans que le Day & le Divan les puissent empêcher.

XVI. Arrivant le changement de Consul François, & établissement d'un nouveau par Sa Majesté Très-Chré-

tienne, lesdits Seigneurs Pacha, Divan & Day ne pourront apporter aucun obstacle ni empêchement en quelque maniere que ce soit, & le Consul qui sortira s'en pourra aller librement en payant ses dettes, & dorénavant les Consuls François avec la participation toutefois du Seigneur Day, pourront changer de Soccagi ou de Trucheman de trois en trois mois, selon la coûtume ordinaire du Divan, ce qui lui sera accordé sans difficulté.

1665.

XVII. Que toutes les Nations qui négocieront en ladite Ville de Tunis, & étenduë dudit Royaume, reconnoîtront le Consul des François, & lui payeront les droits accoûtumez dudit Consulat sans difficulté, excepté la Nation Angloise & la Flamande, qui ont à present un Consul chacun dans Tunis.

XVIII. Que les étoffes & victuailles que le Consul fera venir pour son usage, & pour present seulement, ne payeront aucuns droits ou impôts, non plus que ce qu'il pourra acheter sur les lieux pour la provision de sa maison.

XIX. Que désormais tous les biens des Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, qui demeureront dans Tunis,

66[illegible]. & autre rencontré audit Royaume, ne pourront en cas de terre, [illegible] ou [illegible], être saisis ou mis en esclavage par qui que ce soit audit Tunis; au contraire, demeureront ès mains du Consul François, même que les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne auront liberté de se retirer en France, ou ailleurs que bon leur semblera, avec leurs femmes, enfans, domestiques, biens & effets generalement quelconques, sans qu'il leur soit fait aucun empêchement.

XX. Que les Consuls François ni aucun des Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, ne sera tenu des dettes d'un autre François, ni d'aucun d'une autre Nation, quel qu'il puisse être, ni pour ce pourra être emprisonné, ni la maison dudit Consul scellée, & qu'aucun témoignage ne sera reçû contre aucun d'eux, ni ne pourront être actionnez, à moins qu'au préalable ils ne s'y fussent obligez par acte signé de leurs propres mains.

XXI. Qu'en cas que quelqu'un des Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne frappe ou maltraite un Turc ou More, on pourra le punir s'il est pris; mais au cas qu'il vienne à se sauver, on ne pourra s'en prendre audit Consul François, ni à

aucun des Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne.

XXII. Que nul Sujet de Sa Majesté Très-Chrétienne pour les differends qui lui surviendront, ne seront soumis à aucun autre jugement que celui du Day, non du Divan ou du Cady.

XXIII. Que pour ce qui regardera les differends que les Sujets de Sa Majesté auront entre eux, en particulier, ou avec ceux de toute autre Nation, qui négociera sous la protection du Consul des François, ils ne seront tenus de les décider par devant autre que ledit Consul, auquel seul en appartiendra la connoissance.

XXIV. Que si quelques Marchands François ou autres, étant sous la protection dudit Consul François, vient à mourir dans l'étenduë dudit Royaume de Tunis, les facultez qui se trouveront lui appartenir en cas qu'il teste, seront remises au pouvoir de celui qui aura été nommé par lui son executeur testamentaire, pour en tenir compte à leurs heritiers, ou autres en faveur desquels il auroit disposé; mais au cas qu'il vînt à déceder sans faire testament, que le Consul François se saisira de leurs biens & facultez, pour en tenir pareillement compte à leurs he-

ritiers, ſans que qui que ce ſoit du Royaume de Tunis en puiſſe prendre connoiſſance.

1665.

XXV. Que déſormais aucun des Sujets de Sa Majeſté Très-Chrétienne qui ſera reputé Eſclave, ſoit qu'il ſoit de Levant ou de Ponant, ne ſera vendu au Bazar, ou Marché.

XXVI. En cas que quelque Vaiſſeau de guerre, Galere, Marchand, ou autre Bâtiment appartenant à Sa Majeſté Très-Chrétienne ou à ſes Sujets, viennent par quelque infortune à s'échoüer ou briſer en quelque Iſle ou Place inhabitée, & que par haſard il vînt à paſſer un Vaiſſeau, Galere ou autre Bâtiment de Tunis, ils ſeront obligez de les aller ſecourir, même prendre leurs gens, robes & marchandiſes, leſquelles ils conſigneront ès mains du Conſul François de Tunis, ſans qu'ils les puiſſent porter ou vendre ailleurs; le même s'obſervera par les Vaiſſeaux de France, à l'égard de ceux de Tunis en cas que pareille diſgrace leur arrivât.

XXVII. Qu'au même-tems que ces preſens articles ſeront ſignez & confirmez, tous les dommages & depredations qui auront été faites, & ſouffertes de part & d'autre, avant qu'on

ait pû avoir connoissance de la presente paix, seront incontinent reparez, & d'iceux donné reciproquement une pleine & entiere satisfaction, même tout ce qui se trouvera encore en nature rendu & restitué : c'est pourquoi pour prévenir tout inconvenient, on avertira de ceci en toute diligence les Commandans des deux partis. Il est arrêté aussi qu'en attendant l'entiere restitution des Esclaves de part & d'autre, on les traitera avec toute sorte de douceur & d'humanité, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun mauvais traitement, tort, ou dommage.

1665.

XXVIII. Si quelque grief arrive de part ou d'autre, il ne sera loisible à aucune des parties de rompre la paix jusqu'à ce qu'on ait refusé d'en faire la justice.

XXIX. Que le Consul de la Nation Françoise Residant à Tunis, en cas qu'il arrive quelque differend quel qu'il puisse être, qui fasse une rupture de paix entre les deux partis, ledit Consul aura la liberté entiere de s'en aller & de se retirer quand bon lui semblera en son Païs, ou ailleurs ; & que lorsqu'il partira, il lui sera loisible d'amener avec lui sa famille, & domestiques, même deux Esclaves à son choix ; &

1665.

ses biens generalement quelconques, sans qu'il lui en puisse être fait aucun empêchement; & pour ce faire pourra aller & venir librement sur les Vaisseaux qui seront ès Ports, même vacquer à ses affaires à la campagne. Fait à bord de l'Amiral à la Baye de la Goulette le jour & an que dessus.

Lequel Traité ayant vû & examiné, nous l'avons agréé, approuvé & ratifié, agréons, approuvons & ratifions par ces Presentes signées de notre main, & promis en foi & parole de Roy, de le garder & l'observer inviolablement de point en point selon sa forme & teneur, sans jamais aller ni venir directement au contraire, sans préjudice neanmoins des Capitulations & Traitez qui pourroient avoir été ou être faits à la Porte par ledit Sieur de la Haye notre Ambassadeur; en témoin de quoi nous avons fait mettre le scel de notre Secretaire à cesdites Presentes. Donné à Paris le quatriéme jour de Janvier, l'an de grace mil six cens soixante six. Signé LOUIS. Et plus bas, Par le Roi. DE LIONNE, & scellé.

Fin de ce Traité.

M. le Duc de Beaufort n'ayant pas

voulu faire paroître dans les Traitez généraux, qu'on donnoit de l'argent pour retirer nos Esclaves, fit mettre dans le second article, qu'ils soient mis gratuitement en liberté de part & d'autre, & fit cet accord secret avec les Tunisiens à l'imitation des Anglois qui en avoient fait un aussi; & c'est du Traité suivant qu'on a tiré le principal fruit de la Paix de Tunis.

1665

ACCORD

Entre très-haut & très-puissant Prince François de Vendôme Duc de Beaufort, Prince de Martigues, Pair de France, pourvû & reçû à la Charge de Grand-Maître, Chef & Surintendant General de la Navigation & Commerce de France. Et les Illustres & Magnifiques Seigneurs Mehmed Pacha, le Divan, Hagi Mustafa Day, & toute la Milice de la Ville & Royaume de Tunis.

Que tous les Sujets Naturels des Royaumes de France & de Navarre, Païs conquis, & generalement de tous les lieux de la domination Royale de Sa Majesté Sacrée & Très-Chrétienne Loüis XIV. du nom, Roi de France & de Navarre, qui sont presentement

1665.

détenus Esclaves, tant des principaux que des particuliers, dans les Baignes, Maisons, Métairies, & dans tous les autres lieux de la domination de la Ville & Royaume de Tunis, de quelque maniere & sous quelque Banniere qu'ils puissent avoir été pris par mer, ou par terre, & transportez de Tetuan, d'Alger, de Tripoli, de Candie, & de quelque autre endroit que ce soit à la Ville & Royaume de Tunis, de quelque condition & qualité qu'ils soient, & sans exclusion aucune, quand même quelqu'un auroit déja traité de son rachat & ne l'eût pas encore payé, & tous ceux aussi, qui depuis la signature du Traité jusqu'à l'entiere execution d'icelui, pourront être pris en mer sous quelque Banniere que ce soit, ou conduits de Salé, Tetuan, Tripoli, Candie ou d'ailleurs à la Ville & Royaume de Tunis; seront de bonne foi remis en liberté par lesdits Seigneurs Pacha, Divan & Day, & conduits dans les Vaisseaux de Sa Majesté Très-Chrétienne au Port de la Goulette. Et pareillement S. A. M. le Duc de Beaufort promet au nom & sous le bon plaisir de Sa Majesté de restituer de bonne foi, tous les Janissaires ou Soldats de paye tant seulement qui se-

ront au ſervice de la Ville & Royaume de Tunis, leſquels du jour de la ſignature du preſent Traité juſqu'à l'entiere execution d'icelui, auront été pris par mer ou par terre par les Sujets de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & de les faire tranſporter à la Goulette ou Baye de Tunis, pour y être ces Janiſſaires échangez contre autant de François Eſclaves. Et après que l'échange de ceux-là aura été faite en la ſuſdite maniere, les Eſclaves François qu'il y aura de ſurplus, ſeront payez à raiſon de 175. piaſtres chacun, ſuppoſé que les Anglois n'en ayent pas payé moins: car en ce cas ladite ſomme ſera diminuée à proportion du prix qu'ils en auront donné, ainſi qu'il a été convenu entre ledit Seigneur Duc de Beaufort & les ſuſdits Seigneurs Pacha, Divan & Day.

1665.

Que le payement de ces Eſclaves François ayant été reçû à la Goulette dans les Vaiſſeaux de Sa Majeſté, par ceux qui auront été envoyez par les ſuſdits Seigneurs, Pacha, Divan & Day de Tunis, les Eſclaves François, qui par leur ordre & diligence auront été amenez à la Goulette, partiront & s'embarqueront dans les Vaiſſeaux de France, & en même-tems les Janiſſai-

res Esclaves qui auront été amenez de France, ayant été remis à ceux qui porteront les ordres desdits Seigneurs, seront débarquez à la Goulette.

1665.

Que pour executer le present Traité avec plus de facilité & d'assurance, lesdits Seigneurs Pacha, Divan & Day feront des bans & toutes les diligences qu'ils jugeront necessaires, afin que tous ceux qui auront des Esclaves François dans la Ville & Royaume de Tunis, & autres lieux de leur domination, les envoyent à Tunis pour y faire écrire leurs nom & surnom, avec ceux de leurs Patrons, & la même chose se fera aussi de ceux qui se trouveront dans leurs Baignes, Maisons, Métairies, & autres lieux de ladite Ville & Royaume, afin que le rolle en étant fait & donné au Consul François, pour être envoyé en France à M. le Duc de Beaufort, & Son Altesse étant par ce moyen informée du nombre certain des Esclaves François, elle puisse faire envoyer la quantité d'argent qui sera necessaire, pour payer le nombre des François qui excedera celui des Janissaires Esclaves.

Que pour ôter tout le soupçon que lesdits Seigneurs pourroient avoir qu'on voulût leur retenir en France aucun Ja-

nissaire de leurs Sujets, Son Altesse M. le Duc de Beaufort, leur offre de recevoir à bord de l'Amiral de Sa Majesté, tel Turc qu'il leur plaira d'envoyer en France, afin qu'il revienne leur en rendre compte.

1665.

Qu'au cas que quelque Esclave François n'eût pas eu le moyen de se faire écrire sur le rolle par inadvertance ou autrement, ou que ces Esclaves fussent cachez ou enlevez par leurs Patrons ou autres, cela étant connu & prouvé, lesdits Esclaves seront mis d'abord en pleine liberté sans qu'aucun puisse l'empêcher.

Et pour l'observation de ce Traité, Son Altesse M. le Duc de Beaufort sous le bon plaisir de Sa Majesté, & lesdits Seigneurs Pacha, Divan & Day de Tunis, ont promis & promettent respectivement de l'executer ponctuellement selon sa forme & teneur, & avec toute la diligence possible. En témoignage de quoi ils ont signé la Presente de leur propre main, & à icelle appliqué leurs sceaux accoûtumez. Fait à la Goulette à bord de l'Amiral le 26. de Novembre 1665.

Fin du Traité.

1665.

CHAPITRE XXVIII.

Etat des Esclaves rachetez à Tunis.

IL y en avoit de deux sortes. Ceux qui n'étoient pas de Provence furent rachetez aux dépens du Roi. Ils étoient au nombre de quatre-vingt-cinq, qui à raison de cent soixante-quinze piastres chacun, faisoient la somme de quatorze mille huit cens soixante & quinze piastres.

Ceux qui furent rachetez aux dépens des Communautez de Provence étoient au nombre de deux cens cinq, qui au prix de cent soixante & quinze piastres par tête, montent à la somme de trente-cinq mille sept cens piastres, qui avec les quatorze mille huit cens soixante & quinze piastres mentionnées dans le premier article, font la somme de cinquante mille cinq cens soixante & quinze piastres, pour le prix de deux cent quatre vingt-neuf Esclaves que nous avons ramenez en France. J'obmets leurs noms & leur Païs, comme une chose assez indifferente au public.

1665.

CHAPITRE XXIX.

Etabliſſement du Commerce au Cap Negre.

COmme le rétabliſſement du Commerce au Cap Negre étoit un des principaux objets de la paix que M. le Duc de Beaufort avoit concluë avec le Divan de Tunis, M. Colbert Miniſtre & Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine & du Commerce, nous avoit donné ſur cela des ordres ſi précis , que nous euſſions manqué au plus eſſentiel de notre commiſſion , ſi nous n'étions pas venus à bout de ce point.

J'y travaillai avec toute l'application dont je ſuis capable : j'en parlai au Day pluſieurs fois. Le bon homme goûta mes raiſons, mais il ne voulut pas prendre ſur lui cette affaire ſans en avoir parlé aux Beigs Murad & Ahmed, qui étoient bien plus en état que lui de la faire réüſſir, ou de la faire échoüer. J'eus pluſieurs conférences avec Mehmed qui goûta auſſi mes raiſons , mais il me dit qu'il falloit en parler à ſon frere. Il me pro-

mit de le prévenir, afin que j'eusse moins de peine à l'amener au point que nous souhaitions. Je vis bien que c'étoit une adresse de ces Messieurs pour tirer un meilleur parti de cette affaire ; car elle leur étoit pour le moins aussi avantageuse qu'à nous par l'interêt qu'ils ont que leurs bleds, leurs légumes & leurs autres denrées soient enlevées ponctuellement, & bien payées. Il est vrai que les Genois & les Peuples du Nord les enlevent quand ils en ont besoin ; mais ce besoin n'est pas toûjours pressant, comme il l'est sans cesse en Provence, qui ne produit jamais assez de bled pour la nourriture du Peuple, des Galéres, des Vaisseaux & des troupes.

1665.

Ce Commerce avoit été si avantageux au Sieur Rinier, qui l'avoit fait long-tems à la tête de quelques particuliers ses associez, qu'il excita la jalousie de beaucoup d'autres qui souhaitoient ardemment d'avoir part dans ses profits, & qui sçûrent si bien représenter leurs raisons au Ministre, qu'il résolut de remettre ce Commerce à une compagnie plus nombreuse, afin que ceux qui la composeroient fussent plus en état de supporter les pertes s'il y en avoit, & que le profit étant partagé,

ſe répandît davantage & fît fleurir le commerce.

La guerre avoit interrompu ce commerce, ſi utile & ſi neceſſaire, & c'étoit de ſon rétabliſſement dont il étoit queſtion.

J'eus une longue conference ſur ce ſujet avec Murad Beig. Ce Seigneur, comme je l'ai dépeint ci-devant, parloit peu, penſoit beaucoup, & ſçavoit ſes interêts mieux qu'homme du monde.

Il me fit des objections, j'y répondis, & après bien des diſcuſſions il me donna jour pour me trouver à ſon jardin des Bardes, où il inviteroit ſon frere Ahmed, & que là nous finirions l'affaire.

Le Cap Négre eſt un petit Port ſur les confins des Royaumes de Tunis & d'Alger. Il n'eſt pas éloigné de Tabarque, Ville du Royaume de Tunis, où les Genois ont été long tems Maîtres du commerce de bled & de légumes qui s'y fait. Il s'agiſſoit d'avoir ce commerce privativement à tous les autres Chrétiens, & bien des raiſons ſembloient s'y oppoſer. Il étoit même de l'interêt du Divan que ce commerce fût libre, afin que les Marchands achetant les denrées à l'envi les uns

1665.

des autres, les portassent à un plus haut prix, & que les Vendeurs & le Divan en retirassent davantage, les uns en le tenant cher, & le Divan recevant davantage pour le droit de sortie.

Le prix du bled & des légumes varie, selon que les récoltes ont été bonnes ou mauvaises. Pour l'ordinaire la charge de bled froment pesant trois cens vingt livres poids de Marseille, coûte dans le Païs quatre livres tournois argent de France, & dans les années ordinaires on en peut tirer du Cap Négre, de Funaise, de Salade, de Tabarque & des environs, deux cens mille charges, qui font environ vingt mille muids de Paris, & quarante mille charges de légumes.

Ce froment crû dans un Païs très-chaud est dur. Il rend cependant beaucoup de farine bien blanche & pleine de substance. Les gens délicats ont pourtant peine à s'y accoûtumer, mais on le trouve excellent pour le peuple, pour la fourniture des Vaisseaux, des Galéres, & des troupes de terre, quand il y en a en Provence. Ce pain ne se fait pas tout-à-fait comme le nôtre. Au lieu de tourner la pâte à force de bras, on la bat avec des barres de fer ; à peu près comme

on fait la terre à Potier, par ce moyen on fait de très-bon pain, & du biscuit excellent. On tire encore des mêmes endroits des cuirs verds ou en poil, des laituës & de la cire.

1665.

Je trouvai Ahmed Beig au jardin de Murad. Il nous y donna un grand dîné, après lequel nous entrâmes en conversation : Et après trois heures de contestation, nous convînmes enfin des articles suivans.

Traité pour le Commerce du Cap Negre, Funaire, Salade, Tabarque & autres lieux adjacens, traduit de l'Arabe.

I. QUe les Marchands François qui viendront resider au Cap Négre y seront sous la protection du Divan, qui ne souffrira pas qu'ils soient molestez dans leurs personnes, leurs effets, leur commerce, qu'ils feront privativement à tous autres Francs sans restriction.

II. Ils feront réparer les maisons, les magasins, & autres bâtimens dont leurs prédecesseurs joüissoient, sans les aggrandir ni diminuer ; mais les laissant comme ils étoient auparavant. Ils les environneront d'une muraille de

huit pieds Arabes de hauteur, & de
1665. trois palmes d'épaisseur. En cas que
lesdits bâtimens ne suffisent pas pour le
commerce, il leur sera permis de faire
trois autres magasins près des anciens,
& de la même figure & grandeur, comme
aussi de faire rétablir le lieu destiné
pour la Chapelle qui y étoit auparavant,
& d'y faire l'exercice de leur
Religion. Mais sans faire dans les susdits
lieux & murailles aucuns crenaux,
embrazures, ni autre chose ayant
apparence de forteresse sur lesdites
maisons, mais seulement des meurtrieres
dans le mur de clôture, & quatre
guerites aux angles, pour contenir
chacune deux hommes, qui fassent
la garde, & qui se puissent défendre
des voleurs. On est aussi convenu
que la Tour qui est sur la hauteur
du Cap où on tient une garde,
sera réparée aux dépens de la Compagnie,
pour s'y réfugier dans un besoin
avec ses effets, sans qu'on en
puisse être empêché par la garde qui y
résidera, qui aura ordre de défendre
les personnes & les effets.

III. Qu'il sera commis pour commander
ausdits Lieux le Sieur Emanuël
Payen de Marseille, qui sçachant très-bien
la langue Arabe aura soin de fai-

re donner ſatisfaction aux gens du Païs qui apporteront leurs denrées; auquel la Compagnie donnera mille piaſtres tous les ans pour ſon entretien.

1665.

IV. Que tout le Négoce qui ſe faiſoit auparavant avec les Marchands Francs établis à Tabarque, ſera transporté entierement à la Compagnie des François; & pour empêcher qu'on le continuë directement ou indirectement avec les ſuſdits Marchands, il ſera ordonné par les Beigs tel nombre de Cavaliers & Fantaſſins qu'il ſera neceſſaire pour l'interdire abſolument. Si malgré ces précautions on s'appercevoit que le commerce ſe fît clandeſtinement, il ſera permis aux François de diminuer ſix mille piaſtres des trente-cinq mille dont on parlera ci-après. Et ne trouvant leur compte dans le commerce, & voulant l'abandonner & ſe retirer, ils le pourront faire en payant outre les trente-cinq mille piaſtres, les ſix mille que payoient les Genois établis à Tabarque. Il a encore été conclu que les François ne pourront acheter des cuirs & des cires que de ceux qui étoient accoûtumez de les vendre à Tabarque. Et ſi

par hazard ils achetoient de ceux que l'on portoit aux Fermiers de Bege, Teſſator, Kaf, & Bizerte, ils ſeront obligez de les leur rendre, ou de s'en accommoder avec eux.

1665.

V. Il a été convenu que la Compagnie feroit compter tous les ans à Murad & Ahmed Beigs trente-cinq mille piaſtres qui ſeroient partagez en cette maniere; ſçavoir douze mille au Pacha pour la paye des Janiſſaires, deux mille au Day, treize mille pour la ſolde & entretien de la Milice ordonnée pour la ſûreté des lieux de commerce, trois mille pour les Grands & Chefs des Arabes, cette derniere ſomme payable de deux en deux mois par portions égales. A l'égard des deux mille pour le Day, elles ſeront payées par avance au commencement de l'année; & à l'égard des cinq mille piaſtres reſtantes qui ſeront pour les Beigs Murad & Ahmed, il en ſera parlé dans le quatorziéme article.

VI. Le tems du payement qui ſe fera, comme on vient de l'expliquer dans l'article précedent, courera du jour que la Compagnie ſera établie au Cap Negre & ſes dépendances, & qu'ils auront la ratification du préſent

Traité de M. le Duc de Beaufort, & celle du Pacha, du Day & du Divan de Tunis.

1665.

VII. Le present Traité a été fait pour vingt années entieres & consécutives, après lesquelles il sera renouvellé & ratifié de part & d'autre.

VIII. Tous les Principaux ou Chefs des Arabes qui ont accoûtumé de vendre le bled, l'orge, les pois chiches, les féves & autres légumes aux Genois de Tabarque, seront obligez de venir vendre toutes ces choses & autres marchandises aux François du Cap Negre au prix courant, sans pouvoir rien exiger davantage; mais ils pourront recevoir ce qu'on leur voudra donner par gratification. Et en cas que les gens du païs n'executent pas ce Traité exactement, les Beigs Murad & Ahmed y envoyeront des soldats qui les y contraindront.

IX. Les François résidans au Cap Negre & autres lieux de sa dépendance, pourront aller à la campagne pour chasser, faire du bois, sans que personne les en puisse empêcher. Ils pourront même prendre deux ou trois soldats avec eux pour les accompagner & empêcher qu'ils ne soient insultez. Et

quand les François voudront blanchir
1665. leurs maiſons, réparer leurs terraſſes & leurs magaſins, il leur ſera permis de faire des fours à chaux autant qu'il leur en ſera néceſſaire, comme auſſi de faire un moulin à vent & un appentis pour y conſtruire deux fours à cuire leur pain & le biſcuit des ſoldats de la garde.

X. La Compagnie pourra entretenir tel nombre de bateaux & de chaloupes ou corallines qu'elle jugera neceſſaire pour la pêche du corail.

XI. Si les Vaiſſeaux François venant de France ou d'autres endroits font naufrage aux lieux mentionnez dans le préſent Traité & leurs dépendances, les hommes & les effets seront rendus à la Compagnie, ſans que le Divan ou autres y puiſſent rien prétendre pour quelque raiſon que ſe puiſſe être.

XII. La Compagnie aura pouvoir de faire conſtruire un moulin à vent & deux fours ſur les terres qui ſont ſpécifiées par le préſent Traité.

XIII. Toutes les marchandiſes que la Compagnie fera venir au Cap Negre & ſes dépendances étant tranſportées à Tunis pour y être venduës, paye-

ront la Doüanne à raiſon de dix par cent, & les marchandiſes qu'elle tirera de Tunis & ſes dépendances, payeront la Doüanne ordinaire de Tunis, ſelon l'ancienne coûtume; & toutes celles qui s'acheteront tant dans le reſſort de Tabarque que du Cap Negre & autres lieux mentionnez au préſent Traité, ne payeront aucune Doüanne ni droits.

1665.

XIV. Quant aux cinq mille piaſtres reſtantes des trente-cinq mille mentionnées en l'article cinquiéme, & qui doivent être payées à Murad & Mehmed Beigs, on eſt convenu qu'elles ne leur ſeront point payées la premiere année, parce qu'ils en font une remiſe pure & ſimple à la Compagnie, & que le payement deſdites cinq mille piaſtres ne ſera dû que la ſeconde année, & continuera ainſi juſqu'à la fin de la vingtiéme année incluſivement.

Fait à Tunis le 12. de la Lune de Safer, l'an de la fuite du Prophete 1077. qui eſt le deuxiéme Août *1666*. Signé MURAD & MEHMED BEIGS, & LAURENT D'ARVIEUX.

Ces ſortes de Traitez s'appellent des Ottomans: ils ſont ſignez par ceux

qui y ont interêt, & munis de leurs ſceaux, avec la ſignature & le ſceau du Secretaire du Divan.

Fin du troiſiéme Volume.

TABLE
DES MATIERES
du troisiéme Volume.

A

C

D

E

F

G

H

I.

L

M

N

O

P

R

S.

T

V

Fin de la Table des Matieres. du troisiéme Volume.